


Virtutem coronat Honos
Prius mori
quam fidem
fallere

HISTOIRE
DE FRANCE.

HISTOIRE
DE FRANCE.

HISTOIRE
DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS

JUSQU'À

LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL,

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE, ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME ONZIÈME.

TROISIÈME RACE. Suite des Bourbons. Minorité de *Louis XIV*.

1643—1661.

A PARIS,

Chez { GARNERY, Libraire, rue de Seine, nº. 6;
FANTIN, Libraire, quai des Augustins, nº. 55;

1813.

53689-129

TABLE

DES

SOMMAIRES DU TOME XI.

SUITE DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

HISTOIRE

DE

FRANCE.

SUITE DE LA BRANCHE DES BOURBONS.

LOUIS XIV,

Agé de près de cinq ans.

Un mois s'étoit écoulé entre les dernières dispositions de *Louis XIII* et sa mort; pendant ce temps les alternatives de sa maladie varioient sans cesse le visage et la contenance des courtisans: quand le mal du roi augmentoit, les disgraciés nouvellement rappelés ne pouvoient s'empêcher de montrer de la satisfaction, à travers le sérieux que la bienséance leur imposoit; quand il di-

1643. Louis XIV, 67e. roi de France. Opposition de vues entre les courtisans *Brienne*, tome 2. *La Rochef.* page 14.

1643. d'abord ne penser et n'agir que par l'inspiration de ceux des ennemis de l'ancien ministère qui se trouvèrent auprès d'elle à la mort de son mari. *Saint-Ibal* et *Montrésor*, ces deux hommes sombres, qui avoient autrefois tenu le poignard levé sur *Richelieu*, étoient comme les représentans du parti qui se forma alors. On l'appela *la cabale des importans*, parce que, fiers de la confiance de la reine, ils se donnoient des airs de suffisance et de protection. De ce nombre étoient des officiers, des gens de robe et des femmes. Ils avoient pour eux les maisons de *Vendôme*, de *Guise* et d'*Epernon*, les maréchaux de *Vitri* et de *Bassompierre*, et une foule de gens nouvellement échappés aux fers ou à la proscription : tous fidèles à leur haine pour *Richelieu*, mais se connoissant peu les uns les autres, ou s'étant oubliés dans les exils et les prisons; par conséquent sans lien d'amitié et d'estime, sans idée de la situation des affaires, et portant dans toute leur conduite la circonspection et la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité.

Monglat, t. 2, p. 84.
Artagnan, t. 1, p. 246.

Les dispositions de Louis XIII changées.

La cabale compta d'abord beaucoup sur *Augustin Potier*, évêque de Beauvais, dont la reine voulut faire un

ministre : mais il n'avoit ni principes de gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'étoit un homme avantageux et borné, qui croyoit tout facile, qui décidoit, tranchoit, et ne se doutoit seulement pas qu'il y eût une marche à suivre, et des expédiens à employer pour assurer les succès. Aussitôt que le roi fut mort, *Potier* et toute sa troupe s'écrièrent que la régence appartenoit de droit à la reine ; que les restrictions mises à son autorité par la création d'un conseil étoient injurieuses à sa majesté, et qu'il n'y avoit pas d'autres moyens d'en effacer la honte que de les détruire. *Anne* applaudit à ce transport de zèle, et résolut de faire casser la déclaration qu'elle avoit juré à son mari d'observer ; mais, quand elle voulut mettre la main à l'œuvre, il se présenta des difficultés très-embarassantes. D'abord il n'étoit pas certain que le parlement se prêtât à abroger un réglement prudent en lui-même, et qu'il venoit d'enregistrer. Il y avoit à craindre que son refus ne fût d'autant plus ferme, qu'il seroit appuyé par le prince de *Condé*, chef du conseil qu'on vouloit supprimer ; par le chancelier *Séguier*, le cardinal *Mazarin*, *Chavigni*, et les autres membres de ce conseil, qui avoient tous des

1643.
Talon t. 2, page 12.
Merc. t. 24.

1643. partisans très-dévoués. De plus, on avoit lieu d'appréhender qu'en donnant atteinte à la déclaration, qui étoit le titre de la puissance de la reine, le duc d'*Orléans*, quand cette déclaration seroit cassée, ne revendiquât la régence pour lui-même. Il n'étoit donc pas question de brusquer l'affaire, comme le prétendoient l'évêque de Beauvais et ses échos; il fallut négocier, flatter le prince de *Condé*, gagner le chancelier, et s'assurer par des promesses du consentement de *Mazarin*, de *Chavigni* et des autres membres du conseil.

Le prince de *Condé* céda aux instances de sa femme, intime amie de la reine, qui s'engagea de lui assurer en biens et en dignités, des dédommagemens supérieurs aux avantages qu'il pouvoit espérer de sa place. Pour engager *Séguier* et les autres à abandonner le rang et l'autorité que leur donnoit la déclaration, on leur promit la même puissance sous un autre titre. Il fallut aussi calmer les alarmes des amis du cardinal de *Richelieu*, pour lesquels la déclaration étoit un rempart contre la vengeance de la reine. Ils avoient encore un parti très-puissant, qu'ils pouvoient faire agir dans le parlement. *Anne* vit les chefs en particulier, en-

1643.

tre autres la duchesse d'*Aiguillon*; elle les assura de sa bienveillance, et leur docilité commença à la disposer plus favorablement pour eux. Quant au duc d'*Orléans*, il ne fut pas difficile à la princesse, avec l'ascendant qu'elle avoit sur lui, de l'amener à ses desirs. On gagna l'abbé de la *Rivière*, qui le gouvernoit, et le prince se soumit à tout: de sorte que les choses se passèrent au gré de la reine, dans le lit de justice que le jeune roi tint le 18 mai. *Anne d'Autriche* fut déclarée regente, tutrice sans restriction, et maîtresse de former son conseil à sa volonté. Ainsi fut respectée *la très-expresse et dernière volonté* de Louis XIII. *Omer Talon*, avocat-général, donna pour motif de cette disposition, le danger de partager la puissance: *Parce que de cette division*, dit-il, *naissent les factions et les partis*; premier exemple, souvent renouvelé pendant cette minorité, de décisions parlementaires, dont le corps qui les prononçoit se croyoit l'auteur, pendant qu'il n'en étoit que l'organe.

Faveur de Mazarin.

Brienne, t. 2, p. 169, 179 et 212.

Motteville t. 2, p. 153.

La reine avoit été contente de la conduite du cardinal *Mazarin* dans cette conjecture. Il ne s'étoit pas fait beaucoup prier pour se relâcher des

1643. droits que lui donnoit la déclaration. Il avoit même contribué à déterminer *Chavigni*, et il s'étoit montré disposé à tenir aussi volontiers quelque autorité de la bonté d'*Anne d'Autriche*, que du choix de *Louis XIII*. Ce procédé obligeant diminua le ressentiment qu'elle nourrissoit contre lui, parce qu'elle savoit qu'il avoit, avec *Chavigni*, rédigé la fatale déclaration, et qu'elle le soupçonnoit même de l'avoir inspirée à *Louis XIII*. Les amis de *Mazarin* firent entendre à la régente, que ce qu'elle regardoit comme un mauvais office de sa part, étoit au fond un véritable service, parce que, dans la disposition où étoit son époux, de ne laisser à sa femme que ce qu'il ne pouvoit lui ôter, il auroit certainement pris contre elle des mesures plus difficiles à rompre. D'une part, les dévots de la Cour, le P. *Vincent de Paul*, instituteur des missionnaires, le lord *Montaigu*, très-zélé catholique, le duc et la duchesse de *Liancourt*, des dames pieuses, endoctrinées par des Carmelites et d'autres religieuses, prêchèrent à la reine le pardon des injures, et l'amour des ennemis; d'une autre, les politiques, qui craignoient que la cabale des importans ne prît trop d'empire sur elle, lui représentèrent que le cardinal *Ma-*

1643.

zarin avoit seul la clef des affaires étrangères ; qu'il étoit laborieux, expéditif, de tout temps dévoué à la France, malgré quelque inclination pour l'Espagne, où il avoit été employé dans sa jeunesse ; inclination d'ailleurs qui n'étoit pas un motif de réprobation auprès d'*Anne d'Autriche* : Tout cela ébranla la reine. Le ton poli de *Mazarin*, ses manières insinuantes, ses déférences aux volontés et au penchant de la régente, firent le reste.

Ses qualités. Motteville, t. 1, p. 150 et 182 ; et t. 2, p. 82. Goruville, t. 2, p. 301. Nemours, page 85. Duplessis page 19.

Madame de *Motteville* rapporte, d'après la maréchale d'*Etrées* qui avoit connu *Mazarin* à Rome, avant qu'il eût intérêt à se déguiser, que *c'étoit l'homme du monde le plus agréable ; qu'il avoit l'art d'enchanter les hommes, et de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumettoit.* Sa conversation étoit enjouée et abondante ; il paroissoit sans prétentions, *et il faisoit semblant fort habilement de n'être pas habile.* Le premier acte qui le fit connoître en France, cette paix, qu'au péril évident de sa personne, il avoit procuré sous Cazal, entre deux armées prêtes à se charger, dut lui donner du relief dans l'esprit des Français, et ses manières nobles purent entretenir cette heureuse prévention. Il conserva tou-

1643. minuoit, les favoris du règne expirant reprenoient les apparences de la sécurité qu'ils n'avoient pas, mais qu'ils affectoient, pour tâcher de faire croire qu'ils ne craignoient point leurs ennemis. Cependant ces derniers s'attendoient à quelques revers, et les premiers à des faveurs qui les dédommageroient des humiliations passées. Cette persuasion inspira de la docilité et de la souplesse à ceux qui avoient été les maîtres, de la roideur au contraire à ceux qui avoient plié; dispositions qui firent prendre aux affaires un cours tout différent de celui qu'on avoit prévu.

Confiance de la reine en Beaufort.

Il étoit naturel qu'*Anne d'Autriche* comptât par préférence sur les anciens confidens de ses peines; confidens dont quelques-uns pouvoient être regardés comme martyrs de leur attachement pour elle : le principal d'entre eux étoit le duc de *Beaufort*, second fils du duc de *Vendôme*. On prétend qu'il avoit su l'intérêt que la reine prenoit, dans le commencement, au succès des desseins de *Cinq-Mars* contre le cardinal; que le prélat voulut acheter l'aveu du duc par toutes les grâces et les faveurs qu'il pouvoit desirer; mais que *Beaufort* resta toujours inaccessible aux offres du ministre, et qu'il aima mieux

1644.

quitter le royaume que d'y rester exposé à parler. Quand il revint, la reine le reçut avec la plus grande distinction, et dit publiquement : *Voilà le plus honnête homme de France.* Elle lui donna, la veille de la mort du roi, une marque non équivoque de son estime. Le duc d'*Orléans* et le prince de *Condé* eurent alors quelque différend ; et précisément le même jour, le maréchal de la *Meilleraie*, grand-maître de l'artillerie, reçut un faux avis, qu'au moment de la mort du roi on devoit l'arrêter avec tous les parens et les amis de *Richelieu.* Il manda, pour se défendre, les gens dépendans de sa charge. *Anne d'Autriche,* avertie de leur arrivée, s'imagina que c'étoient des troupes appelées par le duc d'*Orléans* ou par le prince de *Condé*, dans le dessein d'enlever le *Dauphin* et le duc d'*Anjou.* Elle fit venir le duc de *Beaufort,* lui remit ses fils entre les mains en présence de toute la Cour, et ordonna aux troupes de la garde de lui obéir comme à elle-même. Cette confiance en un homme si étroitement lié avec les anciens disgraciés, marquoit assez de quel côté alloient désormais pencher la faveur et le crédit.

Anne d'Autriche, en effet, parut Cabale des importans.

1643. l'accorda; mais pendant leur voyage, il s'opéra une révolution imprévue dans l'esprit et dans le cœur d'*Anne d'Autriche*.

Les hommes qui craignoient la capacité du marquis, les femmes qui redoutoient les charmes de la duchesse, se réunirent pour les décrier. *Châteauneuf* trouva dans la princesse de *Condé*, que la reine aimoit et estimoit, une ennemie puissante, qui agit directement contre lui. Elle ne pouvoit lui pardonner d'avoir présidé à la condamnation du duc de *Montmorenci* son frère, lui qui auroit pu s'en excuser, puisqu'il étoit dans les ordres sacrés, et qui le devoit, parce qu'il avoit été page dans sa maison. On remontra à la régente que ces personnes se flattoient de conduire le royaume; qu'elles promettoient des grâces, assuroient de leur protection, se vantoient de distribuer seules les emplois et les dignités, et de la gouverner elle-même; que d'ailleurs *Anne* se trompoit sur la cause de leur ancienne disgrace; que *Châteauneuf* et la duchesse de *Chevreuse* n'avoient pas été punis de leur attachement pour elle, mais d'une intrigue galante entre eux. Ces observations parurent plausibles à la régente, et son amour-pro-

pre piqué fit taire l'inclination. Sous prétexte de ne vouloir pas contredire ouvertement les dernières volontés de son mari, elle écrivit à *Châteauneuf*, qui s'en revenoit d'un air triomphant à la Cour, de rester jusqu'à nouvel ordre dans sa maison de Mont-Rouge, près de Paris; et quant à la duchesse de *Chevreuse*, *Anne d'Autriche*, après l'avoir reçue publiquement comme une amie, lui dit en particulier, que, pour les mêmes raisons qui l'empêchoient de voir pendant quelque temps *Châteauneuf*, elle lui conseilloit de se retirer aussi à la campagne. La duchesse très-étonnée combattit ces raisons, pria, se rabattit à des conditions, et obtint enfin la permission, sinon de rester toujours à la Cour, du moins d'y paroître quelquefois. La régente, en même temps, pour ne pas mécontenter tout-à-fait le parti, donna à l'évêque de Beauvais la nomination de France au cardinalat. 1643.

On ne sait si ce fût afin de gagner la duchesse de *Chevreuse*, ou afin de la mettre dans son tort, que *Mazarin* fit auprès d'elle une démarche, sans doute concertée avec la reine. Il alla la voir le lendemain de son arrivée, et après les complimens qui peuvent flatter une femme pleine de prétentions à la

Leurs prétentions.

La Rochefouc., p. 20.

1643. gloire de l'esprit et à celle de la beauté, il lui offrit son crédit et sa bourse : sa bourse, sous le prétexte honnête qu'arrivant d'un long voyage, elle devoit être dénuée d'argent, et que le paiement des assignations sur le trésor royal étant quelquefois lent, elle se trouveroit peut-être embarassée. La duchesse le remercia absolument pour l'argent. Quant aux offres de service, elle les reçut d'un air badin, comme une personne extrêmement piquée de ce qu'on lui faisoit entrevoir qu'elle pouvoit avoir besoin d'être protégée auprès de la reine. Cependant elle promit de mettre la bonne volonté et le pouvoir du cardinal à l'épreuve; et cette épreuve, elle ne l'imagina pas médiocre.

Pleine de dépit contre la maison de *Richelieu*, ses alliés et ses amis, elle auroit voulu les ruiner, les anéantir. Elle demanda successivement, mais coup sur coup, qu'on reprît au maréchal de la *Meillerais* le gouvernement de Bretagne, dont il avoit été pourvu quand *Louis XIII*, après l'affaire de *Chalais* l'ôta au duc de *Vendôme*. Elle vouloit qu'on la restituât à celui-ci; qu'on retirât l'amirauté à la maison de *Brezé* qui la possédoit, et qu'on en gratifiât le duc de *Beaufort*; enfin,

qu'on dépouillât le jeune duc de *Richelieu* du gouvernement du Havre, pour le donner au prince de *Marsillac*, depuis duc de la *Rochefoucauld*, nouvelle conquête qu'elle commençoit à attacher à son char. Ces prétentions, et beaucoup d'autres moins éclatantes, soulevèrent une partie de la Cour contre les *Importans*, dont la duchesse n'étoit que l'organe. Cependant la reine ne jugea pas à propos de rompre en visière à la cabale, par un refus direct; elle chercha des tempéramens : et comme, de ces demandes, celle sur laquelle on insistoit davantage, étoit la restitution du gouvernement de Bretagne à la maison de *Vendôme*, qu'on représentoit comme une justice, la régente en prit le titre pour elle-même, et en laissa l'essentiel au maréchal de la *Meilleraie*, qu'elle nomma lieutenant-général de la province. Les autres demandes de moindre conséquence furent en partie accordées et en partie éludées. Il n'y eut que l'amirauté et le gouvernement du Havre, pour lesquels *Mazarin* satisfit en promesses que les événemens qui suivirent le dispensèrent d'exécuter. 1643.

Richelieu, prévoyant qu'après sa mort, sa famille et ses amis seroient Divers intérêts de la maison de Condé

1643. d'*Enghien* à différer la bataille et à la remettre au lendemain 19 mai, cinquième jour depuis la mort de *Louis XIII*. Soit lassitude, soit sécurité, il dormit profondément en attendant le combat, et il fallut l'éveiller à la pointe du jour, comme autrefois *Alexandre* à Arbelles.

Bataille de Rocroi.

L'armée espagnole comptoit dix-huit mille fantassins et huit mille cavaliers. L'armée française, moins forte de trois mille hommes de pied, et de mille chevaux, s'ébranla néanmoins la première. Le duc commandoit la droite, *Vitri* la gauche, et *Sirot*, baron de Viteaux, dont la bravoure étoit renommée pour avoir fait le coup de pistolet avec trois rois et avoir percé d'une balle le chapeau de *Gustave Adolphe*, conduisoit la réserve. Le prince, après avoir parcouru les rangs, harangué le soldat et l'avoir encouragé à étrenner la couronne du jeune roi, donna le signal du combat en assaillant de front la cavalerie qui lui étoit opposée, tandis que *Gassion*, son bras droit, et qui avoit eu son secret, prenoit cette même cavalerie en flanc, après avoir dispersé un parti de mousquetaires qui la couvroit. Cette double attaque la mit promptement en déroute.

Le prince laissant à son lieutenant le soin de la poursuivre, et de l'empêcher de se rallier, rabat sur l'infanterie allemande, italienne et valonne; ces corps, malgré le désavantage du lieu, soutiennent avec courage les charges de la cavalerie, mais ils finissent par céder. 1643.

Le maréchal de *Vitri* n'étoit pas aussi heureux à la gauche. Sa cavalerie partie au grand galop, et toute essoufflée quand elle atteignit l'ennemi, fut repoussée avec une perte considérable. Blessé lui-même au milieu de ses efforts pour rétablir le combat, il crut la bataille perdue, et fit dire à *Sirot* d'aviser à la retraite. *Non, non*, répondit celui-ci, *la bataille n'est pas perdue, car Sirot n'a pas donné, et le duc d'*Enghien *vit encore*. Il se hâte en même temps de donner avis à ce dernier de la détresse de son aile gauche, et avec les forces inégales de la réserve, il maintient le combat jusqu'à l'arrivée du prince, qui aussitôt qu'il est instruit, tournant par-derrière les bataillons espagnols, fond à l'improviste sur leur cavalerie victorieuse, mais débandée, et la dissipe en un instant.

Il ne restoit de l'armée que les fameuses bandes espagnoles, corps d'infanterie formidable, entièrement com-

1643. mes qui en prolongèrent la défense, mais ne purent en empêcher la prise.

Mort de Guébriant, et défaite de Rantzau.

La possession de cette place lui permit de donner la main au maréchal de *Guébriant*, dont les talens étoient continuellement enchaînés par l'indiscipline d'une armée mercénaire. Il se trouvoit alors pressé sur la rive gauche du Rhin par le Lorrain *Mercy*, attaché au service de Bavière, et par le duc de *Lorraine*, à qui son inconstance habituelle avoit encore fait oublier ses derniers sermens. Un secours de cinq mille hommes, commandés par le comte de *Rantzau*, que le duc d'*Enghien* lui fit passer, lui donna les moyens de reprendre l'offensive. Il abandonna dès-lors un pays ruiné par la guerre, repassa le Rhin dans l'intention d'hiverner en Souabe, et afin de s'y établir avec plus de sûreté, assiégea Rothweil dont il s'empara, mais où il fut blessé à mort. *Rantzau*, qui prit le commandement après lui, se laisssa presqu'aussitôt surprendre à Dutlingen, par le duc de *Lorraine*, *Mercy* et *Jean de Werth*. Il fut complettement battu et fait prisonnier, et cinq à six mille hommes seulement de cette armée, qui avoit si long-temps fait trembler l'Allemagne, parvinrent à repasser le Rhin sans chef. La Cour se hâta de leur en-

voyer le vicomte de *Turenne*, qui leur étoit connu pour avoir servi autrefois avec eux sous le duc de *Weimar*. On le rappela d'Italie, où pendant l'absence du prince *Thomas*, que sa santé avoit forcé de se retirer, il commandoit en chef, et où quelques succès venoient de lui mériter, à trente-deux ans, le bâton de maréchal de France. 1643.

Les Importans gagnent le duc d'Enghien.

Mémoires de Motteville, t. 1, p. 220.

Quand le duc d'*Enghien*, à la fin d'une campagne si brillante, reparut à Paris, tout resplandissant de gloire, et environné d'une foule de jeunes seigneurs compagnons de ses exploits, les partis qui divisoient la Cour se le disputèrent pour ainsi dire, et firent tous leurs efforts pour s'attacher cette troupe brillante et son chef. Le choix du jeune prince fut bientôt fait : vain et frivole comme on est à son âge, il tourna du côté où l'appeloient la flatterie et les plaisirs. La Cour d'*Anne d'Autriche* n'étoit ni sombre ni triste, et la reine elle-même laissoit souvent percer la gaîté à travers les crêpes lugubres du veuvage. Mais les dames admises à la familiarité, privées des grâces de la première jeunesse, ne possédoient que celles de l'âge mûr : la variété des connoissances, la justesse du raisonnement, et le sel de la conversation. Cette société, bonne pour

1589. posé de soldats nationaux. Le comte de *Fuentes* les commandoit ; quoiqu'âgé et infirme, il avoit conservé toute la vigueur du commandement, et il se faisoit porter de rang en rang dans une chaise, pour raffermir au besoin le courage de ses braves vétérans. Ceux-ci, pour ne rien perdre de l'effet de leur feu meurtrier, avoient ordre de ne tirer que lorsque les Français seroient à cinquante pas. Une barrière impénétrable de piques les couvroit d'ailleurs, et ne s'ouvroit que pour laisser agir dix-huit pièces de canon qu'ils cachoient dans leurs rangs. Cernés de toutes parts, ils repoussèrent, par cette manœuvre, jusqu'à trois attaques consécutives. Mais ils succomboient à la fatigue, quand menacés d'une quatrième charge, leurs officiers, mettant un genou en terre, demandèrent quartier. Le duc d'*Enghien* s'avançoit pour l'accorder, lorsque son geste mal interprété, fit siffler une grêle de balles autour de sa tête. Indignés de ce qu'ils croient une trahison, les soldats français se jettent avec furie sur le bataillon espagnol, et ils y font une horrible boucherie. Le jeune vainqueur dérobe à leur rage un petit nombre de guerriers qui se réfugient près de lui ; mais il fait de vains efforts pour

sauver leur chef, et ne put qu'envier sa mort. Ainsi fut détruite cette infanterie si redoutée, qui, depuis *Charles-Quint*, faisoit la force des armées espagnoles, et dont la gloire s'évanouit alors, sans retour, pour passer aux armées françaises. *Beck*, arrivé trop tard, ne put qu'aider à la retraite, et recueillir les fuyards. 1643.

Prise de Thionville

Depuis long-temps la France n'avoit remporté un avantage aussi décisif; mais il en falloit recueillir les fruits. C'est à quoi s'attacha le jeune prince, qui, en capitaine déjà expérimenté, ne se laissa point endormir sur ses lauriers. Thionville pouvoit intercepter les secours envoyés d'Allemagne aux Pays-Bas; il forma le dessein de s'en emparer. Mais à la tête d'une armée organisée pour la simple défensive, il n'avoit aucune provision de siége. Il donne des ordres pour se les procurer, et en attendant qu'on les rassemble, il inquiète l'ennemi, menace le Brabant, fait craindre pour Bruxelles, et lorsque *Melos* a porté toutes ses forces de ce côté, il décampe subitement, et Thionville est investi, avant qu'aucun secours ait pu y être porté. *Beck*, cependant, trompant la vigilance de l'un des officiers du prince, y fit pénétrer deux mille hom-

1643. Elle s'en débarasse. Motteville, page 201.

et au grand regret du parti, que la duchesse de *Montbazon* s'étoit soumise à céder par-tout la place à la princesse de *Condé*, elle s'imagina que des rencontres supposées fortuites pourroient faire exception à la règle, et la réintégrer insensiblement dans la compagnie de la reine, que la princesse ne quittoit guère. En conséquence, la duchesse de *Chevreuse* ayant obtenu la permission de donner a la régente une fête champêtre, madame de *Montbazon* s'y rendit, pour aider, disoit-elle, sa belle-fille à en faire les honneurs. La princesse de *Condé* qui en fut avertie, offrit à la reine de s'absenter, afin de ne pas troubler ses plaisirs : mais la reine ne le voulut pas souffrir, et envoya dire à madame de *Montbazòn* de prendre quelque prétexte pour se retirer. Celle-ci s'excusa d'obéir, et *Anne d'Autriche*, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain elle exila la belle-mère, et fit dire à la belle-fille, qui lui avoit attiré ce désagrément, d'aller à la campagne. Cependant, quelques jours après, elle rappela madame de *Chevreuse*. Sensible au souvenir de la liaison qu'elle avoit eue autrefois avec cette femme, elle lui parla en amie, et lui conseilla, pour

1643.

leur commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, sans se mêler d'aucune intrigue. *Je vous promets* lui dit-elle, *mon amitié à cette condition; mais si vous voulez troubler la Cour, je vous forcerai de vous en éloigner, et je ne peux vous promettre de grâce plus grande, que celle d'être au moins chassée la dernière.*

Fait ar le duc de fort.

La Châtre page 378.

Motteville t. 1, p 204.

Brienne, t. 2, p. 229.

Le duc de *Beaufort* prit l'exil de madame de *Montbazon* en héros de roman. Comme s'il eût cherché à rompre la lance contre tous ceux qui ne se déclaroient pas pour la dame de ses pensées, il ne se montroit plus qu'avec un air de dépit et d'humeur. Il brusquoit les uns, bravoit les autres, et en vouloit sur-tout au cardinal, qu'il accusoit d'avoir excité la reine à éloigner la duchesse. Ce prince, aussi dépourvu de jugement que de politesse, en agit très-peu respectueusement avec la régente elle-même. Il affectoit de tourner le dos quand elle l'appeloit: si elle lui parloit, il ne lui répondoit pas, ou il le faisoit en termes ironiques et mordans. La reine souffrit quelque temps ses folies; mais à la fin, elle appréhenda que la trop grande indulgence ne le portât à des violences; d'autant

1643. plus qu'on parloit d'assemblées secrètes, de complots, et de gens armés qui guettoient le cardinal pour l'enlever ou l'assassiner. Ce projet n'a jamais été vérifié; mais *Mazarin* eut peur, ou en fit semblant. La régente entra dans ses craintes; elle en fit part au duc d'*Orléans* et au prince de *Condé*; s'autorisa de leur consentement, et au moment que le duc de *Beaufort* se croyoit au-dessus de toute attaque, le brave de la Cour, le gardien du trône, le protecteur de la régente, à qui elle avoit confié le soin de ses enfans, cinq mois après cette distinction glorieuse, fut arrêté, le 2 septembre, et renfermé dans le château de Vincennes. Sa disgrace s'étendit sur la duchesse de *Chevreuse*, *Châteauneuf*, *Saint-Ibal*, *Montrésor* et beaucoup d'autres, qui eurent ordre de s'éloigner de la Cour. L'évêque de Beauvais fut aussi renvoyé dans son diocèse, privé même de l'espérance du cardinalat. Ainsi expira, sans presque aucune convulsion, la cabale des *Importans*.

Beaux jours de la régence. 1644. Après la bourasque causée par les *Importans*, commencèrent les beaux jours de la régence; jours célébrés par les poëtes, comme l'âge d'or de la France. Il sembloit que délivrée d'un ministère soupçonneux sous un roi ta-

citurne et mélancolique, elle commençoit à jouir d'une existence nouvelle. Le cœur des courtisans, auparavant serré par la crainte, s'épanouissoit, et s'ouvroit à la gaîté, compagne ordinaire de la confiance. Le peuple se réjouissoit; il couroit en foule aux fêtes qu'on lui donnoit fréquemment, à l'occasion des victoires qu'on remportoit sur les ennemis. Il n'y alloit pas admirer en silence des magnificences dont les yeux seuls étoient satisfaits; mais il y faisoit éclater une joie naïve, marquée par ses acclamations. Le magistrat se livroit avec zèle à ses fonctions, sûr de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jetoient le trouble dans les tribunaux. Le guerrier s'exposoit volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse le rendît responsable de l'événement. Enfin tous les ordres de l'état, guéris de leur langueur, revivoient. Les impôts étoient cependant considérables, mais on les payoit sans murmure, parce qu'on gagnoit des batailles, et qu'à chaque succès on espéroit la paix.

1644.

Le duc d'Enghien bat Mercy aux combats de Fribourg.

Turenne, après avoir pris ses quartiers d'hiver dans la Lorraine, province moins désolée que l'Alsace, et avancé même les fonds pour habiller et remon-

1644. ter sa petite armée, avoit repassé Rhin à Brisach pour observer Mer qui assiégoit Fribourg. Trop foible po le combattre, il demanda des secour et en les attendant il s'efforça d'inqui ter au moins l'ennemi. Mais quelq talent qu'il mît en œuvre il ne put q retarder ses succès, et Fribourg éto pris lorsque le duc d'*Enghien*, e voyé pour se réunir à lui, arriva. Qu que *Mercy*, malgré la jonction d deux généraux Français leur fut enco supérieur par le nombre, il ne jugea à propos de commettre le sort d'u conquête assurée aux hasards d'un c bat, et il prit toutes les mesures po n'y être pas forcé. Entouré dans plaine de Fribourg de marais, de lac de ravins et de montagnes impraticabl qui ne laissoient entre elles que des d filés étroits, il mit tout son art à fc tifier encore ces défenses naturelle Elles parurent inexpugnables à *Turenn* qui proposoit d'affamer le Bavaroi mais non pas au jeune prince, qu moins avare du sang du soldat, réso d'attaquer de vive force. *Turenne* la commission d'occuper un défilé, pe dant que le duc d'*Enghien* à l'opp devoit escalader une montagne.

Malgré les difficultés non

qu'offroit le passage de la gorge, coupée de tranchées, et hérissée d'abattis qui arrêtoient les assaillans à chaque pas, *Turenne* déboucha le premier dans la plaine, mais non sans de nouveaux dangers, par le défaut absolu de cavalerie où il se trouvoit pour protéger sa division. Le prince qui, peu de momens après, gagna la crête de la montagne ne pouvoit lui être encore d'aucun secours. Heureusement la nuit survint. Mais si elle sauva *Turenne*, elle couvrit en même-temps l'habile retraite de *Mercy*, qui n'étoit plus couvert, et qui alla se retrancher de la même manière, à une lieue de là. 1644.

Le lendemain il y fut attaqué avec le même courage que la veille, mais avec moins de succès, et la perte des Français fut énorme : le prince ne put, suivant son desir, renouveler le combat le jour suivant: les troupes excédées exigèrent du repos, et l'on en revint au plan de *Turenne*, au projet de couper la retraite à l'ennemi, et de l'affamer dans son camp. L'armée se mit dès-lors en marche pour s'emparer des postes qui assuroient les communications et les vivres du général Bavarois; mais *Mercy*, éclairé par ses appréhensions, ne tarda pas à pénétrer le

1644. motif de ce mouvement, et il décampa lui-même, pour en prévenir l'effet. *Rose*, détaché contre lui pour le retarder, bravoit son armée avec huit cents hommes; il alloit être écrasé, lorsque le duc, qui du haut d'une montagne reconnut le danger qu'il couroit, se détourna de sa première direction pour voler à son secours. *Mercy*, profitant habilement du retard qu'éprouvoit l'armée française de cet incident, abandonne dans les bois de la forêt noire ses bagages et son canon, et échappe comme par enchantement aux savantes combinaisons sous lesquelles il devoit succomber. Ainsi se terminèrent ces combats fameux, connus sous le nom des *Journées de Fribourg*, et où le vaincu fit chèrement acheter la victoire au vainqueur. Il conserva même Fribourg, mais il ne put empêcher les deux rives du Rhin, depuis Bâsle jusqu'à Cologne, de tomber au pouvoir des Français. Ce fut dans la première de ces journées que le duc d'*Enghien*, mettant pied à terre, et lançant avec force son bâton de général dans les retranchemens ennemis, s'y jeta lui-même à la tête de deux mille soldats rebutés, qui en chassèrent trois mille victorieux et couverts.

Gravelines au même temps tomboit au pouvoir du duc d'*Orléans*. Les corps des deux maréchaux de la *Meilleraie* et de *Gassion*, qui servoient sous lui, pensèrent se charger après la prise de la ville, pour le vain honneur d'y entrer les premiers. *Lambert*, maréchal de camp, se jette au milieu d'eux, défend aux troupes avec autorité d'obéir aux maréchaux, et par cet acte de présence d'esprit et de fermeté sauve des milliers de braves, en donnant le temps à *Gaston* de statuer à l'amiable sur le pas. La campagne d'Italie fut à-peu-près nulle; et en Catalogne, le maréchal de *la Mothe* ne put empêcher le roi d'Espagne de reprendre Lérida. Il fut traduit pour ce sujet devant un conseil de guerre, et ne fut absous qu'au bout de quatre ans.

1644.

Turenne battu par Mercy à Mariendal.

1645.

Le soin de conserver les conquêtes sur le Rhin avoit été confié à *Turenne*. C'étoit une tâche difficile avec la petite armée qu'on lui avoit laissée. Il eut le talent de la doubler pendant l'hiver par des enrôlemens, et se trouva en état au printemps d'aller chercher *Mercy*, qui avoit aussi réparé la sienne, mais auquel, on venoit d'enlever quatre mille hommes pour la défense des pays héréditaires de la maison d'Autriche. C'étoit la suite d'une victoire nouvelle,

1645. remportée à Jenkowitz près de Tabor en Bohême, par *Torstenson*; victoire après laquelle il marcha sur Vienne, mais avec une lenteur qui permit de lui opposer d'autres troupes, ce qui l'obligea de regagner la Bohême. *Turenne*, mettant à profit l'affoiblissement de son adversaire, le força d'évacuer la Souabe, et le poussa même en Franconie jusqu'au-delà de Wurtzbourg et de Nuremberg où il le perdit de vue. Ses troupes alors lui demandèrent des quartiers pour se refaire. L'éloignement de *Mercy* et l'exemple de ce général qui, au rapport de *Rose*, envoyé à la découverte, se cantonnoit lui-même, sembloient déjà autoriser cette condescendance; la fatigue des troupes, l'appréhension de leur mutinerie habituelle, mais sur-tout la commisération du chef pour des soldats excédés des travaux d'une campagne laborieuse, achevèrent de lui arracher son aveu. Le vigilant *Mercy* épioit cette faute, la seule qu'on ait jamais reprochée à *Turenne*, faute qu'il se reprocha lui-même aussitôt, et qu'il songeoit même à réparer. Mais *Mercy* ne lui en laissa pas le loisir: à peine fut-elle commise, que tout-à-coup il tombe à Mariendal sur ces quartiers séparés. *Turenne* fait passer en vain des ordres pour les rapprocher:

dans la confusion de la surprise ils sont mal exécutés, et le général français, n'ayant pu réunir encore qu'une partie de ses forces lorsque l'ennemi parut avec toutes les siennes, se vit dans la nécessité de courir la chance d'un combat inégal, auquel il ne put se refuser. Son foible corps bientôt enveloppé, n'eut de ressource que la fuite, et lui-même pensa être fait prisonnier. Dès qu'il se vit en sûreté, il recueillit ses débris, et au lieu de chercher à regagner le Rhin, ainsi que sa foiblesse sembloit le lui conseiller, il fit sa retraite sur la Hesse. Il avoit formé le dessein d'y attirer *Mercy* et de forcer par là les Hessois et les Suédois, ménagers de leurs troupes, à lever enfin leurs quartiers d'hiver, et à sortir d'une inaction nuisible à la cause commune. Cette adresse eut le succès qu'il en avoit espéré, et lui rendit une armée avec laquelle il fit reculer *Mercy* à son tour. 1645.

Mais déjà, sur le bruit de sa défaite, la Cour lui avoit envoyé un supérieur en la personne du duc d'*Enghien*, qui amenoit des renforts. Le duc ayant adopté le plan d'opérations de *Turenne*, mettoit à la poursuite de *Mercy* l'ardeur qui lui étoit naturelle, lors- Bataille de Nordlingue Mort de Mercy.

1645. qu'il se vit arrêté tout-à-coup dans sa marche par le refus positif d'aller plus loin que les généraux alliés, choqués de la hauteur de son commandement, lui signifièrent. Déjà le prince ne parloit que de les charger, lorsque le prudent *Turenne* lui conseilla de la condescendance, et s'entremit pour rapprocher les esprits. Il y réussit, du moins à l'égard des Hessois; mais il échoua auprès de l'inflexible *Konigsmark*, qui, faisant monter ses fantassins en croupe, disparut avec tous ses Suédois.

Mercy continua à être harcelé avec le reste; mais ayant reçu un renfort, il fit halte à Nordlingue et s'y fortifia de manière à n'être pas facilement délogé. Le duc d'*Enghien*, contre l'avis de *Turenne*, se détermina, quoiqu'inférieur en nombre, à le combattre, et *Mercy* se promettant la victoire d'une résolution qu'il taxoit d'imprudence, se félicita de se voir attaqué. Le commencement de l'action répondit assez au jugement qu'il avoit porté. Le maréchal de *Grammont*, qui commandoit l'aîle droite de l'armée française, fut mis dans une déroute complette par *Jean de Werth*, et les espérances de *Mercy* commençoient à se réaliser, lorsque cet habile général reçut le coup mortel.

uelque désespoir qu'en conçurent ses 1645.
oupes, et quelques efforts qu'elles
nt pour le venger, leur furie ne
it suppléer au conseil ; et les succès
: *Turenne* à la gauche, ainsi qu'une
iarge du duc d'*Enghien* à la tête des
essois achevèrent de donner la vic-
ire aux français, et d'enlever aux
iamps de Nordlingue, la renommée
nistre que onze ans auparavant, ils
voient acquise. Mais il s'en fallut de
out d'ailleurs que cette victoire eut
s mêmes suites. Une maladie dont fut
ttaq : presqu'aussitôt le duc d'*En-*
t, et un secours considérable
:né par l'archiduc *Léopold* aux im-
iaux et qui doubla leurs forces,
obligea les Français victorieux à faire
etraite, et à se borner à la défensive
ur le Rhin. Cependant l'hiver ayant
igné le prince allemand, qui alla
dre ses quartiers en Bohême, *Tu-*
r investit Trèves, et y rétablit l'é-
ecteur, dont la régente avoit déjà pro-
uré l'élargissement. C'étoit la condition
expresse qu'elle avoit mise à se prêter
ux ouvertures de la paix qui se négo-
ioit alors.

Le duc d'*Orléans* prit encore quel-
ques villes en Flandre ; et, au midi, le
comte d'*Harcourt*, après avoir établi

1646. une entière communication entre le Roussillon et la Catalogne, en favorisant la prise de Roses par *Duplessis-Praslin* à qui elle valut le bâton de maréchal de France, passa la Segre et remporta encore à Liorens une victoire qui termina la campagne.

Le duc de Bavière forcé à la neutralité. Prise de Dunkerque par le duc d'Enghien.

1646.

Celle de l'année suivante n'eut rien de très-brillant pour les armes françaises. La jonction de *Turenne* avec *Wrangel*, qui avoit succédé à *Torstenson*, et les manœuvres habiles de ces deux généraux, qui devoient opérer la ruine de l'électeur de *Bavière*, devinrent inutiles par le bonheur qu'eut celui ci, à la fin de l'année, de faire agréer sa neutralité à la régente. Cet incident fit rappeler *Turenne* dans le Luxembourg: et il y étoit à peine rendu que déjà l'électeur avoit repris ses anciennes liaisons. *Gaston*, toujours en Flandre, et ayant sous lui les maréchaux de *Gassion* et de *Rantzau*, s'empara de *Mardik* à la vue du duc de *Lorraine*, qui n'osa basarder le combat que le prince lui offrit. Il se retira après cet exploit et remit le commandement au duc d'*Enghien*. Celui-ci, secondé par l'amiral hollandois *Martin Tromp*, enleva Dunkerque en dix-huit jours, et lorsqu'on croyoit la campagne finie.

Ces avantages furent compensées par

1645.

ı échec qu'essuya le comte d'*Harnourt*, toujours heureux jusqu'alors : il battu par le marquis de *Léganez* qu'il avoit autrefois contraint de lever siége de Casal, et qui le contraignit à on tour de lever celui de Lérida. Il en ut de même à-peu-près en Italie, où e prince *Thomas* se vit forcé de re-er au siége d'Orbitello, ville située une journee de Rome, et dans l'*état présides*, où pour inquiéter *Incent X*, et satisfaire une vengeance ticulière de *Mazarin*, ce ministre fait porter la guerre. Le duc de *Brezé*, beau-frère du duc d'*Enghien*, roit coopérer par mer à ce siége : il battit en effet la flotte espagnole qui t au secours, mais il fut tué dans le bat.

Trève entre l'Espagne et les Provinces-Unies.

1647.

L'année 1647 fut encore moins heureuse. Une suspension d'armes entre l'Espagne et les Provinces-Unies, tours inquietes des succès et du voisin des Français, permit à l'archiduc *Le ld* de tourner toute son attention et to tes ses forces du côté de la Flandre, où *Rantzau* et *Gassion* ne purent l'empêcher de faire des progrès. Le dernier fut tué comme il s'emparoit de Lens ; et, dit *Monglat*, à cette occasion, *la France gagna une bicoque, perdit un grand capitaine.*

1648. des affaires publiques, sans trop s'en occuper; se passionner pour les partis, sans s'acharner à se detruire; lire avidement les libelles et n'en retenir que les plaisanteries; se faire la guerre sans se haïr; se battre avec bravoure, et ne mêler aux hostilités ni atrocités ni noirceurs; passer sans presque aucun intervalle, de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation, pendant tout ce temps, fut un état de délire, et c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager les événemens qui vont suivre. Le cardinal de *Retz*, le duc de *la Rochefoucauld*, et plusieurs autres personnes d'un rang distingué, ont laissé d'amples Mémoires sur ce sujet. Comme ils voyoient les événemens de plus près, et qu'ils y jouoient les principaux rôles, ils les jugeoient très-importans, et se les grandissoient pour ainsi dire à eux-mêmes. Mais l'œil de l'histoire les voit dans leur juste proportion; et c'est ainsi que nous les représenterons, sans nous appesantir sur les détails, et sans rien retrancher de ce qui peut les rendre instructifs.

Caractère de Mazarin.

Brienne, t. 2, p. 182.

Ces beaux jours de la régence durèrent à-peu-près trois années, pendant lesquels le cardinal s'affermit dans

istère contre les secousses qui 1648.
ent ebranler sa fortune. *Mazarin*
uaî, parce qu'il ne sut s'attirer ni
ime ni la confiance, qui sont les
its du gouvernement. Il n'avoit pas
ands vices, mais presque toutes
vertus étoient plus ou moins in-
ées des défauts contraires. S'il don-
, c'étoit avec parcimonie et con-
; s'il promettoit, c'étoit dans
ion de ne tenir qu'autant qu'il
eroit forcé. Il parloit beaucoup et
agrément; mais il abusoit de cette
é, pour s'envelopper dans de
ls raisonnemens qui lui fournis-
t ensuite une foule d'*échappa-*
Un autre expédient qu'il em-
volontiers, étoit la lenteur.
s et moi, disoit-il quelquefois.
marche tardive et tortueuse dé-
Français, amis de la prompti-
le conseil comme dans l'exé-
. Leur précipitation leur rendoit
stre ridicule; lui, de son côté,
doit comme une nation pure-
frivole. Il résulta de là un mépris
ue, très-mal fondé de part et
ltre, mais qui influa beaucoup sur
ns suivans. Il semble que le
linal *azarin* auroit préféré la vie
me riche sans affaires, à celle

Motteville, t. 1, p. 182.
Joly, t. 1, page 5.
Bussé, t. 1, page 119.
La Rochefouc., p. 40.
Nemours, page 8.
Mascurat, p. 191, 445 et 448.
Lenet, l. 2, page 416.
Talon, t. 7, page 79.
Artagnan, t. 2, p. 130.
Monglat, t. 2, p. 398.

1648. d'un ministre : car il aimoit les plaisirs, la table et le jeu. Il haïssoit le travail, et laissoit en arrière une multitude de réponses et de dépêches. Cependant, quand il vouloit s'appliquer, il avançoit beaucoup en peu de temps. Les audiences, la représentation lui déplaisoient ; il seroit resté volontiers enfermé dans l'intérieur de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublemens, de bijoux ; et jamais on ne l'en tiroit qu'il ne montrât de l'humeur. Enfin, un défaut très-essentiel dans un ministre, c'est qu'on savoit qu'il ne falloit que lui faire peur, pour obtenir de lui tout ce qu'on vouloit. *Faites du bruit*, disoit le cardinal de *Sainte-Cécile*, son propre frère, et *il accordera tout*. Dans une Cour où les plaisirs faisoient qu'on se communiquoit beaucoup, ces défauts du ministre ne tardèrent pas à être remarqués, et bien des personnes se proposèrent de les tourner à leur profit. Le cardinal sentit les inconvéniens de cette familiarité ; et les efforts qu'il fit pour la diminuer, occasionnèrent le premier soulèvement contre lui.

Mémoires contre Mazarin. *Talon*, t. 9, p. 322.

Anne d'Autriche, pendant la vie de son mari, n'avoit pas eu de plus grande consolation dans ses peines,

ıe la liberté de s'en plaindre avec ses 1648.
ıestiques, ses femmes et les autres
ɪr: nes qui l'environnoient. Lors-
elle eut pris en main les rênes du
ouvernement, elle continua de parler
ce qui l'affectoit; de sorte qu'à son
emple tout le monde s'entretenoit
s affaires d'état. *Mazarin* fit sentir
régente les inconvéniens de cette
ı tude, et elle s'en corrigea; mais
familiers de la reine, privés de ces
nces qui satisfaisoient leur cu-
té, et qui leur donnoient un air
importance, conçurent un extrême
ıtiment contre le ministre. Il s'em-
peu de la haine des subalternes,
rs é que, pourvu qu'il eût pour
princes du sang, les grands offi-
de la couronne et les chefs les plus
nens des corps, tous les autres se-
ient trop heureux de se ranger sous
otection. Il s'attacha donc à con-
er les premiers, à prévenir leurs
, et sur-tout à les flatter et à les
ıdo ıir par de belles paroles. *Ma-*
in ı it pas réflexion que presque
jours les grands sont conduits par
petits. Ceux ci, gens d'affaires, four-
eurs, domestiques, en rapport con-
ɪ l avec les courtisans, n'eurent pas

1648. de peine à leur inspirer des préventions contre le ministre, qui les négligeoit. S'il accordoit des grâces, il ne falloit pas, disoient-ils, lui en avoir obligation, parce que c'étoit, de sa part, crainte plutôt qu'inclination ; il falloit, au contraire, profiter de sa foiblesse, et exiger encore davantage. Si, excédé des demandes, il hasardoit un refus, l'essaim des mécontens se répandoit dans les cercles, dans les sociétés bourgeoises, dans les cours souveraines, où ils avoient leurs amis, leurs parens et leurs alliés. Là, on faisoit sans miséricorde le procès au ministre. C'étoit, disoit-on, un avare, un ambitieux, un homme qui ne pensoit qu'à lui, qui se revêtoit de toutes les dignités, se chargeoit de bénéfices, pilloit le trésor royal, dont il s'étoit rendu maître en y préposant ses affidés ; qui prolongeoit la guerre pour avoir un prétexte de pressurer les peuples ; enfin une sangsue publique, un fourbe qui déshonoroit le gouvernement chez les étrangers, et dont il falloit nécessairement se défaire.

Contre la régence. Talon, t. 2, p. 176 ; t. 5, page 296. Psaume 106, v. 40.

Les murmures contre la régente n'étoient pas moindres. *Effusa est contemptio super principes*, disoit *Talon*, avocat général, *le mépris*

ıniversel s'est répandu sur les prin- 1648.
*ces. La personne du roi a été honorée
à cause de l'innocence de son âge ;
mais celle de la reine a reçu toute
sorte d'opprobres et d'indignités ; le
peuple s'est donné la liberté d'en par-
ler avec insolence et sans retenue.* On
noircissoit, en effet, la régente par
les soupçons injurieux à son honneur.
On ne l'épargnoit pas non plus sur sa
conduite politique : on la blâmoit ou-
vertement de donner toute sa confiance
à un étranger qui savoit à peine la
angue, qui ne connoissoit ni le gé-
iie, ni les lois, ni les usages de la
nation ; et d'avoir composé le conseil,
noins selon les besoins de l'état que
selon les desirs de son ministre. A la
vérité, elle avoit conservé à la tête
e chancelier *Seguier*, homme habile,
ni des savans et des lettres, exercé
ns le travail, employé avec succès
s *Richelieu*, et capable de don-
n bons avis ; mais il passoit pour
m de la Cour contre le parle-
nt, et il étoit *si souple*, dit Talon,
*si déférant, si abaissé dans sa con-
duite à l'égard de la reine et des
ministres, qu'il en étoit ridicule et
sans estime dans le cabinet.* D'ail-

1648. leurs, il lui étoit échappé de dire en pleins états, *qu'il y avoit deux sortes de conscience; l'une d'état, qu'il falloit accommoder à la nécessité des affaires; l'autre, à nos actions particulières.* Cette proposition scandalisa à juste titre, et ôta au chancelier la confiance du public, qui est le plus bel apanage d'un homme en place.

Disgrace de Chavigny.

Talon, t. 5, page 311. Motteville, t. 1, p. 360.

Par une conduite contraire, *Chavigni* se fit un puissant parti dans le parlement. *Il faisoit profession de dévotion*, dit Talon, *et même de jansénisme; et il se trouvoit que tous ceux qui étoient de cette opinion n'aimoient pas le gouvernement présent de l'état.* C'étoit un homme *de haut sens*, très-propre aux affaires. *Mazarin* lui devoit son élévation : mais bientôt il le trouva de trop dans le conseil, et l'en éloigna. *Il est difficile et audacieux*, disoit le cardinal; *il seroit heureux, s'il vouloit se contenter d'avoir part à ma fortune; mais il demande toujours et me contraint infiniment.* On cria à l'ingratitude. *Chavigni* se cantonna, pour ainsi dire, dans le parlement, où il avoit pour partisans déclarés les présidens *Longueil* et *Viole*, auxquels se joignirent les présidens de *Novion* et de *Blanc-*

Menil, piqués contre le ministre, à cause de la disgrace de *Potier*, évêque de Beauvais, leur parent. *Châteauneuf*, qu'on avoit toujours laissé à Mont-Rouge, se mêla de cette cabale, qui devint tres-dangereuse par la jonction de plusieurs conseillers disposés à brouiller. *Mazarin* ne trouva pas de meilleur moyen pour l'affoiblir que de disperser les chefs. *Châteauneuf* eut ordre de se retirer en Berry. *Chavigni* fut réduit au gouvernement de Vincennes, qui lui avoit été donné par *Richelieu*; d'autres furent relégués dans leurs maisons de campagne, d'où le ministre, peu enclin à la rigueur, les rappela bientôt. Cependant, comme tout cela s'étoit fait sans forme de procès, et par des coups d'autorité, le parlement, dont les exilés étoient presque tous membres, en marqua beaucoup de mécontentement. 1648.

La guerre d'Espagne, très-dispendieuse, quoiqu'accompagnée de succès brillans, duroit toujours. Il falloit de l'argent pour la soutenir : il en falloit pour fournir à la magnificence et aux plaisirs d'une Cour fastueuse, pour acquitter les pensions des grands, créées dans l'intention de payer leur

Le toisé. *Talon*, t. 2 page 41. *Histoire du temps*, p. 1[illegible] et suiv.

1648. fidélité, enfin pour remplir les vides du trésor, causés par une administration peu économe. Les provinces épuisées n'offroient plus de ressources, malgré l'habileté du surintendant des finances à trouver des prétextes et des moyens d'impositions. C'étoit l'Italien *Jean Particelli*, sieur d'*Emery*, exacteur impitoyable, qui se faisoit même honneur de sa dureté. On raconte qu'un poëte venant un jour lui offrir l'encens dont les auteurs indigens ne parfument que trop souvent les distributeurs des richesses, d'*Emery* lui dit naïvement : *Au lieu de me louer, faites en sorte qu'on m'oublie : les surintendans ne sont faits que pour être maudits.* De la part d'un homme qui se dévouoit si gaîment à l'exécration publique, il étoit permis de tout appréhender : aussi la crainte fut-elle vive dans la capitale; et les esprits commencèrent à s'agiter fortement, lorsque les bourgeois virent leurs possessions menacées, et la violence jointe aux prétentions de la Cour.

Il parut odieux que, pour faire de l'argent, on tirât des archives de la finance un réglement qui avoit cent ans de date. C'étoit un édit de 1548, qui faisoit défense de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au-delà

des bornes posées à cet effet, sous peine de démolition, de confiscation des matériaux et d'amende arbitraire. Plus il s'étoit écoulé de temps depuis ce réglement, plus les contraventions s'étoient multipliées, et plus le surintendant espéroit d'argent. Il fit donner un arrêt du conseil qui rappela celui de 1548, et les peines prononcées contre les délinquans. En conséquence, on commença à toiser le terrain occupé par les nouvelles constructions, afin d'imposer des amendes proportionnées à l'étendue, et de forcer les propriétaires à racheter, par une contribution, la démolition de leurs maisons, et la confiscation des matériaux. Cette opération du *toisé* jeta l'alarme dans beaucoup de familles, qui se voyoient menacées d'une multitude de procès entre les cohéritiers ou les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les préposés au *toisé*, et troubla les ouvriers. Ils demandèrent main-forte, on leur donna deux compagnies de soldats, qui empêchèrent les violences, mais non les murmures; les propriétaires réclamèrent l'autorité du parlement, qui intervint dans cette affaire, et qui fit des remontrances. La Cour mollit insensiblement, et crut avoir obtenu la victoire, parce qu'elle 1648.

1648. avoit soutiré quelques deniers; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, et le parlement à s'assembler.

Le Tarif. La fermentation devint plus générale par la publication d'un *tarif* qui augmentoit considérablement les droits d'entrée dans la capitale. Le *toisé* n'avoit inquiété que quelques familles : le *tarif* mécontenta tout Paris. La Cour effrayée des murmures qui dégénéroient en clameurs, le retira, et y substitua d'autres édits bursaux, qui parurent si onéreux, que le parlement préféra encore le *tarif*, que l'on modifia : mais ces arrangemens ne se firent pas sans des pourparlers avec le ministre, des assemblées de chambres, des députations à la régente, des réponses aigres, des coups d'autorité de sa part, des discours et des écrits, dans lesquels les grandes questions du droit des rois et des peuples, du pouvoir arbitraire et du pouvoir limité, étoient discutées et livrées aux réflexions du public. Les maîtres des requêtes, cette jeunesse, l'espérance de la haute magistrature, ordinairement attachée à la Cour, de laquelle dépend son avancement, s'élevèrent aussi contre le ministre, parce qu'on créa douze nouvelles charges, dont l'addition diminuoit le prix des

ies, et les rendoit moins ho- 1648.
s. Enfin, les trésoriers de France
utres possesseurs de charges et
és, firent entre eux des associa-
, pour borner les projets de la
te, et écrivirent en province des
circulaires, pour engager ceux
ssédoient des charges à se joindre
Ou mit en prison quelques-uns
us ardens, et ils furent relâchés
promptement et aussi imprudem-
qu'ils avoient été resserrés. L'en-
asme devint si violent, qu'un
us emportés, qu'on avoit laissé
par des égards particuliers, alla
indre au ministre de ce ménage-
, comme d'un affront, ne méri-
as, disoit-il, d'être plus épargné,
n il n'étoit pas plus innocent que
tres; et cette bravade resta im-

is ce qui rendit ces petites atta- La Paulette.
plus dangereuses, c'est le soulè-
nt de toute la magistrature au
de la *Paulette*. Ce droit, ainsi
é de *Charles Paulet*, son inven-
étoit un expédient imaginé pour
e la vénalité des charges profita-
u trésor royal. Chaque pourvu
e étoit obligé de payer tous les
soixantième du prix de l'achat.

1648. A cette condition, quand il mouroit, sa famille héritoit de sa charge; mais s'il y manquoit et mouroit dans l'année, la charge étoit dévolue au roi, et perdue pour la famille. Ce droit de vénalité, acquis par la *Paulette*, n'étoit pas perpétuel; les rois le renouveloient tous les neuf ans, comme une grâce. Cette espèce de bail finissant dans l'année, le ministre, en accordant la continuation, imagina d'exiger de toutes les Cours souveraines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt.

Arrêt d'union. *Journal du parlement.*

Le grand-conseil, la cour des aides, la chambre des comptes se récrièrent contre une pareille exaction; elles remontrèrent au parlement que l'exception n'étoit faite que pour les désunir, et que s'il abandonnoit les autres corps dans cette occasion, on reviendroit contre lui après les avoir abattus. Cette crainte prévalut contre toutes les mesures que prit la Cour, pour empêcher ces compagnies de faire cause commune; et le 13 mai fut donné le fameux *arrêt d'union*, qu'on peut regarder comme l'étendard sous lequel se rangèrent par la suite tous ceux qui voulurent molester le ministère. Il portoit qu'on *choisiroit dans chaque cham-*

bre du parlement deux conseillers, 1648.
qui seroient chargés de conférer avec les députés des autres compagnies, et qui feroient leur rapport aux chambres assemblées, lesquelles ensuite ordonneroient ce qui conviendroit. La régente sentit que cette démarche des cours souveraines, bornée d'abord à leurs intérêts particuliers, ne tarderoit pas à s'étendre plus loin. Elle fit l'impossible pour empêcher ces assemblées. *L'arrêt d'union* fut cassé par un arrêt du conseil. Le parlement fut mandé au pied du trône. La reine lui fit essuyer des réprimandes générales, et menaça les particuliers, elle flatta ensuite le corps, et caressa les membres qu'elle craignoit, ou dont elle espéroit quelque complaisance. Le duc d'*Orléans*, depuis la régence, vivoit tranquille, sans se mêler des affaires publiques. *Anne d'Autriche* le pria d'en prendre connoissance, et de traiter avec le parlement. Il se fit une grande députation à son palais : on entra en conférence. *Gaston* parloit bien, et mettoit dans ses discours et ses manières autant de dignité que de douceur; il gagna ceux qui le virent et l'entendirent. Mais ses propositions rapportées aux chambres assemblées, dénuées du

1648. charme qu'il leur prêtoit, n'eurent pas le même succès.

Assemblée de la chambre de St.-Louis.

Talon, t. 5, page 216.

Motteville, t. 2, p. 144.

Journal du parlement, page 9.

Histoire du temps, page 158.

Mazarin voulut aussi entrer en conférence : mais comme il prononçoit mal le français, son idiôme étranger donna lieu à des plaisanteries de la part de la jeunesse admise à ces pourparlers, et il devint ridicule ; vice qui éclipse en France toutes les bonnes qualités. On crut d'ailleurs s'apercevoir dans l'intimité de la conversasion, qu'il étoit double, artificieux, plus rusé qu'adroit, hardi jusqu'à l'insolence quand il ne craignoit pas, et bas flatteur près des gens dont il avoit besoin. Dans ces conférences, il combloit de caresses les conseillers jeunes et vieux ; il les appeloit *les restaurateurs de la France et les pères de la patrie :* adulation fade dont personne n'étoit dupe, et qui ne lui attira que du mépris. Les expédiens qu'il proposa pour ramener les esprits à la soumission, expédiens qu'il vouloit faire valoir comme un grand relâchement de l'autorité royale, furent rejetés avec dedain. Les magistrats s'opiniâtrèrent à soutenir l'*arrêt d'union ;* et le peuple commençant à s'émouvoir, la Cour fut obligée de souffrir les assemblées *de la Chambre de St.-Louis*, où se réunirent les conseillers députés

par le parlement et par les autres compagnies souveraines. 1648.

La reine, en tolérant cette espèce de comité, lui fit dire *que son intention étoit que les affaires s'y expédiassent en peu de temps, pour le bien de l'état; mais sur-tout qu'il y fût avisé aux moyens d'avoir de l'argent promptement.* De ces deux objets, le second, qui affectoit si vivement la Cour, fut précisément celui qu'on négligea. Les députés des compagnies aimèrent mieux s'attacher à la discussion des affaires publiques, comme plus propre, par l'importance des questions, à leur faire obtenir de la considération. Les matières étoient présentées à la chambre par un des membres : on les examinoit attentivement ; on portoit même une décision, mais qui n'avoit de force que par la sanction des chambres assemblées. Il résulta de-là deux inconvéniens, qui jetèrent la Cour dans de grands embaras : le premier, qui s'est long-temps perpétué, c'est qu'une séance des chambres assemblées ne suffisant pas quelquefois aux affaires d'état, on continuoit la délibération dans les séances suivantes, sans donner aucun temps aux affaires des particuliers. Ainsi, le peuple se trouvoit sans jus-

1643. tice, et les suppôts du palais sans occupation. Ceux-ci, ou par désœuvrement, ou par curiosité, se portoient en foule dans les salles, et y passoient les journées entières à recueillir les murmures, les réflexions, les bons mots, dont ils amusoient les cercles de Paris et des provinces. Les projets de réforme, et les moyens même violens d'y parvenir, devenoient le sujet des conversations. On s'en entretenoit dans les boutiques des marchands, dans les ateliers des artisans, et jusque dans les marchés et les places publiques. Cette manie de s'occuper des affaires d'état, s'empara de toutes les têtes, et la France entière se trouva disposée à prendre part aux troubles de la capitale.

Ce qu'on y traite. *Talon*, t. 5, page 300.

L'autre inconvénient de la chambre de Saint-Louis, c'est la facilité qu'elle donna aux mal intentionnés, de commettre le parlement avec la Cour. Car le seul frein qui puisse arrêter les caractères fougueux dans les grandes assemblées, c'est la crainte de s'attirer, par des propositions hardies, le ressentiment des ministres. Or, en permettant ce comité préparatoire, la régente ôta ce frein de la crainte, parce que les conseillers qui vouloient mettre sur le tapis des questions désagréables

au ministère, en chargeoient secrètement les députés à la chambre de Saint-Louis, qui s'en occupoient, et portoient ensuite les propositions aux chambres assemblées, sans que l'inventeur, qui restoit caché, eût rien à appréhender. 1648

On est étonné de la multiplicité des objets que la chambre de Saint-Louis fit passer sous ses yeux, en dix séances, qui durèrent dix jours, depuis le 30 juin, jusqu'au 9 juillet. Justice, finance, police, commerce, solde des troupes, grâces, domaine du roi, état de sa maison; en un mot, tout ce qui concerne le gouvernement, fut porté à la connoissance de ce comité, et devint, par une suite necessaire, du ressort du parlement.

Les difficultés, sur tous ces objets, présentées à l'assemblée des chambres, auroient été décidées aussitôt que proposées, s'il n'avoit dépendu que de la jeunesse du parlement, qui étoit très-contraire au ministre. Plusieurs causes contribuoient à échauffer les esprits, tant de cette jeunesse tumultueuse, que de personnages plus graves et plus mûrs, qui ne se montroient pas moins animés. D'abord ces jeunes gens, la plupart dégoûtés de l'étude sombre des

Motif des frondeurs.

Retz, t. 1, p. 110 et 35.

Nemours page 8.

La Rochefouc. p. 56.

Monglat, t. 2, p. 308

1648. lois, et fatigués par les sollicitations importunes des plaideurs, trouvoient fort agréable d'avoir un prétexte plausible de quitter ces occupations obscures, pour se livrer à la recherche amusante des faits, se donner en spectacle dans les assemblées des chambres, et y faire briller leur éloquence. Il est possible aussi, que plusieurs d'entre eux se soient regardés comme *les protecteurs nés du peuple*, titre que leur donnoient leurs flatteurs, et qu'ils se soient crus très-nécessaires à la patrie : persuasion capable toute seule d'inspirer l'enthousiasme républicain, toujours dangereux dans une monarchie. Enfin, il devint à la mode de censurer le gouvernement, et de décrier les ministres, sur-tout le cardinal. On se donna des noms de faction : les partisans de la Cour s'appeloient *Mazarins* ; les autres furent nommés *Frondeurs*.

Cette dénomination dut son origine à des jeux d'enfans qui, partagés en plusieurs bandes dans les fossés de Paris, se lançoient des pierres avec la fronde. Comme il résultoit quelquefois des accidens de ces amusemens, la police les défendit, et envoya des archers pour séparer les frondeurs. A leur vue, les

fans se dispersoient ; mais après le rt de cette patrouille, ils reveient sur le champ de bataille. Quel- fois, lorsqu'ils se sentoient plus forts, ils faisoient face à la garde, et la poursuivoient à coups de fronde. Le flux et reflux de ces troupes d'enfans, qui, tantôt cédoient à l'autorité, et tantôt y résistoient, parut, à un plaisant du parlement, dépeindre assez naturellement les alternatives de sa compagnie. Il compara les adversaires de la Cour à ces *frondeurs*. Le mot prit, et dès ce moment, habits, repas, équipages, ajustemens, bijoux, tout fut la *fronde*. Sitôt qu'elle devînt une aire de mode, les femmes s'en mêlerent de droit ; et pour être bien reçu dans les cercles, il fallut tenir à la fronde, au moins par quelques marques extérieures. Cette nécessité fit déclarer contre la Cour les jeunes conseillers, que d'autres raisons n'avoient pas encore déterminés. 1648.

Quant aux magistrats plus âgés et plus sérieux, qu'on nomma par dérision les *Barbons*, on sait à-peu-près les motifs des principaux qui, dans l'assemblée des chambres, tonnoient ordinairement contre les abus vrais ou faux du gouvernement. On a déjà fait observer Retz, t. 1, page 145.

1648. *Molé* n'avoit que la paix en vue; et s'il ne réussit pas à la procurer, on lui doit d'avoir empêché que les troubles n'ébranlassent les fondemens de la monarchie. Il avoit une sagacité singulière pour démêler dans les entretiens particuliers les intérêts secrets, et pour prévoir les entreprises qu'ils pouvoient occasionner; et il étoit doué sur-tout de l'esprit d'à-propos, qui fait qu'on dit toujours à chacun ce qu'exigent le caractère, le lieu et les circonstances. Dans ses discours, au travers de quelque rudesse d'expression, on remarque des pensées fortes, un style mâle et nerveux; beaucoup de netteté et de justesse, sans aucune de ces métaphores et de ces digressions scientifiques, familières à l'éloquence de ce temps.

Matthieu Molé passe pour avoir été un des hommes les plus intrépides de son siècle. Tel qui affronte hardiment la mort dans les batailles trembleroit peut-être en entendant les cris et les hurlemens d'une populace mutinée, et en voyant mille instrumens meurtriers levés sur sa tête. Aussi tranquille dans ces occasions, que s'il eût été sur son tribunal, *Molé*, d'un regard, glaçoit d'effroi les séditieux, et, par une seule menace prononcée d'un ton ferme, il

es ttoit en fuite. Le courage chez 1648.
étoit pas borné à quelques occa-
il le portoit dans toutes ses actions.
conduite fut toujours également
me et soutenue, quoiqu'exposée aux
alignes interprétations de ses ennemis,
aux railleries des plaisans, à la critique
in public prévenu, et souvent au
ne de ses parens, de ses confrères
de ses amis. Sa constance fut per-
p llement soumise à ces épreuves, à
Cour, à la ville, dans le parlement,
jamais elle ne se démentit.

Il connoissoit les boute-feux qui excitoient la fermentation dans sa com- ie, et il n'ignoroit pas leurs motifs s. Les principaux étoient *Château- f*, *Laigues*, *Fontrailles*, *Mon- tré r*, *Saint-Ibal*, reste de la cabale *Importans*; *Chavigni*, qui s'é- t joint à eux; et, le plus dangereux tous, *Jean-François-Paul de Gondi*, coadjuteur de l'archevêque de Paris, son oncle, décoré lui-même du titre d'archevêque de Corinthe, et connu depuis sous le nom du cardinal de *Retz*. Le but de ces intrigans étoit de susciter à la régente des embaras de toute espèce, afin de la forcer de changer ses ministres, dont ils se flattoient d'occuper la place : mais ils se

Demandes du parlement.

Retz, t. 1, t. 2.

Histoire du temps, p. 195.

1648. gardoient bien de laisser pénétrer leurs intentions aux magistrats qu'ils séduisoient ; au contraire, ils n'étaloient devant eux que des principes de désintéressement, de modération, de bienfaisance pour le peuple, et paroissoient n'avoir en vue que la réforme du gouvernement et la gloire de la nation, qui seroit l'ouvrage du parlement, s'il vouloit l'entreprendre. Pour soutenir la bonne opinion qu'ils tâchoient de donner d'eux, ils avoient soin que les projets contre la Cour, portés de la chambre de Saint-Louis aux chambres assemblées, ne parussent enfantés que par le pur zèle du bien public. Telle étoit la suppression des intendans province, qui fut prononcée d'une v unanime; l'érection d'une chambre justice, destinée à pressurer les t tans, chose toujours agréable au ple; enfin, beaucoup de régleme finance, bons en eux-mêmes, n mauvais pour le moment présent, rce qu'ils jetoient l'alarme parmi les teurs, qu'ils ôtoient la confiance, qu'ils faisoient fermer les bourses. Il s'ensuivit que, dans quelques provin le peuple voyant le discrédit dans leq les opérations du parlement faisoie tomber les collecteurs des impôts, re-

de payer. Des paysans attroupés
·ent les recettes; et le moins qui 1648.
riva, c'est que chacun s'abstint de
r sa part de contribution, et tout
souffrance, en attendant la
débats de la magistrature avec
tère.

d d'*Orléans*, prié par la reine, On les élude.
ıx assemblées des chambres, et
rendit assidu, pour tâcher de
re des bornes à l'étendue et à la
icité des prétentions. Il repré-
q les intendans étoient néces-
ur la marche, la distribution,
stance des troupes dans les pro-
; qu'ils seroient difficilement sup-
cet égard; qu'au lieu de les
uer, il n'y avoit qu'à restreindre
fonctions et leurs pouvoirs, et
Cour se prêteroit volontiers à
ıgemens. Quant à la chambre
ıce, on éleva une difficulté;
, si les membres seroient tirés de
s les compagnies souveraines, ou
uniquement du parlement. Il y
e sujet des débats qui empêchèrent
rmation de la chambre, et c'est ce
e ministère demandoit. Sur d'autres
res, comme la confection d'un
veau tarif des entrées de Paris, le
ent des rentes de l'Hôtel-de-Ville,

1648. et d'autres objets de finance, on suscitoit des incidens pour faire perdre de vue l'objet principal, et réfroidir le zèle des Frondeurs : mais ces stratagêmes n'aboutissoient qu'à retarder la décision et non à changer les opinions.

Lit de justice. *Histoire du temps, p. 225.* Cependant, comme le premier président espéroit beaucoup du bénéfice du temps, il secondoit l'expédient des délais, en profitant des moindres ouvertures pour rompre les assemblées, ou pour les rendre inutiles. A cet effet, furent employées les longues délibérations, les harangues étudiées, les digressions, les conférences chez le duc d'*Orléans*, et d'autres moyens par lesquels on amuse les corps plus aisément que les particuliers : mais, à la fin, la diligence vint d'où venoient auparavant les retards. Les coffres du roi se vidoient sans se remplir ; tout languissoit. Les armées n'étoient pas payées, et il y avoit à craindre *la sédition du ventre, la pire de toutes*, disoit *Gaston*, qui ajoutoit que les ennemis triomphoient de ces désordres, et devenoient moins traitables sur l'article de la paix, qu'ils comptoient faire ou différer, selon leur volonté, à l'aide de nos mésintelligences. La régente prit donc le parti de finir toutes les tracasseries, en ac-

cordant de bonne grâce au parlement une partie de ce qu'il paroissoit disposé à se faire donner de force. Le roi tint pour cela un lit de justice le 31 juillet. 1648.

La déclaration qui y fut lue, portoit remise du quart des tailles pour l'année suivante, révocation de l'édit du toisé, et de plusieurs droits pécuniaires établis successivement sur les denrées et marchandises ; suppression de douze charges des maîtres des requêtes, dont la création avoit occasionné les premiers murmures de la magistrature : il fut fait de plus, sur le maniement des finances, des réglemens qui sembloient devoir mettre un frein à la cupidité des partisans. Le chancelier ajouta, que le roi établiroit incessamment une chambre de justice pour rechercher les anciennes déprédations ; et il finit par une défense de continuer les assemblées de la chambre de Saint-Louis, et une injonction de rendre la justice aux sujets du roi.

Les assemblées recommencent.

Retz, t. 1, page 116.

Il falloit bien peu connoître les hommes, pour imaginer qu'avec ces concessions, la plupart équivoques, on satisferoit la jeunesse frondeuse du parlement, et qu'après avoir pris part aux affaires d'état, elle reviendroit sans peine aux affaires ennuyeuses du bar-

1648. cercles, où il faisoit sa cour aux dames avec succès. Il peint au naturel sa conduite dans les conventicules où il se trouvoit avec les jeunes conseillers; conduite artificieuse et séduisante. Le coadjuteur les attaquoit par les sentimens d'honneur et de patriotisme. Ils se devoient, disoit-il, au salut des peuples, dont ils étoient l'unique ressource. Le prélat plaignoit ce peuple gémissant sous le poids des impôts, les armées mal payées et souffrantes, le clergé opprimé, la noblesse vexée, le commerce languissant, la gloire de la nation exposée, par l'aveugle prévention de la régente en faveur de son ministre.

Gondi reconnoît qu'il avoit de grandes obligations à la reine. Elle l'avoit nommé coadjuteur; mais elle lui refusa le bâton de gouverneur de Paris, qu'il vouloit joindre à la crosse. Souvent elle lui avoit fait sentir qu'elle désaprouvoit ses prétentions, sa vanité, et que sa régularité extérieure ne lui en imposoit pas, comme au peuple. Enfin, elle donnoit ouvertement la préférence, dans sa faveur, au cardinal *Mazarin*. Ces griefs altérèrent considérablement la reconnoissance du jeune prélat, s'ils ne la détruisirent pas entièrement. Cependant il insinue qu'il auroit pu rester

sujet soumis, sans les conseils de *Laigues*, *Saint-Ibal*, *Montrésor*, ses parens, qui l'irritèrent et souflèrent le feu; mais il convient qu'ils trouvèrent les matières bien préparées : de sorte que, de son aveu, et pour appeler les choses par leur nom, *Jean-François-Paul de Gondi*, archevêque de Corinthe et coadjuteur de Paris, étoit un ;rat, un factieux, un brouillon, un ıme déréglé, un ambitieux, un hy ›crite, à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans les affaires une étincelle de fanatisme, pour embrâser tout le royaume. 1648.

Tel qu'on vient de le dépeindre d'a- ›s lui-même, le coadjuteur souffroit patiemment les délais qui suspen- les opérations du parlement, qui empêchoient de porter les choses l'extrême. Il crut se voir bien éloigné ;on but, lorsqu'il apprit la nouvelle d'u victoire remportée à Lens sur les Espagnols, par le prince de *Condé*. Il étoit naturel de penser que cet avanta : enfleroit le courage du cardinal, ı inspireroit quelque projet hardi c‹ tre les Frondeurs. Le coadjuteur fut persuadé, et il courut sur-le-champ au Louvre, pour juger, par la tenance de la régente et de son mi-

Broussel et autres arrêtés. *Joly*, p. 93. *Talon* t. 5, page 253. *Retz*, t. 1, page 119. *Motteville*, t. 2, p. 239.

1648. Pendant qu'ils regardoient, la fenêtre s'ouvre, la fille de *Broussel* et une vieille servante, son unique domestique, s'y montrent, crient, pleurent, demandent du secours; en même-temps paroît à la porte le vieillard lui-même, malade pour lors, pâle et défait. Les gardes lui aidoient à marcher; ils le soulèvent, le placent dans le carosse, et partent. Une foule de peuple suit la voiture. Ses clameurs avertissent ceux des rues voisines. On sort des maisons, on court; la foule s'épaissit, on embarasse le passage avec des meubles; les chevaux franchissent cet obstacle; mais le carosse se romp: un second qui lui est substitué, se brise encore; enfin, *Comminges*, capitaine des Gardes, se jette, avec son prisonnier, dans un troisième, et le mène au château de Madrid.

Tumulte dans la ville. Pendant ce temps, le peuple débouche, de toutes les rues, sur les Gardes Françaises et Suisses, qui, n'ayant pas d'ordres, se replient vers le Palais Royal. Le maréchal de la *Meilleraie* fait sortir les gardes à cheval, travaille à dégager les fantassins, et y réussit, non sans peine. Dans ce moment, il est joint par le coadjuteur, qui traînoit après lui une foule de femmes et d'enfans, et toutes les harangères du Marché-

Neuf, criant, *Broussel et liberté!* Cette troupe s'étoit attachée sur ses pas malgré lui, lorsqu'au premier bruit de l'émeute il alloit se ranger auprès de la reine. Le grand-maître et le prélat réunis, s'acheminent au Palais-Royal, et entrent ensemble chez la régente, qu'ils trouvent environnée de toute la Cour. Les femmes trembloient : les hommes, voyant *Anne d'Autriche* peu intimidée, faisoient assez bonne contenance et y joignoient la plaisanterie. *Il faut que votre majesté soit bien malade*, lui disoit *Bautru* à demi-voix, *puisque le coadjuteur vous apporte l'extrême-onction.* D'autres tournoient en ridicule les transes de *Broussel*, les pleurs de sa fille, les plaintes de sa servante, qu'ils métamorphosoient en nourrice de ce vieillard de quatre-vingts ans, et qu'ils représentoient comme demandant à grands cris, qu'on lui rendît son nourrisson. Ces bouffonneries étoient accompagnées de mots à l'oreille, d'éclats de rire, de gestes moqueurs. La *Meilleraie* se mit en devoir de persuader que la révolte étoit sérieuse. *Il y a de la révolte*, répondit séchement la reine, en regardant *Gondi*, *il y a de la révolte à croire qu'on puisse se révolter.*

1648.

Cependant le bruit continuoit, le

Incertitude de la Cour.

1648. peuple menaçoit de forcer les gardes. Il entra successivement plusieurs personnes, qui dirent que la sédition alloit en augmentant. On commença pour lors à quitter le ton plaisant, et à délibérer sur ce qu'il conviendroit de faire. Chacun se donnoit la liberté de parler. *Pour moi*, dit Guitaut, *mon avis est de rendre le vieux coquin de* Broussel *mort ou vif. Je pris la parole*, dit le coadjuteur, *et répondis : le premier parti ne seroit ni de la piété ni de la justice de la reine ; le second pourroit faire cesser le trouble.* La régente rougit, et s'écria : *Je vous entends, M. le coadjuteur, vous voudriez que je donnasse la liberté à* Broussel *; je l'étranglerai plutôt de mes deux mains, et ceux qui. . . . ajouta-t-elle, en me les portant presque au visage. Mazarin* s'approcha, lui parla à l'oreille, et la fit revenir à elle-même. Pour lui, sans trop donner dans les plaisanteries, sans pencher non plus vers l'assurance, il avoit une physionomie équivoque, que l'arrivée du lieutenant-criminel et du chancelier décida bientôt.

Ces deux magistrats venoient de parcourir la ville : quoiqu'ils n'adressassent au peuple que des paroles de paix, ils avoient été reçus à coups de pierres. La frayeur qu'ils rapportèrent, étoit si

ïve, qu'elle pénétra tous les cœurs, 1648.
celui du cardinal sur-tout. Il balbutie
d air déconcerté quelques phrases
suite, et conclut qu'il faut pro-
re la liberté de *Broussel*, à con-
(que chacun rentrera dans sa
. Tout le monde trouve l'expé-
lmirable. On se regarde, comme
se demander qui portera la parole:
zarin nomme le coadjuteur. Il se
le l; on le presse; il demande du
s un billet de la reine, qui s'en-
: de rendre la liberté aux prison-
: elle dit que sa parole suffit. Les
co isans environnent *Gondi*; ils le
con nt de rendre ce service à la
F e. *Gaston* le sollicite avec amitié;
s du roi l'entraînent, le por-
ur ainsi dire sur leurs bras. En
un clin-d'œil il se trouve à la porte du
Palais; les chevau-légers l'escortent,
et le pétulant *la Meilleraie* se met à
son côté.

Cet homme, *tout pétri de bile et de contre-temps*, dit le coadjuteur, au lieu de prendre une contenance pacifique, met l'épée à la main, et crie: *Vive le roi, liberté à Broussel!* Comme son action étoit beaucoup mieux vue que ses paroles n'étoient entendues, la populace, loin de se calmer, s'échauffe: Violences du peuple.

1648. on attaque le maréchal à coups de pierres et de bâtons : il est obligé de se mettre en défense. Après avoir quelques temps patienté, il tire ses pistolets et blesse mortellement, vers la Croix du Trahoir, un *crocheteur* chargé, qui passoit, et qui tombe à ses pieds. Le coadjuteur, qui répandoit à grands flots ses bénédictions, arrive et confesse ce malheureux sur la place où il étoit étendu. Cet acte de charité suspend, pour un moment, la fougue de la populace : mais pendant qu'elle paroît hésiter entre l'attaque et la retraite, trente ou quarante hommes armés de mousquetons, de hallebardes, débouchent, de la rue des Prouvaires, dans la rue Saint-Honoré, et font une brusque décharge sur la troupe de *la Meilleraie ;* plusieurs sont blessés autour de lui. L'archevêque est jeté à terre d'un coup de pierre : comme il se relevoit, un forcené lui porte le bout du mousqueton sur la tête, prêt à tirer. *Ah, malheureux !* s'écrie Gondi, *si ton père te voyoit.* Ces paroles, prononcées au hasard, sauvent le prélat ; on reconnoît son habit, et tout le peuple crie : *Vive le coadjuteur !* Il profite de ce retour de tendresse, tourne vers les halles, et entraîne avec lui une grande multitude :

ainsi *la Meilleraie* se trouve dégagé sans efforts, et regagne librement le Palais. 1648.

L'archevêque trouve dans ce quartier beaucoup de gens sous les armes ; il les engage à les quitter, et dit que ce n'est qu'à cette condition qu'il ira avec eux demander à la reine la liberté des prisonniers. Ils y consentent ; et *Gondi* revient au palais à la tête de trente ou quarante mille hommes, non, comme auparavant, furieux et menaçans, mais tranquilles et désarmés. *Venez*, lui dit la Meilleraie en l'embrassant, *parlons à la reine en vrais Français, en bons citoyens, et prenons des dates pour faire pendre, sur notre témoignage, à la majorité du roi, ces pestes d'état, ces flatteurs infâmes qui font croire à la reine que cette affaire n'est rien* : le maréchal parle à la régente avec effusion de zèle pour l'état, et de reconnoissance pour l'archevêque : elle l'écoute froidement. *La Meilleraie* s'echauffe, et lui dit que dans l'extrémité où sont les choses, il n'y aura pas le lendemain dans Paris pierre sur pierre, si elle ne met *Broussel* en liberté. Le prélat veut appuyer le maréchal. *Anne d'Autriche* l'interrompt, et lui dit d'un ton ironique :

Le coadjuteur l'appaise.

1648. *Allez vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé.* Il se retire très-confus, et ne trouve plus dans les appartemens cette foule caressante, qui, deux heures auparavant, l'exaltoit comme la ressource de l'état et le sauveur du royaume. Il eut la prudence de cacher son ressentiment, et composa son visage, pour rendre compte au peuple, qui attendoit réponse. Comme on avoit peine à l'entendre parler, quelques hommes robustes l'enlevèrent, et le placèrent sur l'impériale de son carrosse. Du haut de cette tribune singulière, le prélat les assura que leur docilité avoit fait impression sur la reine; que la soumission étoit le seul moyen de l'adoucir, et d'obtenir ce qu'ils demandoient. Après ce peu de paroles, il les exhorta à se retirer; et *je n'eus pas,* dit-il, *beaucoup de peine à les y engager, parce que l'heure de souper approchoit: et j'ai observé, à Paris, dans les émotions populaires que les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.* Ainsi se dissipa cette tumultueuse assemblée; et *Retz* se retira à l'archevêché, où il demeuroit, d'autant plus outré de dépit, qu'il s'étoit plus retenu.

Pour expliquer la conduite de la

reine à l'égard du coadjuteur, il faut supposer cette princesse parfaitement instruite des menées secrètes du prélat, et convaincue que, s'il n'étoit pas directement auteur de cette dernière émotion, il étoit coupable d'avoir, de longue main, échauffé les esprits, et de les avoir disposés à l'éclat qui venoit de se faire. D'ailleurs, *Anne d'Autriche* croyoit très-fermement que cette émeute n'étoit qu'un *feu de paille*, qui s'éteindroit de lui-même; et elle se trouvoit moins disposée à témoigner de la reconnoissance au prélat, pour les peines qu'il s'étoit données, qu'à abaisser, par un dédain marqué, les fumées d'orgueil que ce service pouvoit élever dans son esprit, et les prétentions qu'il pouvoit faire naître. C'est ainsi qu'on traita cette matière au souper de la reine : les démarches du coadjuteur, ses mouvemens, ses conseils, ses frayeurs y furent bafoués, et toute sa personne tournée en ridicule. On se permit même des mots, qui faisoient entendre qu'on avoit à son égard des desseins qui s'exécuteroient quand on se seroit mis en sûreté contre le parlement et le peuple. Ces desseins ne furent que conjectures : mais moins *Gondi* les sut au juste, plus il se crut

1648.

En est mal récompensé.

Retz, t. 1, page 131.

1648. autorisé à les amplifier. Forcé de s'avouer à lui-même, *que les vertus d'un chef de parti sont des vices dans un archevêque*, il adopta cependant ces vices, et les *purifia* à ses yeux, par l'idée qu'ils étoient nécessaires à sa conservation et à celle de son troupeau. Ces réflexions firent prendre au coadjuteur la résolution de se faire craindre à la Cour, puisqu'il ne pouvoit s'y faire aimer, et il ne trouva pas de meilleur expédient pour réussir, que de renouveler les barricades de la ligue.

Barricades. *R.*, t. 1, page 156. *Joly*, t. 1, page 17. *Motteville*. t. 2, p. 254. *Talon*, t. 5, page 253.

La même distinction que nous avons faite à l'égard des membres du parlement doit avoir lieu à l'égard des habitans de Paris. Il y avoit parmi eux des hommes à prévention, de ces personnes qui se pénètrent des sentimens d'autrui, et qui aiment, comme par instinct, le changement et le bruit. On ne comptoit dans cette classe que quelques bons bourgeois, mais beaucoup d'artisans, une grande partie de la populace, et presque toutes les femmes. C'étoient-là les gens du coadjuteur. Les autres voyoient les défauts du gouvernement. Ils auroient bien desiré une réforme; en cela ils pensoient comme les plus raisonnables du parlement, et même de la Cour : mais quoiqu'ils ne

tassent pas les sentimens du minis- 1648.
e, ils s'attachoient cependant à l'au-
té, dans la crainte que l'anarchie
causât de plus grands maux. Ce fu-
r ces hommes modérés qui sauvèrent
ville de la fureur des boute-feux, que
Gondi ameutoit. Il fit courir, pendant
nuit, des émissaires, porteurs de
uvelles appropriées à l'esprit des
sonnes qu'il vouloit séduire. Aux
ils disoient que la Cour devoit
prisonner tout le parlement, déci-
les conseillers et les bourgeois,
r les faire pendre avec *Broussel*
et les autres prisonniers. Ils assuroient
ix autres, que la régente étoit déter-
à tirer le roi de Paris, et à faire
n mettre le feu aux quatre coins
la ville, qui seroit pillée et saccagée
s miséricorde; et le refrein de ces
ours étoit toujours, qu'à la pre-
ère alarme il falloit se mettre sur la
fensive, et faire des barricades.

Comme si elle eût voulu seconder
mauvais desseins du coadjuteur,
régente, au lieu de laisser appaiser
la fureur du peuple, l'irrita par de nou-
velles entreprises. On n'a jamais su
précisément ce qu'elle avoit résolu: les
disent qu'elle vouloit casser tout
qu'avoit fait le parlement, depuis l'é-

1648. tablissement de la chambre de
Louis ; les autres, qu'elle pr
casser le parlement lui-même,
terdire et l'exiler. Mais quelque
ses desseins, il est certain qu'ils
violens ; et de toutes les m
prendre pour en assurer l'exé
Anne choisit les pires : car,
que les mutins ne désarmoient
fit dire aux bons bourgeois, d
connoissoit la fidélité, de s'arm
La vue de cette milice autorisé
gea ceux que le coadjuteur faiso
à établir des corps-de-garde,
fortifier pendant la nuit. Ils re
rent qu'il y avoit de fréquens n
entre les ministres et le chanc
guier : nouveaux sujets d'alarm
les factieux, et motifs pressan
tenir sur leurs gardes. Par-tou
Cour paroissoit vouloir se m
force, les frondeurs opposèr
troupe prête à lui disputer le
Mais on se contenta de s'obser
tout resta tranquille jusqu'au
où le chancelier se mit en
27 août, pour aller au P

Il n'étoit que six heures du
le parlement étoit déjà ass
qu'en sortant de chez lui, le
lier trouva une barricade qui

quitter son carosse, et de se mettre 1648.
: chaise, qu'il avoit fait suivre.
s pas plus loin, une autre barri-
e arrêta sa chaise: comme il étoit ré-
n continuer son chemin à pied,
(quatre gens apostés l'appro-
c nt, le reconnoissent et le chargent
d'injures. Un plaideur qui lui en vouloit,
ur la perte récente d'un procès,
nt à eux. En un moment, ce ma-
rat se voit environné de furieux,
it, hurlant, prêts à le frapper. Il
la foule comme il peut, accompa-
de l'évêque de Meaux, son frère,
et : la jeune duchesse de *Sulli* sa
, qui, sentant le danger de sa mis-
n, n'avoient pas voulu l'abandonner.
rrivés sur le quai des Augustins, et
tr ant ouvert l'hôtel d'O, occupé par
(de *Luynes*, ils s'y jettent et
ferr nt la porte sur eux. Avant que les mutins l'aient enfoncée, une vieille femme les cache tous trois dans un petit cabinet, au bout d'une grande salle. De cet asyle, défendu par une simple cloison, *Seguier* entend cette populace irritée qui menace de le mettre en pièces. Les plus modérés se promettent de le garder en otage, pour l'échanger avec leur cher *Broussel*. Ils frappent contre les ais de ce cabinet,

1648. ils écoutent s'ils n'entendent pers
enfin, ils jugent que c'est un g
abandonné, et portent leur rag
les autres appartemens, dont ils
la plus grande partie.

Le bruit du péril où se tro
chancelier, est porté jusqu'au
Royal. Le duc de *la Meillera*
part, à la tête d'une compagn
gardes, et vient à son secours.
tire de l'hôtel d'O. Le lieutena
lui amène un carosse pour hâter
traite : il y monte avec sa famill
séditieux, irrités de se voir enleve
proie, les poursuivent avec des l
La Meilleraie, toujours aussi i
dent que zélé, fait volte-face av
gardes, tire, et tue une vieille f
qui passoit. Aussitôt une grêle de p
et de mousquetades fond sur les g
et le carosse ; plusieurs sont tué
duchesse de *Sulli* est blessée l
ment, et ce n'est qu'à grande
que cette troupe effrayée parvie
Palais Royal, où elle se réfugie

Il étoit temps ; car, pendan
l'escorte de *la Meilleraie* étoit re
par les frondeurs qu'il avoit en
il leur venoit des renforts, qui au
rendu sa fuite impossible. Les pre
arrivèrent de la porte de Nêle. La

oit placé des Suisses, pour tenir 1648.
sortie libre en cas de besoin. Un
er, déguisé en maçon, émissaire
ondi, leur chercha querelle, avec
soldats déguisés comme lui, les
gea, en tua trente ou quarante,
prit un drapeau, et les dispersa. Le
t des mousquetades tira de leur
l les jardiniers du fauboug Saint-
main. Ils se ramassèrent par pelo-
, et remontèrent en foule le long
rivière, vers le Pont-Neuf, pen-
que les vainqueurs de la porte de
prenoient le même chemin. A la
heure, du haut du faubourg
-J ques, se précipitoit une troupe
e r la femme de *Martineau*,
ller des requêtes et colonel de
artier, fort attachée au coadju-
. Ce fut elle qui fit donner le pre-
coup de tambour. A ce bruit,
rme se répandit avec la rapidité
ı incendie dans le pays latin, les
ıourgs Saint-Marceau, Saint.-Vic-
et la place Maubert. Ces quartiers
rent en un instant des flots d'ou-
rs d'imprimerie, de suppôts de
éges, des tanneurs, des bou-
rs, des bateliers, qui passèrent le
t-Pont et le Pont St.-Michel, et se
lirent dans la cité et autour du

1648. sa belle-mère, avoit fait mettre le prince de *Condé* à la Bastille, ils faisoient tant de bruit pour un de leurs membres. Après ce reproche, *Anne d'Autriche* les quitta brusquement. Etourdis de cette réception, les conseillers se regardoient en silence, et quelques-uns gagnoient déjà la porte: le premier président les arrêta, et proposa de faire un nouvel effort. Il demanda une seconde audience, et employa, pour l'obtenir, la prière des princes et des grands, qui avoient les entrées libres. A force de persévérance, il pénétra jusqu'à la reine : mais toujours obstinée à ne pas relâcher prisonniers, elle ne répondoit pas, et fuyoit du cabinet dans sa chambre, de sa chambre dans la galerie. *Molé* la poursuivoit ; le cardinal *Mazarin* vint à son secours. On s'aboucha enfin, et elle consentit de rendre les prisonniers, à condition que le parlement ne se mêleroit plus des affaires d'état. Le premier président ne pouvoit prendre seul un pareil engagement : il en parla à sa compagnie, qui répondit qu'il falloit mettre la matière en délibération. Le cardinal desiroit qu'elle se fît sur-le-champ, mais les gens du roi représentèrent que cette précipitation auroit

air de violence. La compagnie promit de s'assembler l'après-midi, et d'apporter le lendemain la réponse. C'étoit beaucoup pour la Cour, que de gagner ce temps; beaucoup aussi pour le parlement, de n'être pas refusé tout-à-fait : par conséquent cet expédient accommodoit tout le monde, et on se retira assez satisfaits les uns des autres. 1648.

Le peuple s'imaginoit que *Broussel* et *Blanc-Menil* étoient détenus dans le Palais Royal; il les chercha des yeux, quand il vit sortir le parlement. Ne les voyant pas, il les demanda : on répondit que la liberté n'étoit pas encore accordée, mais qu'il y avoit de bonnes espérances. Les bourgeois de la première barricade se contentèrent de cette raison, et laissèrent passer; ceux de la deuxième murmurèrent; mais, à la troisième, qui étoit vis-à-vis la Croix du Trahoir, il s'éleva un cri de sédition universelle. Un marchand de fer, nommé *Raguenet*, capitaine de ce quartier, saisit le premier président par le bras, et appuyant le pistolet sur son visage, lui dit : *Tourne, traître, si tu ne veux être massacré, toi et les tiens; ramène nous* Broussel, *ou le* Mazarin *et le chancelier en otage.*

Retz, t. 1, page 145.

Effrayés de cette violence inattendue,

1648. cinq présidens à mortier et une vingtaine de conseillers quittent leur rang, et se confondent dans la foule ; les autres hésitent s'ils s'échapperont ou s'ils resteront auprès de leur chef, que les mutins harcèlent et menacent. Pour lui, *conservant toujours la dignité de la magistrature dans ses paroles et dans ses démarches, il rallie ce qu'il peut de sa compagnie, et revient au Palais Royal au petit pas, dans le feu des injures, des exécrations et des blasphèmes.*

En voyant rentrer le parlement, patience pensa échapper à la reine, qui s'étoit crue quitte de cette aventure. Dans son dépit, elle sembloit ne méditer que des desseins violens : tantôt d'envoyer couper la tête à *Broussel*, et de la jeter au peuple ; tantôt de faire pendre, pour l'exemple, quelques conseillers aux fenêtres du Palais, ou du moins de retenir les plus modérés, et de livrer les autres à la rage de la populace, projets aussi dangereux qu'odieux, qu'appuyoient néanmoins quelques courtisans encore imbus des principes sanguinaires de *Richelieu*. On eut beaucoup de peine à calmer la régente, à lui faire sentir les redoutables conséquences de la moindre violence. Le premier président, *qui ne parloit ja-*

mais si bien que dans le péril, y employa toute son éloquence. Le duc d'*Orléans* la supplia de céder aux circonstances ; les princes se jetèrent à ses pieds, et enfin on lui arracha ces paroles : *Eh bien ! messieurs du parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire.* Ce fut de délibérer sur-le-champ et sans se déplacer. 1648.

On dressa à la hâte des bancs dans la grande galerie. Le parlement y prit séance, et arrêta que la reine seroit remerciée de la liberté qu'elle accordoit aux prisonniers, et que jusqu'aux vacances la compagnie ne s'occuperoit plus des affaires publiques, excepté du paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville et du tarif. La reine signa les ordres pour le retour de *Broussel* et de *Blanc-Menil*. On fit sortir publiquement du palais deux carosses du roi, dans lesquels étoient des parens et des amis des prisonniers, porteurs de ces ordres. Le parlement suivit d'un air satisfait. La populace applaudit, par des acclamations, à son succès, et les présidens et conseillers allèrent chacun chez eux, laissant à la vérité les barricades subsistantes, mais la bourgeoisie qui les gardoit fort adoucie, et la populace disposée à se retirer.

1648. Le lendemain matin, 28 août, le parlement se rassembla. Le premier président auroit voulu que les conseillers fussent restés chacun dans leurs chambres, pour vaquer aux affaires ordinaires : mais les enquêtes et les requêtes se prétendirent en droit d'examiner l'arrêté de la veille, comme fait sans liberté et dans un lieu incompétent. Pendant que la compagnie s'en occupoit, elle entendit des mousquetades, dont le bruit, qui s'approchoit, causa de l'alarme : mais elle fut bientôt rassurée, parce qu'on sut que c'étoit la bourgeoisie, qui célébroit par des salves le retour de *Broussel*. Du moment qu'il entra dans la ville, les principaux citoyens l'accompagnèrent jusqu'au palais, suivi d'une populace nombreuse, qui crioit : *Vive* Broussel ! *vive notre libérateur ! vive notre père* ! Quand il fut entré dans la grand'chambre, le premier président, qui ne s'étoit prêté que malgré lui aux démarches faites pour sa liberté, le harangua. *Broussel* le remercia. Le retour de *Blanc-Menil* fit recommencer le même cérémonial : enfin, la séance finit par un arrêt qui enjoignoit à tous les bourgeois de mettre bas les armes et d'ôter les barricades ; et à midi toutes les rues de Paris étoient nettoyées et libres. Néan-

il se conserva encore pendant 1648.
jours une fermentation assez
q donna beaucoup d'inquié-
la reine et au cardinal. Celui-ci
isé, botté, prêt à partir,
disoit que le peuple vou-
ndre pour otage, et le faire
représailles, si la Cour usoit
nce. En effet, sur les bruits qui
loient qu'il y avoit des troupes
Paris, il s'élevoit tout-à-
t tôt dans un quartier, tantôt
e, des cris, des hurlemens;
endoit un cliquetis d'armes,
ves de mousqueterie, qui fai-
trembler. La régente ne vint à
l'appaiser entièrement le peuple,
lui marquant la plus grande con-
, en renvoyant les troupes qui
toient ombrage, et en se rédui-
une très-petite garde : condes-
e qui coûta beaucoup à la fierté
d'Autriche.

es sont les barricades que la proxi- Suite des barricades. *Retz*, t. 1, page 139.
les temps et l'élégance des écri-
, presque tous acteurs dans cette
, ont rendu fameuses. Il faut
lant avouer que le coadjuteur en
dans ses Mémoires, plutôt un
le risée que d'épouvante. Il vit,
un enfant de huit ans traînant

1648. une lance pesante, du temps de la guerre des Anglais ; il vit des mères armer elles-mêmes leurs enfans de poignards, et leur attacher au côté de grandes épées rouillées. Si les barricades étoient bordées des étendards conservés dans les familles depuis la ligue, en récompense, les bourgeois qui les gardoient, étoient plus occupés, derrière leurs retranchemens, du jeu et de la bonne chère, que des factions militaires. On fit remarquer à *Gondi* un haussecol de vermeil, sur lequel étoit gravé la figure de l'assassin de *Henri III*, avec cette inscription : *Saint Jacques Clément*. Il n'oublie pas de se vanter d'avoir réprimandé vivement l'officier qui portoit cet ornement, et de l'avoir fait rompre publiquement sur l'enclume d'un maréchal. On doit remarquer que ce peuple, dans le feu de la révolte, voyant une action qui marquoit du respect pour son souverain, y applaudit en criant : *Vive le roi ! Mais*, dit le coadjuteur, *l'écho répondoit : Point de* Mazarin.

Embaras du coadjuteur. Ce vœu étoit celui du prélat, qui avoit su l'inspirer au peuple. *Gondi* n'étoit ennemi de l'autorité royale, que parce qu'elle passoit par les mains de *Mazarin*. Il vouloit punir la reine de

la préférence qu'elle continuoit de donner à son ministre. Pendant le tumulte, elle l'envoya prier plusieurs fois d'arrêter la sédition : il répondit avec une feinte modestie, qu'il ne se croyoit pas assez d'empire sur l'esprit du peuple. Mais il n'étoit pas si dissimulé avec ses amis; et il savouroit volontiers dans la société des Frondeurs, les louanges qu'on lui donnoit pour avoir si bien concerté sa vengeance. 1648.

Cependant, après avoir rassasié son amour-propre du plaisir de s'être fait craindre, *Gondi*, réfléchissant sur ce qui venoit de se passer, commença à redouter pour lui-même les suites de son audace. La régente l'envoya chercher le lendemain des barricades : elle lui fit la réception la plus distinguée, le remercia des bons avis qu'il lui avoit donnés dans cette occasion, et lui dit que si elle l'avoit cru, elle ne se seroit pas trouvée dans cet embaras. Le cardinal renchérit encore : il dit à *Gondi* en face, *qu'il n'y avoit que lui d'homme de bien en France ; que tous les autres étoient des flatteurs infâmes, et qu'il vouloit désormais ne se conduire que par ses conseils*. C'étoit, en style de Cour, l'avertir qu'on connoissoit ses menées, qu'on prendroit son temps



Henry Drummon

Albury Park,

la campagne, 1645.
travaux guer-
oadjuteur s'ap-
qu'il avoit al-
it, de manière
sans trop écla-
le maître d'en

que le lende- Mesures qu'il prend.
la jeunesse du
l'examen, l'ar-
au Palais Royal.
ité le confirma :
eux résolurent
pas se renfermer
prescrivoit aux dé-
il ne fut ques-
urs, que des ma-
oir, le paiement
le-Ville, et le ré-
on ne tarda pas
opinions, comme
mes mots sur des
tement relatifs au
coadjuteur s'étoit
assemblées secrètes
les membres du par-
statuer les matières
mées aux chambres
quelle manière on
de tenir toujours

1648. pour l'en faire repentir, et qu'en attendant on cherchoit à l'endormir : mais il n'étoit pas homme à se laisser surprendre, et il n'avoit d'embaras que sur le choix d'un plan de conduite. Il sentoit qu'il ne pouvoit guère se soutenir que par le concours du parlement. Or, de son aveu, cette compagnie étoit un appui fort incertain dans une intrigue : car il pouvoit arriver que, mené trop loin, le parlement revenant sur ses pas, fît le procès à ceux-mêmes qui l'auroient excité à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis de l'état, des Espagnols qui offroient leurs secours à Paris, si on vouloit le faire révolter, c'étoit un parti extrême, dont *Gondi* croyoit n'avoir pas encore besoin. Il en prit un moyen, qui fut de se mettre, pour ainsi dire, sous l'étendard d'un prince du sang, dont le nom donneroit du poids et du crédit à son parti, et aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet, que le vainqueur de Lens et de Rocroi. *Condé* étoit jeune ; le commandement des armées l'avoit accoutumé à la domination ; deux motifs d'espérer qu'il seroit aisé à séduire, quand on lui présenteroit les moyens d'attirer à lui l'autorité. Ce prince de-

voit venir à la fin de la campagne, se délasser à Paris de ses travaux guerriers. En attendant, le coadjuteur s'appliqua à ménager le feu qu'il avoit allumé dans le parlement, de manière qu'il continuât à brûler, sans trop éclater; mais il ne fut pas le maître d'en modérer l'activité. 1648.

On doit se rappeler que le lendemain des barricades, la jeunesse du parlement fit passer par l'examen, l'arrêté prononcé la veille au Palais Royal. A la vérité, la pluralité le confirma: mais plusieurs d'entre eux résolurent intérieurement, de ne pas se renfermer dans les bornes qu'il prescrivoit aux délibérations. Cependant il ne fut question, les premiers jours, que des matières permises; savoir, le paiement des rentes de l'Hôtel-de-Ville, et le réglement du tarif. Mais on ne tarda pas à glisser dans les opinions, comme sans dessein, quelques mots sur des objets plus immédiatement relatifs au gouvernement. Le coadjuteur s'étoit introduit dans les assemblees secrètes que tenoient quelques membres du parlement. Il y faisoit statuer les matières qui seroient présentées aux chambres assemblées, et de quelle manière on les proposeroit, afin de tenir toujours Mesures qu'il prend.

1648. la compagnie en haleine. Pour agiter le peuple il avoit d'autres inventions. Ses émissaires répandoient des nouvelles alarmantes ; savoir, que la reine avoit toujours dessein d'assiéger Paris ; que les troupes destinées à cette expédition étoient déjà dans les environs : l'un avoit vu des cavaliers à figures effrayantes ; un autre, des Flamands et des Suisses, gens sans pitié, dont la régente devoit se servir, pour renouveler les horreurs de la Saint-Barthélemi. Il n'étoit pas permis de révoquer ces projets en doute, puisqu'ils étoient annoncés par des prophéties, qu'on se communiquoit à la dérobée, et qui marquoient clairement le jour et le moment du désastre. Elles menaçoient aussi de cherté, de maladies, d'inondations, d'incendies, de fléaux de toute espéce, dont on ne pouvoit manquer d'être affligé sous un gouvernement si dépravé. Outre cela, des colporteurs clandestins distribuoient des libelles, des vers, des chansons, qui frappoient malignement sur la prévention d'*Anne d'Autriche* en faveur de son ministre ; de sorte qu'il y avoit comme une crainte inquiète répandu dans tous les esprits, et les têtes s'échauffèrent même beaucoup plutôt que *Gondi* n'auroit voulu.

I reine comptoit sur les vacances, rechoient : mais le parlement anda une prolongation de service, étexte d'affaires urgentes et qui rmettoient pas de délais. La ré- e refusa; le parlement insista; et n, comme il laissa apercevoir continueroit de lui-même, la r corda quinze jours. L'assurance c server ses protecteurs enhardit le e, toujours prêt à s'échapper. manquer de respect à la régente, omenades : elle eut la mor- tif ation d'entendre dans les rues des faites contre elle, et de se voir ie avec des huées. La persévé- du parlement dans ses entreprises, l'insolence de la populace détermi- t *Anne d'Autriche* à quitter 1. Elle en sortit le 13 septembre, et emmena le roi à Ruel. Il fut suivi du duc d'*Orléans*, des autres princes du sang, des ministres, du chancelier, et de toute la Cour. En partant, la reine fit savoir au prévôt des marchands, qu'elle ne quittoit le Palais Royal que pour le faire nettoyer, et qu'elle ramèneroit le roi dans huit jours.

1648.

Le roi quitte Paris.

Journal du parlement. page 83.

Peut-être n'avoit-elle dessein que d'éprouver ce que produiroit ce coup

Chavigny et autres arrêtés.

1648. d'éclat, et de voir si la crainte des suites ne rameneroit pas les frondeurs à la modération. En effet, les choses auroient pu tourner de cette manière, si le coadjuteur avoit réussi à faire prévaloir son sentiment, qui étoit de ne pas forcer la Cour à des résolutions extrêmes, pendant qu'il n'avoit pas encore pris ses dernières mesures. *Mazarin* et lui se faisoient une espèce de guerre d'observation ; mais le ministre y avoit un grand avantage, parce que, quand la ruse ne suffisoit pas, il étoit maître d'employer la force. Il s'en servit à l'égard de trois personnes qu'il ne se flattoit pas de vaincre par finesse ; *Chavigni* et *Château-Neuf*, trop liés avec les frondeurs du parlement ; et *Goulas*, secrétaire de *Gaston*, soupçonné de travailler avec le coadjuteur à aigrir son maître contre le ministre. Le premier fut constitué prisonnier dans Vincennes, dont il etoit gouverneur ; les deux autres furent exilés.

Convocation des pairs. *Journal du parlement*, page 84. *Histoire du temps*, page 340.

Cet acte d'autorité porta tout d'un coup les affaires à une rupture. L'intérêt particulier des principaux frondeurs, qui se virent menacés d'un traitement pareil, les détermina à brusquer

1648.

ministre, et à travailler sur-le-
op à sa perte. De peur qu'il ne
ëvînt, ils allèrent exciter, dans
mblée des chambres du 22 sep-
bre, la chaleur dont ils étoient
s, en représentant ce qui venoit
e se passer à l'égard de *Chavigni* et
utres, comme une action de tyran
part du ministre, et un attentat
la reté publique. Pour la première
, *Mazarin* fut désigné par son
om dans les opinions, et traité
homme ignorant, incapable, mal-in-
tionné, et on proposa de renouveler
son occasion l'arrêt porté en 1617
ntre le maréchal d'*Ancre* : arrêt
lequel le ministère étoit interdit
étrangers, sous peine de la vie.
a pluralité n'adopta pas cette mesure,
s il fut statué que les princes et
urs seroient convoqués, et il y eut
rêt en conséquence. La reine le cassa
ar un arrêt du conseil, et se fit ame-
er furtivement le duc d'*Anjou*, son
ls, qu'elle avoit été obligée de laisser
Paris, parce qu'il étoit malade.

Rumeur dans Paris.

Histoire du temps, pag. 375.

Cette espèce d'enlèvement fut comme
n tocsin qui sonna l'alarme dans la
apitale ; on y prit les précautions
sitées à l'egard d'une ville qui va être
iégée. Le parlement ordonna au-

1648. *ils enragés, de m'engager à faire demain la guerre civile, et à les étrangler eux-mêmes?*

Enfin, après avoir bien considéré l'affaire sous toutes ses faces, *Condé* décida qu'il falloit prendre un parti mitoyen : savoir, assoupir la querelle actuelle, et travailler ensuite à dessiller les yeux de la reine, de manière qu'elle se dégoûtât insensiblement de *Mazarin*; et, si elle ne vouloit pas le précipiter du rang où elle l'avoit élevé, qu'elle le laissât du moins *glisser*, afin qu'on pût, après cela, l'éloigner tout-à-fait. Le coadjuteur goûta ce plan, non, comme le prince, par zèle pour le bien public, mais pour le double avantage de n'être pas forcé à une guerre défensive, lorsqu'il n'étoit pas encore prêt, et, cependant, de n'en conserver pas moins l'espérance de supplanter le ministre, ou de renouveler les troubles.

Conférences de Saint-Germain.

Journal du parlement, page 87 et suiv.

Histoire du temps, page 381.

Talon, t. 5, page 398.

Pendant que le parlement, en conséquence de son arrêt, ordonnoit une députation aux princes et pairs, pour les engager à venir prendre séance, il reçut des lettres de *Gaston* et de *Condé*, qui l'exhortoient de consentir à une conférence où on pût régler les différends à l'amiable. Elle fut acceptée,

ı ›nça à Saint-Germain le 25 1648.
bre, et dura, à plusieurs repri-
, jusqu'au 22 octobre. Le cardinal
zrin eut la mortification de n'y
s pas admis, et de n'en pouvoir
ure ses plus mortels ennemis,
il le désiroit; mais il prit la
ı homme de Cour, et il se
sur le passage des députés, qu'il
ofondément. Cette affectation
à rire aux membres du parle-
, ıu accoutumés aux manières
courtisans.

L ticle qui éprouva les plus grandes Article de la sûreté. *Histoire du temps*, page 173.
ltés, fut celui qu'on appeloit de
é, parce qu'il y étoit question
ner l'exercice du pouvoir absolu
la liberté des citoyens. Cette ques-
fut agitée à l'occasion de l'empri-
:nt de *Chavigni* et d'autres,
us par des ordres particuliers,
forme de procès. Le parlement
ndoit qu'il ne fût pas permis de
ır personne en prison plus de
;t-quatre heures, sans l'interroger.
princes s'opposoient à ce régle-
t, prétendant qu'en matière d'af-
s d'état, un interrogatoire trop
ıpt pourroit faire évanouir ou
erver des preuves, qui se seroient
tifiées dans le silence. La régente

1648. offrit de s'engager à ne retenir que six mois sans interrogatoire, ceux dont on seroit forcé de s'assurer : elle se réduisit ensuite à trois. Le parlement étoit tenté d'accepter cette espèce de composition ; mais le président de *Blanc-Menil* s'y opposa, pour des raisons qu'un homme, récemment échappé des fers, devoit trouver et faire valoir mieux qu'un autre. Il posa pour principe, que les rois, par privilége de leur couronne, ni par aucune loi de l'état, n'ont point de titres pour retenir leurs sujets prisonniers, sans leur faire faire leur procès. « Accorder trois mois de délais, ajouta-« t-il, ce seroit leur accorder ce titre, « au préjudice de l'ordonnance et de « la sûreté publique ; ce seroit hasarder « le repos et la vie des princes et des « officiers, de consentir à une si étrange « loi : car les ministres ayant trois « mois pour exercer la violence sur « les prisonniers qui seroient entre « leurs mains, ils trouveroient beau-« coup de moyens de les faire mourir, « plutôt que de les rendre dans cet in-« tervalle ; et cela auroit été exécuté « en la personne de M. de *Bassom-« pierre*, et de plusieurs autres, pen-« dant le gouvernement du cardinal

de *Richelieu* : mais comme il avoit, 1648.
par son injustice ordinaire, le pouvoir de les retenir prisonniers tant que bon lui sembleroit, rien n'a pu l'obliger à se défaire de tant de per-
s de condition et de naissance, qui s'étoient voulu opposer à la vio-lence de son ministère. Tellement qu'il ıt laisser la liberté de retenir
pr niers, sans connoissance
« cau , tant que l'on voudra, ou
« ı ‹ ponctuellement l'ordon-
« d vingt-quatre heures; parce
« q , ‹ ıs si peu de temps, les mi-
« ı ı qui veulent toujours couvrir
« ıı crimes le plus qu'ils peuvent,
ı urront pas trouver l'invention
taire mourir les prisonniers;
re que leur mort étant ainsi pré-
cı e, ce seroit un soupçon, ou
utôt une conviction tout entière
ı leur tyrannie. Ces réflexions ra-
ı èrent tout le monde à la loi des
v ;t-quatre heures. La reine demanda qu'elle fût de trois jours, et après bien des difficultés on les accorda : mais elle ne voulut pas que cette restriction, mise au pouvoir absolu, fût insérée dans la déclaration qui devoit régler les autres objets contestés : elle dit qu'on devoit se contenter de la parole,

1648. qu'elle donnoit, de ne faire arrêter personne pendant sa régence, sans les faire interroger dans les trois premiers jours de la détention. Le prince de *Condé*, qui ne prévoyoit pas qu'il se repentiroit un jour de n'avoir pas pris contre la reine d'autres précautions qu'une promesse verbale, engagea le parlement à n'en pas exiger davantage.

Déclaration du 24 octobre. *Histoire du temps*, page 386.

Comme on n'insista pas dans les conférences sur la nécessité de remettre en vigueur l'arrêt de 1617, contre le ministère des étrangers, la reine, qui voyoit son ministre sauvé, accorda volontiers tout le reste, c'est-à-dire, presque tous les objets présentés par la chambre de Saint-Louis; elle s'en rapporta même au parlement pour la confection de la déclaration et des édits et arrêts qui furent publiés le 24 octobre. Ils portoient une diminution des tailles, la suppression d'une partie des droits de tarif, des réglemens de finance, et enfin une assurance pour les officiers des cours souveraines, de n'être point troublés dans leurs fonctions par lettres de cachet ou autrement.

Bataille de Lens, gagnée par Condé.

Ce même jour fut signée à Munster *la paix* dite de *Westphalie*, qui termina la guerre de trente ans. Elle avoit

nenée par les négociations qui 1648.
nent depuis l'avénement du roi,
· les succès de la campagne de
nnée, qui fut aussi vive que si la
x n'eût point été prête à se faire.
i e de *Condé* envoyé en Flandre,
t teint l'archiduc auprès de Lens,
celui-ci venoit de s'emparer.
mée française étoit alors dans le
mauvais état, mal payée, mal
, minée par les maladies et la dé-
; et, pour comble de malheur,
tzau, subordonné au prince, rece-
t de la Cour des ordres immédiats,
contrarioient souvent ses opéra-
L'archiduc, profitant du peu de
ert des chefs, du délabrement de
armées et de la supériorité du
re, gagnoit toujours du terrein,
s'étoit flatté, à la faveur des troubles
l'intérieur, de reporter enfin le
re de la guerre sur le territoire de
France. Néanmoins à l'approche du
rince, dont le caractère entreprenant
toit connu, il se fortifia dans sa po-
, et si bien que *Condé*, qui d'or-
ire ne voyoit rien d'impossible à
courage, prit le parti de décamper.
Il avoit espéré d'ailleurs, par cette dé-
marche, amener l'archiduc à un chan-
gement de position, et il ne se trompa

1648. point : sa retraite fut inquiétée et son arrière-garde attaquée, et même maltraitée. Mais le grand nombre d'ennemis que sa résistance mit en mouvement, décida celui de leur armée ; et leur premier succès leur faisant a[...] une victoire facile, ils sacrifièren[t] [...] position à cet espoir. L'armée fran[çaise] revint dès-lors sur ses pas ; et déjà [...] bataille dans le nouveau poste que lui avoit assigné son général, elle eut dès l'abord l'avantage de l'ordre sur l'armée espagnole, qui ne pouvoit se former qu'à mesure que ses bataillons arrivoient. Le reste de la journée répondit à la sagesse de ces premières dispositions, et le sang-froid du prince ne s'y fit pas moins remarquer que sa valeur. La déroute de l'ennemi fut complette et ne coûta aux Français que cinq cents hommes.

La Bavière envahie par Turenne et Wrangel.

La branche impériale d'Autriche n'avoit pas été plus heureuse en Allemagne. *Turenne* et *Wrangel* s'étoient portés sur le Danube, pour punir la défection de l'électeur de *Bavière*, qui, après avoir reconquis tout ce qu'il avoit abandonné l'année précédente pour obtenir sa neutralité, avoit encore repoussé les Suédois jusque dans le pays de Brunswick. Ils attaquèrent

ral de l'armée impé- 1648.
ausen, au-delà du
s le ment qu'il se reti-
éviter. Peu s'en fallut que
le, à la tête de laquelle
e de *Montecuculli*, ne
pièces par *Turenne*, qui
à l'avant-garde de l'armée
élander qui survint, la
s il succomba dans l'action.
ix se retirant sur Aus-
rent d'abord le Lech entre
alliés, et bientôt après l'Am-
et l'Inn, en se retirant dans
héréditaires, et abandonnant
à la discrétion des Vain-
L'électeur, âgé de soixante et
quitta Munich à la hâte et
tzbourg, d'où il pressa
de se prêter à la conclusion
x, seule ressource qui pût
s états. Les pertes que de son
it c i-ci en Bohême, où le
is *Konigsmarck*, et le
rles Gustave, comte pala-
x-Ponts et depuis roi de
e ient de lui enlever Prague,
un butin immense, le dé-
it aussi lui-même à mettre
ne à cette longue et désas-
r

1648. Paix de Westphalie. Dès le temps de *Richelieu*, des dispositions pacifiques s'étoient manif tées entre les puissances belligérantes, et par la médiation du Danemarck, des préliminaires avoient été arrêtés à Hambourg, à la fin de 1641, mais ils n'avoient eu aucunes suites. Une des premières opérations de la régente fut de reprendre ces négociations. On en assigna le siége à Munster et à Osnabruck, villes de Westphalie peu distantes l'une de l'autre. Les catholiques se réunissoient dans la première, et les protestans dans la seconde. L'empereur avoit des envoyés dans toutes les deux.

Négociateurs. Malgré les vœux de l'Europe pour l'ouverture de ce congrés, les conférences ne furent entamées que dans les premiers jours de mai de l'année 1644. Les catholiques avoient pour médiateurs *Fabio Chigi*, nonce du pape, et depuis pape lui-même sous le nom d'*Alexandre VII*, et le noble vénitien *Louis Contarini*, qui devint doge de sa république. Les protestans ne reconnurent point de médiateurs. Les plénipotentiaires de la France furent le duc de *Longueville*, *Claude de Mesmes*, comte d'*Avaux*, et *Abel Servien*. Ceux de la Suède *Jean Oxenstiern*, fils du grand chancelier *Axel*, et *Adler*

lvius, chancelier de la Cour. L'em- 1648.
ir nomma pour traiter avec les
s, les comtes de *Trautmans-*
de *Nassau-Hadamar*, et le
iller *Wolmar*; et avec les seconds
comte de *Trautmansdorff*,
Lemberg et le conseiller
. Les princes catholiques avoient
le tête *Philippe* de *Schœnborn*,
de Wurtzbourg, et les protes-
le duc de *Saxe-Altenbourg*,
germain du fameux *Bernard* de
e-Weimar.

abli nous trace en peu de mots
et et le but de ce congrès célèbre : Objet du Congrès.
Il s'agissoit, dit-il, de débrouiller
un chaos immense d'intérêts op-
, d'enlever à la maison d'Au-
he des provinces entières, de
ré olir les lois et la liberté de l'Em-
e opprimé, et de porter en
quelque sorte des mains prophanes
l'encensoir, en enrichissant les
pr estans aux dépens des catho-
s, pour établir entre eux une
èce d'équilibre. » Telle étoit en
la matière des négociations
oient s'entamer au congrès. La
ice y portoit des prétentions, qui
très-habilement exposées dans
instructions données à ses négocia-

1648. teurs ; instructions où sont tracées avec beaucoup d'intelligence, et la manière de les produire sous un jour flateur pour les faire agréer, et la marche lente et circonspecte à suivre pour ne pas effrayer par des demandes trop étendues. Fidèles à leurs instructions, et afin de se gagner d'abord le suffrage de tous les petits princes allemands, les plénipotentiaires français refusèrent d'ouvrir les conférences avant l'arrivée de ceux-ci, et s'en expliquèrent dans une circulaire répandue avec profusion, et où le despotisme impérial étoit inculpé de leur avoir enlevé jusqu'alors un droit inhérent à leurs intérêts. L'empereur se plaignit en vain qu'on faisoit naître des prétentions insolites, et qu'on calomnioit le légitime exercice de l'autorité impériale, il ne put obtenir à cet égard que des satisfactions sur la forme.

Propositions réciproques.

De part et d'autre on produisit enfin ses demandes. Les impériaux offroient de prendre pour base du traité celui de Ratisbonne, en 1630 ; c'est-à-dire à une époque où la France, n'ayant point encore pris part à la guerre, n'avoit point fait de conquêtes en Allemagne, ce qui l'eût mis, en acceptant cette base, dans la nécessité de restituer

s des demandes excessives des
: il sembloit qu'il ne tenoit à
l'on ne fût d'accord; mais ce
désintéressement d'une part,
excessive condescendance de
, n'en imposoit qu'aux malha-
t le vieux *Oxenstiern* répondoit
qui le félicitoient de la pers-
prochaine de la paix, qu'*il y
ncore bien des nœuds qui ne
t tranchés qu'avec l'épée.*
énemens de la guerre en effet

1648. persévérance de leurs efforts commu
Les Suédois, par exemple, qui travail-
loient à obtenir un territoire en Alle
magne et des voix à la diète, traver
soient la France dans une prétenti
pareille; et ceux-ci, qui consentoie
bien à ce qu'on fît aux protestans
concessions importantes, s'oppos
de leur côté à ce qu'on dépouillât
tièrement le clergé catholique, conti
lequel les Suédois élevoient des pré
tentions sans bornes. *Trautmansdor*
profita souvent de ces dissentions po
obtenir des conditions meilleures;
enfin, après mille intrigues, la force
circonstances fit convenir d'un accor
dont toutes les parties furent satisfi
parce que tous les avantages faits a
protestans, ne coûtèrent rien aux ca
tholiques, et qu'ils furent pris sur l
clergé. Aussi n'y eut-il que le p
qui fit des protestations contre les
cisions qui furent prises; et ni l'e
reur, ni aucun état catholique ne fu
d'humeur à se rengager dans
guerre de religion pour les soutenir.

Articles du traité de Westphalie. Les articles de ce traité célèbre so
de deux sortes. Les uns sont relati
aux satisfactions accordées aux p
sances intéressées; les autres conce
nent l'état public de la religion et
gouvernement de l'Allemagne.

les premiers, la France fut re- 1648.
tenir en toute souveraineté les
évêchés de Metz, Toul et Verdun,
ville de Pignerol, qu'elle possé-
it la guerre; et il lui fut de
donné l'Alsace et le droit de
dans Philisbourg, en conser-
d leurs aux états de la province
, tous les droits et priviléges
ibles avec la souveraineté du
I.
: ède obtint la Poméranie cité-
ou occidentale, Stettin, Wis-
, l'île de Rugen, l'archevêché de
et l'évêché de Verden, qui
sécularisés; trois voix à la diète,
q millions d'écus impériaux,
es par les Cercles de l'Empire,
ption de la Bavière et de l'Au-
e.

L cteur de *Brandebourg* reçut
de Magdebourg, et les évêchés
berstadt, Minden et Camin. Le
de *Meckelbourg* les évêchés de
n et de Ratzebourg, et les
commanderies de Mirow et de
irow. Les ducs de *Brunswick-*
bourg l'alternative dans l'évêché
bruck, possédé tour-à-tour par
holique, élu par le chapitre, et par
prince de la maison de Brunswick.

1648. Le landgrave de *Hesse-Cassel* c
des abbayes, et il en fut de mên
divers autres princes moins marq

L'électeur *Palatin* rentra dar
possessions, sauf dans le haut Pal
qui demeura à la Bavière ; et un
tième électorat fut créé en sa fa
pour subsister jusqu'à l'extinction
lignée masculine de l'une ou de l
des maisons Palatine et de Bavièr

En compensation du haut Pala
qui fut ainsi confirmé à l'électe
Bavière, celui-ci renonça à un p
treize millions qu'il avoit fait à
pereur, et ce dernier reçut encor
millions de la France en indemn
l'Alsace, dont il avoit donné l'
titure à l'archiduc *Ferdinand-Ch*
son cousin.

Quant aux dispositions relative
religion et au gouvernement de l
magne, les calvinistes furent ad
participer à tous les droits acqui
luthériens : tous les biens ecc
tiques possédés par les princes p
tans en 1624, et par l'électeur p
en 1619, leur durent rester, e
bénéficier catholique ou prote
changeant de religion, dut perdr
bénéfice. *La chambre impér*
investie du droit de connoîtr

différens entre les états, fut composée 1648.
de vingt-six conseillers catholiques et de vingt-quatre protestans; et *le Conseil aulique*, dont le jugement des causes féodales étoit la principale attribution, reçut six conseillers protestans.

On pourvut aussi à la manière de r... udre la guerre et de faire la paix, porter des lois générales, d'imposer s contributions, de convoquer les ... tes à des termes fixes (1), et on a la qualité de ceux qui y auroient trée et suffrage. On renvoya enfin à prochaine diète à statuer sur l'élec- d'un *roi des romains*, du vivant l'empereur, et sur la faculté de le r dans la famille régnante : deux points sur lesquels la maison d'Autriche eut à combattre les intrigues de la France, et vint à bout de les déjouer. Déjà elle l'avoit fait échouer dans les prétentions à obtenir à la diète, en vertu de sa possession de l'Alsace, des voix qui l'auroient autorisée à s'immiscer dans les affaires de l'Empire; , déchue à cet égard, la France

(1) Ce n'est qu'en 1663 que la diète de Empire fut déclarée permanente à Ratisbonne.

1648. arriva au même but, en se faisant reconnoître garante, ainsi que la Suède, du traité qui venoit d'être conclu.

L'Espagne refuse d'y accéder.

L'Espagne, qui dès le commencement de l'année avoit fait sa paix avec les Provinces-Unies, en leur abandonnant leur territoire en Europe, et au-dehors tous les établissemens commerciaux qu'ils avoient enlevés au Portugal, pendant qu'il faisoit partie de la monarchie espagnole, refusa d'accéder au traité de Westphalie, tant à cause du sacrifice qu'on exigeoit des Pays-Bas et de la Franche-Comté ou du Roussillon et de la Cerdagne, que parce qu'elle se flattoit de trouver dans les troubles de la France, un équivalent à la diversion qu'elle perdoit du côté de l'Allemagne. Enfin le duc de *Lorraine*, à qui la France consentoit bien de rendre ses états, mais en y conservant des forteresses et des chemins militaires, refusa d'y rentrer à ces conditions; et il préféra de continuer de vivre en aventurier, et à la tête d'un petit corps d'armée, au service des princes qui le payoient le mieux.

Retour de la Cour à Paris.

Cependant la Cour réconciliée avec le parlement, rentra dans la capitale à la fin d'octobre, aux acclamations de tout le peuple énivré. « Il ne

1648.

« reste plus après cela, divine com-
« pagnie ! s'écrie l'auteur de l'histoire
« du temps, qu'à vous consacrer nos
« vies et ces beaux jours, que vous
« avez tirés de tant d'obscurité et de
« ténèbres, où nous étions ensevelis.
« Il [illegible] reste plus qu'à vous faire des
sacrifices, et à vous élever des autels
pour tant d'actions glorieuses et de
victoires signalées. Vous avez, sei-
gneurs, abattu tous ces monstres
« qui faisoient tant de maux et de
« ravages sur la terre, et qui avoient
« mis la France dans un si déplorable
« état. Partant, généreuse bande, glo-
« rieux héros, nous n'avons plus de
« voix que pour publier vos éloges et
« célébrer votre gloire. Vous êtes à
« présent les maîtres du champ de ba-
« taille ; vous saurez bien ménager le
« gain de la victoire et l'honneur du
« triomphe ».

Nouveaux débats à la rentrée du parlement.

Journal du parlement, page 10[illegible].

Retz, t. 1, page 169.

Les Frondeurs du parlement n'avoient pas besoin de cet encouragement pour rentrer dans la carrière où ils avoient si heureusement combattu. Quand le parlement fut réuni, le 13 novembre, les assemblées des chambres recommencèrent sur l'inexécution de quelques articles de la déclaration. Le premier président représenta que ces

1648. infractions ne méritoient pas d'occuper la compagnie entière, et que des commissaires suffiroient : mais les jeunes conseillers étoient trop flattés de jouer un rôle dans les affaires d'état, pour écouter la voix du chef. Les assemblées continuèrent ; et non-seulement on y traitoit les points clairement énoncés dans la déclaration, mais encore toutes les matières relatives à l'administration, pour peu qu'on trouva jour à les faire entrer dans les délibérations. Les ennemis du cardinal *Mazarin*, qui étoient en grand nombre, le représentoient ouvertement, en opinant, comme l'auteur des atteintes portées aux articles de la déclaration faite en faveur du peuple, et ils le rendoient, par leurs déclamations, l'objet de la haine publique.

Brouilleries de Cour

La Rivière. *Mém. de la Rochefouc.*, page 5?. *Mémoires de Retz, de Motteville, de Montpensier et autres Passim.* *Menagiana*, t. 1, p. 320.

Mais, outre que les Frondeurs avoient l'avantage de plaider dans le parlement la cause du peuple au sujet des impôts, ce qui leur donnoit beaucoup de hardiesse, ils se trouvoient encore encouragés à tenir tête à la Cour, parce qu'il s'y fomentoit des brouilleries, dont ils espéroient tirer parti. Pendant les débats parlementaires que produisoit la déclaration d'octobre, le ministre, pour gagner le duc d'*Orléans*,

i ne voyoit jamais que par les yeux 1648.
trui, avoit été obligé d'intéresser
s Barbier, abbé de la Rivière,
ori. Cet homme s'éleva, des
emplois de la maison de
, jusqu'à être son confident et
conseil. Peu d'intrigans ont été
s avec des couleurs plus noires.
n'est pas qu'on l'ait accusé d'actions
les et atroces; mais on lui a re-
hé tous les défauts méprisables:
ulation, le mensonge, la sordide
ce, l'abus de confiance, la tra-
, la bassesse de vendre les in-
de son maître et de trafiquer de
honneur. Il faut vivre à la Cour
ur n'être pas surpris qu'il existe des
mes si vils, et que les princes en
toujours dupes. Dans la crise des
es, *Mazarin* avoit promis à *la
vière* le chapeau de cardinal, s'il
rendoit le duc d'*Orléans* favorable:
is, le danger passé, le ministre ne
ongea plus qu'à éluder l'accomplisse-
nt de sa promesse, et il imagina de
ire demander ce chapeau par le prince
le *Conti*. *Condé*, voyant l'avantage à
re entrer son frère dans l'état ecclé-
ique, appuya la prétention de *Conti*.
Alors *la Rivière*, incapable de sou-
enir la concurrence, n'eut d'autre parti

1648. à prendre que de se retirer ; mais, aussi rusé que l'Italien, il échauffa l'esprit de son maître, et lui persuada que le déshonneur de l'affront fait à un homme qu'il considéroit, retomboit sur lui-même. *Gaston* éclata en plaintes; il menaça de reprendre son titre de lieutenant-général du royaume, et d'en faire valoir les droits : mais en même-temps qu'il parloit si haut, sur quelques mouvemens qu'il vit faire à la régente, il craignit d'être arrêté. La peur le disposa à écouter des propositions; et *la Rivière*, voyant que son maître mollissoit, se contenta, en échange du chapeau, d'obtenir l'entrée au conseil.

Condé se détermine pour la Cour. *Retz*, t. 1, page 172. *La Rochefouc.* p. 59. — *Artagnan*, t. 1, p. 547.

La hauteur et la fermeté de *Condé* en cette occasion piquèrent au vif le duc d'*Orléans*, déjà travaillé d'une forte jalousie contre le vainqueur de Lens et de Rocroi. Cependant, malgré les efforts de ceux qui vouloient les brouiller, ils agirent avec assez de concert dans les affaires publiques. Quand les assemblées du parlement recommencèrent, la régente les pria l'un et l'autre de s'y trouver pour modérer la chaleur des esprits. *Gaston* y porta des manières complaisantes, un air d'estime et de confiance, et sur-tout une éloquence

ıante qui le rendoit très-propre à 1648.
ter sur cette espèce de théâtre.
é, jeune et bouillant, n'avoit pas
ience nécessaire dans ces assem-
, où tous ceux qui les composent,
et fous, savans et ignorans, expé-
ntés et sans expérience, se croient,
ainsi dire, en droit de penser
haut. La longueur des délibérations
uyoit ; il écoutoit avec dédain, et
uvoit souffrir d'être contredit. Il
arriva même, dans une séance un
tumultueuse, de laisser échapper
te menaçant. Il fut relevé, et le
d'*Orléans* se chargea de faire en
nom une espèce de réparation qui
lia le prince sans satisfaire les
nnes offensées. Dès ce moment,
lé perdit beaucoup de son crédit
le parlement, et lui-même se dé-
a d'un parti dans lequel il falloit
t llement jouer un rôle si peu
gue à son caractère. La Cour, qui
'ı aperçut, lui prodigua les caresses,
t à force de flateries, le ministre le
ıo à entrer dans ses intérêts.
I coadjuteur tâcha de le retenir. Il
répétoit ce qu'il lui avoit déjà dit :
e ce n'étoit pas à l'autorité royale que
e parlement en vouloit, mais à *Ma-
zarin* seul, dont les défauts et l'incapa-

1648. Le landgrave de *Hesse-Cassel* obti
des abbayes, et il en fut de même
divers autres princes moins marquai
L'électeur *Palatin* rentra dans :
possessions, sauf dans le haut Palatin
qui demeura à la Bavière; et un hu
tième électorat fut créé en sa faveu
pour subsister jusqu'à l'extinction de
lignée masculine de l'une ou de l'au
des maisons Palatine et de Bavière.

En compensation du haut Palatin:
qui fut ainsi confirmé à l'électeur
Bavière, celui-ci renonça à un prêt
treize millions qu'il avoit fait à l'e
pereur, et ce dernier reçut encore tr
millions de la France en indemnité
l'Alsace, dont il avoit donné l'inv
titure à l'archiduc *Ferdinand-Charl*
son cousin.

Quant aux dispositions relatives
religion et au gouvernement de l'Al
magne, les calvinistes furent admi
participer à tous les droits acquis :
luthériens: tous les biens ecclési
tiques possédés par les princes prot
tans en 1624, et par l'électeur pala
en 1619, leur durent rester, et t
bénéficier catholique ou protestai
changeant de religion, dut perdre :
bénéfice. *La chambre impérial*
investie du droit de connoître

différens entre les états, fut composée de vingt-six conseillers catholiques et de vingt-quatre protestans; et *le Conseil aulique*, dont le jugement des causes féodales étoit la principale attribution, reçut six conseillers protestans. 1648.

On pourvut aussi à la manière de résoudre la guerre et de faire la paix; de porter des lois générales, d'imposer des contributions, de convoquer les diètes à des termes fixes (1), et on régla la qualité de ceux qui y auroient entrée et suffrage. On renvoya enfin à la prochaine diète à statuer sur l'élection d'un *roi des romains*, du vivant de l'empereur, et sur la faculté de le choisir dans la famille régnante : deux points sur lesquels la maison d'Autriche eut à combattre les intrigues de la France, et vint à bout de les déjouer. Déjà elle l'avoit fait échouer dans ses prétentions à obtenir à la diète, en vertu de sa possession de l'Alsace, des voix qui l'auroient autorisée à s'immiscer dans les affaires de l'Empire; mais, déchue à cet égard, la France

(1) Ce n'est qu'en 1663 que la diète de l'Empire fut déclarée permanente à Ratisbonne.

1648. arriva au même but, en se faisant reconnoître garante, ainsi que la Suède, du traité qui venoit d'être conclu.

L'Espagne refuse d'y accéder.

L'Espagne, qui dès le commencement de l'année avoit fait sa paix avec les Provinces-Unies, en leur abandonnant leur territoire en Europe, et au-dehors tous les établissemens commerciaux qu'ils avoient enlevés au Portugal, pendant qu'il faisoit partie de la monarchie espagnole, refusa d'accéder au traité de Westphalie, tant à cause du sacrifice qu'on exigeoit des Pays-Bas et de la Franche-Comté ou du Roussillon et de la Cerdagne, que parce qu'elle se flattoit de trouver dans les troubles de la France, un équivalent à la diversion qu'elle perdoit du côté de l'Allemagne. Enfin le duc de *Lorraine*, à qui la France consentoit bien de rendre ses états, mais en y conservant des forteresses et des chemins militaires, refusa d'y rentrer à ces conditions; et il préféra de continuer de vivre en aventurier, et à la tête d'un petit corps d'armée, au service des princes qui le payoient le mieux.

Retour de la Cour à Paris.

Cependant la Cour réconciliée avec le parlement, rentra dans la capitale à la fin d'octobre, aux acclamations de tout le peuple enivré. « Il ne

e plus après cela, divine com- 1648.
nie ! s'écrie l'auteur de l'histoire
temps, qu'à vous consacrer nos
et ces beaux jours, que vous
z tirés de tant d'obscurité et de
èbres, où nous étions ensevelis.
reste plus qu'à vous faire des
rifices, et à vous élever des autels
ır tant d'actions glorieuses et de
es signalées. Vous avez, sei-
ıurs, abattu tous ces monstres
faisoient tant de maux et de
:s sur la terre, et qui avoient
ı la France dans un si déplorable
t. Partant, généreuse bande, glo-
. héros, nous n'avons plus de
x que pour publier vos éloges et
ébrer votre gloire. Vous êtes à
sent les maîtres du champ de ba-
le ; vous saurez bien ménager le
de la victoire et l'honneur du
mphe ».

ı Frondeurs du parlement n'a- Nouveaux débats à la rentrée du parlement.
t pas besoin de cet encourage-
pour rentrer dans la carrière où
ɔient si heureusement combattu. Journal du parlement, page 10;.
l le parlement fut réuni, le 13
ıbre, les assemblées des chambres Retz, t. 1 page 169.
ımencèrent sur l'inexécution de
ıes articles de la déclaration. Le
er président représenta que ces

1648. dre. A force de prières, ils firent consentir le duc d'*Orléans* à permettre que Paris fût investi, et ils déterminèrent le prince de *Condé* à se charger du blocus : ils se figuroient qu'en plaçant des soldats sur toutes les avenues, et en occupant les postes qui commandoient les rivières et les grands chemins de la capitale, les provisions de toute espèce cesseroient bientôt d'y arriver ; que la famine et d'autres besoins ne tardant pas à s'y faire sentir, le peuple ne manqueroit pas de s'en prendre au parlement ; qu'il le chasseroit de la ville, ou le mettroit dans une situation à desirer de s'accommoder avec la Cour, et qu'alors elle feroit la loi. Les courtisans n'imaginoient pas que les choses pussent aller autrement, parce que, pour déboucher les chemins, il auroit fallu aux Parisiens des troupes et des généraux, et on ne leur voyoit ni l'un ni l'autre : mais il y avoit beaucoup d'argent, et une grande animosité contre le cardinal. Avec ces deux moyens, bien ménagés, que ne fait-on pas faire à un peuple nombreux ?

Le roi quitte Paris.

Motteville, t. 2, p. 445.

Le parlement continuoit de molester la regente, par les obstacles qu'il ne cessoit de mettre à ses projets de finance. Le coadjuteur, de son côté, harceloit

ministre par des libelles, qui le ren-
ent l'objet du mépris public. A l'aide
le assemblée de curés, de docteurs,
chanoines, et de religieux auxquels il
na à examiner les conditions d'un
runt que le cardinal proposoit, *Je*
, dit-il, *l'abomination dans le ri-*
ule, ce qui fait le plus dangereux
plus irrémédiable de tous les
isés; et en huit jours je le fis
pour le juif le plus convaincu
l'Europe: de sorte que l'impatience
la reine étant montée à son comble,
prit la résolution d'éclater; et, le
p ier, jour des Rois, vers les trois
es du matin, elle enleva le roi et
ère, et sortit de Paris. Le duc d'*Or-*
le prince de *Condé* et toute la
e royale, à l'exception de la du-
de *Longueville*, l'accompagnè-
; les ministres suivirent, et ceux
qu'on n'avoit pu prévenir, dans la
crainte d'ébruiter le secret, furent
avertis, par des billets, de se rendre à
Saint-Germain. Les plus diligens s'é-
chappèrent à la suite des princes. Quoi-
que l'obscurité de la nuit et le froid
retinssent encore tout le monde dans
les maisons, le bruit des gens à cheval
envoyés dans tous les quartiers, pour
avertir ceux qu'on vouloit emmener,

1649.
Journal du parlement, page 110.
Retz, t. I, page 138.

1649. apprit aux bourgeois l'évasion de la Cour. Ils prirent les armes, s'emparèrent des portes, y mirent des corps-de-garde; et dès la pointe du jour il ne fut plus possible de sortir sans passeports.

Embaras du parlement.

Journal du parlement, page 111.

Le parlement s'assembla, malgré solennité de la fête, et il continua to les jours suivans, soir et matin. Il n'y eut que trouble et confusion dans l premières délibérations. On envoya chercher une lettre que la régente a t fait porter à l'Hôtel-de-Ville, pour prévôt des marchands et les échev Elle y disoit au nom du roi, qu'il ét sorti de Paris, *pour ne pas demeu exposé aux pernicieux desseins d' cuns officiers de sa Cour de parle nt, lesquels ayant intelligence avec ennemis déclarés de l'état, ap avoir attenté contre son autorité diverses rencontres et abusé long ment de sa bonté, se sont portés j qu'à conspirer de se saisir de sa r-sonne*. Elle leur ordonnoit ensui veiller à la sûreté et à la tranquillité la ville. Cette lettre, et deux autr du duc d'*Orléans* et du prince de *C*, qui assuroient qu'ils avoient c illé eux-mêmes à la reine d'emmener le roi hors de Paris, occasionnèrent un arrêt assez bizarre, par lequel il étoit

1649.

ı lieutenant-civil *de tenir la ce qu'il fût apporté des vivres é à Paris; et au prévôt des nds et autres officiers de ville, à la conduite d'iceux, et de retirer les gens de guerre qui dans les villes et villages à vingt Paris :* comme si de pareilles ›uvoient s'exécuter sur le vu nple arrêt du parlement.

lendemain nouvel embaras. La ɜ ordonna aux gens du roi de se à Montargis. Elle vouloit aussi érer le parlement. Les lettres oient cet ordre furent pré- cachetées à l'assemblée des : après bien des discussions ıclut de ne pas les ouvrir, mais e à la régente des remontrances prières de nommer les personnes ›ient calomnié le parlement, afin océder contre elles selon la ri- des lois. Quelques-uns, dès ce 7 janvier, opinèrent à demander lsion du ministre. Cette opinion n accueillie, parce qu'on vouloit lre l'effet des remontrances: mais l on vit que la reine avoit même de voir les gens du roi, toutes nbres assemblées, le matin du 8 r, portèrent unanimement contre

Arrêt contre le cardinal Mazarin.

Journal du parlement, page 113.

Talon, t. 6 page 12.

1649. le cardinal *Mazarin* le fameux arrêt qui prononce : *Qu'attendu que le cardinal Mazarin est notoirement auteur des désordres de l'état, la Cour le déclare perturbateur du repos public, ennemi du roi et de son état, lui enjoint de se retirer de la Cour d[ans] le jour, et du royaume dans h[ui]taine, et ledit terme expiré, enjo[int] à tous les sujets du roi de lui co[urre] sus, et défend à toutes personnes de le recevoir.*

Haine contre lui.

Retz, t. 1, page 171.

Cet arrêt perça, pour ainsi dire, la digue qui arrêtoit le débordement de la haine générale contre *Mazarin*. On parla, on dit des bons mots, on écrivit en vers et en prose, on fit des chansons ; les esprits s'échauffèrent, et passèrent de l'abattement à l'audace. Le parlement tint la grande police, et fit [des] réglemens pour la subsistance et la défense de la ville. Il ordonna au prévôt des marchands, aux échevins et au duc de *Montbazon*, gouverneur, de lever des troupes. Au contraire, la régente, par de nouvelles lettres, commanda à ceux-ci de signifier au parlement de se rendre à Montargis, et de le co[n]traindre d'obéir. Loin de pouvoir donner cette satisfaction à la reine, le président *Le Feron*, prévôt des marchands, pensa être massacré par le peuple, sur

le soupçon de n'être pas sincère- 1649.
attaché au parlement. A cette
mie se joignirent la chambre des
et la cour des aides, qui eurent
dre de quitter Paris. Elles bor-
leur obéissance à des remon-
très-fortes en faveur du parle-
Le seul grand conseil voulut se
à Mantes, où il étoit transféré;
ne put obtenir de passeport. Ses
pour obéir furent plus sincères
ux du coadjuteur. Il avoit été
à Saint-Germain, et il sortit
chevêché comme pour s'y ren-
mais il avoit aposté des gens qui
ent ses chevaux et brisèrent son
. La populace l'entoura, le
le reporta dans son palais; il
t conjuroit, les larmes aux yeux,
lui laissât exécuter les ordres du
fin, il parut céder à la force,
ivit une lettre d'excuse : mais
r n'y fut pas trompée.

dant qu'il triomphoit de voir l'in- Inquiétudes du coadjuteur. Retz, t. 1, page 197.
se répandre, il n'étoit pas sans
tudes sur les suites. A la vérité,
gé, la robe, la bourgeoisie, jus-
artisans et au plus bas peuple,
aroissoient brûler du même zèle
a cause commune. Mais il étoit
dre qu'au premier embaras, au

1649. moindre revers, ce feu ne se rale
faute d'un chef accrédité, qui l'ali
tât et l'entretînt : événement d'a
plus probable, que le concert,
tant de personnes, n'étoit pas si p
qu'il paroissoit. On savoit que le p
des marchands, plusieurs officie
corps de ville, les plus riches l
geois penchoient pour la Cour.
curés de Paris, qui ont ordinaire
un si grand ascendant sur l'espı
leur peuple, n'étoient pas bien
suadés de la rectitude des inter
du coadjuteur, ni livrés exclusive
à ses volontés. Enfin, bien des
croyoient que le premier préside
restoit à la tête de son corps,
resistoit en apparence à la Cour
pour la mieux servir. A la vérit
disoit d'une manière très-ferme
choses dont il étoit chargé par sa
pagnie : mais on s'apercevoit qu'
manquoit aucune occasion de ga
du temps, et de faire valoir les opi
modérées. *Gondi* se défioit don
présent, et craignoit pour l'ave
d'autant plus que trois jours s'éto
déjà écoulés depuis la sortie
Cour, sans que, de tous ceux
avoient promis de seconder le p
ment, aucun eût encore paru.

. Enfin, le 9 janvier, arriva avec ses fi s le duc d'*Elbeuf*, de la mai- *Lorraine*, frère aîné du comte *H* *court. Il n'a pas trouvé à dîner* *t-Germain*, disoit le duc de Bris- *et il vient voir s'il trouvera à* *à Paris*. C'étoit assez désigner ›tif qui l'amenoit; c'est-à-dire, F me de faire fortune. Sa présence, ı de tranquilliser le coadjuteur, ne que le troubler. D'abord, il crai- tout de la part d'un homme avec l il avoit eu des querelles mal es, et qui, aisé à gagner, à de uvreté, pouvoit être un la Cour. En second lieu, ıu l t d'heure à autre le prince de , dont le nom et la qualité de ı du sang étoient bien plus pro- à figurer à la tête d'un parti. On ıoroit cette ressource du coadjuteur; i, quand le duc d'*Elbeuf* se pré- , les Parisiens, dans la disette où trouvoient de gens de distinction, r arent comme leur sauveur, et le rent leur général. La nuit même du 9 au 10, arriva le prince de *Conti*, qui, soupçonné par la Cour, étoit gardé à vue à Saint-Germain, et n'a- voit échappé qu'avec peine à la vigi-

1649.

Arrivée du prince de Conti à Paris.

Retz, t. 1, page 198.

Journal du parlement, p. 122.

1649. moindre revers, ce feu ne se ralentît, faute d'un chef accrédité, qui l'alimentât et l'entretînt : événement d'autant plus probable, que le concert, entre tant de personnes, n'étoit pas si parfait qu'il paroissoit. On savoit que le prévôt des marchands, plusieurs officiers du corps de ville, les plus riches bourgeois penchoient pour la Cour. Les curés de Paris, qui ont ordinairement un si grand ascendant sur l'esprit de leur peuple, n'étoient pas bien persuadés de la rectitude des inten du coadjuteur, ni livrés exclusivem à ses volontés. Enfin, bien des g croyoient que le premier président restoit à la tête de son corps, et ne resistoit en apparence à la Cour, que pour la mieux servir. A la vérité, il disoit d'une manière très-ferme les choses dont il étoit chargé par sa compagnie : mais on s'apercevoit qu'il ne manquoit aucune occasion de gagner du temps, et de faire valoir les opinions modérées. *Gondi* se défioit donc du présent, et craignoit pour l'avenir, d'autant plus que trois jours s'étoie déjà écoulés depuis la sortie de Cour, sans que, de tous ceux avoient promis de seconder le pa ment, aucun eût encore paru.

Enfin, le 9 janvier, arriva avec ses enfans le duc d'*Elbeuf*, de la maison de *Lorraine*, frère aîné du comte d'*Harcourt*. *Il n'a pas trouvé à dîner à Saint-Germain*, disoit le duc de Brissac, *et il vient voir s'il trouvera à souper à Paris*. C'étoit assez désigner le motif qui l'amenoit; c'est-à-dire, l'envie de faire fortune. Sa présence, loin de tranquilliser le coadjuteur, ne fit que le troubler. D'abord, il craignoit tout de la part d'un homme avec lequel il avoit eu des querelles mal assoupies, et qui, aisé à gagner, à cause de sa pauvreté, pouvoit être un émissaire de la Cour. En second lieu, il attendoit d'heure à autre le prince de *Conti*, dont le nom et la qualité de prince du sang étoient bien plus propres à figurer à la tête d'un parti. On ignoroit cette ressource du coadjuteur; aussi, quand le duc d'*Elbeuf* se présenta, les Parisiens, dans la disette où ils se trouvoient de gens de distinction, le reçurent comme leur sauveur, et le désignèrent leur général. La nuit même du 9 au 10, arriva le prince de *Conti*, qui, soupçonné par la Cour, étoit gardé à vue à Saint-Germain, et n'avoit échappé qu'avec peine à la vigi-

1649.

Arrivée du prince de Conti à Paris.

Retz, t. 1, page 198.

Journal du parlement, p. 122.

lance du prince de *Condé* son frèr
1649. Il vint accompagné du duc de *Longu*
ville, du duc de *Bouillon*, du mar
chal de la *Mothe*, et de beaucou
d'autres gens de qualité. Cette trou
donna l'alarme à la bourgeoisie, q
gardoit la porte : elle refusa de l'ouvri
Il fallut aller chercher le coadjuteu
Gondi courut à la porte avec une n
breuse escorte et des flambeaux, q
donnèrent à l'entrée du prince un a
de triomphe. Mais, dès le matin de
même jour, la gloire du triomphat
reçut un échec. *Elbeuf* fut nom
par le parlement, général des trou
qu'on alloit lever, et il obtint cet a
tage, en insinuant que *Conti* ét
d'intelligence avec la Cour. I
soupçon de trahison fut rétorq
lendemain avec succès contre le du
d'*Elbeuf* par le coadjuteur. Ces d
rivaux se choquèrent le 11, dans l
semblée des chambres. Le pr
président et quelques magistrats,
pérant que cette querelle pourroit él
gner la guerre civile, fomentoient
désunion : mais, lorsque les préter
étoient les plus animés, des a c
muns les accommodèrent. Il fut c v
que le prince de *Conti* seroit ri
sime, à condition qu'il ne cur

Paris, et qu'il viendroit prendre sa 1649.
ce en toute occasion au parlement ;
e le duc de *Longueville* l'aideroit
ses conseils ; que les ducs d'*Elbeuf*,
Bouillon et le maréchal de la *Mothe*
oient tous trois ses lieutenans-géné-
ix, chacun leur jour ; que M. d'*El-*
uf commenceroit ; qu'il auroit la
emière place au conseil de guerre,
que ses enfans auroient les premiers
lois. Après le prince, il arriva à la
beaucoup de seigneurs, qu'on char-
des levées, des fortifications, de
ercice des soldats, et auxquels on
différens départemens dans les
ils qu'on créa. Cette troupe de
tens fut renforcée par le duc de
ufort, qui s'étoit depuis quelque
ps sauvé de Vincennes. Il devint
tôt l'idole de la populace ; et on
la le roi des *Halles*. Enfin, il y
peu de familles considérables qui
fournissent des défenseurs à Paris,
dant que leurs plus proches parens
aquoient.

Comme les intérêts qui divisoient
Cour et la ville n'étoient pas de la
mière importance, qu'il y avoit dans
chefs plus de pique que de véritable
e, dans le peuple plus de préven-

Retz, Montglat, la Rochefoucauld, Nemours, Passim.

1649. tion que d'animosité; il arriva c
troubles n'enfantèrent que rarem
atrocités qui accompagnent ordi
ment les guerres civiles. Au cont
excepté quelques momens lugu
après de petits combats, dans le
périrent des gens dignes de regr
ne vit régner le reste du temps qu
gaîté; les revues devenoient des
tacles, les expéditions militair
espèces de fêtes publiques. Les fe
animoient, par leur présence, les
geois devenus soldats; l'artisan
doit comme un jour de plaisir ce
il devoit paroître sous les arm
revenant d'un combat malheureu
fuyards se consoloient de leur
par des bons mots ou des ch
sur leurs généraux. On n'entend
plaintes ni murmures, parce
avoit abondance de toute espè
denrées; et cette abondance ver
celle de l'argent, qui attire tout
malgré les plus forts obstacles.

Etat de la Cour. Motteville, t. 2, p. 481. La Rochef. page 66.

A Saint-Germain-en-Laye, l
ses étoient bien différentes. La
avoit pris la fuite si précipitam
qu'elle se trouvoit, au milieu d
ver, sans meubles, sans habits
provisions, exposée, dans les
temens délâbrés, à toutes les

1649

', privée des choses les plus né-
es, et réduite à éprouver les be-
plus pressans; de sorte que
n'étoient pas soutenus, comme
son ministre, par le dépit
r de la vengeance, desiroient
, avant même que la guerre fût
ée. *Condé*, ayant sous lui les
ux de *Grammont* et de *Du-*
-Praslin, l'entreprit avec six ou
ille hommes, dont il plaça les
x corps dans Lagny, Corbeil,
Cloud, Saint-Denys, d'où l'on
sortir des détachemens pour
l'estrade sur les routes voisines,
ur tercepter la communication
ntale avec les provinces. Les
les officiers royaux, obligés
tions pénibles sur les grandes
et sur les bords des rivières,
, sans feu, sans maisons, sans
envioient le sort des parlemen-
qui, étant plus nombreux,
t moins chargés de gardes et les
nt à leur aise, bien couverts,
ayés et bien nourris. Cette diffé-
lécouragea les soldats de *Condé*;
u d'intérêt qu'ils prenoient à
rre, qu'ils ne faisoient qu'à
cœur, les rendoit faciles à lais-

1649. ser passer les vivres, dont ils tiroient leur part et de l'argent.

Prise de la Bastille.

Journal du parlement, p. 124.

La régente avoit si mal pris ses mesures, qu'en quittant Paris, elle ne songea pas seulement à s'assurer de la Bastille, qui auroit pu tenir la ville en bride : elle la laissa sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du sieur *du Tremblay*, frère du fameux P. *Joseph*; garnison plus propre à garder des prisonniers qu'à défendre une place. Elle fut sommée le 11, et on tira deux coups de canon qui *firent brèche*, dit le journal du parlement; c'est-à-dire, apparemment, que les boulets emportèrent quelques éclats de pierres. Le gouverneur promit de se rendre, s'il n'étoit pas secouru dans vingt-quatre heures, et il sortit en effet le 13 à midi : ainsi il abrégea les plaisirs des dames de Paris, qui, pendant le siége, eurent le courage de se promener dans le jardin de l'Arsenal. Plusieurs même poussèrent l'intrépidité jusqu'à visiter la batterie dirigée contre cette forteresse. Le parlement fit entendre qu'il souhaitoit qu'un de ses membres fût pourvu du gouvernement; et les généraux, par complaisance, y nommèrent le *bon homme Broussel*, qui eut liberté de

faire suppléer par *Lalouvière*, son 1649.
s.

Pendant que les frondeurs mettoient à fin cette périlleuse entreprise, un de leurs partis, fort de cinq cents chevaux, poussoit fièrement quelques escarmoucheurs, qui venoient faire le coup de pistolet jusque dans les faubourgs. Les troupes parisiennes étoient composées d'artisans et de gens de boutique, qui, au premier coup de tambour, sortoient mal armés des maisons, les uns à pied, les autres à cheval, et suivoient le drapeau ou le quittoient à volonté. A leur tête cependant marchoient des soldats mieux disciplinés, mais en petit nombre, que les généraux avoient fait venir des garnisons qui dépendoient d'eux. C'étoit à l'Hôtel-de-Ville que les jeunes officiers alloient prendre les marques de leurs dignités, des mains des duchesses de *Longueville* et de *Bouillon*, et c'étoit aux pieds de ces héroïnes qu'ils venoient déposer les trophées de leurs victoires. *Le mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons dans les salles; le bruit des tambours, et le son des trompettes dans la place, donnoient*, dit Gondi, *un spectacle qui se voit plus dans les romans qu'ailleurs*. Le coadjuteur

Exploits de Parisiens.
Retz, t. 1 page 213.
La Rochef. page 71.
Journal du parlement, p. 128.
Talon, t. 6 page 18.

1649. connoissoit mieux qu'un autre le pouvoir de ces représentations; il s'en étoit déjà servi utilement pour concilier la faveur du peuple au prince de *Conti*, contre le duc d'*Elbeuf*, dans le temps que celui-ci jetoit sur le prince des soupçons de connivence avec la Cour. Alors *Gondi* alla prendre la duchesse de *Longueville*, qu'il fit accompagner par la duchesse de *Bouillon*; il mena ces deux dames en grande pompe à l'Hôtel-de-Ville, les y déposa comme des gages de la fidélité, l'une de son frère, l'autre de son mari. *Elles parurent*, dit-il, *sur le péron de l'Hôtel-de-Ville, plus belles, en ce qu'elles paroissoient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenoient chacune un de leurs enfans entre leurs bras, qui étoient beaux comme les mères. La Grève étoit pleine de peuple jusqu'au-dessus des toits; tous les hommes jetoient des cris de joie, toutes les femmes pleuroient de tendresse.*

Leurs forces. Le coadjuteur, si fertile en comparaisons, auroit pu ajouter dans son style familier, qu'il faisoit dans cette occasion le rôle de ces charlatans qui amusent le peuple pour attraper son argent. C'étoit en effet le but de ces

cènes populaires. Elles jetèrent un 1649.
grand enthousiasme dans les esprits,
et il en résulta un offre volontaire de
s de deux millions, dont le parle-
it seul paya au moins cinq cent
livres. Les autres cours souve-
n se taxèrent selon leurs moyens.
On saisit les recettes royales; on ar-
rêta chez les banquiers les deniers qu'on
crut appartenir au cardinal *Mazarin*.
On nomma des commissaires, qui
alloient chez les particuliers soupçon-
nés de *Mazarinisme*, discuter leur
fortune et les imposer à proportion.
Avec ces secours, on leva des troupes
plus régulières; les cavaliers se mon-
tèrent, partie avec les chevaux qu'on
trouva dans les auberges, partie avec
ceux que chacun détacha de ses équi-
pages. Le coadjuteur, qui étoit arche-
vêque titulaire de Corinthe, forma à
ses dépens un régiment de cavalerie,
dont le début ne fut pas heureux; il
essuya un échec considérable, la pre-
mière fois qu'il sortit; et cette déroute
fut appelée, *la première aux Corin-
thiens*.

C'est avec ces forces et ces ressour- Leurs motif
ces, que la capitale séduite se dispo- *Mém. de Nemours*,
soit à soutenir tout le poids de la 14 et 16
puissance royale. Peu de ses habitans *Monglat*, t. 3, page 1

1649 auroient pu dire clairement pourquoi on se battoit. Les harangueurs eux-mêmes étoient souvent embarassés à donner un air spécieux aux motifs de la querelle. La régente se réduisoit à un point : *Chassez*, disoit-elle au prévôt des marchands et aux échevins, *chassez le parlement ; et en même-temps qu'il sortira par une porte, je rentrerai par l'autre.* En effet, si le parlement avoit été forcé de fuir, ou de se raccommoder avec la Cour, le coadjuteur, les généraux et leurs adhérens se seroient trouvés contraints de s'abandonner à la régente, qui leur auroit fait d'autant moins de grâce, que la plupart s'étoient mis en état de rebellion, ou sans motifs, ou pour des raisons très-foibles. On connoît celles du duc de *la Rochefoucauld*, par les vers écrits de sa main, derriere un portrait de la duchesse de *Longueville* :

Retz, t. 2, page 206.

Pour captiver son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre au roi ; je l'aurois faite aux Dieux.

Le coadjuteur, qui ne l'aimoit pas, lui prête aussi un goût très-décidé pour l'intrigue, mais en même-temps beaucoup d'irrésolution. *Tous les matins*,

disoit le comte de *Matha*, le plaisant 164
de la Cour, *il fait une brouillerie, et tous les soirs il travaille à un rhabillement. La Rochefoucauld* étoit l'homme à projet du parti; le duc de *Bouillon* en étoit le discoureur : il s'y livra, parce qu'il espéroit, ou se faire rendre par la guerre sa principauté de Sedan, ou obtenir un sort équivalent, que la Cour lui promettoit, sans effets, depuis long-temps. Sa femme, d'ailleurs, qui n'étoit pas française, et qui étoit très-attachée aux Espagnols, aimoit tout ce qui pouvoit la mettre en liaison avec eux. Plusieurs étoient contre la Cour, parce que *Condé* étoit pour elle; d'autres vouloient se venger, d'autres s'avancer; quelques-uns se rangèrent d'un côté plutôt que de l'autre, uniquement parce qu'ils y voyoient des parens ou des amis. Enfin, il y en avoit dont les motifs étoient absolument disparates à leur objet. Tel est celui qu'on prête au duc de *Luynes*. Il étoit fort dévot; et l'austérité de la morale, qu'il remarquoit dans ceux qu'on appeloit *jansénistes*, l'attachoit à eux. Comme le coadjuteur les favorisoit, il se déclara pour le prélat, dont les vues n'étoient certainement pas si pures que celles du duc : car *Gondi* avoue lui-

1649. même qu'il n'avoit des complaisances, pour les *jansénistes*, que parce qu'il les trouvoit disposés à parler et à écrire contre le luxe et les plaisirs de la Cour; contre le faste du cardinal *Mazarin*, et ses systêmes de finances : de sorte que, sans être obligé de se réformer lui-même, il jouissoit de l'avantage de faire passer son ennemi pour débauché et usurier.

Activité de Condé. A la suite des personnes qualifiées, qui prirent le parti de la fronde, il entra dans Paris beaucoup d'officiers d'expérience et de valeur, qui rendirent l'entreprise du blocus plus difficile que le prince de *Condé* ne l'avoit cru. Il étoit jour et nuit à cheval, sans cesse occupé à parcourir ses postes, ne donnant aucun relâche à ses troupes, et n'en prenant aucun lui-même; mais sa vigilance et son activité ne pouvoient empêcher qu'il n'entrât des convois dans la place. Il n'avoit que sept à huit mille hommes, tous bons soldats à la vérité; mais, quoique bien distribués, ils ne suffisoient pas pour garnir tous les endroits qui devoient être gardés. Pendant que quelques troupeaux et quelques charrettes se montrant d'un côté, attiroient l'attention des garnisons, des convois plus considérables passoient de l'autre; et non-seulement

1649.

'é avoit à se garantir des surprises, aussi des coups de vigueur, que s troupes, qu'il méprisoit, hasarnt quelquefois.

Prise de Charenton.

Journal du Parlement, page 180.

Motteville t. 1 p. 521.

La Roch page 71.

L'action la plus considérable de cette ·e, est l'attaque et la prise de Chaton, poste important qui commannt les rivières de Seine et de Marne. Parisiens y avoient mis une forte nison, sous les ordres du marquis e *Chanleu*. Le matin 8 février, les alistes se présentèrent devant la lace, ayant à leur tête le duc de *Châllon*. Ils allèrent droit à l'assaut, qui it soutenu avec la plus grande intrépilité. *Condé*, placé sur les hauteurs de aint-Mandé, couvroit les assaillans contre la diversion qu'il craignoit du côté de Paris. En effet, toute la nuit le tambour se fit entendre dans la ville, au point du jour il se trouva trente mille hommes sous les armes. L'avantle de cette armée s'avança jusqu'à Vi ennes, pendant que l'arrière-garde ét encore dans la Place Royale. Les éraux sortirent de la ville, en publiant qu'ils alloient livrer bataille. Le coadjuteur, monté sur un grand cheval, avec des pistolets à l'arçon de la selle, opinoit pour le combat. On tint conseil à Picpus. Ces guerriers enten-

1649. doient de-là le bruit du canon et des mousquetades de Charenton. Pendant qu'ils délibéroient, les royalistes forcèrent les barricades. *Chanleu* s'ensevelit sous la dernière, sans vouloir recevoir quartier, ce qu'on lui offroit; et le silence qui succéda, avertit l'armée parisienne que Charenton étoit pris.

Il lui restoit la ressource d'attaquer le petit corps d'observation de *Condé*, et de reprendre la place. Les généraux délibérèrent de nouveau, admirèrent la bonne contenance de leurs troupes, et les firent rentrer dans la ville : prudence dont ils se surent très-bon gré, et qui est applaudie dans le journal du parlement. « Car il y a beaucoup d'ap-« parence, y dit-on, que le prince de « *Condé* n'avoit fait cette attaque, que « pour attirer les Parisiens à une bataille, « se promettant de les défaire, sans la « prévoyance des généraux ». Il n'y a pas en effet de meilleur moyen de prévenir une défaite, que de se retirer. Le lendemain de ce trait de prudence, le prince de *Conti* en apprit aux chambres assemblées les motifs obligeans, en ces termes : » Ayant tenu conseil de « guerre pour savoir si nous donne-« rions bataille ou non, il a été résolu, « tout d'une voix, de ne le pas faire,

1649.

ne pas hasarder la vie du grand
›re d'infanterie des bourgeois
Paris, qui étoient sortis sous les
, dont nous ne pouvons assez
:r le cœur et le courage ; de
nte que s'il arrivoit perte de quel-
-uns d'entre eux, ce qui auroit
s inévitable, de faire crier leurs
mes et leurs enfans ».

Mouvemens dans les provinces.

Retz, t. 1, page 218.

Saint-Evremont.

s ménagemens n'empêchoient pas
les Parisiens ne trouvassent la
re onéreuse. Ils se lassoient de
les contributions, et il leur tar-
de voir leurs maisons de campagne
rées des soldats, amis et ennemis,
les ravageoient. Dans ces circons-
, il n'y pas de moyens que le
juteur ne tentât pour ranimer l'ar-
prête à s'éteindre. Il étoit parvenu
procurer séance au Parlement,
r substitut de l'archevêque de
, son on le, qui étoit absent. Ce
nt pas sans difficulté qu'il obtint ce
légе. Le premier président s'y op-
ouvertement : il disputa ce droit
djuteur, incidenta ensuite sur le
que dureroit ce privilége, sur la
ière dont il seroit permis au prélat
exercer, sur le serment qu'on lui
it prêter. *Gondi*, content d'em-
er le fond de l'affaire, ne chicana

pas sur les formes: et se soumit à tout.
1649. On conçoit les avantages qu'il tira de ce droit d'assister aux assemblées. Il s'y familiarisa avec les conseillers; il les étudioit, approfondissoit leur caractère, pénétroit leurs dispositions secrètes, et en adaptant à cette connoissance ses discours, ses reparties, ses gestes, il étoit sûr de faire passer ce qu'il proposoit.

Voici la marche qu'il s'étoit tracée dans l'assemblée des chambres, et dont il s'écarta peu. Quand il s'agissoit de quelque nouveauté, soit projet, soit manière de l'exécuter, jamais il ne se chargeoit des premières ouvertures; il en laissoit l'honneur à de jeunes conseillers, que cette déférence flattoit, et il se réservoit l'emploi de dire et d'appuyer les raisons qui pouvoient procurer la réussite. C'étoit aussi lui qui se chargeoit de commenter et de paraphraser les nouvelles annoncées par d'autres, mais qu'il avoit souvent forgées lui-même. On ne manquoit pas alors d'événemens susceptibles d'embellissemens, parce que le feu de la rebellion éclatoit dans quelques provinces, et couvoit dans d'autres. Mais les avantages du parti n'étoient pas si grands dans tous ces lieux, que les Fron-

de Paris les faisoient pour leurrer 1649.
l e.

C' ' point de vue qu'il faut
r ' qui se publioit du duc de
u ville. Il étoit sorti de Paris, en
itant qu'il alloit faire soulever son
'ernement de Normandie ; et quel-
jours après, il écrivit qu'il ame-
, au secours de la capitale, mille
lshommes et trois mille soldats.
nbre lui-même étoit enflé, et on
agéra encore dans des écrits qu'on
lit, qui portoient que le duc de
Lo ieville venoit, à la tête de dix
le nommes, au secours de la capi-
; qu'en passant à Saint-Germain,
teroit d'enlever la Cour, si elle ne
faisoit garder par les troupes qui
'estissoient Paris, et qu'ainsi le blocus
it être levé. Le vrai de ce récit, c'est
: le parlement de Rouen avoit ré-
du favorablement à la lettre du par-
nt de Paris, écrite tant à lui qu'aux
autres parlemens du royaume, pour
les engager de se joindre à celui de la
capitale; qu'en conséquence le duc de
Longueville pouvoit être censé puis-
sant dans Rouen, que cependant il n'y
étoit pas le maître, qu'il ne s'y soute-
noit que par adresse, et que personne
ne remuoit dans le reste de la Norman-

1649. die. Il en étoit de même en Prove
le parlement d'Aix s'étoit uni à cel
Paris, en haine de *Louis-d'A
lême*, comte d'Alais, commanda
la province, et fils du comte d'*A*
gne. La populace voulant le chass
la ville, ainsi qu'*Armand-Jean
gnerod*, duc de *Richelieu*, petit
du cardinal, qui étoit venu à so
cours, leur fit courir à tous les
risque de la vie; mais la bourgeo
sauva des mains de ces furieux
reille chose arriva à Reims, où le
quis de la *Vieuville*, lieutenant de
courut le plus grand danger de la
du peuple, et fut de même garan
les principaux habitans. Il y eut
des émeutes à Caen, à Rennes, à
deaux, et des courses dans le plat
sous les ordres des gentilshommes
ou alliés des généraux de Paris.
relations de ces différens expl
qu'on répandoit dans Paris, ét
tellement circonstanciées et ampl
qu'elles faisoient croire aux Pari
que la Normandie, la Champag
Provence, la Guienne, en un m
trois quarts du royaume combatt
pour eux. Enfin, ceux qui étoien
pables de secret, on les flatta de
pérance que le vicomte de *Ture*

duc de *Bouillon*, qui com- 1649.
une armée contre les Espa-
loit l'amener au secours de
·éable illusion qui ne se réalisa

lant, quoique les feux allumés Dispositions à la paix.
tés par les Frondeurs, se dissi-
t i fumée, il étoit à craindre qu'ils
vassent à la fin des alimens plus
, et que l'incendie ne devînt plus
éteindre. C'étoit de même par
: tentemens, des murmures,
ntes, qu'avoit commencé l'em-
it affreux qui consumoit l'An-
Charles I périssoit en ce mo-
(1) sur l'échafaud, victime d'un
anatique, qui subjugua la nation,
i commit le plus étonnant des
Sa veuve, réfugiée en France,
Henri IV, et belle sœur de la
te, vivoit à Paris dans le palais de
res, et, par un fatal concours de
ances, y étoit exposée aux plus
besoins. La vue de cette reine
ée rappela aux plus raisonnables des
ens séduits, l'enchaînement des
ns par lesquels un peuple est
nefois excité à des atrocités, qu'il

Le 30 janvier 1649, vieux style, ou 9
r, nouveau style.

1649. détesteroit ensuite inutilement. Il ne se pouvoit aussi que la régente ne songeât à cette effrayante catastrophe, et aux gradations qui l'avoient amenée, sans s'alarmer sur les effets à craindre des troubles actuels. Ces réflexions, jointes aux insinuations des personnes bien intentionnées, disposèrent les deux partis à la paix, sans qu'il s'en aperçussent.

Héraut de la cour renvoyé. Retz, t. 1, pag. 233. *Journal du parlement*, page 184.

Le ministère fit les premières démarches, mais de manière qu'on ne pût en inférer qu'il recherchoit l'accommodement. Il envoya un héraut qui parut le matin du 12 février, à la porte St.-Honoré, revêtu de sa cotte-d'armes. Il fit battre la chamade, et demanda à être introduit pour remettre des paquets de la régente au prince de *Conti*, au parlement, au prévôt des marchands et échevins. Le coadjuteur n'étoit prévenu, ni sur ces lettres, ni sur leur contenu. S'il avoit cru qu'elles renfermassent des ordres ou des menaces capables de révolter les esprits, il n'auroit pas hésité d'opiner à recevoir le héraut: mais, si ces lettres contenoient des choses obligeantes, il craignit que le parlement ne se laissât toucher, ne votât pour la paix, et n'abandonnât ses défenseurs. C'étoit donc un fâcheux

e-temps, que l'arrivée inopinée 1649.
héraut, et *Gondi* fut long-temps
re er quelques biais pour le ren-
, ns paroître manquer de res-
a roi A force de rêver, il en
un qu'il fit proposer par *Brous-*
. conseiller représenta que l'envoi
ut étoit un piége que *Mazarin*
à la compagnie, parce que ces
de formalités ne s'observent qu'à
1 d'ennemis. Si le parlement le
, ce sera, disoit-il, se déclarer
i du roi : il n'y a donc d'autre
i à prendre que de le renvoyer. Mais
le faire suivre par une députation
d'aller prendre les ordres de la
e, et de l'assurer de la fidélité de
om gnie. Cet avis passa avec ac-
i. *Gondi* crut remporter une
oire, en empêchant que le héraut
fut reçu ; mais tout l'avantage fut
r la Cour, qui gagna un acte de
n de la part du parlement, et
l'es rance d'entamer une négo-
: le seul but qu'elle se propo-

l fallut quelques jours pour con- Envoyé de l'archiduc admis.
ir de la forme des passeports, et fixer
objets des remontrances. Pendant *Journal du parlement.* page 200.
intervalle, le coadjuteur imagina *Retz*, t. 1 p. 237 et 245
partager l'attention qu'avoit excitée

1649 la venue du héraut, par une apparition aussi inattendue. Il savoit que toute la France souhaitoit la paix avec l'Espagne, que le parlement seroit certainement flatté d'en être l'instrument. D'ailleurs, les frondeurs de la compagnie, dans laquelle le desir d'un accommodement commençoit à dominer, avoient besoin d'être soutenus par l'espérance de quelque puissant secours. *Gondi*, certain que, quand la pa[ix] s'est une fois emparée d'un corps, il n'y a pas de ruse, si grossière qu'e[lle] soit, qu'on ne puisse hasarder p[our le] tromper, en employa une qui aur[oit à] peine réussi auprès d'un homm[e mé]diocrement éclairé.

Joly, t. 1, page 49.

Le prélat avoit à Bruxelles, pour agens, la duchesse de *Chevreuse*, *Noirmoutiers* et *Laigues*; par leur moyen il entretenoit une négociation sourde, mais assez échauffée du côté des Espagnols, qui ne demandoient pas mieux que de se mêler des affaires de la France; pourtant le coadjuteur alloit bride [en] main, et n'osoit pas s'engager trop [ou]vertement avec eux, *dans la crainte*, disoit-il lui-même, *d'être réduit à devenir, d'archevêque de Paris, aumônier de l'archiduc.* Cependant les choses commençoient à tourner de

› qu'il falloit ou céder la vic- 1649.
Cour et recevoir les con-
qu'elle voudroit imposer, ou
des secours étrangers. Pour
la partie frondeuse du parle-
, l'aider à subjuguer l'autre, il
o , dans le conseil secret de
e, de renouveler la scène de
ı *le Clerc*, qui traîna pendant la
parlement à la Bastille; et il
ouer que cette violence auroit
r par le moyen de la populace,
ıı toute dévouée à la fronde.
(*i* et *Bouillon*, qui dirigeoient
v(ens du parti, aimèrent
ı se couvrir du manteau du par-
ı que de le détruire. Ils écrivirent
l'archiduc qu'on étoit disposé à
son secours.
tôt le comte de *Fuensaldagne*,
nistre, dépêche un homme chargé
ner le fond des affaires, et pro-
tous les rôles qu'on voudroit lui
er. C'étoit un moine Bernardin,
: *Arnolfini*. *Gondi* lui fait
robe et capuchon, le revêt d'un
de cavalier, et lui donne le nom
›eux de *Don Joseph de Illescas*.
ui fabrique des instructions, des
ıgues, des lettres pleines de
. et de promesses, appropriées à

1649. l'état des choses et au caractè
personnes. Muni de ces pièces, e
lettre de créance courte et vague,
trois jours de leçons données en
par *Gondi* et *Bouillon*, le m
nolfini, devenu *Don Joseph de*
cas, arrive avec grand fracas,
lieu de la nuit, chez le duc d'*E*
qu'on vouloit tromper le premie
qu'il aidât à tromper les autres.

Elbeuf, flatté de la confi
Espagnols ses anciens amis, c
quels il avoit demeuré douze ans
le dernier règne, reçoit l'envo
effusion de joie. Il questionne *L*
seph, prend communication de
dres, y joint ses avis, et apr
long-temps rêvé et raisonné sur
nière d'entamer la négociation pr
il invite à dîner le prince de *Co*
généraux et les frondeurs du par
les plus zélés, sans oublier le
Bouillon et le coadjuteur. P
repas, la conversation roula n
lement sur l'état des affaires. Q
uns firent observer le da r
position critique où on alloit se
sans défense contre la Cour :
remarque fournit au duc d'*Ell*
casion d'insinuer qu'il avoit so
le moyen de les mettre tous en

insinuation, *Elbeuf* la fit avec 1649.
circonlocutions, un air de mystère,
réjouirent fort *Gondi* et *Bouillon*, et
inspiroient beaucoup de curiosité
ıtres: à la fin il nomma l'archiduc,
ıta la lettre de créance de son
oyé. Cette vue effaroucha la plupart
parlementaires, sur-tout le prési-
de *Nesmond*, quoique déterminé
leur; le président *le Coigneux* n'en
si effrayé; les autres, à la fin,
ıvoisèrent, et le premier moment
rprise passé, on se mit à examiner
ıvantages que le parti pouvoit tirer
l terventiou des Espagnols. On fit
ıître le député. On convint des faits;
le ince de *Conti* fut chargé de le
ıter le lendemain aux chambres
ıblées.

C'étoit le 19 février, jour auquel les
du roi devoient rendre compte
le r voyage à la Cour, entrepris
r faire goûter les raisons sur les-
elles le parlement s'étoit déterminé à
recevoir le béraut. La régente,
princes, les ministres, leur avoient
l'accueil le plus favorable. A peine
finissoient-ils le récit, qu'afin de
ıiser les idées pacifiques qu'il pou-
produire, le prince de *Conti*
once qu'il y avoit à la porte un

1649. envoyé de l'archiduc, et der qu'il soit entendu. Le présiden *Mesme* se lève tout ému, et di prince : *Est-il possible, monsi qu'un prince du sang de Fr propose de donner séance sur fleurs-de-lis au plus cruel en des fleurs-de-lis!* L'apostrophe violente, et elle auroit peut-être ré si le président, emporté par son n'eût ajouté : *Quoi! monsieur, refusez l'entrée au héraut de roi, sous le prétexte le plus fri et...* C'étoit-là que le coadjuteur tendoit; il lui coupe la parole, dit gravement : *Vous me permett monsieur, de ne pas traiter a voles des motifs qui ont été conse par un arrêt.* A ces mots, *la c du parlement*, ainsi *Gondi* appel les chambres des requêtes, la c jette un cri d'approbation. Le pre président et les anciens veulent sou le président de *Mesme*. La q s'anime, et on vient aux repr personnels : l'un affirme; l'autre le temps s'écoule ; il faut conc et la crainte de pire, force en plus sages de céder. Jamais succ vérifia mieux cette maxime du co teur : *Que le moyen le plus sûr et l*

pour faire passer une affaire 1649.
'aordinaire dans les compagnies,
d'échauffer la jeunesse contre
v. ex. Le faux *Don Joseph* entra
, prit place au bout du bureau,
›nonça un discours, dont la subs-
se réduisoit à ceci : « Que *Ma-*
'in avoit offert à l'Espagne une
x très-avantageuse; mais que le
roi son maître, sachant ce qui se
soit en France, n'avoit pas voulu
ter avec un homme détesté de la
ion ; qu'il croyoit plus conve-
nable à sa dignité, de s'adresser au
lement, le regardant comme le
« conseil et le tuteur de ses rois, et
'il avoit si grande confiance dans
la sagesse de cette illustre compa-
gn , qu'il la laissoit maîtresse des
c ditions. » Le faux de cet exposé
t aux yeux : car, comment se
der que le roi d'Espagne auroit
é des offres avantageuses faites
un ministre qui pouvoit les réaliser
le-champ, pour recourir à un corps
d'état de rien céder ni garantir ?
il y a des momens où tout passe.
ıvoyé fut remercié, et on décida
l seroit fait registre de son dis-
rs, pour en être référé à la régente.
C' tout ce que gagna le coadjuteur.

1649. On croiroit qu'il dût être honteux et fâché d'avoir pris tant de peine pour obtenir si peu : mais c'est tout ce qu'il demandoit, et plus même qu'il n'avoit osé espérer. L'espèce d'engagement que venoit de prendre le parlement, en écoutant les Espagnols actuellement en guerre ouverte avec la France, étoit comme une autorisation et une sauve-garde pour *Gondi*, et tous ceux qui voudroient désormais prendre des liaisons avec l'ennemi. Le prélat sentit si bien l'importance de cette démarche, et les avantages que son parti pouvoit en tirer, qu'il fut étonné de son propre succès. Mais il n'étoit pas seul à connoître le danger qui accompagnoit cet avantage, *Molé*, de *Mesme*, l'avocat-général *Talon*, et les plus éclairés du parlement, s'effrayèrent de l'ascendant que les brouillons prenoient dans leur compagnie. Ils en craignoient les suites, et résolurent de tout sacrifier pour finir ces intrigues et ramener la paix.

Conférences de Ruel. *Retz*, t. 1, p. 271 et 279; t. 4, p. 93. *La Rochef.* page 79. *Motteville*, t. 3 p. 1. *Joly*, t. 1, page 51.

Malgré les efforts des frondeurs, ils soutinrent la négociation qu'ils avoient entamée à la Cour. Les dégoûts qu'on leur donnoit quelquefois, ne les rebutoient pas. Lorsqu'il arrivoit aux princes et aux ministres de hasarder

›positions, des expressions, des 1649.
i 'es capables de choquer, ces Journal
ns magistrats les passoient sous parlement
e, ou les adoucissoient dans leur p. 203, 3:
rt. Enfin, ils dévoroient les dé- 3?o.
śmens et ne s'attachoient qu'à l'es- Et procè
iel. Par ces ménagemens dignes verbal de
él ›s de tous les bons Français, conférenc
enèrent les affaires à un point p. 3 et 92
co iliation qui effraya les fron-
rs. Ceux-ci leur suscitèrent toutes
d'obstacles. Ils firent arriver un
el envoyé de l'archiduc, et si-
ıt avec lui un traité qui devoit
luire les Espagnols en France,
:ttre la capitale et le parlement
la dépendance des ennemis. Ils
tèrent la populace, et les députés
·evenoient jamais de Ruel, où se
la conférence, sans être assaillis,
arrivée, par une troupe de gens
crioient : *Point de Paix ! point*
Mazarin ! Ces violences n'ébran-
nt pas *Molé* et ses collègues : ils
choient d'un pas égal, entre l'opi-
reté qui refuse, et la basse com-
ıce qui accorde tout ; et quand
:our, instruite de leur embarras,
'oit en profiter pour mettre à la
des conditions trop dures, elle
trouvoit armés de fermeté contre

1649. ses insinuations et ses menaces. Il leur arriva même un jour de vouloir rompre la conférence, parce que le prince de *Condé* prétendoit ne se relâcher en rien. Déjà ils partoient ; toute voie à la conciliation alloit être fermée, sans le duc d'*Orléans*, qui dit au prince : *Mon cousin, si ces gens-ci gagnent le printemps, ils se joindront à l'archiduc ; ils feront un parti si dangereux à l'état que ce sera notre tour à nous humilier. Pr e ment que nous les tenons, pr t de l'occasion, faisons la paix : c' ce que les gens de bien doivent haiter.* On rappela les députés, reprirent volontiers la négociation.

Mais il leur étoit difficile de faire goûter cette conduite modérée au plus grand nombre de leurs confrères : les uns disoient qu'ils étoient trop mous et trop timides ; les autres décidoient nettement qu'ils étoient vendus à la Cour. Les frondeurs, qui suggéroient et appuyoient cette calomnie, n'en croyoient rien ; mais il leur importoit de rendre ces magistrats suspects, a de retarder leur ouvrage. Dans e intention, on les faisoit charger le parlement de demandes outr Lorsqu'ils étoient prêts à user de leu

pouvoirs pour signer la paix, on les suspendoit, ou on y mettoit des restrictions qui les arrêtoient tout court. 1649.
ndant, par patience, par adresse surmontoient les difficultés, et ils ;oient toujours. D'un autre côté, , *Bouillon*, *Elbeuf*, le coadjuir, et les autres principaux de la ti , qui craignoient de laisser :evoir au peuple qu'ils avoient des :rêts personnels, avoient déclaré ils seroient contens et poseroient armes quand le parlement seroit isfait; les députés ne parloient pas eux dans les conférences, et ce sice malin de la part de *Molé* et de collègues, commença à inquiéter généraux, qui n'étoient pas si déntéressés qu'ils vouloient le paroître. résolurent de se faire considérer r eux-mêmes, si le parlement les abandonnoit. A force d'augmenter la solde, et en recevant tous les gens de service qui se présentoient, ils étoient venus à bout de former une armée d'à-peu-près dix mille hommes, composée d'assez bons soldats. Ils la tirèrent de Paris, et la placèrent sur la pointe que forme le confluent des rivières de Seine et de Marne, dans un camp que *Condé* lui-même

4

1649. jugeoit inexpugnable. S'étant bien retranchés, ils firent entendre qu'ils alloient y attendre les secours de l'archiduc et l'armée de *Turenne*. Cette contenance embarassa *Mazarin*; il apprit en même-temps, que, pendant qu'il retenoit les députés pour conférer, les frondeurs profitant de l'absence de ces magistrats, prenoient le dessus dans l'assemblée des chambres, et qu'ils étoient même à la veille de faire révoquer la députation. Le ministre appréhenda, à son tour, que les généraux ne le forçassent de leur accorder des conditions préjudiciables à l'autorité royale, et il s'ouvrit de ses craintes au président de *Mesme*.

De *Mesme* lui fit alors cette réponse, digne d'être consignée toute entière dans l'Histoire : « Puisque les choses « sont en cet état, il faut que nous « payions de nos personnes pour sau- « ver l'état; il faut que nous signions « la paix. Car, après la restriction que « le parlement a mise aujourd'hui à « nos pouvoirs, il n'y a plus de me- « sures, et peut-être il nous révo- « quera demain : nous hasardons tout : « si nous sommes désavoués, on nous « fermera les portes de Paris, on nous « fera notre procès, on nous traitera

de prévaricateurs et de traîtres. 1649.
C'est à vous de nous donner des
c ditions qui nous donnent lieu
c justifier notre procédé. Il y va
votre intérêt, puisque, si elles
s t raisonnables, nous les saurons
bi faire valoir contre les factieux :
ais faites-les telles qu'il vous plaira ;
je les signerai toutes, et je vais,
« de ce pas, dire au premier prési-
« dent que c'est mon sentiment, et
« l'unique expédient pour sauver le
« royaume. S'il nous réussit, nous
ons la paix ; si nous sommes dé-
savoués, nous affoiblissons toujours
la faction, et le mal n'en tombera
« que sur nous ». Ces généreux sen-
iens trouvèrent un accès facile dans
l'ame courageuse de *Molé*. On se
it à conférer avec plus d'ardeur,
un desir égal de réussir.

Enfin l'accommodement fut conclu à Ruel le 11 mars, et signé par les ces, les ministres et tous les dé- és. Le cardinal *Mazarin* lui-même y souscrivit, quoique les députés s'y opposassent, sur cette raison, qu'ils oseroient présenter au parlement un acte taché du nom d'un homme flétri par arrêt. Cet accommodement contient vingt-un articles, dont les

Accommodement de Rue. Procè-verbal page 1.

1649. principaux sont un engagement du parlement, d'aller à Saint-Germain, où le roi tiendra son lit-de-justice, et de ne point faire d'assemblée de chambres pendant toute l'année 1649; une amnistie pour tous ceux qui ont pris les armes, tant dans la capitale que dans les provinces, et une espérance que donna la régente de ramener incessamment le roi à Paris. C'est à ces conditions, à quelques réglemens de finance, et une promesse assez vague de diminuer les tailles et de les travailler à la paix générale, que se réduisit un traité, qui, vu la chaleur des esprits et les matières agitées en public et en particulier, sembloit devoir embrasser toute l'administration, et donner une nouvelle forme à la monarchie.

Les frondeurs en furent outrés. Ceux d'entre eux qui étoient de bonne foi furent fâchés, parce qu'ils croyoient qu'on avoit abandonné les intérêts du peuple; les autres, et sur-tout les chefs, parce qu'ils se voyoient déchus des espérances qui leur avoient mis les armes à la main. Quand le premier président et ses collègues vinrent, le 13, rendre compte de leur opération, il s'éleva un grand murmure dans l'assemblée des chambres. La séance

fut très-tumultueuse ; elle se passa en plaintes et en justifications. Celles qui suivirent cette première, ne furent pas plus tranquilles. Aux reproches piquans des conseillers frondeurs, se joignirent les fureurs du peuple. Répandu en foule dans les salles, il demandoit à grands cris qu'on leur abandonnât la signature de *Mazarin* pour la brûler, et qu'on leur livrât les traîtres qui avoient fait cet infâme traité. *Molé* soutint cet assaut avec son intrépidité ordinaire ; il brava également, et le ressentiment de ses confrères, et l'emportement brutal de la populace. Les chefs des factieux eux-mêmes, qui, le haïssant, ne pouvoient s'empêcher de l'estimer, craignirent pour sa vie lorsqu'il sortiroit de l'assemblée, et voulurent le faire sauver par des détours. Il répondit gravement : *La Cour ne se cache jamais. Si j'étois assuré de périr, je ne commettrois pas cette lâcheté, qui de plus ne serviroit qu'à donner de la hardiesse aux séditieux ; ils me trouveroient bien dans ma maison, s'ils croyoient que je les eusse appréhendés ici.* Au milieu des factieux déchaînés, sous le poignard, pour ainsi dire, des mutins, il railloit le coadjuteur, qu'il croyoit

1649. auteur de la révolte, et qui paroissoit se donner beaucoup de mouvement pour le mettre en sûreté. *Eh ! mon bon seigneur*, lui disoit-il ironiquement, *dites le bon mot.* Un forcené lui appuya le pistolet sur le visage. Sans pencher la tête, *Molé* se contenta de lui dire : *Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre* ; et il n'en alla pas un pas plus vîte. Enfin, dans le plus fort même du péril, il n'oublia pas ce qu'il devoit à son roi ; jamais il ne manqua d'en faire souvenir les autres. Au moment de la plus grande puissance des frondeurs sur le parlement, un des chefs ayant dit qu'il seroit bien fâcheux d'être abandonné au moment que plusieurs d'entre eux venoient de faire un traité avec les Espagnols, sous la sauve-garde de la compagnie : *Nommez-les*, dit impétueusement *Molé*, *et nous leur ferons leur procès, comme à des criminels de lèse-majesté.* Ainsi se vérifioit l'observation qu'avoit faite le coadjuteur dans une autre occasion : *Qu'il ne faut pas badiner avec ces compagnies, qui vous approuveront aujourd'hui, et qui vous feront demain votre procès.*

C'étoit cette difficulté de pouvoir

er sur l'appui constant du par-
nt, qui embarassoit le plus les
leurs. Entre eux, ils n'hésitoient
à se permettre des maximes d'indé-
ndance : mais dans les assemblées,
falloit bien peser toutes ses expres-
ons; il falloit que les protestations
fidélité au roi, et de soumission
ses ordres, précédassent toujours
propositions de résistance; encore
ntenoient-ils rien, qu'ils n'eussent
adé d'abord qu'ils n'avoient en
que le bien public. Cette espèce
imposture devint, après la signature
l'accommodement de Ruel, plus
écessaire que jamais, et cependant
us difficile : nécessaire, parce qu'il
leur restoit que ce moyen d'em-
êcher l'enregistrement de l'accom-
dement; et difficile, parce qu'on
nençoit à n'être plus dupe de leur
x désintéressement. Néanmoins ils
ussirent à soutenir encore quelques
rs l'illusion, en paroissant s'oublier,
n'attaquant l'accommodement que
les articles qui pouvoient toucher
parlement : comme étoit la honte
'aller assister à un lit de justice à
aint-Germain; l'affront de recevoir
n pardon, qui n'étant pas accom-
né de grâces devenoit humiliant,

1649.
Accomm dement de S Germain.
Procès-ver p. 93 et 17(et *Journal* (*parlem.*, pa(120.
Retz, t. 1 page 3(7.
Talon t. page 107.
Monglat, t. 3, p. 38.

1649. et pouvoit, par la suite, ne pas mettre à l'abri de la punition; enfin le déshonneur de traiter d'égal à égal avec *Mazarin*, qu'ils avoient flétri par arrêt. Les frondeurs surent si bien faire valoir leurs observations sur ces articles et d'autres moins importans, qu'ils firent résoudre que les députés seroient renvoyés à la Cour, pour réformer les uns et éclaircir les autres. Cet arrêté occasionna de nouvelles conférences, qui commencèrent à Saint-Germain-en-Laye le 16 mars, et dans lesquelles les généraux, levant enfin le masque, firent connoître toutes leurs prétentions. Elles étoient exorbitantes (1), et ils les signifièrent

(1) Voici celles du duc de la *Trémouille*, par lesquelles on pourra juger des autres: *Que conformément au contrat de mariage de sa trisaïeule, passé en 1481, le roi lui rendit la jouissance du comté de Bouillon, ou du moins vingt-cinq, tant villes, places, que châteaux, châtellenies, bailliages, terres et seigneuries compris dans ce comté; plus, les seigneuries d'Amboise, Montrichard, Bleri, le comté de Guines, et la baronnie de l'Isle-Bouchard.* Voyez procès-verbal de

avec hauteur, quoiqu'ils vinssent d'éprouver un cruel revers, par la défection de l'armée de *Turenne*, composée des bandes Weimariennes, troupes vaillantes, mais mercenaires. *Turenne*, qui les commandoit, avoit été sollicité par tous les partis. Mais l'esprit d'intrigue étoit si étranger à son caractère, qu'il paroissoit hors de doute que son choix seroit pour la Cour. Cependant au grand étonnement de tous, et par des motifs *que je suis encore à deviner*, disoit Gondi, *il s'avisa de se déclarer contre elle, étant général de l'armée du roi; et de faire une démarche sur laquelle je suis assuré*, ajoute-t-il, *que le Balafré et l'amiral de* Coligny *auroient balancé*. Il promit une forte récompense aux colonels, s'ils vouloient se laisser mener au se- 1649.

---

la conférence tenue à Saint-Germain-en-Laye en 1649, p. 112.

Ceux qui veulent connoître les ruses qui s'emploient dans les négociations, et apprendre comment on mène les compagnies et les particuliers, doivent lire attentivement ces procès-verbaux des conférences, le journal du parlement, et les mémoires du cardinal de *Retz*, qui en sont la clef.

1649. cours de Paris, et ils se mirent en chemin. Mais *Bouillon* ne put obtenir d'argent du parlement, ni par conséquent en envoyer à son frère; et faute d'une somme assez modique, cette armée, la plus claire espérance de la fronde, lui échappa. Elle fut regagnée au service du roi, par les insinuations pécuniaires des négociateurs que *Mazarin* y dépêcha, et le général, délaissé, s'estima heureux de pouvoir se sauver lui sixième, en Allemagne, chez la landgrave de *Hesse*, sa cousine-germaine. Un autre malheur qu'essuya encore le parti, fut la retraite de l'archiduc, qui, sur l'invitation des frondeurs, s'étoit avancé jusqu'au-delà de Reims, avec une forte armée. Averti que le parlement avoit fait sa paix, et que les généraux traitoient aussi, il les abandonna à eux-mêmes, et retira ses troupes.

Campagne peu brillante de 1649.

Il se jeta dès-lors sur Ypres et sur Saint-Venant, dont il s'empara, et fit lever le siége de Cambrai au comte d'*Harcourt*, sous le commandement duquel on avoit fait passer les troupes weimariennes. Le comte se dédommagea de cet échec sur le duc de *Lorraine*, qu'il battit près de Valenciennes, et prit ensuite Maubenge. Mais

Catalogne et en Italie, on n'avoit 1649.
même ces foibles compensations.
ıs le dénuement d'argent et de mu-
ıons où les troubles de l'intérieur
oient les armées, on estima à
:ès que le comte de *Marsin* en
itaillant Barcelonne, l'eût soustraite
x progrès des Espagnols dans la
ovince; et en Italie, on permit au
: de *Modène*, qu'on ne pouvoit
ourir, de faire sa paix particulière
ec l'Espagne.

Ménagem de la Cou pour les che de la Fronc

Les généraux de la Fronde, délaissés
l'archiduc, payèrent de hardiesse
ı-vis du ministre, qu'ils connois-
nt timide. D'ailleurs, comme il
ive toujours dans les guerres civiles,
avoient à la Cour beaucoup d'amis
de parens, qui les voyant abattus,
n'auroient pas voulu souffrir qu'on les
écrasât; et il auroit peut-être, en effet,
été dangereux de les réduire au déses-
ir. Le duc de *Bouillon* avoit dit
il falloit *purger* le parlement : dans
style, c'étoit dire qu'il falloit au
oins le décimer. Le coadjuteur s'étoit
ssé emporter par sa passion, jusqu'à
ibérer en lui-même, s'il se serviroit
le la fureur du peuple contre les au-
eurs de la paix. Le duc de *Beaufort*,
idole de la populace, dont il avoit le

1649. langage et les manières, ne parloit que de la soulever; et il y auroit réussi, si *Gondi*, poussé à bout, eût voulu le laisser agir. Des gens capables de ces extrémités, étoient à ménager : ai ne rejeta-t-on pas durement leurs prétentions, quelqu'outrées qu'elles fussent. *Mazarin* même ne leur montra point d'aigreur de ce qu'ils offrirent de se désister de toutes leurs demandes, si on vouloit l'expulser de France; offre qui n'étoit faite que pour retarder la conclusion, ou pour obtenir des dédommagemens considérables du refus. Le ministre négocia, promit, pria; et cet homme, dont ils méprisoient hautement la capacité, fit si bien qu'il garda sa place, et qu'il amena ses ennemis à se contenter d'une simple lettre-de-cachet adressée au parlement; lettre qui pouvoit passer plutôt pour une ironie perpétuelle, que pour un acte sérieux.

Conditions de la paix. *Procès-verb. de la Conférence* page 174. *Motteville*, t. 3, p. 73.

A la vérité, elle commençoit par une amnistie très-ample, et c'est tout ce qu'il y avoit d'important. Le roi reprenoit ensuite les demandes de chacun des prétendans, et y répondoit en termes très-obligeans. Pour le duc de *Beaufort* : « Sa majesté ayant tou-« jours affectionné la maison de *Ven-*

dôme, desire la favoriser en toute 1649.
occasions qui se présenteront,
emploiera son autorité, pour faire que les états de Bretagne *[illegible]eutent ce qui a été promis* pour ommagement de la démolition ses châteaux....... Sa majesté tr[illegible]ve très-juste la prière que fait le [illegible] d'*Elbeuf*, qu'on lui paie la [illegible] due à sa femme (1) *et elle y va pourvoir à son contentement*.... majesté fera, en faveur des comtes *Harcourt*, de *Rieux* et de *Lile-*[illegible], *tout ce qui sera possible, leur donnera les emplois que* [illegible]*itent leurs services*. Le comte *Rieux* sur-tout, sera payé *aussitôt que les affaires de sa majesté le pourront permettre*.... On fera [illegible] duc de *Bouillon* un contrat de la valeur de la principauté de Sedan, qu'il cède au roi. Quand sa majesté mettra quelque armée en campagne, *elle considérera le sieur maréchal de* Turenne, *et le gratifiera, dans les occasions qui se trouveront, de*

(1) *Catherine-Henriette*, fille naturelle de *Henri IV* et de *Gabrielle d'Estrées*, du-[illegible] de Beaufort.

1649. « *ce qui lui conviendra selon sa qua-*
« *lité*..... Le maréchal de la *Mothe-*
« *Houdancourt*, continuant à rendre
« ses services à sa majesté, *elle y*
« *fera toute la considération q*
« *se doit, tant pour le passé que*
« *pour l'avenir, et lui répartira*
« *toutes les grâces qu'il pourra mé-*
« *riter*.... »

Ainsi est conçue cette lettre pleine d'équivoques, dans laquelle tout est obscur, sujet à interprétations et à restrictions. Elle fut apportée le 1.er avril aux chambres assemblées; on en fit lecture devant elles, et voilà toute l'authenticité qu'on donna à cette pièce singulière. La régente y joignit une déclaration, contenant les mêmes clauses et conditions que celle du 11 mars, excepté qu'on n'y parloit plus de tenir un lit de justice à Saint-Germain, ni d'empêcher les chambres de s'assembler pendant l'année 1649 : mais le premier président et les autres députés s'étoient engagés verbalement à ne le pas souffrir. Le parlement ajouta à son enregistrement, *que le roi et la reine régente seroient suppliés d'honorer Paris de leur présence*. Et comme les frondeurs marquèrent leur mécontentement, de ce que les députés du parlement avoient

u pour eux si peu de chose; la 1649.
gnie, afin de leur donner quelque
lation, arrêta *qu'il seroit fait*
nce pour les intérêts particuliers
tous les généraux, et qu'au sur-
il seroit donné ordre au licen-
nt des troupes. Le ministère
avec la même monnoie, c'est-à-
, des promesses, la soumission
ıx qui avoient pris les armes dans
ovinces. Enfin, on donna des
ations satisfaisantes aux parle-
ns Normandie et de Provence,
oient porté leurs prétentions à
conférence de Saint-Germain; et
finit la guerre.

Le caractère communicatif des Fran- Réconcilia-
permit pas qu'on gardât une tion.
ıe rancune. Le duc d'*Orléans* et Retz, t. 2,
ince de *Condé* vinrent à Paris page 12.
tous ceux qui leur étoient atta-
, et y furent très-bien reçus. Les
de *Bouillon*, d'*Elbeuf* et tous
s adhérens, allèrent à la Cour;
si la majesté du trône les décon-
à la première vue, ils reprirent
tôt l'air d'aisance naturel à la na-
n. Enfin, les gens de différens partis
virent, s'embrassèrent, parlèrent
passé, en raillèrent ensemble, se
ıtèrent, se raccommodèrent, et se

1649. brouillèrent de nouveau. Ces alternatives se remarquèrent, sur-tout, dans les parties de plaisir des jeunes gens de qualité. Il y eut des querelles qui ne se terminèrent pas sans combats. Malgré la paix, on continua de répandre des pasquinades, des satires gr sières, des chansons sur l'attache de la reine pour son ministre. Ces libelles entretenoient la prévention du public contre *Mazarin*; et leur effet réjouissoit fort le coadjuteur. *Nous avons encore pour long-temps*, disoit-il, *de la provision dans l'imagination des peuples.*

Retour du roi.

Joly, t. 1, page 59.

Motteville, t. 2, p. 102.

Retz, t. 2, page 7.

Entre les personnes qui portèrent à la Cour, sinon la réalité, du moins les apparences du repentir, on ne vit paroître ni le duc de *Beaufort*, ni le coadjuteur. Le premier refusa d'acheter la permission de saluer la régente par une visite à son ministre; le second prit un milieu dont il ne convient pas, mais que *Joly* avoue : il fit sa harangue à la reine, sans daigner jeter un coup-d'œil sur le cardinal, qui étoit à côté d'elle; et ensuite il eut avec le ministre une entrevue secrète, dans laquelle il fut question du retour du roi à Paris, dont *Gondi* vouloit se d l'honneur dans le public. Le

1649.

nit en effet ne pouvoir se montrer
treté dans la capitale, si le coad-
ne lui en ouvroit le chemin. La
lui fit sentir qu'elle lui en auroit
ion; et *Gondi*, qui ne vouloit
fermer sans retour la porte de
our, adoucit les esprits pour ce
, ou plutôt ne les aigrit pas;
rte que, quand le roi fit son
le 18 août, les Parisiens virent
notion le cardinal à la portière
osse, auprès de *Condé*, qui
voit de sauve-garde. Ce fut le
service que ce prince rendit
nistre; ce fut aussi le terme de
onnoissance de *Mazarin*. On
me qu'il y avoit déjà quelque
que le cardinal portoit avec
le fardeau du bienfait, et que
ice s'en étoit aperçu.

Mécontentement de Condé.

roit ces lumières à la princesse
ngueville sa sœur, et à sa mère.
les monarchies, dit Montes-
, *les brouilleries des femmes*,
indiscrétions, leurs répugnan-
, *leurs jalousies, leurs piques*,
art qu'ont les petites ames d'in-
er les grandes, ne sauroient
grande conséquence. Cet
, habilement employé par la mère,
la sœur de *Condé*, triompha du

Retz, t. 2, page 12. *Motteville*, t. 3, p. 122. Esprit des Lois, in-12, t. 1, p. 281. *Lenet*, t. 1, page 24. *La Rochef.* p. 87 et 118. *Nemours*, page 60.

1649. prince, et fut la cause de ses disgraces. La première, fière d'un tel fils, qui, joignant la bravoure des *Bourbons* à la capacité militaire des *Montmorenci*, la rendoit la mère la plus illustre de l'Europe, croyoit que toutes les prétentions étoient au-dessous des services de son héros. La sœur, nouvellement réconciliée avec un frère dont le dépit, pendant leur brouillerie, marquoit encore l'excès de sa tendresse, vouloit trouver dans ce retour d'amitié, le crédit qu'elle n'avoit pu se procurer par la révolte. Toutes deux l'engagèrent à demander au ministre, tantôt des distinctions pour lui, tantôt des charges lucratives pour ses créatures. Le cardinal accordoit quelque chose, et s'excusoit d'en faire davantage, par des raisons qui auroient pu contenter le prince, s'il n'avoit pas été entouré de personnes qui crioient sans ces[se] à l'*ingratitude*. Elles lui suggérè[rent] d'exiger pour le duc de *Longu[eville]* le gouvernement du Pont-de-l'Arc [...] d'autres places, qui l'auroient r[...] tout-puissant en Normandie. *Co[ndé]* entraîné par les sollicitations [de] sa famille, signifia à *Mazarin*, avec [hau]teur, qu'il vouloit qu'on soutî[nt] le comte d'*Alais*, fils d'une sœur [...]

ère, et gouverneur de Provence, 1649.
re le parlement d'Aix, qui s'op-
it, les armes à la main, à sa
ty nnie; et, au contraire, qu'on
ndonnât le duc d'*Epernon*, gou-
neur de *Guienne*, qu'il haïssoit, à
discrétion du parlement de Bor-
ıx, aussi mécontent du ton altier
fils, qu'il l'avoit été de la fierté
ı père. A ces demandes impérieuses,
ministre opposa les délais et les
omesses. Il se servit aussi du bé-
e du temps, pour amortir le des-
n ambitieux qu'on inspira à *Condé*,
se former une armée d'aventuriers,
e sa réputation attireroit en grand
nbre sous ses étendards, et de
quérir, avec la protection de la
ance, la Franche-Comté, dont il
feroit une souveraineté. Au défaut
cette entreprise gigantesque, le
ıce conçut le dessein d'acquérir la
ıcipauté de Montbéliard, qui étoit
vendre. *Mazarin* parut entrer dans
vues, et envoya des acheteurs;
s ils avoient ordre de ne pas réussir.
ıfin, *Condé* se rabattit sur l'amirauté
evée à la maison de *Vendôme*,
dant ses disgraces.

Las de soutenir contre la puissance royale, des combats qui leur avoient

1649. toujours été funestes, le duc et la duchesse de *Vendôme* tâchèrent alors de s'en faire un appui. Ils recherchèrent *Mazarin*, et concertèrent le mariage du duc de *Mercœur*, leur fils aîné, avec *Laure Mancini*, nièce du cardinal, qui devoit apporter en dot l'amirauté. Cette charge, depuis la mort de *Brezé*, beau-frère de *Condé*, étoit toujours comme en dépôt entre les mains de la régente, qui se l'étoit appropriée sous le titre de surintendante des mers. Elle avoit pris cet expédient dans le temps, pour ne pas rendre cette charge aux *Vendômes*, qui la redemandoient: mais, quand elle voulut, dans cette circonstance, les en gratifier, le prince de *Condé* s'y opposa; il fallut même, pour ne le pas choquer, différer le mariage projeté, qu'il regardoit comme un rempart dont le ministre vouloit se fortifier contre lui.

Il se fait beaucoup d'ennemis. La hauteur de *Condé*, ses railleries amères, ses manières dédaigneuses, des propos outrageans qui lui échappoient journellement au sujet de *Mazarin*, choquoient à la Cour les personnes les plus disposées à excuser les écarts des princes: le cardinal s'abaissa, s'humilia, et ne remporta d'autre ré-

compense de ses empressemens, que 1649.
marques éclatantes de mépris. La
té oigna du chagrin des procédés
ice, et il fit semblant de ne
s'en apercevoir. Il paroissoit aussi
ifférent sur l'amitié du peuple, que
grands ne dédaignent pas toujours
risque. Sa maison, son cortége
t composés de jeunes gens badins,
irs, suffisans, qui, fiers du crédit
leur maître, affectoient des airs de
riorité. On les appela *petits-maî-*
, nom qui est resté à la langue,
ime celui d'*importans* et de *fron-*
rs.

Après avoir réfroidi la Cour et la ville, *Condé* se mit à dos la noblesse. Il s'entêta du dessein de procurer les honneurs du Louvre à la princesse de *Marsillac*, dont le mari n'étoit pas encore duc de la *Rochefoucauld*. Plusieurs gentilshommes prétendirent avoir un droit égal à cette distinction, et demandèrent qu'on l'accordât à leurs femmes, ou qu'on ne la donnât pas à la princesse de *Marsillac*. Il fut fait à ce sujet des représentations au prince de *Condé*. Mais comme il n'en étoit pas ébranlé, la noblesse tint d'abord des assemblées particulières, pour discuter ses priviléges, et en indiqua ensuite de

1649. générales, auxquelles elle appela le clergé, et des députés des cours souveraines, qui se disposèrent à s'y rendre. Ainsi, les états se seroient trouvés assemblés, sans qu'on en eût eu le dessein. La reine avoit laissé volontiers commencer cette affaire, qui commettoit *Condé* avec la noblesse; mais, quand elle vit les suites que ces assemblées pouvoient avoir, elle défendit au clergé de s'y trouver, et il obéit. On promit à la noblesse de ne rien innover, et elle se sépara : mais il resta à beaucoup de seigneurs du ressentiment contre le prince, qu'ils accusoient d'avoir signifié ses prétentions avec trop de fierté. Cependant, malgré ses fautes, qui aliénèrent bien des esprits, sitôt qu'on fut assuré qu'il avoit rompu avec le cardinal, l'estime qu'inspiroient ses belles qualités, fit qu'une foule de gens, distingués par leurs emplois ou leur naissance, vint s'offrir à lui.

Les Frondeurs le recherchent inutilement.

Retz, t. 2. page 16.

Les frondeurs ne furent pas les derniers. Depuis le retour du roi à Paris, ils vivoient dans un état de perplexité fort alarmant, haïs de la régente, qui leur attribuoit les préventions outrageuses du peuple contre elle et son ministre. Si *Anne d'Autriche* avoit connu sa force, elle auroit pu se débarasser

ix r l'exil ou la prison, pendant 1649.
majesté royale, reparoissant avec
son éclat, en imposoit également
x corps et aux particuliers. Le coad-
et ses adhérens, convaincus de
foiblesse, étoient dans des craintes
tuelles, et malgré la sécurité qu'ils
toient, ils cherchoient de tous côtés
protection contre la vengeance de
Cour. Quand ils virent *Condé* en
illerie ouverte avec le ministre, ils
ent que jamais le ressentiment du
ne finiroit que par l'éloignement
lat; et sans tergiverser, *Gondi*
lui proposer d'unir leurs forces
expulser *Mazarin*. On devoit,
cela, composer le ministère au
de la faction: ôter les sceaux à *Se-*
er, pour les donner à *Château-*
r; faire rentrer *Chavigni* dans le
seil; y appeler aussi *Molé*, non
r le récompenser, mais pour l'en-
ver au parlement, et mettre à sa
e *Bellièvre*, dont la Fronde seroit
sûre. Après avoir bien écouté le
juteur, *Condé* lui dit: *La reine*
t si attachée à son ministre, que
cela ne peut réussir sans une
erre civile. *Gondi* s'attendoit que le
ce alloit s'y déterminer, lorqu'il
outa: *Il n'est ni de ma conscience*

1649. *ni de mon honneur de prendre ce parti. Je suis d'une naissance à laquelle la conduite du* Balafré *ne convient pas*. Après ce peu de mots, il renvoya le tentateur confus, et donna les mains à un accommodement dont le duc d'*Orléans* se rendit médiateur. Ce fut l'abbé de la *Rivière* qui engagea *Gaston* à se mêler de cette affaire, dans l'espérance que cette réconciliation, si elle avoit lieu, lui rendroit le chapeau de cardinal. *Condé* mit à haut prix la promesse de laisser *Mazarin* dans le ministère. Il força la reine s'engager, par un accord qui fut si le 15 septembre, à ne disposer d'aucune charge, d'aucun bénéfice, de ne point lever d'armées, ni nommer de généraux sans son consentement. Ce traité contenoit encore d'autres clauses si impérieuses, que, pour ne pas rester dans la dépendance d'un prince lui donnoit des entraves si étroi *Mazarin* aima mieux se jeter entre les bras des frondeurs ses ennemis ; et d'abord il chercha à commettre le prince avec eux.

Affaires des rentiers.

Joly, t. 1, page 63.

Talon, t. 7, page 87.

Le surintendant d'*Hemeri*, privé du maniement des finances pour complaire au public, venoit de rentrer dans sa charge, à la grande satisfaction

ce même public, qui, un an aupa- 1649.
ıt, avoit demandé sa destitution.
ht précéder son retour par quelques
; qui lui gagnèrent la populace:
s, ıins jaloux de la faveur de la
ırgec e, ou pressé par les dettes de
, il appliqua à des dépenses qu'il
ıt plus nécessaires, le revenu des ga-
les, que plusieurs arrêts du parle-
t oient destiné au paiement des
t sur l'Hôtel de-Ville. Les rentiers
étant pas payés, se plaignirent; et,
ıme le prévôt des marchands et les
evins, par égard pour la Cour, ne
oient pas assez chaudement leurs
érêts, ils élurent douze syndics, au
mbre desquels se trouva le fameux
y, conseiller au Châtelet. Le pre-
président s'opposa à l'élection,
ıme faite sans droit de la part des
teurs, qui, ne formant pas un corps
onnu dans l'état, ne pouvoient se
oner des chefs. Il prétendit aussi
cette affaire n'exigeoit pas l'assem-
b des chambres. On tint à ce sujet
conférences à son hôtel; et pendant
qu'il temporisoit, la Cour prenoit des
mesures pour s'assurer des syndics les
plus ardens, et en faire un exemple;
et, au contraire, les frondeurs trou-
vèrent dans cet événement les moyens

1649. de procurer l'assemblée des chambres, que la Cour redoutoit.

Feint assassinat de Joly.

Joly, t. 1, p. 70.

Retz, t. 2, page 24.

Ils y réussirent, en faisant soulever le parlement et le peuple par une imposture très-habilement ménagée. On fit d'abord circuler dans le public les mauvaises intentions de la Cour, vraies ou supposées, contre les syndics; on ajoutoit, dans les cercles, que ne pouvant se venger par la prison, l'Italien étoit bien capable d'un assassinat. Quand les esprits furent ainsi disposés, *Joly*, le plus hardi des syndics, le plus véhément dans ses discours contre le ministère, et par-là le plus cher à la foule des rentiers, se proposa pour être la victime feinte du courroux du cardinal. On ajusta le pourpoint et le manteau de *Joly* sur un morceau de bois, dans une certaine attitude. Un bon tireur, nommé d'*Estainville*, perça la manche d'un coup de pistolet, et *Joly* se fit, pendant la nuit, avec une pierre à fusil, une blessure au bras, correspondante au trou de la balle. Le lendemain, 31 décembre, *Joly* sort dès le matin dans son carosse. *Estainville* paroît dans le lieu convenu, rue des Bernardins : *Joly*, qui l'aperçoit se baisse. *Estainville* tire, et la balle perce le carosse dans l'endroit où auroit

être appuyée la manche trouée. 1649.
' s'écrie; le peuple s'assemble et
rte chez un chirurgien voisin, qui
d l'égratignure de la nuit pour une
ure véritable, et y met un appa-
Le bruit du coup retentit en un
nt jusqu'au Palais, où se trou-
ent beaucoup de rentiers. On crie
toutes parts qu'un des rentiers vient
re assassiné. L'audience est inter-
pue. Les enquêtes se jetent dans la
d'chambre, pêle mêle avec les ren-
, et demandent qu'on informe. Le
nier président soutient l'assaut : il
voir que cette affaire n'est pas de
s qui exigent l'assemblée des cham-
; et fait décider qu'on suivra, dans
pr édure, la forme ordinaire. La
die auroit peut-être fini à cet acte,
un nouvel incident qui suspendit
dénouement, et pensa le rendre
que.

Par un hasard des plus singuliers, le même jour que les frondeurs vouloient faire émeute, la Cour eut le même dessein. Ou bien elle méditoit une supercherie à-peu-près du genre de celle des frondeurs, et qui eut un succès pareil; ou l'imposture du matin fit imaginer celle du soir. Le marquis de la *Boulaye*, connu des Parisiens qu'il

Piége tendu à Condé.
Re , t. 2, p. ge 24.

1649. avoit servis pendant le siége, n'eut pas plutôt aperçu que le coup de pistolet tiré contre *Joly*, avoit causé quelque émotion dans le peuple, qu'il se jeta dans la grand'salle comme un *démoniaque*, dit *Gondi*, criant qu'on n'a assassiné *Joly* que parce qu'on redoutoit sa fermeté à défendre les intérêts publics; qu'il faut prendre les armes, se mettre en défense, parce qu'on est menacé d'un massacre général, dont le meurtre du duc de *Beaufort* et du coadjuteur sera le si[gnal]. L'éloquence de la *Boulaye* et les cris de ses satellites ne firent pas grande impression, ni au Palais, ni dans les rues. *Broussel* et *Gondi*, chez lesqu[els] il alla faire parade de son attachement au parti, le réprimandèrent fortement, et le renvoyèrent. Le zèle inconsidéré de cet homme, qui n'étoit pas commandé, a fait écrire aux frondeurs qu'il avoit été aposté par la Cour, et que ce qu'il fit ensuite, il le fit de c[on]cert avec elle.

La *Boulaye* promena une g[rande] partie de la journée, sa trou[pe dans] Paris, avec des tambours, sans la voir grossir. Le soir, il posa à l'entrée de la place Dauphine, des cavaliers en forme de vedettes, qui paroissoient embus-

és pour faire quelque irruption sur le 1649
ont-Neuf : le guet vint les reconnoî-
:, et fut reçu à coups de pistolets.
bourgeois de la place, craignant
que violence de ces inconnus,
:nt les armes et tirent sur eux.
milieu de ce désordre, un coup
rdu, et qu'on suppose prémédité,
ut l'équipage du prince de *Condé*,
p it à vide sur le Pont-Neuf.
étoit au Palais Royal, où il avoit
ru à la première alarme du matin.
étoit près de s'en retourner ; mais
gens effrayés viennent, coup sur
up, lui dire qu'on en veut à sa vie.
moque de l'avertissement. On l'as-
e alors qu'il y a une conspiration
:e contre lui, et que depuis trois
quatre jours, on ne parle d'autre
se. La reine le prie de ne se pas ex-
oser ; le cardinal se met presqu'à ge-
ux devant lui, pour le retenir ; tous
les courtisans le supplient, le conjurent
de rester, Il traite leur crainte de terreur
panique, et veut aller lui-même juger
de la vérité. Enfin, on obtient à grande
peine qu'il renverra son équipage avec
un laquais dedans. Le carosse passe
sur le Pont-Neuf. Deux hommes à che-
val approchent : l'un, qu'on prétendit
être la *Boulaye*, tire un coup de pis-

1649. tolet, et blesse le laquais. Quelques écrivains disent qu'il n'en eut que la peur : mais, quoi qu'il en soit, il résulta toujours de cet attentat, que le prince de *Condé* crut réellement qu'on avoit voulu l'assassiner. Après les instances qu'*Anne d'Autriche* et *Mazarin* venoient de faire pour le retenir, il ne pouvoit leur imputer cette noirceur. Ses soupçons tombèrent donc naturellement sur les frondeurs : il résolut d'en avoir raison ; et la reine épousant le ressentiment du prince, afin de le brouiller sans retour avec eux, envoya au parlement ordre d'informer contre le duc de *Beaufort*, le *coadjuteur* et *Broussel*, soupçonnés d'avoir commandé cet assassinat. Cette affaire absorba celle de *Joly*.

Procès criminel intenté au coadjuteur.

Retz, t. 2, page 29.

Il seroit difficile d'exprimer l'étonnement du coadjuteur, quand il se vit enveloppé du même filet qu'il préparoit aux autres. Il avoit voulu charger la Cour de l'assassinat de *Joly*, et la Cour le chargeoit de celui de *Condé* : car bientôt on ne put plus douter que l'imputation ne vînt du ministre. Ce fut lui qui fournit les témoins, qui concerta la procédure avec le premier président, et sur-tout qui répandit si bien dans Paris l'opinion du crime du coad-

juteur et du duc de *Beaufort*, qu'ils 1649
se virent les premiers jours regardés de mauvais œil par presque tous ceux qu'ils rencontrèrent. Ce changement d'affection du public jeta l'alarme parmi les frondeurs. Les femmes s'effrayèrent. La duchesse de *Montbazon* résolut de s'enfuir à Péronne, et d'entraîner avec elle le duc de *Beaufort* et le coadjuteur.

Cette fuite étoit suggérée par des émissaires de la Cour, qui auroient voulu que les frondeurs prissent l'épouvante, et pussent la débarasser de leur présence : mais *Gondi*, sans être effrayé des suites d'un procès criminel intenté par une partie si puissante devant un juge prévenu, commença par aller chez le prince, pour le supplier de ne lui pas faire l'injure de le croire coupable. Voyant que cette déférence n'avoit rien produit; que *Condé*, au contraire, non content de demander justice, mettoit dans ses sollicitations une ostentation insultante, et ne paroissoit au Palais qu'avec un cortége de mille personnes, tant gentilshommes qu'officiers du roi, le coadjuteur résolut d'opposer bravade à bravade. Il fit venir des provinces d'autres gentilshommes et des militaires, qui, réunis

1649. aux frondeurs de Paris, lui formèrent une escorte brillante : mais il ne se donna ces airs d'égalité, que quand le public commença à revenir de ses préjugés ; ce qui arriva sitôt qu'on connut les témoins et leurs dépositions.

On ne pouvoit avoir plus mal choisi l'un et l'autre. Les témoins étoient des hommes également ridicules et infâmes; *Canto, Pichon, Sociande, la Comète, Macassar, Gorgibus, noms aussi sogrenus*, dit Gondi, *que ceux des Escobar et des Tambourin des petites lettres de Port Royal.*

L'un d'entre eux avoit été condamné à la potence, l'autre à la roue, le troisième étoit décrété pour crime de faux; les deux autres avoient la réputation de *filous fieffés*. Ces hommes méprisables étoient porteurs de *brevets* signés par la régente, et contresignés par un secrétaire d'état, qui les autorisoient à assister aux assemblées des rentiers, à y parler, agir, délibérer, sans qu'ils pussent jamais être repris pour tout ce qu'ils y auroient dit ou fait. C'étoit dans ces assemblées, disoient-ils, qu'ils avoient entendu dire que le coadjuteur et le duc de *Beaufort* devoient faire assassiner M. le

prince et le premier président ; ils ajou- 164
toient que le conseiller *Broussel* étoit du complot.

Lorsqu'on eut lu ces dépositions devant l'assemblée des chambres, et qu'on vit que ce prétendu complot, dont on faisoit tant de bruit, jusqu'à le comparer à la conjuration d'Amboise, se réduisoit à de simples ouï-dire avancés par des gens dignes du gibet, contre un petit-fils de *Henri IV*, un archevêque et un magistrat respectable, les idées changèrent. On soupçonna bien un complot, mais formé contre les accusés et non par eux. *Gondi*, dans un discours précis, exposa ses moyens avec une force qui fit impression ; il peignit sur-tout avec des couleurs si vives l'infamie des *accusateurs à brevet*, et la bassesse du ministre qui employoit un pareil espionnage, qu'il s'éleva dans toute la chambre un murmure d'indignation. Cependant, comme l'accusation subsistoit, le premier président prononça que le duc de *Beaufort*, le coadjuteur et *Broussel* étant parties, ne pouvoient rester juges, et qu'ils eussent à se retirer. *Et monsieur le prince*, s'écria le coadjuteur. *Moi ! Moi !* répondit *Condé* d'un ton vif et piqué.

1649. *Oui! Oui, monsieur*, reprit fièrement Gondi; *la justice égale tout le monde.* Le prince, dans ce moment, ne dut pas savoir bon gré à ceux qui, par leurs conseils, l'avoient engagé à descendre dans une arène où il étoit forcé de se battre contre des champions qu'il auroit dédaignés par-tout ailleurs. Le coadjuteur ne remporta cependant que l'honneur d'avoir, pour ainsi dire, fait assaut avec un prince du sang. Comme accusés, lui, *Beaufort* et *Broussel* furent obligés de se retirer pour laisser délibérer : mais les applaudissemens d'un peuple nombreux qui remplissoit les salles, donnèrent à leur retraite un air de triomphe.

Le 29 décembre, la scène changea. A leur tour, ils firent descendre le premier président de son siége, en demandant à le récuser. Ils disoient dans leur requête qu'il s'étoit toujours montré leur antagoniste; que d'ailleurs ils étoient accusés d'avoir voulu l'assassiner, et que, quoique la calomnie fût notoire, elle pouvoit laisser dans son esprit des préventions qui devoient l'empêcher de rester juge. *Molé* répondit qu'il n'étoit choqué ni épouvanté de rien, et qu'il ne se sentoit pas le moindre préjugé contre les accusateurs ni

contre les accusés. Néanmoins, soit qu'il se fût glissé quelque apparence de ialité dans sa conduite, soit que jeunesse se fît un malin plaisir de ›rtifier son chef, qui la *gourmandoit* q lquefois, on voulut délibérer sur la requête, et *Molé* fut obligé d'aller attendre au greffe la décision. Elle lui fut favorable : on jugea qu'il n'y avoit pas matière à récusation ; mais le premier président ne tint pas contre cette espèce d'affront ; et cet homme si ferme, laissa échapper quelques larmes, en quittant sa place.

1649

Fautes de Condé.

1650

Retz, t page 57.

Nemou pag. 60.

Pendant tout le cours de cette affaire, le Palais fut plein de gens armés. Il y avoit peu de conseillers et de présidens qui n'eussent des poignards sous leurs robes *Gondi* en portoit un lui-même ; et quelqu'un en ayant vu passer la poignée par la poche, s'écria : *Voilà le bréviaire du coadjuteur.* La plupart des gentilshommes et des officiers que les deux partis appeloient à leur secours, se connoissoient. Ils causoient ensemble familièrement dans les salles : mais au moindre bruit qui se faisoit entendre dans la grand'chambre, ils se démêloient brusquement les uns des autres, et se rangeoient chacun de leur côté, prêts à se charger ; c'est-

1650. à-dire, *les militaires appelés par le coadjuteur, de son côté, et tous ceux de la Cour du côté du prince : et, ce qui est rare*, ajoute Gondi, *c'est que ceux qui nous eussent égorgés, eussent été ceux-là mêmes avec qui nous étions d'accord.* Cette énigme s'explique d'un mot : alors le coadjuteur étoit raccommodé avec le ministre.

Ce phénomène, encore ignoré de tout le monde, fut causé par les imprudences du prince. Madame de *Nemours* dit à cette occasion, dans ses Mémoires : « Presque tous les grands « princes, même ceux qui deviennent « les plus modérés et les plus judicieux « dans la suite de leur vie, sont, dans « leur jeunesse, aussi persuadés qu'on « les craint, que les belles femmes, « ou celles qui se piquent de l'être, « sont persuadés qu'on les aime. Il n'est « pas plus aisé de dépersuader ceux-là « de la terreur que cause leur nom, « que de détromper celles-ci de l'effet « de leurs charmes ». Cette confiance dans ses forces, fit hasarder au prince bien des démarches qu'il auroit dû mesurer davantage. Il se brouilla ouvertement avec les frondeurs, sans être entièrement réconcilié avec *Mazarin*,

ıt il ne parloit jamais qu'en termes 1650.
népris. Les lenteurs de son procès, exigeoit de lui l'assiduité aux auıces, dans lesquelles il entendoit uvent des choses peu agréables, lui ısoient un dépit mortel ; et il lui arsouvent de faire entendre qu'il se geroit un jour du ministre, qui ıvoit jeté dans cet embaras, en lui disant que ce ne seroit que l'affaire de lques jours Les frondeurs lui proısèrent de l'abréger, en se réconciliant avec eux, et il dédaigna leurs res. Dans le particulier, il reconissoit leur innocence à son égard; ais il vouloit qu'ils fussent punis, pour avoir osé lutter contre lui, et il igeoit que le coadjuteur s'éloignât ur quelque temps : permis néanmoins de lui donner l'ambassade de Rome ou d'Allemagne, pour cacher sa disgrace. *Condé* taxoit la reine de ne pas l'aider comme elle auroit dû, dans la poursuite de son procès; il harceloit le ministre; il fatiguoit le duc d'*Orléans*, qu'il traînoit malgré lui à l'audience; aussi *Gaston* faisoit-il souvent le malade pour s'en dispenser. Comme si tout le monde devoit plier sous ses lois, il favorisa la passion du jeune duc de *Richelieu* pour mademoiselle de

1650. *Pons*, et il les fit marier malgré la duchesse d'*Aiguillon*, tante du duc. Le prince espéroit par-là se rendre maître du Havre-de-Grâce, dont *Richelieu* étoit gouverneur, et en gratifier le duc de *Longueville*, son beau-frère; mais la duchesse d'*Aiguillon* prit les devants, s'assura du commandant et de la garnison, et ferma les portes à son neveu. *Condé* fit deux fautes en cela: la première, d'indisposer une femme dont les conseils hardis pouvoient lui être funestes; la seconde, de redoubler le mécontentement des frondeurs, en leur enlevant un riche héritier, qu'ils comptoient faire épouser à mademoiselle de *Chevreuse*.

Aventure de Jarsay.

Monteville, t. 3, p. 310. *Lenet*, t. 1, pag. 27. *Nemours*, page 60.

Mais ce qui combla la mesure, fut une insulte faite à la reine. Il y avoit à la Cour un marquis de *Jarsay*, homme avantageux et frivole, qui s'avisa de vouloir mettre *Anne d'Autriche* au nombre de ses conquêtes. Cette folie étoit héréditaire dans sa famille. Le maréchal de *Lavardin*, son grand-père, s'étoit donné pour amant public de *Marie de Médicis*, et en avoit été puni. Le petit-fils le fut aussi, mais assez foiblement, parce que la régente, après s'être quelque temps amusée de ses galanteries, qu'elle croyoit sans consé-

ce, craignit d'éveiller le scandale 1650.
se plaignant des impertinences aux-
s il se porta. Elle se contenta
c de lui défendre de paroître de-
t elle. *Jarsay*, qui étoit de la Cour
Co lé, alla se plaindre à lui de sa
:e. Le prince, qui avoit enhardi
marquis à parler et à écrire, se fit
point d'honneur de le faire rap-
r. « Il vint trouver le cardinal, dit
madame de *Nemours*, et lui dit qu'il
vouloit que la reine vît *Jarsay* dès
le même jour. Le cardinal eut beau
lui représenter qu'après une pareille
impudence, il n'y avoit personne qui
« y pût obliger la moindre femme du
« monde; il ne répondit autre chose,
« selon la coutume de ce temps-là,
« sinon: il le faut pourtant bien, parce
que je le veux. La reine se trouva
donc forcée à le voir ».

Ce dernier acte de tyrannie déter- Réconcilia-
ıa la régente et son ministre à tout tion du coad-
ifier, pour n'y être plus davan- juteur avec la
exposés. *Mazarin* fit quelques Cour.
ıvances à la duchesse de *Chevreuse*. *Retz*, t. 2,
Anne d'Autriche écrivit un billet page 21.
teur au coadjuteur: il vola auprès *Joly*, t. 1,
l'elle dans un autre costume que le page 82.
ien, pour n'être pas reconnu; et en *Nemours*,
rois ou quatre conférences nocturnes, page 61.

1650. tout ce qui pouvoit assurer la ve
de la régente et des fronde
réglé et arrêté. Quelque secr
apportât à ces entrevues, le p
eut veut, et en parla au c
mais comme d'une chose pl
sante que sérieuse. *Mazarin*
sur le même ton. *Sans doute*
Condé, *ce seroit une chose j*
sante, de voir le coadjute
de grands canons, un bou
plumes, un manteau rouge,
au côté. Je promets à votr
de la réjouir de cette vue, s'
envie à ce prélat de me visi
cet équipage. Le cardinal d
cela au prince d'un air si li
dégagé, que *Condé* y fut trom

L'Italien employa, auprès du
une autre espèce d'ironie que
ment rendit bien piquante. I
qu'un nommé *Descoutures*,
décisif dans son affaire contre
deurs, venoit d'être arrêté
Paris; mais qu'il y avoit à c
lorsqu'on l'ameneroit, qu'il fût
qu'il falloit donc envoyer des
à sa rencontre. *Condé* y cons
signa lui-même l'ordre aux g
et aux chevau-légers, de con
château de Vincennes le pr

Les princes de Condé, de Conti, et le duc de Longueville, arrêtés.

Lenet, t. 1, page 80.
Nemours, page 62.
Retz, t. 2, page 58.
Joly, t. 1, page 68.
Bussi, t. 1, page 239.
La Rochef. pag. 122.

leur rémettroit. Il ne manquoit que le consentement du duc d'*Or-s*. Quoique *Gaston* répugnât à la l ice, la reine l'obtint à force de , et en réveillant sa jalousie tre le vainqueur de Rocroi. Elle ıa même sur lui qu'il en feroit ère à l'abbé de la *Rivière*, son 'ori, dont les liaisons avec la maison *Condé*, faisoient craindre une in- rétion. Quand toutes les mesures :nt prises, on attira au Louvre, prétexte d'un conseil, les princes *Condé* et de *Conti*, et le duc de *gueville*, et ils furent arrêtés le 18 vier. Ce coup imprévu terrassa *Conti Longueville*; *Condé* ne marqua la surprise. Cependant, comme faisoit descendre par un escalier ›bé un peu obscur, et qui étoit 'dé de gardes, *voudroit-on*, dit-il à *taut*, qui l'avoit arrêté, *renouveler la scène des états de Blois? Non, mon prince*, repartit celui-ci, *craignez rien : jamais un assas-nat ne se commettra sous mes yeux, ore moins par mes ordres*. Lors- *Condé* se vit ainsi livré aux gen-darmes et aux chevau-légers, auxquels il avoit donné lui-même l'ordre pour

1650

Talon, page 88.

Artagi t. 2, p. 2

Mottev t. 3, p. 3

1650. être conduit à Vincennes, il leu[r]
amis, ce n'est point ici la batai[lle de]
Lens.

Consternation de leurs partisans.

Retz t. 2, page 62.

Il seroit difficile de peindre l[']
nement de la Cour et de la ville. C[omme]
la résolution prise contre la l[iberté]
des princes, quoique confiée [à une]
douzaine de personnes, n'avo[it point]
transpiré, chacun les croyoit to[ujours]
en faveur, et continuoit auprès [d'eux]
ses assiduités; de sorte que tous [furent]
surpris dans les démonstrations [d'atta-]
chement aux disgraciés, surprise
désagréable pour des courtisans. [Plu-]
sieurs craignirent de partager leu[r mal-]
heur; mais ils dûrent être rassur[és par]
la conduite et les discours de l[a ré-]
gente. Elle marqua une vraie do[uleur]
d'avoir été forcée d'en venir à [cette]
extrémité contre un prince qu'el[le es-]
timoit, et de causer ce chagrin [à la]
douairière de *Condé*, princess[e qui]
avoit toujours été son amie,
consolation dans ses peines: n[...]
frondeurs ne continrent pas leur
ceux qui auparavant ne paroissoien[t]
que pas à la Cour, se répandiren[t au-]
tour de la reine, qu'ils environn[oient]
d'un air de triomphe. L'accusatio[n cri-]
minelle intentée contre *Beaufort*
coadjuteur, tomba d'elle-mêm[e]

e se permit-on de faire précé ler 1650.
êt en leur faveur par les formalités
:. On n'apporta pas plus de diffi-
e à l'enregistrement de la décla-
on envoyée au parlement contre les
onniers. Le peuple de Paris fit des feux
joie. Les deux princesses de *Condé*
ent ordre de se retirer à Chantilly.
duchesse de *Longueville*, qu'on
loit arrêter, se sauva en Normandie:
renne, la *Rochefoucauld*, *Boute-*
le, et beaucoup de seigneurs et de
tilshommes attachés aux princes,
rent se cacher dans les provinces
ils espéroient trouver de la pro-
. Enfin, l'abbé de la *Rivière*,
nt bien qu'après les marques de
ice que lui avoit données *Gaston*,
levoit plus compter sur ses bonnes
es, quitta la Cour, et perdit l'es-
ance du chapeau rouge, qui lui
it fait imaginer tant d'intrigues.
A juger de l'avenir par les premiers
nemens qui suivirent la prison des
ces, on auroit cru qu'elle seroit
longue durée. La duchesse de *Lon-*
ville ne trouva point d'aide dans la
rmandie, qu'elle comptoit faire ré-
lter. La régente ne fit qu'y montrer
roi à la tête de quelques troupes
ommandées par le comte d'*Harcourt*,

1650. et tous ceux qui auroient eu envie remuer se cachèrent. La duch s'enfuit en Flandre, d'où, après sieurs courses, elle se rendit à St ville cédée par le duc de Lorrain roi, en 1641, donnée par lui cin après au prince de *Condé*, et où *renne* s'étoit réfugié. Ses instanc ses charmes eurent assez d'empire p faire dévier encore une fois le *Turenne* de la route du devoir. I pierreries de la duchesse l'aidèrent ver une petite armée, dont il se dé *lieutenant-général pour le roi, à l d'obtenir la liberté des princes*; l'amena même à négocier avec les E gnols, et il conclut avec eux un trait lequel ceux-ci ne devoient entend aucune proposition d'accommode que les princes ne fussent mis en lib et lui-même prenoit l'engagemen demeurer à leur service, jusqu'à ce leur eût offert à eux-mêmes des c tions de paix raisonnables. Les part des princes n'eurent pas plus de suc Bourgogne qu'en Normandie. Une armée, à la tête de laquelle étoit l de *Vendôme* et la présence du qui s'y rendit en quittant la mandie, calmèrent tout d'un co

1650.

émotion qu'une première cha-
en faveur de *Condé*, gouverneur
te province, avoit excité. Le feu de
llion se concentra en Guienne.
urrit par la mal-adresse du mi-
, qui, d'un souffle, auroit pu
dre au commencement. *Mais,*
Gondi, *le bonheur monta un peu*
à la tête du cardinal.

Ils reprennent courage.

Le prince de *Condé*, soit haine
e le duc d'*Epernon*, soit per-
n que les plaintes des Gascons
it fondées, avoit toujours sou-
ces peuples contre leur gouver-
; et le jour même qu'il fut arrêté,
oit plaider leur cause au conseil.
e circonstance inspira aux Borde-
beaucoup de compassion pour le
leur bienfaiteur, quand ils ap-
ent sa prison; de sorte que ceux
ses partisans qui se réfugièrent dans
province, y trouvèrent beaucoup
gens disposés à les seconder. Le
erneur avoit aussi des gens dis-
à le défendre contre les assauts
parlement. La noblesse et les troupes
pour lui; la bourgeoisie et le
e pour le parlement; mais il y
t division dans ces corps mêmes,
schisme dans les familles. La di-
ersité des intérêts et des caractères

Retz, t. 2, page 80. *La Rochef.* page 127. *Joly*, p. 93. *Lenet*, t. 1, p. 172. *Nemours*, page 70.

1650. *faisoit*, dit le coadjuteur, *un galimatias inexplicable dans les affaires de la Guienne, et je ne pense pas que, pour les débrouiller, le bon sens des* Jeannin *et des* Villeroi, *infusé dans la cervelle du cardinal de* Richelieu, *eût même été assez bon*. Mais cette confusion, très-fâcheuse pour qui aime la paix, est excellente pour des chefs de parti qui cherchent à brouiller.

Au moment de la prison des princes, le duc de la *Rochefoucauld*, échappé aux recherches de la Cour, se dé ouvertement pour eux. Il prit les mes, et commença la petite guerre du côté de l'Anjou. Il n'y fut pas heureux, parce qu'il étoit trop foible. Après une défaite, il se sauva à Turenne, auprès du duc de *Bouillon*, qui s'y étoit mis à l'abri des ordres donnés pour l'arrêter. Ces deux hommes, habiles en expédiens, formèrent le projet de lier la cause des Bordelais à celles des princes, et de conclure avec les Espagnols une alliance qui donneroit de la consistance au parti. Ils se flattèrent de faire de la ville de Bordeaux comme une espèce de place d'armes, d'où ils étendroient le feu de la guerre dans le midi de la France, pendant que le maréchal de *Turenne*, avec le petit corps de

1650.

ɒpes, qu'il avoit rassemblé à Ste-
, inquiéteroit les frontières du
d, et feroit une diversion avanta-
; : mais ils sentirent bien qu'eux
ne seroient pas capables de sou-
r dans les esprits l'enthousiasme
est nécessaire dans les guerres ci-
Il faut du spectacle au peuple. *La*
hefoucauld et *Bouillon* le servi-
selon son goût, en faisant marcher
ıt eux la jeune princesse de *Condé*,
e du prisonnier, et le duc de
n leur fils, encore enfant.

Conduite de la jeune princesse de Condé.

Lenet, t. 1, p. 128, 172 et 335.

re-Clémence de Maillé de Brezé
voit pas joui jusque-là d'une grande
sidération dans la famille de son
i, parce qu'elle étoit fille d'un
ɔle gentilhomme, et que son mariage
s'étoit fait que pour ne pas désobliger
cardinal de *Richelieu*, dont elle
t nièce. Quand le prince fut arrêté,
Cour, qui ne la regardoit pas comme
dangereuse, s'étoit contentée de
reléguer à Chantilly avec son fils.
ɔdant on les y gardoit à vue. La
qu'on mena quelque temps dans ce
ı lieu, étoit bien capable de rassurer
inistre. *Lenet*, conseiller au parle-
nt de Dijon, un de ces hommes qui
'attachent aux grands, qui s'intriguent,
ꝑui sont de tout, affaires et plaisirs,

avec le fils du jardinier, du mê
que le jeune duc; de sorte que,
la régente fut instruite de cette
cherie, *Clémence* avoit déjà
Montrond, forteresse assez im
en Bourgogne. La princesse se v
tôt menacée d'y être investie;
sortit, y laissant une garnison
de résistance, qu'elle paya de ca
caresses des grands, dit Lenet
noie qui passe par-tout. Les s

'ec grâce et facilité, et se mon- 1650
tageusement dans des occa-
qui demandoient de la présence
it et de la vigueur. De Montrond
s à Turenne, et de Turenne
du de *Bouillon* et de la *Roche-*
ucauld la menèrent, avec une forte
orte, à Bordeaux. Ils croyoient y
e reçus sans difficulté, parce qu'ils
ient pour eux le peuple: mais les
s bourgeois, et sur-tout le parle-
t, répugnoient à admettre dans leur
e un parti armé, capable de les maî-
de les mener plus loin qu'ils
v droient. Craignant donc que leur
tion avec les partisans des princes
les plongeât dans une longue guerre,
consentirent de recevoir dans leur
la princesse et son fils; mais ils
isèrent d'ouvrir leurs portes à un
corps de noblesse et de troupes
r ées, dont elle étoit accompagnée,
au qu'aux ducs de *Bouillon* et de la
chefoucauld, tant qu'ils seroient à
tête de cette espèce d'armée. Les
ux ducs restèrent dans les faubourgs:
m tous les jours ils entroient dans
ville sous prétexte d'aller faire
leur cour à la princesse; ils voyoient
les conseillers et les bons bourgeois
qu'ils croyoient les plus aisés à séduire;

1650. ils caressoient le peuple, dont ils gagnèrent le plus grand nombre par quelque argent distribué à propos, et se conduisirent si habilement, qu'ils firent recevoir leurs troupes dans la ville.

Violence qui s'y commet.

Lenet, t. 1, page 192.

Il fut ensuite question de faire paroître le parlement d'accord avec le parti. Comme les ducs surent que la compagnie ne se prêteroit pas volontairement à cette apparence, ils résolurent de la forcer, et de lui arracher des arrêts qui liassent publiquement le parlement à leur cause. *Lenet* propo l'expédient de faire à Bordeaux ce qu'on avoit fait à Paris, d'ameuter la populace : mais comme les Gascons sont plus vifs que les Parisiens, peu s'en fallut que, dès la première fois, ils ne passassent les bornes auxquelles ceux-ci s'étoient arrêtés. Ils entourèrent le parlement, qui délibéroit sur le parti qu'il prendroit, de se joindre aux princes, ou de les abandonner ; ils se mirent à crier, à menacer : quelques conseillers eurent peur, et voulurent se sauver ; ces forcenés les repoussèrent dans la chambre, et en blessèrent plusieurs. Le parlement fit avertir la princesse du danger où il se trouvoit, et en même-temps appela à son secours les bourgeois, qui prirent

mes et vinrent au palais tambour tant. *Lenet*, qui n'avoit pas cru que choses dussent être portées à cet ès, engage la princesse d'aller ap- :r le tumulte. Elle prend deux nes avec elle; elle paroît sur le ron du palais, au moment que les ux troupes, celle des mutins et celle la bourgeoisie, étoient prêtes à se rger. Déjà quelques coups avoient tirés; *Clémence* fait signe de la n, et s'écrie: *qui m'aime me ve!* En même-temps, elle tourne son logis; toute la populace la, en criant: *Vive la princesse!* et parlement est délivré. *Condé*, appre- t cet événement dans sa prison, ne s'empêcher de rire du contraste de situation avec celle de son épouse. *ui auroit cru*, dit-il, *que j'arrose- s des fleurs, pendant que ma femme fait la guerre?* 1650.

Le plus grand embaras des partisans des princes, à Bordeaux, étoit d'empê- cher le parlement de conclure la paix, sans stipuler la liberté des princes. S'il avoit voulu la faire à cette condition, les émissaires de la Cour lui promet- toient les plus grands avantages: mais, outre que la compagnie, maîtrisée par la populace, n'étoit pas sûre de faire

Défiances entre Mazarin et les Frondeurs.

Retz, t. 2, page 72.

pris la place de l'abbé dans la c
de *Gaston*, n'eût pas la mêm
plaisance pour les volontés du
tre, on ne la fit acheter trop
crut même voir des tergiversati
litiques, suggérées par le coa
dans la conduite molle que
d'*Orléans* tint au parlement,
assemblées recommencèrent à ê
tumultueuses qu'auparavant.
résolut de ne pas laisser aperce

n amitié, et lui offrit séance 1650
co l. Loin de se livrer à ses em-
ens, *Gondi* se tint sur la défen-
e. Il refusa toutes les grâces appa-
ntes, persuadé qu'elles ne lui étoient
oposées, qu'afin de le faire croire
i de *Mazarin*, et de le rendre par-là
1 x au peuple. Pour éviter ce piége,
coadjuteur ne s'abouchoit jamais
ec le ministre qu'en secret, presque
ujours la nuit, et affectoit extérieu-
re nt toutes les manières et les dis-
rs qui pouvoient le faire regarder
c constant dans sa haine pour le
dinal. Au défaut de l'amitié de
G li, *Mazarin* tâcha de gagner
le des autres frondeurs. Il leur distribua des grâces qui les contentèrent; et sachant qu'ils se défioient du chancelier *Séguier*, la reine lui ôta les sceaux sans en être mécontente, et les donna au marquis de *Châteauneuf*, intime ami de la duchesse de *Chevreuse*. Tout cela se faisoit, afin de tirer sans obstacles la Cour de Paris, où elle se voyoit toujours avec peine sous la main des frondeurs. La régente réussit enfin, malgré les menées du coadjuteur, à faire agréer par les autres son voyage en Guienne, où la révolte de Bordeaux exigeoit la présence du roi. Elle

1650. partit les premiers jours de juillet, et laissa à Paris le duc d'*Orléans* et le garde des sceaux, chargés, de concert avec le premier president et le *Tellier*, de veiller à la tranquillité de la capitale.

Les princes transférés à Marcoussi.

Retz t. 2, p. 43 et 116.

Si le coadjuteur a appelé ce qui se passoit à Bordeaux, au commencement des troubles, *un galimatias inexplicable*, ce qui se passa à Paris, pendant le voyage de Guienne, ne mérite pas moins ce nom : c'est un enchaînement d'intérêts, de vues, de résolutions, de projets disparates, qui marquent l'embaras de tous les acteurs. Le parlement se trouva de nouveau engagé dans les affaires d'état, par les instances de celui de Bordeaux, qui se flatta d'obtenir ainsi des conditions de paix plus avantageuses. Des présidens et conseillers parisiens, députes de leur corps, allèrent négocier en Guienne, où on les amusa de belles paroles, pendant que les troupes royales serroient Bordeaux. Les Espagnols ne pouvant y porter des secours efficaces, revinrent à leur ancienne ruse, de proposer avec affectation la paix, afin de faire tomber sur le cardinal le blâme de la continuation de la guerre. Celui-ci, aussi habile en contre-ruse, battit les Espagnols de leurs armes : car non-seule-

t il parut voir avec plaisir leurs dis- 1650.
tions pacifiques, mais encore il
ıma avec appareil des plénipoten-
res tirés du parlement, au nombre
quels il offrit de mettre le coadju-
, pour traiter la paix sous la di-
ion du duc d'*Orléans*. En même-
ıps il entama lui-même un traité
ret avec le conseil d'Espagne, au-
l il n'eut pas de peine à faire
tendre qu'un ministre maître des
nées et des places, étoit plus en état
leur faire des avantages que des
ticuliers, eussent-ils un prince du
ıg à leur tête. Cette contre-batterie
oduisit la rupture brusque des négo-
tions de Paris. Enfin, attentif et
roit à profiter de toutes les circons-
ıces, *Mazarin* se montra très-alarmé
l'une course des Espagnols en Cham-
;ne.

Turenne, après avoir pris le Catelet,
a Capelle, Château Porcien et Rethel,
sant à la fin d'août, le gros de l'ar-
e Espagnole, s'étoit avancé sur
Paris avec trois mille cavaliers, et ayant
lissipé les troupes du marquis d'*Hoc-
quincourt* qui lui disputa le passage, il
:ampa à Dammartin, d'où il comptoit
gagner le lendemain Vincennes. Les
émissaires du cardinal surent si bien
nspirer la terreur que le duc d'*Orléans*

1650.

et son conseil consentirent à laisser transférer les princes à Marcoussi, château à six lieues de Paris, sur la route d'*Orléans*, et que les rivières qu'il auroit fallu passer, mettoient à l'abri des incursions des Espagnols. *Gondi* sentit bien que cette précaution étoit prise moins contre les ennemis que contre les frondeurs, dont on appréhendoit réconciliation avec les prisonniers, t ; qu'ils resteroient à leur portée ; a fit-il opiner par ses affidés à les mettre plutôt à la Bastille, si on avoit peur d'un coup de main hors de Paris. Le prélat s'aperçut qu'il n'avoit pas mal conjecturé, lorsqu'il vit diminuer les égards que le ministre avoit coutume de lui marquer, et lorsque, sur la plainte qu'il lui en fit, le garde des sceaux, qui étoit alors l'homme de la Cour, répondit : *Les princes ne sont plus à la vue de Paris, il ne faut pas que le coadjuteur parle si haut.*

Accommodement de Bordeaux.

La Rochefouc, p. 130.
Lenet, t. 1, p. 160; et t. 2, page 20.
Motteville, t. 3, p. 519.
Gourville, page 75.

C'étoit de dessus les murs de Bordeaux que *Mazarin* menoit toutes ces intrigues. Il falloit son astuce, sa sagacité, le goût de la chose, pour ne se pas rebuter et ne pas se perdre dans ce labyrinthe ; car, outre l'attention que demandoit la substance, pour ainsi dire, des affaires, il avoit à fixer l'éternelle

›lt du duc d'*Orléans*, la lé- 1650.
gère duchesse de *Chevreuse*,
‹ ›rice de madame de *Montbazon*,
coquetterie d'une foule d'autres
; à pénétrer la malice profonde
coadjuteur; à s'assurer contre ce
ıe *Gondi* appeloit les sacades du duc
Beaufort; à démêler le bon du
ıvais, et le vrai du faux dans les offres
dieuses de *Bouillon*, de *Lenet*, de
›*chefoucauld*, et des autres chefs
›rdeaux, qui ne présentoient sou-
vent l'olive que pour cacher le poignard. Le plus fâcheux de la situation de *Mazarin*, c'est qu'il avoit très-peu de gens auxquels il pût véritablement se fier. Excepté *Servien*, *le Tellier* et *Lyonne*, qu'on nomma depuis les *sous-ministres*; excepté l'abbé *Fouquet* et l'évêque *Ondedey*, ses bas adulateurs, toute la Cour étoit contre lui. Les troupes même ne servoient qu'à regret, croyant que c'étoit plutôt la cause du cardinal qu'on leur faisoit soutenir, que celle du roi: mais la présence de ce jeune prince les forçoit de faire leur devoir, même malgré elles; ce qui rendit l'attaque et la défense de Bordeaux assez meurtrières. La pétulance ordinaire au maréchal de la *Meilleraie*, occasionna un événement fort triste. Il avoit reçu à

1650. discrétion un officier bordelais, et il le fit pendre. Les duc de *Bouillon* et de la *Rochefoucauld* retenoient dans Bordeaux le baron de *Canolles*, capitaine royaliste, qui s'étoit rendu à la même condition. Sur la nouvelle de la cruauté exercée par le maréchal, le conseil de guerre s'assemble, il fait prendre le baron, qui étoit alors en partie de plaisir : on ne lui donne que quelques momens pour se préparer à la mort, et il est attaché à une potence, à la vue d'un peuple immense, qui applaudissoit à cette exécution.

Cette cruelle représaille n'empêchoit pas que l'accommodement ne se traitât toujours. A la fin, comme le secours d'une flotte promise par les Espagnols n'arrivoit pas, il fallut que les rebelles en passassent par les conditions qu'on leur imposa. Les Bordelais reçurent une amnistie, sans aucune satisfaction publique sur leurs griefs. On promit seulement en secret de les soustraire à l'empire du duc d'*Epernon*, leur gouverneur, dont ils étoient mécontens. La princesse de *Condé*, son fils, *Bouillon*, la *Rochefoucauld*, et ses autres adhérens et défenseurs, eurent permission de retourner dans leurs maisons : mais on ne leur rendit

charges et emplois dont ils avoient 1650.
ıvés au commencement de la re-
on. En se retirant, la princesse fut
à l'audience de la régente, et
ducs eurent avec le cardinal des
érences clandestines qui causèrent
ıcoup de jalousie aux frondeurs.
di présume que c'étoit le but de
:arin, qui cherchoit par-là à jeter
ésintelligence entre eux. *Il em-
'oit*, dit-il, *volontiers ces petites
'es qui infectoient toujours sa
itique, quoiqu'habile. Il croyoit
ıser par la négociation, et on le
ıit par la même voie. Ce qui
arriva, c'est que ces négociations
nèrent une nuée dans laquelle les
deurs s'enveloppèrent; ils y en-
nmèrent les exhalaisons, et y for-
rent les foudres.* Ainsi sont dési-
ıées par le coadjuteur, les nouvelles
rigues qui ramenèrent la fronde à sa
:mière haine contre *Mazarin*, et
ni lièrent à cette faction les partisans
e *Condé*.

Quand le cardinal se vit débarassé
e guerre de Bordeaux, et maître des
ısonniers, il ne crut plus devoir
ıdre la peine de cacher ses disposi-
ions à l'égard de *Gondi*. Il disoit à
[ui vouloit l'entendre, que s'il avoit

Gondi demande le chapeau de cardinal.

Retz, t. 2, page 120.

Condé, avec lequel il vouloit se
cilier.

Attaqué avec tant d'anim
coadjuteur commença à cra
lui revenoit de tous côtés
étoit fort irritée contre lui; q
regardoit, ainsi que le pensoit
nistre, comme l'auteur de t
troubles, et qu'elle étoit r
faire arrêter. Peut-être ne v
que l'épouvanter et le déterm
fuir ; mais il se n voit au

av perdu la faveur par ses 1650.
ve ons, et parce que ses liaisons
M *azarin* avoient fini par être di-
De ses amis les frondeurs, les
nt charmés de se trouver ré-
ih ec la Cour, et ne songeoient
er des grâces dont *Mazarin*
tr t assez libéral à leur égard;
es conservoient intérieurement
que re entiment, de ce que *Gondi*,
de sa gloire, les avoit né-
, et ils étoient réfroidis ou jaloux.
Il l restoit que le duc d'*Orléans*,
ble ressource, quand on connoissoit
onstance de ce prince, et son in-
ence pour tout ce qui n'étoit pas
personne ou son bien. Les amis in-
tim du coadjuteur, auxquels il fit
sa position critique, en furent ef-
yés : ils cherchèrent des expédiens,
sauve-garde pour le soustraire à la
ance du ministre, et ils n'en trou-
vèrent pas de meilleure que la dignité
cardinal.

Mazarin l'avoit offerte à *Gondi*, et l'avoit même pressé de l'accepter dans les conférences qui précédèrent la prison des princes. Celui-ci, toujours en garde contre les présens trop publics de son ennemi, s'en étoit défendu, en disant qu'il ne vouloit pas devoir son

1650. avancement aux besoins et aux malheurs de l'etat. D'autres circonstances amenèrent d'autres idées. *Gondi* s'étoit fait honneur d'un refus appuyé sur un motif si noble, il ne craignoit rien du ministre, qui, au contraire, avoit besoin de lui : mais, dans ce moment, il ne voyoit que la nomination au cardinalat qui pût le sauver; soit que le ministre l'accordât ou non. S'il l'accordoit, il se donnoit un égal, qui, couvert des priviléges de sa dignité comme d'une égide, pouvoit braver sa vengeance. S'il ne l'accordoit pas, il alloit se faire autant d'ennemis qu'il y avoit de personnes prenant intérêt à cette promotion. *Gondi* s'appliqua à en grossir le nombre. Dans un conseil de frondeurs tenu exprès, il présenta la tentative qu'on feroit auprès de *Mazarin* pour obtenir son consentement, comme une espèce de pierre-de-touche qui devoit faire connoître la confiance qu'on pourroit prendre en ses promesses. La conquête du chapeau fut envisagée sous ce point de vue; les assistans s'enflammerent du desir de l'emporter, comme s'il eût été pour chacun d'eux; et *Gaston*, à qui on persuada qu'il convenoit que son favori fût décoré de la pourpre, prit l'affaire très à cœur.

La Cour étoit à Fontainebleau. Elle 1650.
y fut pas plutôt arrivée après la paix
Bordeaux, que la régente pria
duc d'*Orléans* de s'y rendre. Elle
loit obtenir son consentement,
tirer les princes de Marcoussi,
elle ne les croyoit pas trop à l'abri
surprises. Elle se flattoit aussi qu'en
nt *Gaston* éloigné de ses conseil-
, elle pourroit plus facilement dé-
ire les préjugés qu'il montroit con-
son administration, et sur-tout son
version contre *Mazarin*, qu'elle soup-
nnoit lui être inspirée par le coadju-
r. Celui-ci, par la même raison,
gnoit que le duc, échappé de ses
ns, ne pût résister aux insinuations
la reine, qui prenoit un grand ascen-
t sur lui, quand elle pouvoit pro-
ger son séjour auprès d'elle. Ce-
lant les instances d'*Anne d'Autri-*
devinrent si pressantes, qu'il fallut
er aller *Gaston*. On se contenta
e le bien endoctriner. On lui recom-
da de ne pas refuser trop opiniâtré-
nt son consentement à la translation
prisonniers, de peur que la régente,
atiguée de ces oppositions continuelles
volontés, ne cherchât à s'accom-
oder avec eux. Le duc devoit donc
faire de difficultés, qu'autant qu'il
droit pour donner du prix à sa

Les prisonniers sont transférés au Havre.

Joly, t. 1, page 97.

Motteville, t. 3, p. 529.

Talon, t. 7, p. 162.

Retz, t. 2, page 136.

1650. complaisance, et pour obtenir en échange la nomination desirée.

Gaston arriva à Fontainebl le 10 novembre. Le roi, accompagné nistre, alla au-devant de lui; la r le reçut avec cordialité, et lui bientôt du dessein qu'elle avoit de faire transférer les prisonniers dans cita-delle du Havre, parce que le r le y seroit plus sûre et coûter mo Le duc lui dit franchement qu'il soupçonnoit une raison plus déte nante : savoir, l'envie de se s maîtresse de leur sort. *Chargez-v de les garder*, répondit fièrement régente, bien sûre que le duc ne vou-droit pas prendre sur lui l'odieux cette commission. Il bataillla quelq momens, et fit entendre que son con-sentement dépendoit de la complaisance qu'on mettroit à faire obtenir à son fa-vori la nomination au cardinalat. Sans promettre positivement, la régente donne des espérances; elle présente l'ordre au duc d'*Orléans*, qui signe, et aussitôt on tira les prisonniers de Marcoussi, d'où ils furent conduits au Havre avec une forte escorte com-mandée par le duc d'*Harcourt*. Quand il fut question ensuite du cardinalat, la reine répondit qu'elle ne pouvoit rien décider sans son conseil. On le

1650.

ua. *Mazarin* parla en faveur du juteur ; mais *Servien* et *le Tel*- s'élevèrent contre son opinion *avec hauteur et une fermeté qu'on ne ve pas*, dit Gondi, *dans les con*- s, *quand il s'agit de combattre les* is *du premier ministre*. Le vieux *teauneuf*, qui n'auroit pas été ié d'ombrager ses cheveux blancs du au rouge, parla avec une véhé- e qui marquoit plus que du zèle. : iit des couleurs les plus noires ière du coadjuteur, ses intrigues, liaisons, ses mœurs, et finit par se er aux pieds de la reine, et la con- èr à genoux de ne pas se laisser ar- her des grâces par un sujet rebelle, les demandoit, pour ainsi dire, les à la main. Le *pauvre cardinal*, rré par le pathétique de cette scène, rétracta ; et le duc d'*Orléans* s'en int très-peu content à Paris, où la e n'attendoit que son retour pour e jouer ses ressorts.

Union de la grande et de la petite fronde par la Palatine.

Retz, t. 2, page 141.

La Rochefouc., p. 142.

Il est certain que les partisans des princes auroient mieux aimé tenir leur liberté de la Cour que des frondeurs : mais *Mazarin* ne put se persuader que *Condé*, si maltraité après tant de services rendus, se déterminât jamais à lui pardonner ; au lieu que le coadjuteur, qui n'avoit fait de mal au

1650. prince que pour se soustraire à sa persécution, ne le crut pas implacable, et se livra volontiers à l'idée de rendre la liberté à ceux qu'il en avoit privés. Ce fut *Anne de Gonzague*, seconde fille de *Charles de Gonzague*, duc de *Nevers* et de *Mantoue*, et épouse d'*Edouard*, prince palatin, quatrième fils du malheureux électeur *Frédéric V*, connue, pour cette raison, sous nom de la *Palatine*, qui conçut la première le projet d'employer à briser fers de *Condé*, les mêmes mains les avoient forgés. Il ne faut pas la confondre avec les autres femmes qui donnoient alors dans les affaires. La *Palatine*, à la vérité, se servoit d'elles. Elle employa la duchesse de *Chevreuse* et sa fille, mesdames de *Guimené*, de *Rhode*, de *Montbazon*, et toutes celles qui lui tombèrent sous la main, pour inspirer aux hommes qui leur faisoient la cour, les dispositions dont elle avoit besoin ; mais elle leur étoit bien supérieure en politique. Le coadjuteur, dès la première entrevue, la trouva d'*une capacité étonnante, surtout en ce qu'elle savoit se fixer ;* ce *qui est*, dit-il, *une qualité rare, et qui marque un esprit éclairé audessus du commun.* Une qualité plus rare encore dans les personnes qui se

ent d'intrigues, c'est la bonne foi : 1650.
Palatine la prenoit pour base dans
ites ses opérations, ne cherchoit
ais à tromper, parloit toujours vrai ;
rte que, lorsqu'elle avoit réussi
une entreprise, ceux dont elle
mploit, loin de lui en savoir mau-
gré, ne se trouvoient que plus
osés à lui donner leur confiance.
L'embaras du coadjuteur et de la
atine roula moins sur les condi-
is de l'union des deux partis, que
la manière de les stipuler. Un traité
, s'il venoit à être découvert, pou-
it mettre en évidence les moyens de
Fronde et du parti des princes, qu'on
imença à appeler la *petite Fronde*.
Mazarin, devenant maître du
de l'entreprise, auroit été maître
rompre, ne fût-ce qu'en s'ac-
nodant. Les deux contractans
rent donc à propos de faire trois
..és : le premier, de tous les chefs
l'ancienne Fronde, avec ceux de la
uvelle, contre le ministre. Ils s'en-
oient à s'aider réciproquement de
ues leurs forces; et le gage de cette
n devoit être le mariage du prince
Conti avec mademoiselle de *Che-
vreuse*. Le second traité étoit du duc

Traité en conséquence.
Retz, t. 2, page 148.

1650. de *Beaufort* seul. *Condé* consentoit à lui sacrifier toutes ses prétentions à l'amirauté, à condition qu'il travailleroit, auprès du duc d'*Orléans*, à procurer la liberté des princes, et qu'il romproit même avec le coadjuteur, s'il s'y opposoit. Cette dernière clause fut ajoutée par *Gondi*, afin que *Mazarin* soupçonnât entre eux de la mésintelligence, si les espions qu'il avoit auprès de *Beaufort* lui donnoient connoissance du traité. Enfin, le troisième étoit du duc d'*Orléans*, aussi seul : il promettoit délivrance et toute assistance à *Condé*, et communauté d'intérêts, qui seroit assurée par le mariage de mademoiselle d'*Orléans*, fille de *Gaston*, avec le duc d'*Enghien*, quand ils auroient l'âge, et, dès-à-présent, la charge de connétable, qu'on feroit revivre pour le duc d'*Orléans*, et le chapeau de cardinal pour *Gondi*, son favori. La clause du mariage du prince de *Conti* avec mademoiselle de *Chevreuse* fut aussi insérée dans ce traité.

Gaston, l'homme du monde, dit Gondi, *qui aimoit le plus le commencement des affaires*, s'étoit beaucoup amusé de ces traités pendant qu'on les faisoit; mais, *comme il étoit aussi l'homme du monde qui des affaires*

1650.

craignoit plus la fin, il fit des ob-
ons, et chercha des détours quand
lut signer. *Caumartin*, l'ami, le
il et l'agent de *Gondi*, se chargea
tenir la signature desirée; il se mit
embuscade dans les appartemens,
›rit le duc entre deux portes, lui
la plume entre les doigts, présenta
dos pour pupitre, et *Gaston* signa,
t madame de *Chevreuse*, *comme
auroit signé la cédule du sabbat,
avoit eu peur d'y être surpris
son bon ange.*

Quant aux prisonniers, on avoit
ux des procurations qui valoient des
gnatures. Malgré la vigilance du fa-
che *Debar* leur geolier, on entre-
›it avec eux un commerce réglé.
proposoient, on répondoit, et les
res se traitoient aussi sûrement et
promptement que s'ils eussent été
liberté. Dans l'argent qui leur étoit
'oyé pour leur amusement, on glis-
des écus creux, si bien fabriqués,
s'ils passoient par les mains de *Debar*,
ns qu'il s'aperçût jamais qu'ils pou-
oient conteuir quelque chose : c'est
ce moyen qu'ils écrivoient et ré-
ondoient. De plus, malgré l'attention
nutieuse de l'infatigable geolier, tant
st grande l'industrie des prisonniers!

1650. *Condé* trouva moyen de se procurer une épée et des poignards. A l'époque où ils furent transférés de Vincennes et de Marcoussi, il y avoit eu des entreprises formées pour leur évasion; et peut-être, quelques jours plus tard, auroient-ils été délivrés. On forma aussi des projets pour les tirer de la citadelle du Havre; mais comme il auroit fallu employer la force, et que la vie des princes pouvoit être exposée, leurs partisans les plus empressés pour leur liberté, jugèrent à propos de renoncer à ce moyen, et de s'en tenir au plan arrêté par les confédérés, selon lequel l'attaque étoit destinée au parlement.

Assemblée du parlement.

Retz, t. 2, page 58.

Motteville, t. 3, p. 543.

Au moment de la prison des princes, la compagnie avoit vu la douairière de *Condé* lui demander à genoux la liberté de ses enfans : plusieurs conseillers opinoient à recevoir sa requête; mais le corps, entraîné par le duc d'*Orléans*, et dominé par les frondeurs, renvoya la princesse à la commisération de la reine. Cette mère désolée ne survécut pas long-temps à un coup si sensible : elle témoigna en mourant le regret de laisser dans les liens un fils dont elle s'étoit trop enorgueillie. Ce que n'avoit pu faire, quelques mois auparavant, le spectacle d'une princesse

e aux pieds des juges, une 1650.
quête le fit alors, parce que
ts étoient disposés. Elle fut
ée le lendemain de la rentrée,
conseiller, au nom de la prin-
se. Elle demandoit que son
fût tiré du Havre, lieu mal-sain,
l'air pouvoit nuire à sa santé;
fût amené à la Conciergerie sous
rde du parlement, et qu'on lui
on procès. Le premier président
enta sur un défaut de forme : sa-
que la princesse n'étoit pas auto-
de son mari. Aussitôt il parut un
lhomme, porteur d'une lettre
, disoit-on, par les princes eux-
, pendant leur voyage au Ha-
Molé dit qu'il trouvoit la chose
ile, *non pas impossible pourtant*,
ajouta-t-il, *nous avons vu pen-*
la guerre des lettres de la part
archiduc, venant tout à propos
ne celle-ci, écrites sans doute
la rue Saint-Denis. Malgré cette
rque ironique, on prit la lettre
bonne; la requête fut envoyée au
t, et on fixa un jour pour déli-
. La reine envoya défense de le
le parlement arrêta des remon-
: ainsi s'engagea le combat.
première charge n'effraya pas

1650.

beaucoup le cardinal ; et quand il auroit eu quelque alarme, un avantage qui lui arriva pour lors, étoit bien capable de le rassurer.

Bataille de Rhetel ou de Sommepy.

Mém. de Duplessis, page 361.

La campagne n'avoit été rien moins qu'heureuse cette année. Faute d'avoir pu faire passer des secours en Italie, les Français y avoient perdu Piombino et Porto-Longone, dont ils s'étoient emparés quatre ans auparavant. Par la même cause, le duc de *Mercœur*, envoyé en qualité de vice-roi en Catalogne, où il avoit fait arrêter le comte de *Marsin*, soupçonné de cabaler pour les princes, n'avoit pu prévenir la prise d'Urgel, de Balaguer et de Tortose. Mais ce qui étoit plus affligeant, c'étoit l'état de la Champagne, entièrement ouverte à l'ennemi. Lorsque *Turenne* eut manqué l'entreprise sur Vincennes, il rejoignit les Espagnols qui s'étoient avancés jusqu'à Fismes, sur la lisière du Soissonnais, et qui regagnèrent avec lui la frontière, où ils s'emparèrent encore de Mouzon. *Turenne* vouloit que toute l'armée continuât à séjourner entre la Meuse et l'Aisne, pour protéger ses conquêtes; mais l'archiduc s'obstina à aller prendre ses quartiers d'hiver en Flandre, et laissa seulement huit mille hommes au

f s pour veiller à la sûreté 1650.
c(quises. Cette mesure ne
d'occasionner le rappro-
nt l'armée française, accrue de
rts considérables, qu'on avoit fait
Guienne où ils n'étoient plus
res. *Duplessis-Praslin* qui la
ndoit, investit Rhetel à l'impro-
Turenne, beaucoup moins fort
, crut devoir laisser former le
, et n'arriva que *deux ou trois*
après, *afin de trouver l'armée*
ée dans ses quartiers autour de
lle, les tranchées ouvertes et
n en batterie, ce qui, dit-il
Mémoires, *affoiblit toujours*
up. Il comptoit d'ailleurs sur
s connus du gouverneur *Delli*
, qui venoit de l'assurer par une
, qu'il étoit en état de tenir
e quatre jours. Rien n'étoit mieux
né que les dispositions du ma-
l pour se donner la supériorité
ii manquoit, et le quatrième jour
t pas encore arrivé qu'il s'approcha
ville, ainsi qu'il l'avoit projeté.
elle ne répondit point aux signaux
squels il lui donna avis de son
e, et il apprit bientôt que la
étoit rendue de la veille. C'étoit
de l'habileté du cardinal, qui

1650. avoit voulu être présent à cette expédition, et qui avoit acheté la défection du commandant. *Turenne* n'eut alors d'autre parti à prendre que celui de la retraite : mais l'armée de *Praslin* l'atteignit près du bourg de Sommepy, et le força le 15 décembre à un combat désavantageux. *Turenne*, à l'aile gauche qu'il commandoit, eut d'abord de l'avantage sur d'*Aumont*, qu'il fit plier ; mais l'aile droite ayant été mise en déroute par *Rose* et par le marquis d'*Hocquincourt*, il se trouva enveloppé et courut risque d'être pris. Il laissa deux mille hommes sur le champ de bataille, et on lui fit trois mille prisonniers, entre autres, *Don Estevan de Gamare*, général des Espagnols. Pour lui, il se sauva, douze ou quinzième, à Montmédy, où se rassemblèrent les débris de son armée. Cette victoire importante qui tira la France d'une position si critique, valut le bâton de maréchal de France aux lieutenans du général d'*Hocquincourt*, d'*Aumont*, la *Ferté-Sennetere*, et de simples félicitations et de vaines promesses d'un duché-pairie à leur chef, qui y avoit perdu un fils. *Mazarin* s'en attribua la gloire, parce qu'il avoit donné des conseils, qu'il fut pré-

1650.

t à l'action, et que ses gardes y donent. Ce succès enfla son cœur : il crut général, et demeura même après :part de *Praslin*, pour disposer quartiers. Ce ne fut qu'après y avoir onné ses soins, que, plein de conce en son pouvoir, auquel il préi que rien désormais ne pourroit er, il regagna la capitale où il ne out t pas qu'il ne dût faire une enrée triomphante; mais le coadjuteur en préparoit une bien différente.

Procédures en faveur des princes.

Retz, t. 2, p. 158 et 162.

Il y avoit déjà beaucoup de memres du parlement gagnés par les princes, l'insu du premier président. Il desioit lui-même leur délivrance, et les deurs le firent servir à leurs desis, sans qu'il s'en doutât. Ce fut hez lui qu'ils firent minuter la requête faveur des prisonniers; et en la :ssant, *Molé* disoit d'un air satisfait: *'oilà servir les princes dans les for:s et en gens de bien, et non pas omme des factieux.* En effet, il n'y roit pas de mal jusque-là : ce ne fut u'insensiblement que se développèrent s ressorts de la faction, et la résoluon prise d'employer, s'il le falloit, la iolence, pour arracher à la reine son onsentement à l'élargissement des

1650. prisonniers et à l'éloignement du ministre.

La victoire de Rhetel consterna les frondeurs du parlement et de la ville. On remarqua un air d'inquiétude sur les visages au *Te Deum* qui fut chanté; mais le coadjuteur se servit de cet événement même pour frapper le premier coup contre le cardinal. Il s'y prit de manière à tromper le premier président, auquel il ne falloit pas laisser pénétrer l'union de la grande et de la petite Fronde, de peur qu'il ne s'opposât à leurs efforts communs, comme étant l'ouvrage d'une cabale. *Gondi* représenta donc à l'assemblée des chambres que jusqu'alors il n'avoit point parlé des vices de l'administration et de l'oppression des peuples, dans la crainte que les ennemis ne se prévalussent de la connoissance de nos maux, et du mécontentement que cette connoissance exciteroit; mais que la dernière victoire ayant mis la France à l'abri de toute appréhension de leur part, et donnant le loisir de penser aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses, il croyoit devoir mettre sous les yeux du parlement des objets si dignes de son attention : il conclut à ce qu'il fût fait

remontrances à la régente sur les 1650.
sordres de l'état; « et la conservation des membres de la maison royale étant, dit-il, la principale ressource du royaume, il faut supplier le roi de les faire sortir du Havre, où l'air est infect et mal-sain, les mettre, en attendant leur l[illegible] rté, dans quelque endroit où leur ité ne coure point de risque. L'avis est artificieux, dit *Molé* : il est favorable aux princes; mais on voit toujours percer à travers l'animosité du prélat contre eux ».

Cependant, par la raison que l'acquiesnt du parlement devoit être utile à liberté des prisonniers, et déplaire Fronde, le premier président conut à l'arrêt par lequel il étoit ordonné que très-humbles remontrances seroient faites à la reine, pour demander la réconciliation de la famille royale et la liberté des princes; qu'il seroit permis à leurs parens de rester publiquement à Paris pour solliciter, et qu'un président et deux conseillers iroient supplier le duc d'*Orléans* de s'entremettre de cette affaire.

Comment on rend Mazarin odieux.

Retz, t. 2, p. 155.

Avant ce pas décisif, que la Fronde fit faire au parlement le 30 décembre, elle l'avoit accoutumé à entendre nom-

1650. mer *Mazarin* auteur des maux de l'état, et à entendre proposer que la reine fût priée de le chasser du ministère. Les mêmes discours se répandoient dans le peuple, qui commençoit à murmurer de nouveau. Le duc de *Beaufort* étoit toujours son idole. Son carosse passant un soir à dix heures dans la rue St.-Honoré, fut arrêté : on tua un de ses gentilshommes dans la voiture. Le premier président décida d'abord que c'étoit une *joliade renforcée ;* d'autres pensèrent que les assassins étoient des voleurs ; d'autres, des gens apostés par le cardinal pour attenter à la vie de *Beaufort*. Les frondeurs parurent adopter cette dernière opinion, et la revêtirent de toutes les probabilités qui pouvoient la faire prévaloir dans le public. Le coadjuteur s'en crut autorisé à prendre des précautions, à ne marcher qu'escorté, à poser des sentinelles quand il alloit de nuit ; et ces précautions tendoient à persuader que le cardinal étoit un scélérat, capable de tout pour se défaire de ses ennemis.

Il se défend mal.

1651.

Rec. t. 2, p. 71 et 178.

Ou *Mazarin* fut bien mal averti de la haine générale qui s'allumoit contre lui, ou il fut bien imprudent de ne pas éloigner la Cour de Paris : il pouvoit à chaque moment être enveloppé

èrent pas tout-à-fait l'espérance,
ir qu'il ne se jetât du côté des
es, ou qu'il ne s'accommodât
eux. On s'observa, pour ainsi
comme deux armées en présence,
le mois de janvier; le parlement
ndant, tantôt qu'on écoutât ses
ntrances, tantôt qu'on y fît ré-
; et la reine s'excusant de l'un
l'autre sur sa santé, que les
d'esprit rendoient assez mau-
Néanmoins, pendant cet inter-
, il y eut des espèces d'escar-
hes, dont la Cour se tira mal. La
et son ministre, persuadés que,
es conseils du coadjuteur, le duc
léans ne seroit ni si hardi dans
rojets, ni si tenace dans ses réso-
is, travailloient à inspirer à *Gas-*
e la défiance contre lui. Le car-
se ménagea une entrevue dans

1651. ciens vouloient réclamer la décence, leurs voix etoient étouffées par *l'escopeterie des enquêtes*, soutenue des *salves* du peuple, qu'on avoit soin de faire tenir en grand nombre dans les salles, afin d'épouvanter les timides et d'appuyer les audacieux.

Invective inutile contre Gondi.

Retz, t. 2, page 181.

Joly, t. 1, page 106.

La Cour voyant que c'étoit par le parlement que *Gondi* dirigeoit son attaque, entreprit de lui ôter son crédit dans la compagnie. Le 4 février, les chambres étant assemblées pour délibérer sur le sort du ministre, arrive le grand maître des cérémonies, porteur d'une lettre de cachet, qui enjoignoit au parlement de faire une députation nombreuse au Palais Royal. Après quelque doute si on devoit obéir à un ordre donné sans l'aveu de *Monsieur*, la députation part, et revient avec un écrit signé de quatre secrétaires d'état, dont lecture lui avoit été faite. C'étoit une invective sanglante, que le premier président fit lire sur-le-champ. La reine y disoit « que le coadjuteur étoit un « méchant, un dangereux esprit, qui « donnoit de pernicieux conseils au « duc d'*Orléans*. Il veut perdre l'état, « ajouta-t-elle, parce qu'on lui a « refusé le chapeau, et il s'est vanté « qu'il mettra le feu aux quatre coins

royaume, et qu'il se tiendra 1651.
près avec cent mille hommes qui
étoient engagés, pour casser la
e à ceux qui se présenteront pour
'eteindre ». Une pareille déclaration
oit passer pour une véritable ac-
tion, et *Molé* comptoit bien lui
donner les effets : il s'apercevoit
que *Gondi* s'étoit servi contre
même de son attachement aux for-
, et qu'il avoit amené sa compagnie
le penchant d'un précipice. Il ne
roit cependant pas d'embarasser
n tour le prélat, si les opinions
o it à l'ajournement ou au décret :
s le grand banc, intimidé par le
arme qu'il entendoit dans les salles,
fit que balbutier : les uns deman-
t qu'on priât le duc d'*Orléans*
le veiller au salut de l'état; d'autres,
u'on ordonnât des prières publiques,
omme dans un temps de calamité.

Le coadjuteur étoit placé entre les
llers de grand'chambre et les
uêtes. Quand son tour d'opiner fut
rrivé, il se leva d'un air tranquille
assuré, et dit que messieurs qui
venoient d'opiner, n'ayant point parlé
de cette *paperasse*, sembloient l'aver-
tir de n'en faire pas plus de cas que
des brevets donnés autrefois aux es-

1651. pions, quoique dans tous
eût également employé ou ultôt
fané le nom sacré du roi : puis,
nant le ton de *Scipion*, lorsque
daignant de répondre aux
de ses ennemis, il mena le
Capitole remercier les dieux de
victoires, il forgea une citation
dont le sens étoit : « Dans les
« difficiles, je n'ai point abandon
« république ; dans les bons, je
« rien appliqué à mon profit ; et q
« tout paroissoit désespéré, je
« point tremblé. Pardonnez, mess
« ajouta-t-il, si par cette courte
« fication j'ai paru sortir un instа
« l'objet de la délibération....
« rentre, en disant que mon av
« de faire de très-humbles
« trances au roi, et de le su
« d'envoyer incessamment une
« de cachet pour la liberté des pr
« et une déclaration en leur faveur
« loigner de sa personne et de ses co
« le cardinal *Mazarin*, et de
« ajourner à lundi, pour savoir
« ponse de sa majesté ». L'arrê
conçu, passa presque tout d'un

Mazarin quitte Paris. Mais *Gondi* pensa ne pas jouir
Motteville. t. 4, pag. 51, 34 e 52. temps de son triomphe. A peine
étoit-il rendu, que *Brienne*, sec

prier publiquement le duc
s de revenir auprès du roi,
ce étoit nécessaire; et,
:e refusoit, *Brienne* étoit
c gager le parlement à de-
cette complaisance à *Gaston*.
l la reine, depuis plusieurs
sollicitoit cette entrevue; elle
ême offert de faire elle-même
nières démarches, et de mener
al au Luxembourg, pour se
Le prince s'étoit toujours
ent excusé de la recevoir,
de l'aller trouver, disant qu'il
t pas de sûreté pour lui dans
de démarche, ni de bienséance
e dans la première. Il fit la
é nse dans cette occasion. Le
président le pressa, le conjura
aux yeux. *Talon*, avocat
, parla avec toute l'énergie
tueux citoyen vivement touché.
n genou en terre, tendit vers
les mains suppliantes, invoqua
es de *Saint Louis*, et lui
a sa protection pour la France,
périr. *Ah*, Monsieur! lui dit
un ton pénétré, *ne perdez pas*
ime; vous avez toujours aimé
Tout le monde étoit ému; on
le silence : *Gaston* chanceloit;

1651.
Talon, t. 7, p. 201, et 2e. partie, p. 75.
Nemours, page 83.
La Rochef. page 148.
Retz, t. 2, p. 185.
Joly, t. 1, page 107.
Monglat, t. 3, p. 170.

1651. un coup-d'œil du coadjuteur le raffermit. Il suggéra au prince de dire qu'il s'en rapportoit à l'avis du parlement. *Il faut donc délibérer*, reprit le prélat. *Il faut délibérer, il faut délibérer*, s'écrièrent les enquêtes ; et la délibération ne donnant rien de clair ni décisif, *Gaston*, qui parloit très-l en public, fit un court exposé de conduite, qu'il termina par la ré lution expresse de ne point s'exp entre les mains de la reine.

Ce fut alors peut-être que cette princesse, outrée de la violence qu'on lui faisoit, voulut, plutôt que de fléchir, risquer le tout pour le tout : app des troupes, se cantonner dans quartier du Palais Royal, et tenir au duc d'*Orléans*, qui demeuroit Luxembourg. Mais soit prudence, timidité, le cardinal s'opposa à dessein ; et, sur des espérances qu'i lui donna que son éloignement pouvoit calmer les esprits, le soir du 6 févrie il quitta Paris, et se retira à Saint-Germain.

Arrêt contre lui. Après ce sacrifice, *Anne d'Autriche* renouvela ses instances pour obtenir une conférence. *Monsieur* y étoit ass porté : mais le coadjuteur ne prit le change, et il détermina le prince à

lre que le cardinal étoit trop 1651.
, qu'on savoit qu'il gouvernoit
r à l'ordinaire, et que tant qu'il
'oit pas plus éloigné, il ne croyoit
qu'il y eût sûreté pour sa personne.
reine redoubla ses prières; elle fit
assemblée de la noblesse, des
s du royaume et des maréchaux
France, qui allèrent tous s'offrir
r otages à *Gaston*. Il les remercia,
:sista dans son refus. Les fron-
ne se laissèrent pas non plus
lre aux assurances verbales que la
e donnoit de délivrer les princes,
qu'elle poussât la condescendance
u'à faire partir le duc de *Gram-*
comme porteur des ordres pour
liberté. On continua à la harceler
des remontrances, qui toutes ten-
t à demander pour préalable et
rance de leur accomplissement l'é-
gnement sans retour du cardinal.
n, *Anne d'Autriche* se rendit;
rès de violens combats, elle se
arracher, le 9 février, la pro-
sse de ne jamais rappeler son mi-
tre. Aussitôt, de peur qu'elle ne se
it, le parlement donna un arrêt
qui portoit : « Qu'en conséquence
« de la déclaration et volonté du roi
« et de la régente, dans le quinzième

1651. « jour de la publication du présent « arrêt, le cardinal *Mazarin*, ses « parens et domestiques étrangers, « vuideroient le royaume, et que, « ledit temps passé, il seroit procédé « contre eux extraordinairement, et « permis aux communes et tous autres « de leur courre sus ».

La reine ne peut sortir de Paris.

Talon, t. 7, 2e. partie, p. 29 et 31.

Motteville, t. 4, p. 72.

Retz, t. 1, page 157.

Cette promesse, que le parlement se hâta de rendre solennelle par un arrêt, la reine ne l'avoit donnée, en partie, que pour endormir la vigilance des frondeurs, et s'échapper de leurs mains. Il est étonnant qu'elle ne l'eût pas fait en même-temps que le cardinal, et en vain tenta-t-elle alors de réparer sa faute. Comme les courtisans ne connoissent de souveraine que la prospérité, voyant que tout réussissoit aux frondeurs, ils les avertirent sous main que la régente devoit se sauver la nuit même qui suivit l'arrêt, et emmener le roi. Ce fut alors que le coadjuteur eut besoin de toute son éloquence auprès du duc d'*Orléans*; mais ni lui, ni *Madame*, qui s'y employa de toutes ses forces, ni mademoiselle de *Chevreuse*, ni ses serviteurs les plus accoutumés à le conduire, ne purent obtenir de lui, ordre de mettre sur pied des troupes pour environner

1651.

Royal et empêcher la reine
r. *Madame* le donna, au
le son mari, et *Gondi*, qui
ses mesures de loin, l'eut
exécuté. Quoique ce fût au
e la nuit, il se trouva en une
e temps des patrouilles répan-
toute la ville, dont les unes
èrent des portes, et les autres
nt les avenues du Palais, avec
nombreux, qui se mit sous
; de sorte qu'*Anne d'Au-*
i truite de ces dispositions,
à son projet, et fit coucher
roi, qui s'endormit profon-
Elle le montra en cet état
aine des gardes de *Monsieur*,
prince avoit dépêché pour lui
ter le danger du parti qu'elle
Ce témoin non suspect cer-
peuple qu'on ne songeoit pas à
ver son roi, et que tout étoit
is dans la plus grande tran-
Plusieurs demandèrent à s'en
par leurs propres yeux, et leur
ement produisit une scène at-
ante dans le désordre de cette
a reine fit ouvrir les portes. Ils
nt en foule; mais s'imposant l'un
e le silence et la circonspection
ect, ils regardoient avec une

1651. espèce d'avidité ce jeune prince, embelli par le calme d'un doux sommeil; ils admiroient ses graces naissantes. Ceux qui étoient auprès de lui ne pouvoient le quitter; ceux qui l'avoient vu vouloient le revoir encore, et en se retirant, le combloient de bénédictions. Cette mère attristée jouit alors de quelque satisfaction au milieu de ses alarmes. Elle ne dédaigna pas d'employer ces manières populaires que savent si bien prendre les grands quand ils en ont besoin, et qui leur réussissent toujours; et pour ôter au peuple tout soupçon, elle abandonna aux bourgeois la garde de la ville.

Le lendemain de cette nuit orageuse, il fut question de faire approuver au parlement ce qui s'étoit passé. Le duc d'*Orléans* ne s'y présenta qu'avec une espèce de remords, et seulement quand il fut assuré que le plus grand nombre applaudissoit à ce qui s'étoit fait sous son nom. Le coadjuteur lui donna aisément cette assurance, parce qu'il avoit disposé dans les salles une multitude de frondeurs de tous états, qui devoient, par leurs clameurs, imposer silence à ceux qui voudroient se plaindre; mais il n'en fut pas besoin. Le seul *Molé* osa montrer son ressen-

. de l'affront fait à la majesté 1651.
. Le coadjuteur le trouva, dès
in, assis à sa place dans la grande
ore, et jugeant les affaires ordi-
. *La tristesse*, dit Gondi, *pa-
it dans ses yeux, mais cette
de tristesse qui touche et qui
t, parce qu'elle n'a rien de
attement.* En arrivant, le duc
éans annonça qu'il avoit pris des
·es efficaces pour la liberté des
es. *Molé* dit : *Monsieur le prince
z liberté, et le roi, le roi notre
re est prisonnier.* Gaston répartit :
ui étoit prisonnier entre les mains
Iazarin; *mais, Dieu merci, il
est plus. Il ne l'est plus, il ne
plus*, s'écrièrent les enquêtes
ne par écho; et la séance finit
n discours dans lequel *Monsieur*
va qu'il avoit été nécessaire de
ir le roi, dans la crainte que sa
e n'occasionnât une guerre civile.
:tte fermeté fit connoître au car- Les princ mis en libe té.
, qui étoit toujours à Saint-Ger-
, qu'il n'avoit plus rien à espérer La Roch. page 148.
a négociation à Paris. Le prélat Nemours
ut voir s'il seroit plus heureux au page 57.
·e, et se chargea lui-même de Joly, t. page 120.
re les princes en liberté Il y arriva
3. Ce qui se passa dans cette en-

om. XI. M

1651. trevue est raconté diversement. *Joly* dit : *Qu'il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le prince, les larmes aux yeux, et lui demander sa protection.* La *Rochefoucauld*, qui doit avoir été mieux instruit, raconte qu'il voulut justifier sa conduite envers eux, en leur disant le sujet qu'il av eu de les faire arrêter; qu'ensuite leur demanda leur amitié, *et leur néanmoins avec fermeté, qu'ils étoi libres de la lui accorder ou refuser, et que, quoi qu'ils fis sur cela, ils pouvoient dès ce mon sortir du Havre, et aller où il l plairoit. Apparemment*, ajoute la Rochefoucauld, *ils lui promirent ce qu'il voulut; il dîna avec eux, et partit pour Sedan*, d'où il se retira terres de l'électeur de Cologne. doute il vouloit que les princ eussent obligation de leur liberté, is- qu'il prévint les ordres, qui n'arrivèrent que lorsqu'ils étoient déjà libres. Peut-être espéroit-il, à la faveur de cette prévenance, entamer un traité; mais il étoit trop tard. On ne sait cependant si, au défaut d'un accommodement, *Mazarin* n'emporta pas le plaisir d'inspirer aux princes, à l'aide de l'enjouement du repas, qui fut fort

, :s préventions contre leurs libé- 1651.
rs. *Condé*, *Conti* et *Longueville*
ivèrent à Paris le 16. Le duc d'*Or-*
alla au-devant d'eux avec le coad-
ır et le duc de *Beaufort*. Ils furent
'ntés à la régente par *Gaston*, qui
t été lui rendre ses devoirs la veille.
deux entrevues furent également
ıides : mais tous les grands, même
's ennemis, vinrent féliciter les
nces ; et le même peuple, qui avoit
des feux de joie pour leur empri-
ıement, en fit, treize mois après,
leur liberté.

I que les troubles durèrent, on
de (alternatives, non-seulement
peuple, mais encore dans les
I intérêts changèrent souvent
int de devenir absolument con-
res. La haine contre le cardinal
la Fronde ; le prince de *Condé*
t ıit pour le ministre sous les
rs de Paris ; il se joignit ensuite aux
eurs, et devint la victime de *Ma-*
'in et de la Fronde réunis, qui lui don-
ɔnt des fers. Ces ennemis réconciliés
divisèrent ; et la liberté du prince,
hée à la régente, fut le gage d'une
ıvelle union entre lui et la Fronde :
in, des germes de discorde revivifiés
gèrent encore les intérêts.

Politique ambigüe de Condé.

Retz, t. 1, p. 207.
La Rochef. p. 144 et 149.
Joly, t. 1 page 126.
Nemours, page 94.

1651. Le triomphe de *Condé* étoit complet; *Mazarin* fuyoit chargé de la haine du mépris public. On admiroit prince qui, du fond de sa prison, av tenu son roi assiégé dans son pal Tous les yeux étoient fixés sur comme si de sa volonté eût dû pendre désormais le sort du royau Les frondeurs, qui avoient fait conditions avec lui pour le tirer de prison, les lui remirent quand il sorti; et *Condé*, sensible à leur gén sité, pour ne pas être en reste d'hon teté, leur confirma ses promesses: sorte qu'on regarda le mariage du prin de *Conti* et de mademoiselle de *Chevreuse* comme près de se conclure. *Condé* s'y attendoit lui-même; mais, toujours destiné à être entraîné par passions des autres, il changea bientô d'idées.

Le duc de la *Rochefoucauld* toit le coadjuteur; ils s'étoient do plusieurs fois des marques d'antij qui prouvoient que, quoiqu'ils fu du même parti, jamais ils ne pourro vivre ensemble. Il n'avoit pas m tenu au duc que le prélat ne pe tout le fruit de ses traités pour la d vrance des princes, et que son intri ne tournât contre lui-même; car, au

t que les deux Frondes alloient 1651.
oir, la *Rochefoucauld* alla trou-
Mazarin, lui raconta, sans ce-
compromettre personne, tout
passoit; lui prédit affirma-
ent que ses prisonniers lui se-
enlevés malgré lui, et l'exhorta
ocier avec eux. Le cardinal ne
t pas dans le temps, et eut tout
e s'en repentir : mais les ouver-
du duc ne furent pas tout-à-fait
es. Elles firent connoître à *Ma-*
qu'il ne seroit pas impossible de
de la division entre la grande et
te Fronde. Retiré à Breuil, mai-
e campagne de l'électeur de Co-
, d'où il dirigeoit toutes les af-
, il manda à la reine qu'elle devoit
de trouver auprès du prince de
é quelqu'un qui lui fît entendre
seroit beaucoup plus avantageux
lui de revenir à la régente, que de
urer lié avec les frondeurs. De
eux qui approchoient du prince,
is aisé à entamer sur cette ma-
étoit le duc de la *Rochefoucauld*,
qu'il appréhendoit que le coad-
r, se rendant nécessaire, ne lui
ât la confiance de *Condé*; chose
, quand le prélat seroit appuyé de
it et des graces de mademoiselle

1651. très-avantageux. *Mazarin*, au contraire, trembloit d'en voir partir une décision qui lui fermeroit pour toujours l'entrée du royaume. Il écrivit d'employer pour la rompre le prince de *Condé*, qui ne pouvoit y paroître qu'en second, et ne devoit pas être si intéressé à sa continuation. On traita avec lui, et il se chargea de faire entendre à *Gaston* qu'une pareille assemblée pouvoit devenir très-préjudiciable, tant à la tranquillité du royaume, qu'aux prérogatives et priviléges des princes du sang. *Monsieur*, persuadé, se laissa conduire par *Condé* à l'assemblée; ils pressèrent la noblesse de se séparer, et l'obtinrent, en promettant que les états-généraux seroient convoqués à la majorité du roi, qui devoit être déclarée vers la fin de l'année.

Et du mariage de mademoiselle de Chevreuse. R. 3, t. 2, p. 135.

Pour préalable de ce que la Cour vouloit faire en reconnoissance de cette complaisance de *Condé*, on convint avec lui d'un changement dans le conseil. Le prince y voyoit avec peine le garde-des-sceaux *Châteauneuf*, qu'il regardoit comme ennemi de sa famille. La reine le sacrifia d'autant plus volontiers, qu'elle le punissoit par-là des atteintes secrettes qu'il ne cessoit de donner à *Mazarin*, dont il ambi-

tionnoit la place, et elle s'engagea, 1651.
avec encore plus de plaisir, à rappeler *Chavigni*, dont elle savoit que le retour seroit regardé, par le duc d'*Orléans*, comme un affront que *Condé* lui avoit ménagé. La régente promit aussi de donner les sceaux à *Molé*, très-affectionné au prince : mais elle lui demanda de rompre le mariage de son frère avec mademoiselle de *Chevreuse* ; action qui devoit brouiller irréconciliablement *Condé* avec le coadjuteur.

Il éprouva des difficultés de la part de son frère. *Conti* étoit très-content de l'engagement qu'on lui avoit fait prendre dans sa prison. Il aimoit mademoiselle de *Chevreuse* avec toute l'ardeur d'une première passion, et il étoit affermi dans son amour, tant par les graces séduisantes de celle qui le lui inspiroit, que par les conseils de plusieurs personnes sensées de la petite Fronde, qui appréhendoient qu'en blessant la grande dans une partie aussi sensible, les princes ne se fissent des ennemis, qui, en se joignant à la Cour, les jetteroient dans de nouveaux embaras. Ces réflexions n'arrêtèrent point *Condé* : il exigea de son frère le sacrifice de sa passion, et il l'aida à s'y prêter par le tableau qu'il lui fit

1651. de la conduite suspecte de mademoi-selle de *Chevreuse*; et en général de toutes les femmes qui se mêloient alors d'intrigues politiques, et chez lesquel presque tous les rendez-vous d'affair se donnoient la nuit. Les assiduit du coadjuteur à l'hôtel de Chevre , les conjectures et les discours qui étoient une suite, racontés *C ti* p *Condé* lui-même, le dégoû t tièrement, et ils rompirent, sans r garder les ménagemens que l'on d i tout le monde, et sur-tout à rente.

Condé d'intelligence avec la reine.

Retz, t. 2, page 218.

Joly, p. 12.

Nemours, page 112.

Cet éclat fut payé par les char que la reine avoit promis au prince. I avril, elle envoya dire au duc d'*Orlé* qu'elle rappeloit *Chavigni* au c , qu'elle congédioit *Châteauneuf*, donnoit les sceaux à *Molé*. *Ga* , lieutenant-général du royaume, v se plaindre de ce que des disp essentielles se faisoient sans lui. *V en avez bien fait d'autres sans* répondit fièrement *Anne d'Autri* La grande Fronde fut étourdie hauteur, et encore plus de la m dont *Condé* prit cet événement. Il rendit, avec *Beaufort* et les membres de la petite Fronde, à l'assemblée que *Monsieur* convoqua

1651.

iembourg, pour délibérer sur ce
il y avoit à faire dans cette circons-
e. Le coadjuteur ne biaisa point:
it qu'il falloit que le duc d'*Orléans*
oyât enlever de force les sceaux au
r président. *Cet avis*, dit le duc
la Rochefoucauld, *a l'air d'une*
iortation au carnage. *Condé* se dé-
idit de le suivre, parce qu'il n'en-
loit rien à *la guerre des cailloux*.
me sens même, dit-il, *poltron pour*
ites les occasions de tumulte popu-
et de sédition. Après ces mots,
retira avec *Conti* et *Beaufort*,
un cabinet voisin de la salle où
tenoit le conseil, comme pour faire
qu'il ne vouloit plus prendre part
i qui s'y passeroit. Le coadjuteur,
sentoit que ces mots avoient été
s pour lui, se piqua de l'emporter,
de faire agréer par *Gaston* le parti
eté par *Condé*. Il revint à la charge
iprès de *Monsieur*: Madame pleura;
le duc s'ébranla, et dit: *Mais si nous*
prenons cette résolution, il faut les
arrêter tout-à-l'heure, et eux et mon
neveu de Beaufort. *Dites un mot*,
s'écria mademoiselle de *Chevreuse*, qui
avoit son injure particulière à venger;
il ne faut qu'un tour de clef. *Qu'une*
fille ait l'honneur d'arrêter un gagneur

1651. *de batailles !* En même-temps elle s'élançoit vers la porte. Le duc d'*Orléans* la retint, et les trois princes sortirent du Luxembourg, riant de l'embaras du coadjuteur, et ignorant le danger qu'ils venoient de courir eux-mêmes.

Retraite du coadjuteur

Retz, t. 2, p. 224.

Gondi sollicita plusieurs jours *Gaston* de ne pas rester tranquille sur l'affront qui lui avoit été fait. Il lui offrit le secours du peuple, celui du parlement, avec lesquels il se flattoit d'être en état, malgré *Condé*, malgré *Molé*, de faire repentir la reine de son entreprise. *Anne d'Autriche*, de son côté, tâchoit d'adoucir le ressentiment de son beau-frère. Elle lui faisoit des offres et des promesses très-capables de le tenter. Le temps et les sollicitations opérèrent enfin sur l'esprit versatile de *Monsieur*. Le coadjuteur s'aperçut que ses conseils vigoureux commençoient à déplaire, que sa présence même gênoit quelquefois. Il eut peur d'être sacrifié par *Gaston*, comme tant d'autres, et arrêté. Cette crainte lui fit prendre une résolution extraordinaire, mais que l'événement justifia au-delà de ses espérances.

Il savoit l'ascendant que l'estime des curés et la vénération des dévots pouvoient lui donner sur le peuple; qu'il

n'étoit pas difficile de l'obtenir, s'il vouloit marquer de la confiance à son clergé, et s'appliquer à ses fonctions, de manière qu'il parût renoncer à tout le reste. Il se persuadoit qu'alors la Cour, quelque puissante qu'elle fût, ne réussiroit jamais à l'enlever du milieu de son troupeau, et le moins, pensoit-il, qu'il pût espérer, étoit de vivre tranquille, chéri et respecté, s'il n'arrivoit pas même que la régente fût obligée de le rechercher. D'après ces observations, le prélat va trouver le duc d'*Orléans*; et prenant son texte de la perplexité où se trouvoit son altesse, entre le desir de défendre son favori, et l'envie de satisfaire la reine, il lui dit que pour le débarasser, il renonce aux affaires, et se consacre désormais, sans partage, aux fonctions de son ministère. *Gaston*, que ce compliment mettoit à l'aise, le reçoit très-agréablement. Il avoue au coadjuteur, avec une espèce de confusion, que, dans les circonstances, il lui fait plaisir; il lui promet de le défendre contre toute espèce d'entreprise, et concerte avec lui un commerce secret, que le prelat n'a garde de refuser. *Gondi* va ensuite faire part de sa résolution au 1651.

1651. de *Chevreuse*, devenue princesse de *Conti*. La *Rochefoucauld* souleva donc contre ce mariage la duchesse de *Longueville*, très-disposée à être jalouse d'une belle-sœur trop aimable : il aigrit aussi le duc de *Beaufort*, madame de *Montbazon*, et les autres auxquels on avoit fait mystère de ce mariage dans les traités. Toutes ces personnes se réunirent, et disposèrent le prince, tant à s'éloigner de *Gondi* qu'à se rapprocher de la reine.

Condé n'aimoit pas le coadjuteur, qu'il regardoit comme un intriguant dangereux, capable de tout conseiller et de tout oser. Mais avant même, que de rompre avec lui, il commit en pleine assemblée du parlement, l'imprudence de laisser apercevoir à cet égard le fond de son cœur. On venoit de prononcer contre *Mazarin* l'exclusion du ministère, *comme cardinal*. *Broussel* opina d'étendre cette espèce de proscription aux cardinaux même français, sous prétexte du serment qu'ils prêtoient à un prince étranger. *Molé* savoit que cette décision ne pouvoit que déplaire très-fort au coadjuteur, parce qu'il desiroit ardemment le cardinalat, et le desiroit principalement pour s'en faire un degré au ministère. C'est pour-

1651.

le premier président appuya for-
nt l'avis de *Broussel*. Presque tout
monde s'y joignit; et, témoin de ce
ert, *Condé* dit avec un sourire
in : *Le bel écho!* Ces trois mots
rirent à *Gondi* les yeux sur les se-
ètes dispositions du prince.

Rupture de l'assemblée de la noblesse.

Joly, t. I, page 123.

Il oit dû les apercevoir plutôt et
onner la défection de *Condé*,
squ'il le vit entrer complaisamment
dans les vues de la Cour, au sujet de
l'assemblée de la noblesse. Elle s'étoit
formée pour la délivrance des princes;
et depuis leur liberté, deux ou trois
cents gentilshommes continuoient de se
trouver dans la grande salle des Corde-
liers, où, insensiblement, ils s'étoient
mis à traiter des affaires d'état avec
beaucoup d'ordre et de bienséance. Ils
menèrent les choses au point de de-
mander la convocation des états-gé-
néraux. La régente craignit qu'à son
refus ils ne les assemblassent d'eux-
mêmes; le clergé offroit de s'y rendre,
et on n'avoit plus besoin que du tiers-
état, pour lequel on parloit déjà d'en-
voyer des mandemens, tant à l'Hôtel-
de-Ville que dans les provinces. Le duc
d'*Orléans* voyoit avec plaisir la pers-
pective d'une assemblée dans laquelle
il pouvoit jouer un rôle très brillant et

1651. très-avantageux. *Mazarin*, au contraire, trembloit d'en voir partir une décision qui lui fermeroit pour toujours l'entrée du royaume. Il écrivit d'employer pour la rompre le prince de *Condé*, qui ne pouvoit y paroître qu'en second, et ne devoit pas être si intéressé à sa continuation. On traita avec lui, et il se chargea de faire entendre à *Gaston* qu'une pareille assemblée pouvoit devenir très-préjudiciable, tant à la tranquillité du royaume, qu'aux prérogatives et priviléges des princes du sang. *Monsieur*, persuadé, se laissa conduire par *Condé* à l'assemblée ; ils pressèrent la noblesse de se séparer, et l'obtinrent, en promettant que les états-généraux seroient convoqués à la majorité du roi, qui devoit être déclarée vers la fin de l'année.

Et du mariage de mademoiselle de Chevreuse. *R*[illegible] t. 2, p. 15[illegible].

Pour préalable de ce que la Cour vouloit faire en reconnoissance de cette complaisance de *Condé*, on convint avec lui d'un changement dans le conseil. Le prince y voyoit avec peine le garde-des-sceaux *Châteauneuf*, qu'il regardoit comme ennemi de sa famille. La reine le sacrifia d'autant plus volontiers, qu'elle le punissoit par-là des atteintes secrettes qu'il ne cessoit de donner à *Mazarin*, dont il ambi-

uiéter la France du côté des Pays-, par le moyen de Stenai, qu'on laissoit. 1651.

Quelques écrivains prétendent que conditions ne furent accordées que r rendre l'ambition du prince use, quand elles deviendroient puques, et que jamais la reine ne les auoit exécutées. D'autres disent qu'elle auroit accomplies, sans les remonra :es du cardinal, qui lui écrivit de euil une lettre pleine de raisons sos, dont la fin, si elle est sincère, honneur à son désintéressement. « Vous savez, madame, lui dit-il, que « le plus grand ennemi que j'ai au monde est le coadjuteur; servez-vous-en, madame, plutôt que de tomber avec M. le prince aux conditions qu'il demande. Faites-le cardinal; donnez-lui ma place; mettez-le dans « mon appartement. Il sera peut-être « plus à *Monsieur* qu'à votre majesté: « mais *Monsieur* ne veut pas la perte « de l'état. Ses intentions, dans le « fond, ne sont pas mauvaises. Enfin, « tout, madame, plutôt que d'accorder « à monsieur le prince ce qu'il de« mande: s'il l'obtenoit, il n'y auroit « plus qu'à le mener à Reims ».

Sur cette lettre, la reine n'hésita pas

1651. à mander le coadjuteur. Elle lui en un billet de garantie : il prit le bi le baisa respectueusement, le jet feu, et se rendit auprès d'elle pen la nuit. Elle lui proposa d'abord réconcilier sincèrement avec *Maz* et elle employa, pour le gagner raisons, les prières, et jusqu'aux nauderies, armes bien puissantes tre le coadjuteur, entre les mains d femme qui joignoit encore un éclatant de beauté à la splendeu trône. *Gondi* se défendit, non pas cisément de se réconcilier, mais paroître, en disant que cette appar ne serviroit qu'à lui faire tort, sans aucun bien à son ministre; qu peuple et le parlement ne le croir pas plutôt moins échauffé contre le dinal; qu'il perdroit tout crédit a d'eux, et qu'il deviendroit hors c de la servir, ce qui fortifieroit infini le parti du prince : qu'il falloit qu'il parût toujours également op au prélat et à son retour. *Mais ment*, disoit la reine, *je ne crois qu'il y ait jamais eu une cho étrange que celle-là. Il faut que me servir, vous soyez l'ennemi d lui qui a ma confiance! Si vous le liez!* ajoutoit-elle affectueusemen

le vouliez ! .. Le coadjuteur em- 1651.
, se rejeta sur le duc d'*Orléans*,
'il ne pouvoit, disoit-il, ramener au
dinal, et qui passeroit plutôt du côté
prince. *Revenez à moi*, reprit-elle
ement, *et je me moquerai de votre
nsieur, qui est le dernier des
es*. Elle lui offrit ensuite la no-
iation au cardinalat et une place
conseil, et même celle de premier
nistre, qu'elle le pressa d'accepter.
refusa cette dernière, parce qu'il
toit bien qu'elle ne lui étoit offerte
e *pour remplir la niche* où on re-
ceroit le vrai saint, sitôt qu'on pour-
t. *Enfin*, lui dit la régente d'un ton
ant, *je fais tout pour vous : que
ez-vous pour moi ? Votre majesté*,
ndit-il, *me permet-elle de lui
ire une sottise, parce que ce sera
nquer au respect que je dois au sang
r al? Dites, dites*, reprit-elle vive-
nt, *Eh bien ! madame, j'obligerai
le prince de sortir de Paris avant
qu'il soit huit jours, et je lui enle-
verai* Monsieur *dès demain. Touchez-*
, lui dit-elle en lui tendant la main ;
*vous êtes après cela cardinal, et
plus, le second de mes amis*. Les
rangemens nécessaires à l'exécution
du projet furent la matière de deux

1651. conférences. Pour les détails, la s'en déchargea sur la *Palatine*, médiatrice entre *Mazarin* et le c teur. *Anne de Gonzague* avoit qu'elle ne serviroit les princes q qu'à leur liberté. Elle tint parole rangea ensuite du côté de la qu'elle n'abandonna plus; ma entretenoit toujours dans l'autr des liaisons qui servirent en cet casion. *Gondi* prit en elle une confiance. Il fut convenu entre e les sceaux seroient retirés à *M* rendus à *Châteauneuf*, et que d ce seroit celui-ci qui rempli *niche* de premier ministre, et sitôt que le coadjuteur auroit du public par des écrits qu'il mé il reparoîtroit au parlement; ma jours, disoit-il à la reine, *à co que ce ne sera pas pour faire le cardinal dans le ministère.* lui répondit-elle en souriant, *vo un vrai démon. Gondi* comm tout cela au duc d'*Orléans*, qui fi content de voir que la morgue de alloit être enchaînée. *Voilà*, ses confidens, *M. le prince et le juteur fort mal ensemble, et j avoir bien du plaisir de l urs mailleries*; parole qui peint l

ıère de cet *étrange seigneur*, ne l'appeloit *Anne d'Autriche*. 1651.

'ande Fronde commença la guerre tre la petite, par des écrits qui :nt partie sérieux, partie badins, tous piquans, en ce qu'ils dévoi- t malignement les vues ambitieuses prince, et qu'ils lui en prêtoient ;ore. *L'importance des gouverne- ns de Guienne et de Provence fut ıgérée; le voisinage d'Espagne et 'talie fut figuré; les Espagnols, n'étoient pas encore sortis de la e de Stenai, quoique M. le prince eût la citadelle, ne furent pas ›liés. Ce canevas*, dit Gondi, *étoit ıdu sur le métier par Caumartin, je le brodois*. Les mêmes observa- ns furent habilement répandues dans s conversations particulières; et quand e public eut été bien *imbibé* pendant ıne partie du mois de juin, on lâcha dans Paris une cinquantaine de colporteurs, qui crioient à pleine tête : *L'Apologie le l'ancienne et légitime Fronde : la Défense du Coadjuteur; la Lettre du Marguillier au Curé; le Vraisem- blable; le Solitaire; les Intérêts du temps; les Intrigues de la paix, etc.*; et en même-temps, *le bon Père Her-*

Il se déclare contre le prince de Condé. R. t. 2, page 243.

1651. *mite* sortit de sa retraite, et par palais bien accompagné.

Les sous-ministres défendus.

Comme des rivaux qui vont s pré vider une querelle préluden le salut, le coadjuteur en apercev prince, lui fit une profonde révér *Condé* y répondit civilement. I mesurèrent un moment des yeu entrèrent dans la grand'chambr prince avoit coutume d'y décl contre *Mazarin* et ses suppôts: r ce jour, il ajouta à ses déclama ordinaires. Il se plaignit de ce q fuite du prélat n'avoit rien chan l'état des choses; que du lieu de exil, il gouvernoit le royaume cc auparavant; qu'on voyoit sans sur le chemin de Breuil à Paris *Berthet*, *Brachet*, *Milet*, et l'a *Fouquet*, qui lui portoient les Mém de la régente, et en rapportoien réponses, qu'elle mettoit toutes à cution; que le conseil dépendoit *Mazarin* plus que jamais, n'é composé que de ses créatures, *Tellier*, *Servien* et *Lyonne*, sous-nistres, qui n'osoient s'écarter en r de ses volontés; qu'en vain le pai ment avoit délivré la France de tyrannie de l'Italien, s'il y laiss

r ses confidens : par ces considé- 1651.
ns, *Condé* concluoit à leur expul-

nt dur à beaucoup de ceux
qui détestoient le cardinal,
g de la reine qu'au sacrifice de
emier ministre, elle ajoutât celui
itres ; et bien des membres du
nent commençoient à désapprou-
'acharnement du prince à mortifier
gente. Le coadjuteur pénétra ces
sitions, et y conforma sa conduite.
de rabattre les coups portés à
arin, il appuya l'opinion du prince
it la nécessité de fermer pour
is au cardinal l'accès au gouverne-
t et la rentrée dans le royaume :
aux sous-ministres, il ne dit rien
nellement, ni pour ni contre
Il fit seulement entendre que la
se prêtant aux desirs du parlement
'essentiel, il convenoit de ne la
t presser si vivement sur les acces-
s. Ce système de modération fut
té du plus grand nombre. La cha-
des esprits s'amortit, et en peu de
le coadjuteur prit dans l'assemblée
hambres un empire égal à celui du
ce.

lors commencèrent les brigues Animosité des deux partis.
obtenir la pluralité des suffrages.

1651. On se permit des harangues insul tantes, des imputations graves, de reproches piquans, d'où s'ensuivir des personnalités, dont le détail e plus du ressort des Mémoires parti liers que de l'Histoire. C'étoit l'arde de se nuire en secret, qui aiguisoit le traits qu'on se lançoit en public. *Ce* sut enfin que le coadjuteur entro avec chaleur dans l'animosité de reine contre lui; qu'il avoit approu le projet de l'arrêter de nouveau, qu'il en avoit fourni les moyens. C projet et ces moyens furent révél au prince par des émissaires de la r gente, qui sembloit n'avoir d'aut vue que de se défaire de la gran et de la petite Fronde, l'une par l'autı *Condé* prit l'alarme, et s'enfuit à Sai Maur, d'où il ne revint que sur garantie du duc d'*Orléans*, qui lu même étoit fort peu en volonte et puissance de le défendre. La divisi régnoit dans la maison royale, e éclatoit par-tout, principalement palais, dont les salles devinrent comı des champs de bataille, où il n'ét pas rare de voir quatre ou cinq c militaires armés, et autant de l bourgeois avec des pistolets et poignards sous leurs manteaux. I

f *La Rochef.* p. 165 et 181. *Nemours*, page 120. *Joly*, t. 1. p. 133 et 150. *Motteville*, t. 4, p. 171. *Retz*, t. 2, p. 250, 259, 363 et 374.

part n'avoient peut-être pas, pour 1651.
tacher à un parti ou à l'autre, des
tifs plus sérieux que les marquis de
illac et de *Rouillac*. Ils se ren-
rèrent chez le coadjuteur, auquel
venoient tous deux offrir leurs ser-
s. Dès que le premier aperçut le
ond, « il me fit, *dit Gondi*, une
révérence en arrière, en disant : Je
venois, monsieur, pour vous assu-
rer de mes services ; mais il n'est pas
juste que les deux plus grands fous
du royaume soient du même côté :
je m'en vais à l'hôtel de Condé. Et
vous remarquerez, s'il vous plaît,
ajoute l'écrivain, qu'il y alla ».
Et vous remarquerez, pourroit-on
ter aussi, qu'entre ceux qui, sous
prétention de la raison, s'arment
les intérêts des grands sans rien
et ceux qui conviennent de leur
l , il n'y a souvent que l'aveu de
rence. Peu importoit aux Parisiens
uel des deux demeurât la victoire,
Condé ou du coadjuteur : cepen-
it ils se passionnoient avec une fu-
ır qui ne souffroit pas de neutralité ;
ls couroient en foule aux audiences,
t remplissoient toutes les chambres
les avenues du palais : les chefs se
voient de cette multitude pour faire

tèrent au prince d'un air mo
quand il sortit : à son tour, il fut
de passer devant les mêmes d
en faisant de profondes révére
qu'elles lui rendirent d'un air h
et ironique. Ces attaques et d
pareilles, aussi indécentes que
daleuses, durèrent jusqu'à la fa
séance du 21 août.

Haine de la reine contre Condé.

On devoit y agiter une affair
sonnelle au prince. La haine en

Est-il possible, disoit-elle au 1651.
d'Orléans, *que vous le ménagiez*,
s ce qu'il m'a fait, *sans ce que*
ai pas encore dit ? Le grief connu
oit ns doute l'aventure de *Jarsay*,
ne fut jamais oubliée : ce qu'elle
d it pas, étoit peut-être des plai-
nes que *Condé*, malheureusement
ue et railleur, laissoit échapper
son attachement à *Mazarin*, ou
des manières peu honnêtes qu'il
rmit quelquefois à son égard :
nme d'arrêter les lettres qu'elle écri-
oit à son ministre, de les produire
plein parlement, de vouloir les
re ouvrir et lire publiquement, in-
rétion dont cette compagnie, toute
hauffée qu'elle étoit, ne voulut pas
rendre complice. Aussi *Anne* di-
-elle dans sa fureur : *Il périra ou*
e rirai. Si elle ne voulut pas le
aire assiner, il est certain que, lors-
'elle eut dessein de le faire arrêter
une seconde fois, elle pencha pour
les moyens qui ne pouvoient guère
'employer sans mettre la vie du prince
n danger ; et madame de *Motteville*,
on apologiste, convient qu'elle con-
ulta un casuiste pour savoir si elle pou-
voit, en sûreté de conscience, prendre
ces moyens.

1651. Le prince menacé, quoiqu'il ne sût pas toute l'étendue du péril, avoit cru devoir prendre des précautions. Il n'alloit plus à la Cour, et employoit toutes ses mesures pour éviter les rencontres fortuites, depuis que s'étant un jour rencontré par hasard dans le cours, mal accompagné, avec le roi qui passoit, il avoit couru risque d'être arrêté. L'état des choses lui faisoit prévoir qu'il ne pourroit rester long-temps comme il étoit, flottant entre les brouilleries et les raccommodemens, ne jouissant que d'un crédit précaire, dépendant du caprice d'un peuple volage, et des résolutions d'une compagnie qu'il falloit toujours tromper ou séduire. Les négociations qu'on jetoit à la traverse ne lui paroissoient que des piéges; et, dans ce préjugé, loin d'interrompre ses liaisons avec les Espagnols, il les resserroit. Il fit partir son fils et sa femme pour Montrond, place forte qui lui appartenoit en Berri, et il sépara quelques troupes qui lui étoient affidées de celles du roi, de peur qu'elles n'en fussent enveloppées. C'est sur ces actions, dont quelques-unes n'étoient pas exemptes de blâme, que la reine l'accusa de crime de lèse-majesté, par un écrit qui fut présenté

aux chambres assemblées, le 17 août. 1651.
Le parlement ordonna que la régente seroit priée de s'expliquer plus clairement touchant plusieurs parties de sa plainte, qui n'étoient pas assez développées; et c'est dans cette séance du 21 août, que le parlement devoit prononcer, tant sur les griefs, que sur les récriminations du prince, qui attribuoit tout à la malice des sous-ministres, *le Tellier*, *Lionne* et *Servien*, et qui demandoit leur expulsion, aussi bien que celle du cardinal.

Séance du 21 août.

Depuis long temps les chefs des deux Frondes ne paroissoient au palais qu'avec des escortes nombreuses. On les renforça considérablement dans cette occasion, où il étoit question de décider enfin qui l'emporteroit pour toujours, du prince ou de la reine, dont le coadjuteur n'étoit que le champion. Dès la veille, le prélat rassembla son monde, et assigna les postes à ses gens. Il en mit une grande troupe dans les salles; il en fit couler d'autres dans les cabinets, dans les passages, sur les degrés : les uns devoient attaquer de front les partisans de *Condé*; les autres, les prendre en flanc ou par derrière. La grande chambre se trouva ainsi investie; les armoires des bu-

prince dit qu'il ne pouvoit as
tonner de l'état où il trouvoit le
qu'il paroissoit plutôt un cam
temple de justice; qu'il y a
postes pris, des mots de ra
donnés; qu'il ne concevoit p
y eût dans le royaume des ge
insolens pour lui disputer l
Cette phrase fut répétée deux
regardant le coadjuteur, qui lu
grande révérence, et dit : *San*

tter le pavé qu'au roi. Je vous le 1651.
rai bien quitter, répondit le prince.
! ne sera pas aisé, repartit le coad-
eur. Il s'éleva à l'instant une clameur
enquêtes favorable au prélat. Les
r dens et les vieux conseillers se
tèrent entre les rivaux. *Molé* les con-
au nom de Saint Louis, par le
ut de la France, de suspendre leur
imosité, et de ne point ensanglanter
temple de la justice. On parvint à les
mer. *Condé* consentit à faire sortir
palais ses amis; *Gondi* alla con-
er les siens. Comme il rentroit de
salle dans la Grand'chambre, se
lant entre les deux battans de la
te qu'on tenoit entre-bâillée, le
de la *Rochefoucauld* le serra de
nière qu'il avoit la tête dans la
imbre et tout le corps dehors. *Qu'on
tue*, s'écria le duc. Un des partisans
e *Gondi*, qui se trouva là heureuse-
nt, le couvrit de son manteau, et
hamplatreux, fils du premier pré-
ident, survenant à propos, le dégagea,
n sans peine. En même-temps,
uelques imprudens ayant mis l'épée
la main, il y eut en un clin-d'œil
lus de quatre mille épées tirées; *mais,
ar une merveille qui peut-être n'a
amais eu d'exemple*, dit Gondi, *ces*

4

moins vivement. Leurs amis
prendre parti dans la querelle,
les anciens interposèrent enco
remontrances et leurs prières.
la séance de dix heures, et
retourna chez soi rêveur, c
comme étourdi du malheur q
pensé arriver. L'abbattement
aussi la ville. Pendant la matir
avoit été soutenu par l'atter
événemens. La populace répand

1651.

rues, crioit, couroit, faisoit son rme ordinaire. Les bourgeois s'at- u ent, allant les uns chez les res, s'excitant à l'attaque et à la se. Le peu d'ouvriers qui travail- it avoient leurs armes auprès d'eux; falloit que le feu d'un mousquet u embrâser toute la ville. *Quel feu joie pour* Mazarin, disoit Condé! *ce sont ses deux capitaux ennemis ont été sur le point de l'allumer.* Quand l'ardeur fut réfroidie, on chit sur les violences auxquelles avoit pensé se porter; on en eut nte. Le plus grand nombre des illers ouvrit les yeux. Ils reconnu- qu'en croyant s'intéresser au bien blic, ils n'avoient réellement pris que pour des intrigues de Cour; rs, la manière de penser changea, it les plus modérés l'emportèrent pour i temps dans le parlement. Dans les nces qui suivirent, au-lieu de re- ttre sur le tapis les prétentions res- ctives, on conclut qu'il ne falloit ger qu'à réconcilier la famille royale. Le duc d'*Orléans* fut prié de s'entre- mettre de l'accommodement. *Molé* fit entendre au coadjuteur qu'il convenoit qu'il cédât au prince de *Condé*. Le prélat s'abstint de paroître aux assem-

1651. blées ; on fit valoir au prince cette déférence, et on partagea, pour ainsi dire, le différend au sujet des sous-ministres : *Condé* n'eut pas la satisfaction de les voir dégradés nommément par arrêt, déclarés indignes de posséder des charges, et exilés, comme il l'exigeoit ; mais on lui accorda qu' ne paroîtroient plus en public comı ministres.

Majorité du roi. La régente ne demandoit au prince, pour prix de sa complaisance, que de revenir à la Cour, et d'y tenir, sans intrigues, le rang que sa naissance lui donnoit : mais *Condé* se défioit de tant de condescendance ; il craignoit les occasions dans lesquelles il présumoit qu'*Anne d'Autriche* auroit pu exercer la mauvaise volonté qu'il lui supposoit toujours. C'est pour cela qu'il ne voulut pas assister au lit de justice, qui fut tenu le 7 septembre pour la majorité du roi. Dans cette cérémonie, *Louis XIV* reconnut solennellement l'innocence de *Condé*, qui avoit été attaquée par la reine dans son écrit adressé au parlement. *Anne d'Autriche* vouloit que le prince se contentât d'un désaveu de sa part; mais, pour des imputations qui touchoient la sûreté de l'état, et qui en-

traînoient le crime de lèse-majesté, 1651.
Condé remontra qu'un simple désaveu ne suffisoit pas, et on lui accorda une déclaration revêtue de toutes les formes. Mais la reine lui donna en même-temps une mortification qui contre-balança cet avantage. Selon qu'elle en étoit convenue quand elle renoua avec le coadjuteur, elle éloigna du conseil *Chavigni*, l'homme du prince, qui déplaisoit au duc d'*Orléans*, y rappela *Châteauneuf*, le patriarche des frondeurs, détesté par *Condé*; et les sceaux, qui avoient été donnés au premier président, puis enlevés, lui furent rendus, parce que tout enclin qu'il étoit à favoriser le prince, on le crut assez ferme pour soutenir contre lui l'autorité royale.

Position dangereuse de Condé.

Retz, t. p. 293 et

Gaston, toujours irrésolu, foible ami, et piqué d'une jalousie secrète contre le prince, avoit perpétuellement flotté, pendant le cours de ces affaires, entre lui et *Anne d'Autriche*. Au-lieu de se servir de sa qualité d'oncle du roi et de lieutenant-général du royaume, pour tenir en bride les deux partis, il s'étoit rendu alternativement l'instrument de l'un et de l'autre, toujours de l'avis de ceux qui parloient les derniers. Au moment de la majorité, il

se jetoit, pour ainsi dire, au
de sa résolution. *Tout*, écri
la reine, *acccordez tout :*
bon, pourvu que vous l'em
de prendre l'essor. On lui pro
conséquence de se retirer dans
vernement de Guienne, avec u
sance très-étendue, et la p
d'assembler l'année prochaine l
Généraux, afin de remédier a
dont il se plaiguoit. *Condé*,

honorable, qui devoit le mettre 1651.
l'abri des entreprises contre sa liberté
sa vie, qu'il craignoit à la Cour :
, pour l'effectuer, il se rencontroit
difficultés qui exigeoient toujours
nouvelles négociations.

L'esprit se lasse quelquefois à la fin affaires, et on aime mieux prendre mauvais parti que de recommencer délibérer. Depuis sa prison, le prince vivoit que dans un tourbillon d'intrigues : sans cesse occupé à concerter projets, à entretenir des intelligences secrètes, à former des demandes, à repousser des accusations, à faire ce qu'on appelle la guerre de cabinet, si désagréable pour quiconque n'y est point appelé par goût ou par . Il avoit quitté Chantilly, et il noit la Guienne, dont il comptoit e le théâtre de ses exploits ou le n de son repos. Il s'arrête en chemin ns une simple maison de campagne, il attendoit, à heure dite, un courier qui devoit apporter les résolutions conciliatoires du conseil. Pendant qu'il étoit dans l'état de perplexité qu'éprouve tout homme à la veille d'un événement qui doit décider de son sort pour toujours, on vient l'avertir qu'on voit approcher un corps

Il se détermine à la guerre.

La Roche, page 182. *Nemours*, page 122. *Motteville* t. 4, p. 304.

autrefois compagnons de ses vi
réunis dans différentes gar
où ils n'attendoient que l'ord
joindre. « La reine, lui dit-
« ni argent, ni crédit, ni c
« ration. Toutes les troupes so
« pées sur les frontières de la
« vous allez vous trouver ma
« centre du royaume. Les offre
« vous fait sont autant de pre
« foiblesse, qu'on tâche de v
« cher On ne cherc qu'à r

tre tant de conseillers qui pous- 165[?]
t le malheureux prince dans l'a-
, aucun ne fut assez son ami pour
'epr nter les inquiétudes, les
les remords auxquels il alloit
r : inquiétudes de la part de ses
complices, dont un chef de
toujours le premier esclave; de
ticuliers, de la populace,
, dont il faut essuyer les ca-
et redouter les trahisons; chagrins
échecs, faute de ressources; dans
tages, dont la gloire est obscur-
la tache de rebellion; remords
chirer le sein de sa patrie; de
un trône qu'il devoit soutenir;
, la douloureuse nécessité de se
entre les bras des ennemis de sa
n, d'être peut-être forcé de men-
chez eux un asyle, et de ne l'ob-
souvent que par le sacrifice de ses
irs les plus sacrés. On ne peut dou-
que *Condé*, malgré l'enthousiasme
n tâchoit de lui inspirer, n'ait fait
réflexions, et qu'il n'ait eu le cœur
é de douleur, en considérant les
s de sa démarche. *Vous le voulez*,
il à ses amis assemblés, *vous le vou-*
Eh bien! je ferai la guerre;
s souvenez-vous que c'est malgré
que je tire l'épée, et que je

1651. *épées, ces poignards, ces pistolets demeurèrent un moment sans action.* La présence d'esprit du marquis de *Crenan*, capitaine des gardes du prince de *Condé*, sauva tous ces braves. *Que faisons-nous*, s'écria-t-il? *nous allons faire égorger le prince et M. le coadjuteur. Schelm* (1) *qui ne remettra l'épée dans le fourreau!* Il partit à l'instant un cri de, *Vive le roi!* qui fut répété par les deux partis, et ils s'écoulèrent chacun de leur côté. En reprenant sa place, le coadjuteur apostropha durement le duc de la *Rochefoucauld*, qui ne lui répondit pas moins vivement. Leurs amis alloient prendre parti dans la querelle, lorsque les anciens interposèrent encore leurs remontrances et leurs prières. On leva la séance de dix heures, et chacun retourna chez soi rêveur, chagrin, comme étourdi du malheur qui avoit pensé arriver. L'abbattement gagna aussi la ville. Pendant la matinée, on avoit été soutenu par l'attente des événemens. La populace répandue dans

(1) Mot allemand, qui étoit commun alors, comme qui diroit, *infâme qui ne remettra l'épée dans le fourreau!*

rues, crioit, couroit, faisoit son 1651.
ordinaire. Les bourgeois s'at-
oient, allant les uns chez les
s'excitant à l'attaque et à la
e. Le peu d'ouvriers qui travail-
ient avoient leurs armes auprès d'eux;
ne falloit que le feu d'un mousquet
r embrâser toute la ville. *Quel feu joie pour* Mazarin, disoit Condé! *ce sont ses deux capitaux ennemis ont été sur le point de l'allumer*.
Q nd l'ardeur fut réfroidie, on
it sur les violences auxquelles
oit pensé se porter; on en eut
onte. Le plus grand nombre des
's ouvrit les yeux. Ils reconnu-
nt qu'en croyant s'intéresser au bien
lic, ils n'avoient réellement pris
que pour des intrigues de Cour;
lors, la manière de penser changea,
les plus modérés l'emportèrent pour
temps dans le parlement. Dans les
ces qui suivirent, au-lieu de re-
tre sur le tapis les prétentions res-
tives, on conclut qu'il ne falloit
nger qu'à réconcilier la famille royale.
Le duc d'*Orléans* fut prié de s'entre-
ttre de l'accommodement. *Molé* fit
endre au coadjuteur qu'il convenoit
qu'il cédât au prince de *Condé*. Le
prélat s'abstint de paroître aux assem-

1651. plices à la discrétion du prélat, q:
la générosité de leur pardonner.

Sa galanterie envers la reine. Retz, t. 2, page 379.

Il auroit été très-utile à *Cond*
loigner de *Gaston* le coadjuteur,
conservoit un grand empire sur
esprit, et s'en servoit contre les
rêts du prince. Il auroit, au cc
été très-fâcheux à *Gondi* de se
duit, par la prison, à l'impuis
d'agir, au moment qu'il s'ouvroit
yeux une perspective fort agréab
jouissoit auprès de la reine d'un
grande considération. On le flatt
bientôt cette princesse ne s'en tie
pas à l'estime, et qu'il ne dev
désespérer de pousser sa fort
qu'à supplanter *Mazarin*. Les
qui croyoient connoître le cœur
d'Autriche, lui donnoient d
pour lui apprendre à s'y insinue
le rêveur quand vous êtes a
la reine, lui disoit la duchess
vreuse, *pestez contre le ca*
laissez-moi faire le reste.
fidèle à ses instructions ; et
s'aperçut bientôt de ce m
s'en offensa point, espérant
l'illusion où elle entreteno
teur, dérober plus aiséme
gards la marche de sa po

Le parti du prince

avec des apparences formida- 1651.
Es gnols armèrent plus puis- Succès du
it r terre et par mer, afin de prince. Re-
de la révolution qui sembloit tour de Tu-
:r ; ils firent avec lui tous les renne.
[u'il voulut, lui promirent plus
t et de troupes qu'il n'en de-
t, et en fournirent un peu au
:ement, comme une amorce.
inces d'outre-Loire presque
, Guienne, Poitou, Sain-
Angoumois, et partie considé-
autres gouvernemens, avec les
ıx gentilshommes qui les habi-
se déclarèrent pour le prince.
arsin, qui avoit été rendu en
temps que lui à la liberté et à son
ndement en Catalogne, lui amena
de son armée, et par cette
permit aux Espagnols de se
ıer de Barcelone et d'en faire
e. Mais les négociations de la
qui commencèrent avec la guerre,
:nt cette première ardeur. *Con-*
ıs sa prospérité, n'avoit pas
nénagé ses amis. *Turenne* se
t de quelques hauteurs ; et
on, devenu infirme, ne se trou-
us propre au mouvement des
s. Le premier, dont la conscience
nal à l'aise de ses engagemens

1651. contraires à la France, et invité d'ail-
leurs par une lettre du roi, avoit sollicité
de la Cour un négociateur qui pût dé-
gager de la parole qu'il avoit don
aux Espagnols de demeurer à leur
vice jusqu'à la paix. Sur ses ins
Croissy, conseiller au parlement, av
été envoyé à Stenay pour traiter
pacification, et il fut même qu
d'aboucher ensemble *Gaston* et l
chiduc. Mais le défaut de pleins-p
voirs de la part du dernier, arrêté
les négociations. L'Espagne,
son épuisement, qui, cette année,
réduisoit, ainsi que la France, à
tenir à la défensive sur les fron
de Flandre, vouloit attendre l'
la guerre civile que l'on voyoit à
éclater. Le refus de cette puissa
pérer aux efforts sincères du é
pour procurer la paix, parurent
ci une décharge légitime de
gemens avec elle, et il se
reprendre d'autres mieux assortis
inclinations vertueuses. La reine n'
pas de peine à gagner les deux frè
qu'elle mit effectivement en p
des terres qui avoient été prom
duc en équivalent de sa pr
de Sedan. L'exemple de ces
nages en entraîna beaucoup d

rent le parti royal ; et bientôt, 1651.
quelques troupes qu'on tira
tières, le comte d'*Harcourt*,
l on en donna le commandement,
uva en état d'arrêter les progrès
dé.

d'*Autriche* prit la résolution
ontrer le jeune roi aux provinces
lées, tant pour affermir ceux qui
eloient, que pour inspirer de la
nce aux sujets fidèles; mais elle
endoit qu'il ne lui fût pas libre
itter Paris, et que des obstacles
nt mis de la part du duc d'*Or*-
et du coadjuteur, qui avoient
t de l'y retenir.

La reine sort de Paris.

Retz, t. 3, p. 30 et 32.

Joly, t. 1, page 167.

dans cette occasion que la reine
les fruits de son manége en-
e présomptueux prélat, qu'elle
laissé s'enivrer d'espérances ridi-
Il applanit, pour lui plaire,
l difficultés, et maintint dans
t ites les oppositions que lui
ordinairement faisoit naître. De
; la reine ayant fait passer au
nt une déclaration contre le
de *Condé*, et l'enregistrement
it des retards, parce que le duc
éans faisoit espérer qu'avec le
il rameneroit le prince à son
, le coadjuteur, sollicité par la

1651. reine, abrégea les délais de *Gaston*, et *Anne d'Autriche* eut la satisfac de voir l'édit qui déclaroit *Condé* cri minel de lèse-majesté, et qui av donné dès le mois d'octobre, gistré enfin le 4 décembre.

Retour de Mazarin. Du Plessis, depuis 37 jusqu'à 427. *Talon*, t. 8, part. 1, p. 81. *Nemours*, page 130. *Gourville*, page 71. *Retz*, t. 4, page 11. *Motteville*, t. 4, p. 320. *Joly*, t. 1, page 177. *Brienne*, t. 3, p. 126.

Tout prospéroit à la reine. E montrant seulement, elle avoit, ainsi dire, confiné la duchesse de l *gueville* et le prince de *Conti* d deaux ; ses troupes tenoient bloqué mère et le fils de *Condé* dans Mo Le prince lui-même, à qui on avoi espérer que dès qu'il auroit tiré l' ses anciens soldats accourroient sou drapeaux, se trouva réduit à faire guerre avec de nouvelles levées discipline et sans subordination. vent sa valeur et sa capacité supp à sa foiblesse, souvent aussi le c d'*Harcourt* lui fit sentir qu'il pas indigne de se mesurer avec lui emporta les forts de la Rochelle, lever au prince le siége de Cognac, confina derrière la Charente, mais n' passer cette rivière. Il sentoit la supé riorité de génie de son rival, et n' soit qu'avec la circonspection général qui se défie de lui-mê variété des événemens établit entre un équilibre ruineux pour les affaires

qui avoit besoin de quelques 1651.
is. Cette alternative de re-
ıvantages dura tout l'hiver,
our passa à Poitiers assez tran-
. Elle n'avoit point d'inquié-
côté de Paris, où le pouvoir
d'*Orléans* et du coadjuteur étoit
celui du chancelier *Seguier*
rd des-sceaux *Molé*, qu'on
ès exprès. D'ailleurs les af-
ieures et extérieures se con-
très-bien sous la direction de
uf, vieux ministre expéri-
n prenoit toutes les précau-
ır épargner à la reine l'embaras
ls, et l'empêcher de regretter
in. Il étoit bien secondé par
n, homme de tête et d'expé-
qui ne s'emparoit pas moins
nt de la confiance de la prin-
Villeroi s'y insinuoit aussi. Ils
mis de concert auprès d'elle le
T mas de Savoie, son parent,
imoit beaucoup, et qui jouoit,
douter, le rôle de principal
; de sorte qu'on fut quelque
croire que la reine pourroit se
r du cardinal. Elle lui fit insi-
it-on, de se retirer à Rome, où
oit soin de lui; et elle répondit
ne de *Navailles*, qui lui parloit

1651. en sa faveur : « Vous pouvez juger que
« personne ne souhaite tant que moi
« qu'il revienne : mais le pauvre homme
« est malheureux ; les affaires vont bien
« entre les mains de ces gens-ci. Il faut
« qu'avant son retour on ait poussé
« M. le prince ».

Tiers-parti. Si *Anne d'Autriche* eut cette velléité, elle ne dura pas ; peut-être même ne la montra-t-elle que pour détourner l'attention jusqu'au moment où elle jugeroit à propos de se déclarer. Elle n'attendit pas même, ainsi que, de son aveu, le conseilloit la prudence, que M. le prince fût *poussé ;* mais, par une impatience que *Talon* appelle *ardeur féminine*, pendant que les succès étoient encore très-balancés, elle fit dire aux frondeurs de Paris, que l'honneur du roi exigeoit qu'il rapp son ministre, et leur fit demander s'ils s'y opposeroient. A cette question, le bandeau tomba des yeux du coadjuteur ; il vit toute l'étendue de la faute qu'il avoit commise en laissant sortir la Cour de Paris. Il avoue, avec la confusion d'un homme honteux de s'être laissé jouer, que cette faute étoit *des plus lourdes, palpable, inpardonnable* ; qu'après l'avoir faite, il n'y avoit plus d'autre parti à prendre en bonne

Retz, t. 3, page 25.

ique, que de se dévouer à la 1651.
ır, ou de se joindre à *Condé;* point
ilieu. Cependant il en prit un, qu'on
la le tiers-parti. On conçut que
rlement ne verroit pas tranquille-
enfreindre ses arrêts par le rappel
un proscrit; que de nouveaux arrêts,
t-être plus sanglans, viendroient à
des premiers, si on pouvoit
r le peuple dans sa prévention,
le ntrer à cette compagnie prêt à
seconder; qu'au parlement de la
ıle il seroit aisé de joindre ceux
provinces, qui auroient aussi leurs
s à faire respecter; qu'ainsi on
roit un parti très-considérable
l'état: parti qui feroit profession
ne tirer aucun secours de l'étranger,
de n'avoir aucune liaison avec *Condé*
me rebelle, d'être au contraire
le au roi, mais très-opposé à
nistre. Voilà ce qui devoit pa-
tre du *tiers-parti:* mais *Gondi* se
toit que les choses ne resteroient
long-temps dans cette espèce d'é-
ılibre, que *Mazarin* rentrant dans
royaume par force, il faudroit bien
les parlemens et les grosses villes
ı opposassent aussi la force, et
ı'ainsi il viendroit à bout de mettre
duc d'*Orléans* à la tête d'un parti

1651. qui feroit la loi aux deux autres. Ce projet supposoit que la Cour laisseroit former l'orage, sans travailler à le dissiper avant qu'il grossît, et que le prince n'y travailleroit pas davantage; supposition absurde qui fait dire à *Gondi*, qu'alors il *broussoït à l'aveugle*, qu'il combattoit à la manière des *Andebates*, c'est-à-dire, *à tâtons*; *qu'enfin il prenoit le détour de courre les plus grands inconvéniens pour éviter les plus petits.* Les petits étoient de laisser la reine rappeler son ministre, et jouir d'un triomphe que *Mazarin* auroit noblement payé. Les grands inconvéniens étoient d'avoir beaucoup d'inquiétudes, de s'exposer à des dangers sans nombre, et de finir par l'accomplissement de la prophétie que le coadjuteur faisoit à Gaston : *Vous serez fils de France à Blois, et moi cardinal au bois de Vincennes.*

Devenir cardinal étoit alors son principal vœu : aussi, quand les émissaires de la reine tâchèrent de l'ébranler, en menaçant de révoquer la nomination s'il s'opposoit au retour de *Mazarin*, il répondit sans hésiter : *Si on la révoque, dès demain je prends l'écharpe isabelle, et je me joins à M. le prince.* *Anne d'Autriche*, charmée d'apprendre par-là qu'elle avoit un moyen sûr d'em-

ber la réconciliation de ces deux 1651.
, voyant qu'elle n'avoit à
; que des arrêts du parlement,
e redoutoit peu dans l'éloigne-
, travailla sans relâche à applanir
cardinal *Mazarin* le chemin de la
ce.

le et lui étoient dans une égale La tête de Mazarin mise à prix.
ité ; tous deux desiroient se re-
:, et tous deux y voyoient les
grandes difficultés. Il n'étoit pas
lent au cardinal, chargé d'arrêts
pro ription, de traverser le royau-
, risque de tomber entre les
des suppôts de justice répandus
la route ; ni à la reine de l'exposer
ig Si cependant il ne repa-
it à la Cour, il craignoit d'être
lié. Il lui venoit des avis de ses
, que la reine sembloit balancer
tre l'honneur de faire remonter son
istre à sa place, et la crainte des
s que lui causeroit ce triomphe.
r le jeune roi, le cardinal se croyoit
sûr de lui. Avant son départ il l'a-
t si bien environné de gens qui lui
ent attachés, qu'il desiroit son retour
autant que sa mère. *Louis* fut de tous
les conseils qui se tinrent à ce sujet :
jamais il ne se laissa pénétrer, et il
signa, dans le plus grand secret, les

1651. ordres qui demandoient à être cachés. *Mazarin*, avec cinquante mille écus qui lui restoient des débris de sa fortune, fit des levées en Allemagne. Les courtisans s'apercevant qu'en penchant pour lui on étoit vu de bon œil, s'empressèrent de lui mener des soldats. Il se forma ainsi une armée de huit mille hommes, dont le maréchal d'*Hocquincourt* alla prendre le commandement sur la frontière. Tous les officiers portoient l'écharpe verte, couleur du cardinal, et il se fit précéder d'une lettre au roi : lettre concertée, dans laquelle il disoit que tenant de lui tous ses biens, il ne croyoit pas pouvoir en faire un emploi plus légitime que de les consacrer à la défense de sa majesté contre ses sujets rebelles.

Ces mouvemens ne purent se faire sans que le public en fût instruit. Le coadjuteur travailla, selon son système, à soulever contre le retour de *Mazarin* le parlement et le peuple, sans qu'on pût lui reprocher de favoriser la rebellion du prince. Il disposa les conseillers frondeurs à ne point souffrir impunément que leurs arrêts fussent violés, et on ameuta la populace, afin que ses *criailleries* contre *Mazarin* pussent raffermir les officiers chancelans, enhar-

les *anti-mazarinistes* décidés, et 1651.
timider les autres. Tant qu'il ne fut
question que de remontrances, de dé-
tations au roi, de moyens qui ne
toient pas des bornes de la bien-
ice et de la soumission, le premier
nt laissoit couler le torrent;
ur peu que les avis penchassent
lence, il les réprimoit vigoureu-
nt, et il avoit la consolation de se
encore appuyé du plus grand nom-
e. Ainsi un conseiller ayant dit « que
les gens de guerre qui s'assembloient
sur la frontière, pour le service de
Mazarin, se moqueroient de toutes
les défenses du parlement, si elles ne
ne leur étoient signifiées par des huis-
siers qui eussent de bons mousquets
et de bonnes piques, il y eut contre
lui un soulèvement général ». Ce-
idant, dit le coadjuteur, *ce conseiller*
parloit pas de trop mauvais sens:
dire, qu'il parloit très-confor-
nt à l'opinion de *Gondi*, qui,
voulant paroître marcher entre la
rre et la paix, ne desiroit au fond
trouble et désordre, pourvu que
tres en fussent crus les auteurs.

Il soudoya plusieurs de ces gens
qu'on trouve aisément dans les grandes
villes, gens que la fainéantise et la mi-

1651. sère disposent à tout faire. Ils parcouroient les rues en furieux, et s'arrêtant devant les maisons des conseillers, ils menaçoient de pillage et d'incendie ceux qui molliroient contre *Mazarin*. Il s'en présenta un jour une troupe à l'hôtel du premier président. *Molé* travailloit alors avec deux maréchaux de France, qui vouloient envoyer chercher du secours. Déjà ses domestiques fermoient tout, et se préparoient à la défense. Le magistrat fait ouvrir les portes, montre à ces mutins un front sévère, leur demande ce qu'ils veulent, et les menace de les faire pendre. Comme s'ils avoient devant eux cent canons prêts à les foudroyer, ils fuient et se perdent dans les rues voisines. *Molé* revient tranquillement à son travail. La reine l'appela pour lors auprès d'elle pour exercer ses fonctions de garde-des-sceaux : mais on croit qu'elle avoit dessein de mettre la confusion dans le parlement, en le privant des conseils du premier président. Il quitta Paris le 27 décembre, et il dit en partant ces paroles remarquables : *Je m'en vais à la Cour, et je dirai la vérité ; après quoi il faudra obéir au roi.*

Après s'être essayé par des arrêts qui ordonnoient des recherches et des

ations, qui enjoignoient, dé- 1651.
ient, qui attaquoient enfin *Ma-*
in ses adhérens par toutes les
du palais, le parlement mit sa
prix le 29 décembre, le déclara
urbateur du repos public, criminel
se-majesté, pour avoir rompu son
, exhorta les communes à lui courir
et commanda que sa bibliothèque se-
vendue. *Sur le prix de la vente*, por-
l'arrêt, *il sera prélevé une somme*
e cent cinquante mille livres, pour
délivrée à celui qui représentera
t rd mort ou vif; et de quel-
cri nt soit coupable celui qui
sei a, il aura sa grâce. Cet
ne fut pas approuvé de tout le
e. A la vérité, disoit-on, c'est au
nt à s'armer du glaive de la
ice, à le présenter au monarque, à
trer qui il doit frapper, mais
s à frapper lui-même. « Et qui
pr rivoit-il? Un chef du conseil du
roi, un premier ministre, un car-
dinal, un homme qui n'étoit cou-
pable que d'avoir su plaire à son
maître, à qui ses plus grands ennemis
ne pouvoient reprocher la moindre
cruauté: le réduire à l'état du plus
scélérat d'entre les corsaires et les
brigands publics; à ne plus regarder

1651. « les hommes qui l'environnent que « comme autant de furies et de bour« reaux acharnés à sa perte; à ne savoir « où trouver un asyle, et à envisager dé« sormais toute la terre comme le théâ« tre de son supplice ! » C'étoit une extrémité qui paroissoit bien violente. Le clergé se plaignit hautement qu'on traitât ainsi un de ses membres, et *Mazarin* fut profondément touché d'une preuve de haine si persévérante et si cruelle.

Il rentre en France.

1652. Cependant, malgré les arrêts du parlement, il avançoit heureusement en France, environné de l'armée du maréchal d'*Hocquincourt*. Il étoit entré par Sedan, d'où il prit son chemin par la Champagne, pour gagner Poitiers. Son armée avoit à traverser les rivières d'Yonne, de Seine et de Loire. Le parlement imagina de lui en disputer le passage. Il nomma trois conseillers, *Bertaud*, *du Coudray* et *Giviers*, apparemment les plus valeureux, auxquels on donna commission de se transporter sur la route du cardinal. Selon leurs ordres, ils font bravement sonner le tocsin, rompre les ponts, embarrasser les chemins, et mettre cinquante soldats dans Pont-sur-Yonne, qui devoit essuyer le premier effort de l'en-

nemi. Ils se retirent ensuite du côté de Sens, d'où ils comptoient aller établir les mêmes forces sur la Loire. Mais pendant qu'ils marchoient au plus vîte, entourés de paysans, d'huissiers et de recors, un détachement d'une douzaine de cavaliers de l'avant-garde d'*Hocquincourt*, qui les reconnoît à leur escorte, fond sur eux : l'un se sauve, les deux autres sont pris. *Bertaud* amené devant le maréchal, et interrogé sur son état et sur ses fonctions, répond en sénateur romain : *Qu'il ne lui parlera que quand il le verra sur la sellette.* Cet attentat d'un maréchal de France contre deux conseillers au parlement, qui ne tardèrent pas à être relâchés par ordre du roi, excita un frémissement d'indignation dans l'assemblée des chambres. Les uns vouloient qu'on le décrétât de prise-de-corps; les autres, qu'on le déclarât, sans délai, criminel de lèse-majesté. « Je vais, » dit tout bas au coadjuteur le conseiller *Bachaumont*, fils du président *Le Coigneux*, et connu par son enjouement, « je vais m'acquérir une mer-
« veilleuse réputation, car j'opinerai à
« écarteler monsieur d'*Hocquincourt*,
« qui a été assez insolent pour charger
« des gens qui armoient les communes 1652.

1652. « contre lui ». On se contenta néanmoins d'ordonner qu'il ne seroit pas reconnu commandant de l'armée royale, mais fauteur et défenseur de *Mazarin*.

Conduite inconséquente du parlement.

Retz, t. 3, page 64.

Joly, t. 1, page 182.

Talon, t. 8, part. 1, p. 70.

Cette distinction étoit imaginée pour rassurer le duc d'*Orléans* sur l'imputation de rebellion, et obtenir qu'il laissât agir ses troupes en faveur de la Fronde. Il avoit à-peu-près quatre mille hommes, tant de ses gardes, que des gens-d'armes, et quelque infanterie qu'il mit sous le commandement du duc de *Beaufort*. Il y joignit des compagnies formées par plusieurs seigneurs attachés à lui, par des gentilshommes peu instruits, qui ne s'imaginoient pas qu'on pût pécher en se rangeant sous les étendards de l'oncle du roi et du parlement. Le prince de *Condé* crut l'occasion favorable pour engager tous les ennemis du cardinal à faire cause commune. Il dépêcha à *Monsieur* un gentilhomme chargé de représenter que le tiers-parti, en divisant leurs forces, seroit la ruine de l'un et de l'autre. Il lui offroit ses villes, ses forteresses, ses amis, ses troupes, avec promesse de se mettre lui-même sous ses ordres. *Gaston* ne fit à ces propositions que des réponses vagues et ambiguës, des réponses tirées, pour ainsi dire, à la

1652.

re du coadjuteur, qui, en vue de urpre, vouloit avoir auprès de la reine l'honneur d'empêcher la jonction s deux princes, mais qui ne vouloit que le duc d'*Orléans* se privât ab- ument du secours de *Condé*.

Le même envoyé se présenta au par- it, et demanda une surséance à écution de la déclaration donnée contre le prince; l'union des princi- pales villes du royaume, et des princes du sang, l'autorisation de la compa- gnie, pour lever des deniers et des troupes. Ce mot d'*union*, qui rappeloit le souvenir de la *ligue*, souleva les rits. « La tendresse de cœur pour l itorité royale, saisit toutes les ima- itions. Le président *de Mesmes*, qui remplaçoit *Molé*, exagéra avec éloquence l'injure qu'on faisoit au parlement, de le croire capable d'une union qui produiroit infailliblement la guerre civile ». Mais, disoit *Gondi* à l'avocat général *Talon*, n'est-ce pas une inconséquence manifeste, que d'admettre ici dans l'assemblée des chambres, le député d'un prince que vous avez vous-mêmes déclaré criminel de lèse-majesté, et de prétendre cependant ne pas désobéir au roi? « Que voulez-vous, répondit naïve-

1652. « ment le magistrat? nous ne savons « ce que nous faisons; nous sommes « hors des grandes règles ». Il répétoit sans cesse, « Conservez l'autorité « royale; car », ajoutoit-il, en entrant dans les préjugés du plus grand nombre, dont il n'étoit pas exempt lui-même, « comme toutes sortes d'extré« mités sont légitimes à l'égard du « cardinal, toutes sortes de respects « et de déférences sont dues à l'au« torité royale, dont il n'est jamais « permis de se départir ». En conséquence, le prince n'obtint que sa première demande, c'est-à-dire, qu'il seroit sursis à l'exécution de la déclaration portée contre lui, jusqu'à ce que *Mazarin* fût expulsé du royaume.

Le Cardinal arrive à la Cour.

Brienne, t. 2, p. 124. *Joly*, t. 1, p. 172. *Motteville*, t. 3, p. 324.

Ce délai ne paroissoit pas près d'expirer, si on en jugeoit par la manière dont ce prélat fut reçu à la Cour. Il y arriva le 28 février. Le roi alla audevant de lui à deux lieues de Poitiers, avec les seigneurs les plus qualifiés; quelques ministres et des jeunes gens étoient allés plus loin. Le reste des courtisans l'attendoit avec la reine, qui se tint à la fenêtre plus d'une heure pour le voir venir. Il n'eut pas besoin d'être instruit de la situation des affaires: on vit bien, par son aisance à décider,

›n absence ne lui avoit dérobé 1652.
n ;cret. Il ne chassa pas *Château-*
ıf; mais il le traita avec une hauteur
ıi le détermina à quitter le minis-
ȩ. Ce vieux courtisan mourut bientôt
ès, *chargé d'années et d'intrigues,*
sont, dit madame de Motteville,
œuvres bien vides devant Dieu.
ızarin se montra plus fier en repre-
ı l'autorité, qu'il n'étoit aupara-
ıt; et *Brienne* remarque qu'il se
mporta en homme *qui avoit conçu*
grand mépris pour la nation fran-
ıaise, de n'avoir pu se défaire d'un
'tranger qui lui étoit odieux. Cepen-
lant il conserva son caractère timide
ennemi de la violence; et ceux qui
ıt la constance de ne point céder
première démonstration de mé-
ontentement, et la patience de dé-
ıorer quelques petits affronts sans se
ılaindre, restèrent dans leurs postes:
plusieurs même devinrent ses amis par
a suite. Il s'appliqua à gagner la con-
fiance du jeune roi, jusqu'à négliger
la reine, à ce qu'on crut: mais il y a
plus d'apparence qu'*Anne d'Autriche*,
se regardant comme délivrée du gou-
vernement, qui étoit pour elle un far-
deau pesant, voyoit volontiers le mi-
nistre transférer à son fils les assiduités

1652. que les soins de l'état rendoient superflues auprès d'elle. On s'aperçut en effet que le systême changea tout-à-coup. Il y eut plus de secret et de fermeté dans le conseil, plus de vigueur dans l'exécution. *Mazarin* fit résoudre le siége de plusieurs places, dont l'armée s'empara. Ces conquêtes, jointes aux préparatifs qui se faisoient de tous côtés avec ardeur pour réduire le prince, commencèrent à donner de la réputation au nouveau ministère.

Gaston et Condé se réunissent.

La Rochef. page 254.

Talon, t. 8, part. 1, p. 80.

Retz, t. 3, page 95.

Le prince de *Condé* suivit avec le cardinal les négociations qu'il entretenoit auparavant avec les autres ministres. Elles lui devenoient d'autant plus nécessaires, que, malgré sa bravoure et son habileté, la guerre ne tournoit pas à son avantage : plusieurs villes qui avoient été d'abord pour lui volontairement, changèrent quand elles s'aperçurent qu'on prétendoit s'assurer d'elles par des garnisons. Les habitans d'Agen, que *Condé* voulut assujétir, dressèrent contre lui des barricades, qui mirent sa vie en danger. Ses soldats, presque tous nouvellement levés et mal pourvus, reculèrent devant les troupes royales mieux disciplinées et plus aguerries : enfin, *Condé* se voyoit à la veille d'être chassé de l'An-

is et de la Saintonge, et resserré 1652.
le Bordelois. Cette situation cri-
ne disposoit pas la Cour à finir
traités dont la prolongation ne
voit que rendre les conditions plus
ses au prince. Par la raison con-
e, le péril où il étoit détermina le
d'*Orléans* à s'unir avec lui.

Ce fut un traité bien singulier, que
i des deux princes. Ils convinrent
indre leurs intérêts, mais seule-
it en ce qui concernoit l'expulsion
azarin. Gaston consentoit de
fier ses troupes à *Condé*, de lui
i laisser la libre disposition, pourvu
l'il ne les employât pas contre celles
i roi, et qu'il n'admît pas parmi elles
Espagnols, dont on savoit qu'il
doit des renforts. Du reste, *Gas-*
1 gêna point son parent sur la
ıière de penser à l'égard du coad-
eur. Il souffrit que *Condé* et *Gondi*
dassent leur haine : *mais il stipula*,
it Talon, *qu'il pourroit prendre con-*
l de l'ennemi de M. le prince.

Gondi comptoit toujours que cette
itié perpétuée lui mériteroit inces-
nment le chapeau, que la reine avoit
à ce prix : mais *Anne d'Autriche*
oyant qu'à cet article près, le prélat
: permettoit de la désobliger en tout

Le coadjuteur cardinal.

Retz, t. 3, page 83.

1652. le reste, ne se crut pas tenue à être esclave de sa parole. Elle écrivit à *Valençai*, ambassadeur de France à la Cour du pape, de retirer la nomination du coadjuteur, et elle lui accorda de la faire valoir pour lui-même. *Innocent X* avoit connu *Mazarin* dans sa jeunesse, et ne l'aimoit pas. Peu de personnes l'estimoient à Rome. On n'avoit pas remarqué en lui ces qualités éminentes qui menent aux grandes fortunes, et qui les font pardonner : au contraire, on croyoit qu'il ne s'étoit élevé que par l'adulation, par des manéges obscurs, ou peut-être par des services bas et honteux. Ceux qui rougiroient d'obtenir les places par ces moyens, et ceux qui n'en rougiroient pas, se font un égal plaisir, ou de semer des obstacles sur le chemin de ces enfans de la faveur, ou de leur causer des chagrins et du dépit. C'est à ces motifs que *Gondi* dut son chapeau. Rome le regardoit comme bien supérieur à *Mazarin* en talens politiques; et on s'y persuadoit qu'en mettant le coadjuteur en droit, par sa nouvelle dignité, de s'asseoir à côté du ministre, il se placeroit bientôt au-dessus : ainsi, malgré l'imputation de jansénisme, imputation déjà grave et importante, dont on tâcha

noircir, malgré les reproches 1652.
fondés contre ses mœurs, malgré
forts intéressés de *Valençai*, *In-*
ut le préconisa le 28 février, dans
consistoire dont il déroba la con-
ıce à l'ambassadeur. La chose
t sans remède, la Cour de France
le parti d'en paroître contente, et
zarin se mit au nombre de ceux
félicitèrent son nouveau confrère.
reine avoit encore un frein qu'elle
loya pour retenir le coadjuteur;
ıir, la crainte de ne pas recevoir le
ı de la main du roi, ce qui est
n le complément de la dignité
linal en France. *Gondi* cessa alors
oître aux assemblées des cham-
qui étoient devenues, dit il, *des*
s ennuyeuses et insupportables.
il se rendit assidu à celles de
ôtel-de-Ville, qui étoient composées
la meilleure bourgeoisie, et où
commençoit à procéder avec plus
dre et de justesse que le prince
ıuroit desiré.

Il y avoit à Paris une espèce de Armée du duc de Nemours.
il présidé par *Chavigni* : *Cha-*
gni, qui chassé du ministère, et Retz, t. 3, page 50, 60, 89 et 99.
égué en Touraine, *n'avoit pas su*,
Gondi, *s'y ennuyer*, et étoit re-
enu dans la capitale chercher l'intrigue

1652. et la faction, qui *étoient son élément*. Lui et ses confidens s'efforçoient, par persuasion et par argent, de former à *Condé* un parti puissant; et déjà ils réussissoient auprès de la populace, qui attaquoit publiquement ceux qu'elle soupçonnoit d'être contraires à *Condé*. Le coadjuteur lui-même ne fut pas à l'abri de ses insultes. Mais ces tentatives ne pouvoient assurer au prince un ascendant permanent dans Paris, si elles n'étoient soutenues par des succès qui donnassent de la réputation au parti; et c'est à quoi devoit servir l'armée de *Charles de Savoie*, duc de *Nemours*, qui approchoit. *Condé*, occupé à défendre la Guienne contre le comte d'*Harcourt*, avoit envoyé *Nemours*, ramasser les troupes qu'il avoit autour de Stenai. Elles furent fortifiées de cinq à six mille Allemands ou Flamands, sous les ordres d'un prince cadet de *Wirtemberg*, qui étoit *nommément* à la solde du roi catholique, et qui, depuis quatre ans, faisoit pour lui la guerre en Flandre contre les Français. Quand cette armée, composée d'environ douze mille hommes, entra en France, il s'éleva un cri dans le parlement, contre une alliance si manifeste avec les ennemis de l'état. *Mon-*

soutint, en pleine assemblée des 1652.
ıbres; que ces troupes auxquelles
ıoit de joindre les siennes, com-
ées par le duc de *Beaufort*,
ıient point espagnoles, mais alle-
des, et qu'elles étoient à sa solde.
s voulus, dit le coadjuteur, faire
te à *Gaston* d'une manière de
ler si contraire aux vérités les
plus connues. Il répondit, en se
juant de moi, le monde veut
re trompé ».

nours entra sans résistance dans Mademoiselle ferme Orléans au roi.
oyaume, parce que les troupes du
oient divisées, et pénétra jusqu'à *Mém. de Montpensier*, t. 1, p. 260, et t. 2, p. 1.
es, décidé à prendre le chemin de *Retz*, t. 3, page 102.
ie, pour mettre la Cour entre *Talon*, t. 8, 1re. partie, p. 110.
ieux : mais elle n'attendit pas
ution de ce dessein. Si elle avoit
fortes raisons de quitter la capi-
elle en avoit de plus fortes d'y
ir au moment qu'une faction dont
endant pouvoit entraîner tout le
ıme, se fortifioit dans ses murs.
laissa assez de troupes au comte
Harcourt pour circonscrire le prince
ıs la Guienne; et la Cour côtoya la
oire, en la remontant, avec une armée
érieure en force à celle de *Nemours*,
t dont le commandement fut partagé
ntre le maréchal d'*Hocquincourt* et

« à *Gondi*, nous comptons le
« pour rien ; mais nous n'oub
« mais les actions. La reine ne
« viendroit pas demain à midi
« mes déclamations contre le c
« si je voulois le souffrir demai
« mais, si mes troupes tirent
« de mousquet, elle ne me le
« nera jamais ». Ces angoisse
par l'expédient d'envoyer *M*
selle à Orléans soutenir les par

1652.

à le prince, jamais il ne
qu'il ne l'eût mariée au
, n'avoit pas grande con-
n son jugement ni en sa con-
lorsqu'elle prit congé de lui,
la voyant aller : *Cette chevalière*
i ridicule, si le bon sens de
de Fiesque *et de* Frontenac
it. Mais ce n'est pas tou-
bon sens qui est le meilleur
tions hasardeuses. La jeune
ne, toute émerveillée de jouer
, se persuada fermement qu'elle
ait. Elle partit, le 26 mars, avec
urance, fondée principalement,
esprit étoit foible ! sur la pré-
d'un astrologue. Arrivée devant
, elle trouva les portes fermées.
crie d'attendre sous les murs,
habitans tiennent une assem-
pour savoir s'ils recevront le garde-
eaux et le conseil du roi, qui
ndent aussi à entrer. Elle aper-
des bateliers, leur jette quelqu'ar-
, et s'informe s'ils ne peuvent
l'introduire. Ils lui montrent une
lle porte, mal terrassée, et s'offrent
lui faire par-là un passage : elle l'ac-
te avec un transport de joie. Les
s brisent les planches, les autres
artent les immondices, et enfin on

1652. fait un trou, par lequel ils tirent la jeune princesse avec ses deux dames. Ils la placent sur un vieux fauteuil de bois, et la portent en triomphe à l'Hôtel-de-Ville. Elle étoit suivie de toute la populace, que ce spectacle avoit rassemblée en un instant. Son arrivée avec ce cortége très-imposant pour des bourgeois désarmés, mit fin à la délibération. On envoya dire à *Molé* qu'on ne pouvoit le recevoir; et *Mademoiselle* ordonna qu'on accompagnât ce message d'une salve de mousqueterie, qui fit changer de chemin au conseil.

Le roi sur le point d'être enlevé à Gergeau.

Ce succès auroit pu ouvrir à l'armée frondeuse les provinces d'outre-Loire, pendant que l'armée royale n'étoit pas encore en état de s'opposer à ses progrès : mais la mésintelligence des chefs l'empêcha de profiter de ses avantages. Les ducs de *Beaufort* et de *Nemours* se haïssoient mortellement, quoique le second eût épousé la sœur du premier: ils se reprochoient de fausses confidences dans des affaires qui leur étoient communes, des défiances, des mépris, d'où naquit une antipathie qui se termina d'une manière très-funeste. Comme ces chefs ne vouloient point entre eux de subordination, ils affectoient d'agir indé-

nment l'un de l'autre; et cette 1652.
tion sauva la Cour d'un grand
·. N'ayant pu être reçue dans
ıs, où elle comptoit s'introduire
ıite du conseil, elle remonta la
·e, mettant toujours cette rivière
·e elle et l'armée des rebelles, qu'on
·oit fort loin. La Cour se déployoit
ıillement dans la plaine, et son
ée se montroit par détachemens sur
hauteurs assez reculées. Tout-à-
, au moment que le roi alloit
· devant Gergeau, le baron de
·, lieutenant-général de l'armée
ıie, fond sur le pont, qu'une
·tite garnison logée dans cette
, et dépourvue de munitions, étoit
e de défendre d'un coup de
u. *Turenne* avoit mandé des troupes
r la renforcer, mais elles n'étoient
encore arrivées. Le moment étoit
ıque, et il y alloit de la liberté du
qui pouvoit être enlevé. Dans cette
ıt ıité, *Turenne*, pendant que l'on
truit une barricade derrière lui,
ırte lui trentième à la tête du pont,
donne au reste de se présenter sur
ıpart. Pour en imposer à l'ennemi
sa détresse, il défend à haute
de tirer, sous peine de la vie, et

1652. s'abandonne ainsi dans son poste à le feu de ses adversaires. Dix des avoient péri à ses côtés, lorsqu barricade construite, lui permit d mettre à l'abri et de continuer défendre jusqu'à l'arrivée de ses forts. Alors faisant sauter la barric il débouche avec confiance sur le et fait reculer à son tour les assail *Sirot* ayant été tué à la seconde cha le désordre se mit parmi ses gen ils prirent la fuite. Le duc de *Beau* avec qui l'entreprise étoit concert l'insu du duc de *Nemours*, arriva tard pour la seconder efficacemen fit cependant une seconde tenta qui auroit pu être heureuse s'il s' fait aider par son collègue; mai défaut de concert la fit échouer *Turenne*, pour qu'elle ne pût se re veler, fit rompre le pont. « Jan « dit le maréchal *Du Plessis* « France n'avoit été dans un péril « grand; car si Gergeau avoit été « jamais on n'auroit pu sauver « majestés ».

Querelle des ducs de Nemours et de Beaufort.

Retz, t. 3, page 104.

Cette escarmouche fut la d'une explication entre les deux frères, en présence de *Mademoise* dans le faubourg d'Orléans, où se un conseil de guerre pour savoi

qu'on feroit de l'armée. *Nemours* reprocha à *Beaufort* qu'il n'agissoit pas franchement en faveur de *Condé*. *Beaufort* répondit qu'il avoit ses ordres. « Un « prétendu démenti, dit le coadjuteur, « que M. de *Beaufort* prétendit assez « légèrement avoir reçu, produisit un « prétendu soufflet que M. de *Nemours* « ne reçut aussi, au dire de bien des « gens, qu'en imagination ». Il en résulta une querelle dont *Mademoiselle* suspendit les effets, mais dont les affaires publiques souffrirent. Des généraux la discorde passa aux officiers et des officiers aux soldats. Les troupes de *Monsieur* et celles du prince étoient quelquefois prêtes à se charger. Les chefs étrangers, très-scandalisés de cette division, interposoient en vain leurs bons offices. Il auroit fallu un seul général supérieur à tous les autres, et ce général ne pouvoit être que le duc d'*Orléans* ou le prince de *Condé*. Mais le premier étoit las de la guerre, même avant qu'elle commençât. Quant au second, on ne concevoit pas qu'il pût s'échapper de la Guienne, soit en battant le comte d'*Harcourt*, qui étoit quatre fois plus fort que lui, soit en trompant sa vigilance; et, quand il l'auroit surpris, comment faire une route de cent cin-

1652.

Montpensier, t. 2, p. 17. *Duplessis*, page 43. *Talon*, t. 8, 1re. part., p. 128.

1652. quante lieues, à travers un pays plein d'ennemis, sans être secouru? Cependant *Condé* le tenta, et réussit.

Condé joint son armée

La Rochef. page 200.

Brienne, t. 3, p. 138.

Gourville, t. 2, p. 10.

Joly, t. 1, se. part. p. 1.

Il prit avec lui six personnes, du nombre desquelles étoient le duc de la *Rochefoucauld* et *Gourville*, recommanda la paix à son frère et à sa sœur, qui ne vivoient pas dans une grande union, et confia ses secrets et ses intérêts au général *Marsin*, et à *Lenet*: le premier fut chargé des opérations de la guerre, le second des négociations. Le prince partit le 24 mars. Les voyageurs n'avoient ni relais, ni repos fixé, ni provisions, ni asyle en cas d'accident. *Condé* eut le temps, en marchant, de réfléchir sur la folie d'un prince qui s'expose aux suites fâcheuses d'une entreprise comme la sienne: obligé de se travestir en valet, d'affecter des mœurs triviales, de prendre des emplois bas, de mentir, de dépendre de la discrétion de ses domestiques, au hasard, après bien des peines, d'être arrêté, et de porter sa tête sur un échafaud. Il trouva dans sa route ce que souvent les princes chercheroient en vain dans leurs Cours, des vérités. Il en entendit, parce qu'on ne le connoissoit pas, de peu agréables sur son caractère et sur sa conduite peu réfléchie.

1652.

ı, après huit jours d'une marche si fatigante que périlleuse, il arriva son armée, qui étoit postée aux envi- ıs de Lorry, sur la lisière de la rêt d'Orléans.

Combat de Bleneau.

Bussi, t. 1, page 357.

Retz, t. 3, page 109.

Il s'informe aussitôt de l'état des ›ses. On avoit décidé dans le conseil gu re d'aller assiéger Montargis, mi oit fermé ses portes au duc de 'c 'ort, et qui possédoit un gros ı de vivres et de munitions. *Condé* ›uve le projet et l'exécute lui-même. se présente devant la ville, et avec ce :pris insultant qui lui aliéna si souvent :sprits, la montre en main, il la somme ı se rendre sous une heure, sinon qu'il ı pendre tous les bourgeois à leurs tes. Il se rend également maître du teau, qui se disposoit à faire plus de ıstance, mais dont une des tours :roula pendant la troisième somma- ı u. Prenant ensuite l'élite de sa cava- e, avec toutes les timbales et les trompettes de son armée, il fond, par une nuit obscure, sur les quartiers du maréchal d'*Hocquincourt*; qui les avoit distribués autour de Bleneau. La troupe du prince, quoique petite, attaque plusieurs villages à la fois. Les fuyards des premiers portent l'épouvante dans les autres; les trompettes, sonnant de

1652. tous côtés, rendent l'alarme générale. La campagne est en un instant couverte de cavaliers qui courent au hasard, et sont poursuivis par les détachemens du prince, à la lueur des feux qui s'allument de toutes parts : mais cette lumière lui devient nuisible, parce qu'elle fait apercevoir le petit nombre de ses soldats. D'*Hocquincourt* rassemble ce qu'il peut des siens, et prend une position propre à recevoir les autres, et à arrêter les progrès du prince. *Condé*, avec sa promptitude ordinaire, attaque ce corps, beaucoup plus nombreux que le sien, l'enfonce, le disperse, et assure sa victoire.

Turenne, posté à deux lieues plus loin, près de Gien, où étoit la Cour, commandoit un corps de troupes séparé de celui d'*Hocquincourt*. Il avoit averti celui-ci que ses quartiers étoient trop étendus; mais d'*Hocquincourt*, plus soldat que capitaine, n'avoit tenu compte des conseils d'un collègue dont il étoit jaloux. *Turenne* apprit pendant la nuit, par des fuyards, l'attaque des quartiers; et, par la connoissance qu'il avoit de leur position, il jugea qu'ils devoient être enlevés. Il lui restoit à choisir entre deux partis, celui de se retirer vers la Cour ou d'aller au-devant de

i. Le premier étoit le plus sûr; 1652.
il laissoit toutes les troupes d'*Hoc-
ncourt*, qui étoient la plus grande
de l'armée, à la merci du prince;
nd hasardoit l'armée entière, qui
la dernière ressource du roi. *Tu-
e*, dans cette perplexité, avance néan-
ıı remettant à prendre conseil des
constances. Au point du jour, il
rête sur une hauteur pour recevoir
dats d'*Hocquincourt*, que *Condé*
oit de près. Celui-ci arrive en pré-
e de *Turenne*. Il avoit quatorze
e hommes à ses ordres, et son
versaire seulement quatre mille. Ces
ıx rivaux s'observent et se jugent;
s *Turenne* devina le mieux. Il sup-
que *Condé* prendroit pour un
la facilité qu'il lui offroit de le
ıre, et que dans cette prévention,
oseroit profiter de cette facilité; et
t ce qui arriva. *Turenne*, qui occu-
ıt la tête d'une chaussée étroite par la-
elle il falloit passer pour arriver jus-
qu'à lui, ordonna à ses gens de faire re-
traite. *Condé* se défia de cette espèce
d'invitation, et se contenta d'une légère
attaque, qui en effet ne lui réussit pas.
A peine une partie de ses escadrons
se fut elle engagée dans le passage, que
Turenne fit volte-face, et qu'une bat-

1652. terie disposée par lui balaya en un moment la chaussée. Après une canonnade très-vive, qui dura toute la journée du 8 avril, et qui ne fit pas perdre un seul homme à *Turenne*, les deux généraux replièrent leurs postes. *Turenne* alla à Gien rassurer la Cour qui, pendant ce combat, avoit été dans les alarmes les plus vives et les mieux fondées. On avoit chargé les voitures, et chacun s'étoit disposé à partir, mais sans savoir de quel côté tourner; car ce qui étoit arrivé devant Orléans, lorsque cette ville avoit refusé ses portes au roi, dont l'armée étoit entière et florissante, faisoit présumer ce qu'il devoit attendre des autres grandes villes, quand il s'y présenteroit en fugitif. *Retz* décide nettement *qu'il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé ses portes à la Cour.* Rassurée par le succès de *Turenne*, elle se retira tranquillement à Sens, d'où elle gagna le voisinage de Paris; et *Condé*, avec *Beaufort*, *Nemours*, la *Rochefoucauld*, regagnant Montargis, partit aussi pour la capitale, laissant son armée sous le commandement de *Tavannes*.

Condé à Paris.

On dit qu'ils y allèrent pour faire trophée de leurs exploits auprès des

de *Montbazon* et de *Châ-* 1652
, que *Condé* lui-même ne fut *Retz*,
et t de cette foiblesse. D'autres page 118
ht t le desir de recevoir en per- *La Rc*
les applaudissemens des Pari- *fouc*. p.
. Mais s'il fut entraîné par ces mo- *Joly*,
on doit aussi avouer qu'il en eut 2e. part.
itre plus plausible et plus impor-
; savoir, de s'assurer du parlement
capitale et du duc d'*Orléans*. Il
malheureusement auprès de *Gas-*
deux puissans ennemis : la jalousie
coadjuteur. La première faisoit
, dût son parti être anéanti, *Mon-*
auroit mieux aimé voir son cousin
et fugitif que triomphant ; et
di, quoiqu'il sentît le tort que la
ntelligence faisoit aux deux princes,
it engagé avec la Cour à troubler
r union, voulut tenir sa parole,
r être décoré du chapeau de la
n même du roi. Il conseilla d'abord
Monsieur de se déclarer nettement
tre le voyage de Paris, et de faire
ître à *Condé* qu'il ne l'approuvoit
, mais, n'ayant pu inspirer à *Gaston*
e fermeté, il lui suggéra le moyen
rendre le séjour du prince plus
rt qu'il ne voudroit. Le corps-de-
ille flottoit dans une espèce d'irréso-
ion, que le président *Aubri*, chef

1652. des assemblées, fixoit ordinairement en faveur de la Cour, dont il étoit partisan. Le coadjuteur lui fit parler par des amis communs, qui l'engagèrent à convoquer une assemblée, pour délibérer sur l'arrivée prochaine du prince, qu'on annonça exprès. L'assemblée ordonna une députation qui pria le duc d'*Orléans* d'empêcher *Condé* de venir à Paris, dans la crainte des dégâts que ses troupes pourroient faire dans les environs. Le duc d'*Orléans* répondit que son cousin viendroit peu accompagné, et pour peu de temps. Par cet engagement public, il crut imposer au prince la nécessité de ne faire, pour ainsi dire, que se montrer dans un état à ne point éclipser *Gaston*, et de s'en retourner au plus vite à son armée: mais cette ruse étoit moins capable d'abréger le séjour de *Condé* dans la capitale, que le désagrément qu'il y essuya.

Il eut d'abord assez de peine à se faire admettre, tant au parlement que dans les autres cours souveraines, qu'il vouloit engager à agréer ses services contre *Mazarin*; et si, malgré le crime de lèse-majesté dont il étoit noté par arrêt, il obtint séance, ce ne fut

vent que pour entendre des choses 1652.
-mortifiantes. *Bailleul*, qui pré-
it le parlement en l'absence de
'é, et *Amelot*, premier président
cour des aides, lui dirent, presque
mêmes termes: « Qu'ils s'étonnoient
de voir sur les fleurs-de-lis un prince
qui venoit de se liguer avec les en-
nemis des fleurs-de-lis, et qui, les
mains encore teintes du sang des
Français, venoit faire trophée de ses
« victoires dans le sanctuaire de la jus-
« tice ». Quelques membres de la
mbre des comptes ne parlèrent pas
ins vigoureusement. *Condé* rougit
c s apostrophes; mais il n'en mar-
pas le vif ressentiment qu'on de-
tendre d'un homme de son carac-
e: il parut même que ce fut moins
ur se venger des particuliers, que
ur soumettre les corps, qu'il permit
d neuter la populace contre ceux qui
lui étoient contraires. Il y eut, comme
on l'avoit déjà vu arriver, beaucoup de
conseillers insultés dans les rues, les
salles du palais se remplissoient jour-
nellement de mercenaires soudoyés,
journaliers, artisans, domestiques, qui
crioient: *Vivent les princes! point
de Mazarin!* Pareil tumulte se faisoit
entendre dans la place de Grève,

1652. tous côtés, rendent l'alarme générale. La campagne est en un instant couverte de cavaliers qui courent au hasard, et sont poursuivis par les détachemens du prince, à la lueur des feux qui s'allument de toutes parts : mais cette lumière lui devient nuisible, parce qu'elle fait apercevoir le petit nombre de ses soldats. D'*Hocquincourt* rassemble ce qu'il peut des siens, et prend une position propre à recevoir les autres, et à arrêter les progrès du prince. *Condé*, avec sa promptitude ordinaire, attaque ce corps, beaucoup plus nombreux que le sien, l'enfonce, le disperse, et assure sa victoire.

Turenne, posté à deux lieues plus loin, près de Gien, où étoit la Cour, commandoit un corps de troupes séparé de celui d'*Hocquincourt*. Il avoit averti celui-ci que ses quartiers étoient trop étendus; mais d'*Hocquincourt*, plus soldat que capitaine, n'avoit tenu compte des conseils d'un collègue dont il étoit jaloux. *Turenne* apprit pendant la nuit, par des fuyards, l'attaque des quartiers; et, par la connoissance qu'il avoit de leur position, il jugea qu'ils devoient être enlevés. Il lui restoit à choisir entre deux partis, celui de se retirer vers la Cour ou d'aller au-devant de

e se plaça entre les rebelles et 1652.
s, afin que le parti que le prince
entretenoit, ne pût tirer avantage
ses forces. Cette position procura
si à *Turenne* l'occasion de rétablir
onneur des armes du roi, un peu altéré
eneau. *Mademoiselle* s'ennuyoit à
léans, quoiqu'elle n'y fût pas tout-à-
t sans amusemens. Elle écrivoit
faisoit arrêter les couriers,
le ouvroit les lettres des particu-
, y lisoit les affaires de famille,
intérêts de commerce, les intrigues
stiques, dont elle se divertissoit
ses demoiselles. Néamoins comme
n'avoit plus rien de brillant à faire
s cette ville, elle desira retourner à
is; et d'Etampes, elle demanda un
port à *Turenne :* il lui écrivit que non-seulement il le lui enverroit, mais qu'il mettroit sur sa route son armée en bataille. Cette lettre communiquée, piqua d'honneur les officiers de l'armée d'Etampes, comme il l'avoit bien prévu. Ils voulurent lui donner le même spectacle de leur armée en bataille. Presque tous jeunes et galans, ils accompagnèrent la princesse hors de leurs lignes. On y reçut mesdames de *Frontenac* et de *Fiesque*, *maréchales de camp*, pour réaliser une plaisanterie

1652. terie disposée par lui balaya en un moment la chaussée. Après une canonnade très-vive, qui dura toute la journée du 8 avril, et qui ne fit pas perdre un seul homme à *Turenne*, les deux généraux replièrent leurs postes. *Turenne* alla à Gien rassurer la Cour qui, pendant ce combat, avoit été dans les alarmes les plus vives et les mieux fondées. On avoit chargé les voitures, et chacun s'étoit disposé à partir, mais sans savoir de quel côté tourner; car ce qui étoit arrivé devant Orléans, lorsque cette ville avoit refusé ses portes au roi, dont l'armée étoit entière et florissante, faisoit présumer ce qu'il devoit attendre des autres grandes villes, quand il s'y présenteroit en fugitif. *Retz* décide nettement *qu'il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé ses portes à la Cour*. Rassurée par le succès de *Turenne*, elle se retira tranquillement à Sens, d'où elle gagna le voisinage de Paris; et *Condé*, avec *Beaufort*, *Nemours*, la *Rochefoucauld*, regagnant Montargis, partit aussi pour la capitale, laissant son armée sous le commandement de *Tavannes*.

Condé à Paris.

On dit qu'ils y allèrent pour faire trophée de leurs exploits auprès des

esses de *Montbazon* et de *Châ-* 1652.
, et que *Condé* lui-même ne fut *Retz*, t. 3,
exempt de cette foiblesse. D'autres page 118.
ent le desir de recevoir en per- *La Rochefouc.* p. 216.
applaudissemens des Pari- *Joly*, t. 1,
s'il fut entraîné par ces mo- 2e. part. p. 2.
on doit aussi avouer qu'il en eut
itre plus plausible et plus impor-
t; savoir, de s'assurer du parlement
la capitale et du duc d'*Orléans*. Il
malheureusement auprès de *Gas-*
deux puissans ennemis : la jalousie
coadjuteur. La première faisoit
, dût son parti être anéanti, *Mon-*
iroit mieux aimé voir son cousin
fugitif que triomphant ; et
di, quoiqu'il sentît le tort que la
ntelligence faisoit aux deux princes,
nt engagé avec la Cour à troubler
union, voulut tenir sa parole,
r être décoré du chapeau de la
n même du roi. Il conseilla d'abord
onsieur de se déclarer nettement
re le voyage de Paris, et de faire
noître à *Condé* qu'il ne l'approuvoit
; mais, n'ayant pu inspirer à *Gaston*
te fermeté, il lui suggéra le moyen
rendre le séjour du prince plus
rt qu'il ne voudroit. Le corps-de-
ille flottoit dans une espèce d'irréso-
ution, que le président *Aubri*, chef

1652. d'être arrêté dans une si belle carrière, comme s'il n'eût pas lui-même suscité les embaras dont il se montroit désespéré. Pour le consoler, on lui donnoit des repas et des fêtes : quand il étoit dans les plaisirs, il paroissoit tout oublier, et l'on ne pouvoit plus l'en tirer. Si on lui parloit d'affaires, il répondoit tantôt avec le plus grand sérieux, tantôt en plaisantant. *Gondi* voulut un jour l'entreprendre en présence du duc d'*Orléans*. *Avec les prêtres*, dit-il ironiquement, *il faut prier Dieu ; qu'on me donne un chapelet : ils ne se doivent mêler d'autre chose que de prier et de faire prier les autres*. Il paya de la même monnoie les dames de *Montbazon* et de *Chevreuse* : *Dansons, mesdames*, leur dit-il en accordant une guitare ; *cela vous convient mieux que de parler d'affaires*. Il ne fut pas possible au prince de *Condé* de lier avec lui un entretien suivi. *Charles* l'éluda toujours ; et quand *Mademoiselle* cherchoit à entamer une conversation, il lui fermoit la bouche en s'extasiant sur ses charmes, en se récriant sur son esprit. Il lui baisoit la main, se jetoit à ses genoux, et mêloit à la galanterie des idées et des manières si burlesques, qu'on finissoit par rire,

roir que penser de son caractère. 1652.
, s'expliqua enfin, quand on
ces bizarreries cachoient une Il s'en retourne.
ion du duc de *Lorraine* avec
Elle savoit qu'en lui offrant de
t, il étoit toujours prêt à avancer
pour le recevoir. On lui en
ra, et il consentit à s'en retour-
ourvu qu'on levât le siége d'E-
Cette condition ne pouvoit
re agréable à *Turenne*, qui se
par-là débarassé d'un siége dont
tes l'inquiétoient : il exécuta fi-
nt le traité, et retira ses troupes
t Etampes. Il laissa ainsi l'ar-
s princes libre de concourir à
erfidie que *Charles* méditoit. Le
ain s'étoit campé à Villeneuve-
-George, et avoit établi sur la
e un pont de bateaux, par où il
ptoit recevoir les troupes qui sor-
ent d'Etampes, et avec les deux
ées réunies, poursuivre celle du roi.
enne pressentit son projet, et sans
lter la Cour, qui se laissoit amuser,
rce ses marches, se couvre de la
t de Senar, débouche dans la
ne le matin du 14 juin, et envoie
ifier au duc qu'il ait à décamper
le-champ, et à lui livrer son pont
bateaux, sinon qu'il le chargera.

1652. *Charles* ne s'attendoit point à cette apparition. Son camp n'avoit pas de fortifications. La plupart de ses officiers étoient à Paris, où ils se divertissoient avec le prince de *Condé*; rien n'étoit préparé pour une action. Le duc hésite, promet, se rétracte, gagne du temps, se met en défense, en impose à un envoyé de la Cour, qui vient dire au maréchal, que le roi n'a pas de meilleur ami que le duc, et qu'il faut bien se garder de l'attaquer. *Il nous trompe*, répond Turenne; *mais je n'ose prendre sur moi de l'attaquer.* Il envoie au roi, à toute bride; l'ordre arrive: mais *Charles* ne juge pas à propos d'exposer au sort d'une bataille son armée, qui étoit tout son bien. Il accepte les conditions de *Turenne*, donne des otages, et livre son pont, qui est sur-le-champ détruit. Il étoit temps; car *Condé* avoit couru au-devant de sa cavalerie, qu'il ramenoit à grands pas, faisant suivre son infanterie à la hâte. Du bord de la rivière, où le défaut de pont le retint, il vit le lendemain avec douleur son allié décamper honteusement. Le duc de *Lorraine* retourna par le même chemin, et acheva de dévaster les provinces qu'il avoit pillées en venant.

étrangers avoient fait trophée
les yeux des Parisiens, et avec
des dépouilles de la France. Leur
étoit comme une foire, où on
exposés des habits, des meubles,
ffets de toute espèce, enlevés aux
is des campagnes. Le peuple de
y couroit en foule acheter ces
ts à des Français. Les officiers y
oient des fêtes aux dames, qui les
oient à Paris, où on les traitoit
quement; les bals, les revues,
ins s'entremêloient et se succé-
t, pendant que le laboureur dé-
euroit sur son champ foulé aux
des chevaux, la veille de la mois-
; qu'il versoit des larmes amères
le sort de sa femme et de ses en-
, errans et dispersés; que le ber-
suivoit tristement son troupeau,
né par le soldat avide, et que les
ns, chassés de leurs foyers, cher-
ient inutilement un asyle dans les
voisines, dont ils augmentoient
isette. Ils y restoient exposés aux
ires de l'air, au milieu des rues et
places publiques. *J'ai vu*, dit la
te dans ses Mémoires, *j'ai vu sur
ont de Melun, trois enfans sur leur
re morte, l'un desquels la tétoit
ore.*

1652.

Misère autour de Paris.

Montpensier, t. 2, p. 75.
La Porte, page 289.

1652.

Remontrances du parlement, et négociations.

La Rochef p. 221 et 231.

Retz, t. 3, page 165.

Joly, 2e. part p. 10.

Ces fléaux attristoient non-seu
ceux qui les ressentoient, mais
ceux qui n'en étoient que tém
parlement faisoit à la Cour et
princes, des représentations fréq
et des prières d'éloigner les armé
Cour différoit pour lasser les Par
et les princes différoient aussi afin
l'excès des désordres excitât Paris
défendre : par la même raison il
noient et animoient même la pop
qui poursuivoit avec des clam
des huées, tant dans les rues que
le palais, les conseillers qu'on l
diquoit comme *entichés de Ma
nisme*. C'étoit ce que *Gaston* ap
égayer le parlement ; mais cett
nière d'*égayer les compagnies*,
pas toujours le succès desiré. Sc
le parlement se roidit contre la ve
Il n'accueillit qu'avec un morne s
la proposition que fit le duc d'*Or*
qu'on lui donnât des pouvoirs
amples, plus étendus de faire la g
et même qualité pour cela, ins
que celle de lieutenant-géné
royaume pour lui, et celle de g
lissime pour le prince, conviend
Le parlement détourna là qu
Monsieur en fut si piqué, qu'il l
bride à ses *égayeurs*. Il y eut, e

l'assemblée, plusieurs membres 1652.
ompagnie injuriés, tirés dans la
, renversés, frappés et quelques-
urent risque de la vie. Ils vou-
quitter le service; mais les
les appaisèrent, en promettant
r les plus coupables des sédi-

violences en firent craindre de
ides : on se regarda comme
de la colère céleste, si on ne
de la détourner. Le peuple de-
la procession de la châsse de
Geneviève. Le jour même
fut ordonnée par le parlement,
délibéra sur la manière de faire
quante mille écus promis à celui
porteroit la tête de *Mazarin*;
it dire au conseiller *le Clerc-de-*
celle : « Nous sommes aujour-
ni en dévotion de fête double;
ordonnons des processions, et
travaillons à faire assassiner un
rdinal ».

procession se fit avec le plus
d recueillement. *Condé* y montra
dévotion qui parut excessive à bien
gens; on lui supposa moins de foi,
d'envie de gagner la populace par
lémonstrations de piété qui lui sont
lières. Aussi le combla-t-elle de

1652. bénédictions. Mais de pareils suffrages ne le dédommageoient pas de la perte de l'estime des premiers de la ville, qui se détachoient de lui, tant parce qu'ils commençoient à reconnoître le vide de ses projets, que parce qu'ils se lassoient de la guerre. Les princes tâchoient d'empêcher les éclats de l'impatience par des négociations avec la Cour, dont ils répandoient dans le public qu'ils espéroient le plus heureux succès. Dans cette vue, ils donnoient à leurs démarches un appareil remarquable. Les porteurs de paroles des princes, les députés du parlement, ceux de l'Hôtel-de-Ville, étoient sans cesse sur le chemin de Paris à Saint-Germain, où résidoit la Cour. Le ministre, au milieu de ce manége, se conduisoit avec beaucoup d'habileté. Tous ceux qui se jetoient dans les négociations, affectoient de ne vouloir aucune relation avec lui. Pour lui il paroissoit se prêter à leurs desirs, et consentoit à ne les voir qu'en particulier : mais il avoit soin de laisser percer dans le public la connoissance de leurs entrevues secrètes, afin de leur donner de l'odieux ou du ridicule. Quoique la première proposition qu'on faisoit fût toujours qu'il sortiroit du ministère, qu'il quitte-

la France, pour un temps, disoient 1652.
, pour toujours disoient les au-
Mazarin ne se choquoit pas de cette
proposition. Il glissoit sur cette
alté, discutoit les demandes princi-
, revenoit à la première, accordoit,
t, mais avec des manières dont
étoit toujours content. Prodigue
rds et de politesses, il combloit
eutions tous ceux qui se présen-
t, de sorte qu'il n'y avoit personne
voulût traiter à son tour. Il arriva
les négociateurs se croisoient,
qu'ils fournissoient au ministre des
ext plausibles de suspendre les
is.

zarin sut que le prince, dans
d'une violente passion pour la
de *Châtillon*, s'étoit flatté de
ocurer des distinctions. Il fit insi-
r à cette dame qu'elle devroit se
er des affaires, et que sa capacité
ses charmes en feroient plus à la
our que les finesses et les raisonne-
les autres. Pleine de cette préven-
n, elle obtint de *Condé* un pouvoir
étendu, et partit avec un train
nbassadrice. Elle fut très-bien re-
; on l'amusa d'honneurs et de
isirs, pendant que les travailleurs
'elle avoit amenés dressoient des

1652. plans, et que le rusé Italien leur laissoit croire qu'ils touchoient au but, lorsqu'ils en étoient plus éloignés que jamais. Les gens graves trouvèrent mauvais que le prince entremêlât de galanterie, des négociations qui devoient décider du sort du royaume. Ils s'apercevoient avec peine qu'il y avoit dans le chef et ses partisans les plus familiers, un goût de frivolité bien contraire aux pensées sérieuses qui auroient dû occuper des hommes chargés de si grands intérêts; que le soin d'un bal et d'une fête prenoit souvent plus de temps et fixoit plus l'attention, que les préparatifs d'une expédition militaire. Les émissaires que la Cour entretenoit dans la capitale, ne manquoient pas de relever cette conduite; et les réflexions consignées dans les écrits qu'on répandoit, enlevoient insensiblement à *Condé* l'estime des gens solides; de sorte que tous les chefs de la bourgeoisie, le prévôt des marchands, les échevins, colonels et quartiniers étoient royalistes, quoique la ville parût encore attachée à la Fronde; et on pouvoit dire que le prince, quoique dans la capitale, l'avoit déjà réellement perdue. Cependant il ne vouloit pas s'en éloigner, de peur d'être réduit au rôle

rebelle obscur, forcé de fuir de 1652.
rin en province, et de mendier
un asyle chez l'étranger, au lieu
r tant dans Paris, il se flattoit
'e toujours recherché de la Cour,
'obtenir enfin des conditions avan-
. Cet espoir l'engageoit à retenir
ou s autour de la ville, où il ne
voit cependant pas les introduire,
que les portes étoient gardées par
urgeoisie.

se logea à Saint-Cloud. *Turenne* Bataille de
poit la plaine de Saint-Denis. St.-Antoine.
lé, quoique beaucoup plus foible *Rochefort*,
les royalistes depuis la retraite du page 142.
ain, se croyoit fort en sûreté, *Artagnan*, t. 2, p. 85.
que, si l'ennemi vouloit venir à *La Rochef.* page 239.
par un pont qu'il avoit fait cons- *Talon*, t. 8,
e vers Argenteuil, le prince, 2e. partie, p. 51.
tre du pont de Saint-Cloud, pou- *Montpensier*,
sser du côté du bois de Bou- t. 2, p. 78.
, et mettre toujours la rivière en-
t *Turenne* et lui. Mais les mesures
ince furent déconcertées par l'ar-
rivée du maréchal de la *Ferté*, qui
quitta la frontière de Champagne, où
il tenoit les Espagnols en échec, et vint
se joindre à *Turenne*. *Condé* craignit
que l'une des deux armées, passant
sur le pont d'Argenteuil, ne vint l'at-
taquer dans son camp, pendant que

1652. l'autre, se présentant au pont de Sai Cloud, feroit diversion, et l'expose à une défaite inévitable. Il n'y d'autre moyen de sauver ses tr que de gagner Conflans. Il se trou encore sur le terrain que les Lor y avoient occupé, des restes de re chemens dont *Condé* espéroit co la tête de son armée, pendant qu derrières seroient mis par la capit l'abri d'insulte. Pour gagner cett sition avantageuse, le chemin le sûr étoit par la plaine de Grenelle rabattant le long des faubourgs Germain, Saint-Jacques, Saint- ceau et Saint-Victor, en trave Seine vers l'endroit où est l'Hôp Général : mais il falloit faire rem par Paris un pont de bateaux *Condé* n'étoit pas sûr que les b geois le permissent. D'ailleurs, la gueur du chemin pouvoit donne ennemis le temps de l'atteindre. *Condé* auroit été forcé de se replie le faubourg Saint-Germain ; et il possible que les canonnades des listes portant jusqu'au Luxembo effrayassent le duc d'*Orléans*, déterminassent à s'accommoder quement avec la Cour. D'après t ces considérations, *Condé* ch

nin le plus périlleux, mais le plus rt, qui étoit par le bois de Boulogne, ors des faubourgs Saint-Honoré, 1652.
ıtmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, ıt-Antoine et, il se flatta, qu'avec un de diligence, il gagneroit Charenton ıt que *Turenne*, placé vers Saint-is pût l'attaquer. Dans cette espé-;e, la nuit du 1.er au 2 juillet, il passe pont de St.-Cloud en silence, marche ; une célérité que ne ralentissent les détours des chemins, ni l'embaras bagages. Son avant-garde touchoit ne au but, lorsque *Turenne*, à tête de sa cavalerie, fond sur l'ar-·e-garde, qui étoit encore vers le ıbourg Saint-Denis. *Condé* vole à son ɔurs, la dégage, et réunit toute son née à la tête du faubourg Saint-An-ıe, derrière quelques mauvaises ırricades que les Lorrains avoient ːes. Alors commença un combat ux dans nos annales par le lieu où se donna, par l'importance de la ıse et par la célébrité des généraux. s y montrèrent tous deux qu'ils sa-voient joindre la bravoure du soldat au g-froid du capitaine. On les vit dé-oyer dans un petit terrain toute la ıe e des attaqnes, tout l'art des ıes. Aux soldats de *Condé*, une

1652. barrière, un pan de muraille suffisoit pour soutenir les efforts des bataillons sans cesse rafraîchis, qui les prenoient en tête et en flanc. On perçoit les maisons, on s'y rencontroit, on s'y battoit à travers les brèches faites aux cloisons. *Condé* se trouvoit par-tout ; son courage le multiplioit. Si ses soldats plioient, ils les rappeloit, se mettoit à leur tête, les menoit à la charge. Son escadron invincible portoit toujours la terreur et la mort dans les troupes ennemies : mais souvent aussi il voyoit tomber autour de lui ses plus zélés serviteurs, ses meilleurs amis ; guerriers illustres, qui méritoient de verser leur sang pour une meilleure cause.

Dès le commencement de l'action, le duc d'*Orléans*, après avoir vu la disposition des deux armées, s'étoit retiré dans son palais du Luxembourg. Les bourgeois de Paris, accourus sur leurs remparts, regardoient ce qui se passoit, sans paroître y prendre aucun intérêt. Le prince obtint avec peine qu'on recevroit ses blessés. La vue de tant de malheureux, rapportés entre les mains de leurs domestiques, mutilés, expirans, tout sanglans et défigurés, jeta dans le peuple un commencement de compassion. En passant

r les rues, ces blessés remercioient 165
J bourgeois attendris; et, comme sensibles à leur propre sort, ils ne montroient que le regret de ne pouvoir plus aider le héros qui périssoit leurs portes. Ce spectacle fit plus que les exhortations du duc de *Beaufort*, l'ancienne idole de la populace. Dès le matin, *Condé* l'avoit envoyé haranguer le peuple dans les carrefours et les places publiques. Il cria long-temps en vain; mais enfin, sur le midi, on commença à s'attrouper. Quelques pelotons d'ouvriers et d'artisans se présentèrent devant le Luxembourg. Les femmes de qualité, dont les pères, les frères, les enfans, les maris combattoient dans l'armée du prince, s'y étoient réunies. Elles sollicitoient *Gaston* de faire armer le peuple, et d'aller au secours de son cousin. Il résistoit à leurs instances. Sa conduite lui avoit été tracée par le coadjuteur, qui, dans ce moment critique, ne paroissoit pas au Luxembourg, mais qui envoyoit de temps en temps des gens pour confirmer *Monsieur* dans son refus. Cependant il ne put tenir contre tant de personnes qui le sollicitoient à genoux, les mains jointes, et fondant en larmes. Enfin, il se laissa arracher, plutôt qu'il

1652. ne donna à *Mademoiselle*, l'ordre de faire ouvrir la porte Saint-Antoine, et de recevoir l'armée du prince dans Paris.

Mais il y avoit une défense contraire à l'Hôtel-de-Ville ; défense écrite toute entière de la main du roi, et datée de Charonne, où il étoit pendant le combat. Le gouverneur, les échevins et le conseil assemblé, vouloient obéir à cette défense, et il étoit ordonné à la garde bourgeoise de tenir la porte fermée. *Mademoiselle*, munie de la permission de son père, se présente à l'Hôtel-de-Ville à la tête d'une foule de peuple, qui demandoit à grands cris qu'on sauvât le prince et son armée. Le conseil n'ose mécontenter cette multitude menaçante ; il accorde le consentement que *Mademoiselle* desiroit. Avec ces pouvoirs, elle avance vers la porte Saint-Antoine, et fait avertir *Condé*. Il prend le moment où *Turenne* suspendoit ses efforts pour en faire bientôt de plus décisifs, et vient s'aboucher avec la princesse. *Il étoit*, dit-elle, *tout couvert de poussière et de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse étoit pleine de coups, et il tenoit son épée nue à la main, en ayant perdu le fourreau*. En entrant,

se jeta sur un siége, fondant en lar- 1652.
s. *Pardonnez*, lui dit il en sanglo-
it, *pardonnez la douleur où je*
is; vous voyez un homme au dé-
spoir. J'ai perdu tous mes amis.
, répondit-elle : *ils ne sont que*
ssés, et encore ne le sont-ils pas
ngereusement. Cette bonne nouvelle
consola; il remercia *Mademoiselle*,
pria de continuer ses bontés, de
aller au soulagement des blessés, et
retourna à son armée. La princesse
vouloit le retenir, mais il s'échappa de
ses mains. *Je ne rentrerai*, dit-il, *qu'à*
la dernière extrémité; et il ne me sera
jamais reproché que j'aie fui en plein
jour devant les Mazarins. Réponse
pareille à celle qu'il avoit faite le matin
à *Gaston*, qui lui proposoit de laisser
le commandement au duc de *Nemours*,
et de se retirer dans la ville. *Je ne puis*
ni ne dois abandonner mes amis en
pareille occasion; il faut vaincre ou
périr avec eux.

En effet, il n'y avoit pas de milieu,
si *Mademoiselle* ne fut venue au se-
cours de son cousin; comme les nom-
breux bataillons l'emportent à la longue
sur les moindres, *Condé*, resserré
entre l'ennemi et les murailles de Pa-
ris, ne voulant pas se rendre, de peur

1652. de porter sa tête sur l'échafaud, auroit péri avec ses principaux partisans, et le carnage à la fin auroit été horrible. Ainsi, quoiqu'on ne puisse justifier la princesse d'avoir, par la ressource qu'elle procura au prince, empêché l'extinction totale de la rebellion, on doit cependant lui savoir gré de ce qu'elle sauva tant de braves guerriers, qui, jeunes la plupart, devinrent ensuite l'honneur et la force du règne de *Louis XIV*. Sa bienveillance s'étendit jusque sur les soldats étrangers. Ces malheureux, ignorant la langue, se traînoient dans les rues, tendant des mains suppliantes; elle les plaça dans les hôpitaux et chez des chirurgiens.

Le duc d'*Orléans*, vaincu par les sollicitations de tout ce qui l'environnoit, monte enfin à cheval, fait armer le peuple, et vient favoriser la retraite du prince. Elle étoit devenue absolument nécessaire. *Turenne* n'avoit suspendu ses efforts que pour disposer autrement ses troupes. L'armée de la *Ferté* venoit de le joindre, et ils se proposoient d'enfermer *Condé* entre eux et Paris. Déjà les royalistes défiloient à droite et à gauche, par Conflans et Popincourt. En se rapprochant, ils devoient envelopper le faubourg

ıt-Antoine, et faire une attaque rale, à laquelle *Condé* n'auroit pu er. Il le pressentit, et ne pensa qu'à mettre en sûreté le reste de mée, très-diminuée, et aussi ıée de la marche et de la chaleur du combat. Il fit, à la tête de ses adrons, une charge qui repoussa nemi jusqu'au-delà des barrières du urg. Pendant ce temps, son inerie défila dans la ville. Il y entra rniers, avec sa cavalerie. Les se refermèrent. Des mousqueplacés sur les remparts, arrêles royalistes qui voulurent ap-; et *Mademoiselle* fit tirer le ın de la Bastille sur les plus éloi- 1652.

L'étonnement de la Cour fut extrê-, quand elle vit que le prince lui voit échappé. Elle pensa d'abord, ıt elle se croyoit sûre de ses intelliıces dans Paris! que le canon de la ille tiroit, non sur ses troupes, ıs sur celles de *Condé*. Lorsque *Mazarin* fut assuré du contraire, et qu'il ıt que c'étoit *Mademoiselle* qui avoit t ce coup hardi, il dit froidement: *lle a tué son mari;* faisant allusion ı desir qu'elle montroit d'épouser le, ou quelque autre tête couronnée.

1652. Des hauteurs de Charonne, où il avoit tenu le jeune monarque pendant le combat, le cardinal le ramena à Saint-Denis, où la reine étoit restée en prières dans l'église des Carmélites; et l'armée resta dans ses anciens postes. *Condé* fit passer la sienne à travers Paris, et l'établit dans la plaine d'Ivry, le long de la rivière de Bièvre. Il eut l'avantage de cette journée, parce qu'il sauva son armée; mais l'honneur doit se partager entre lui et *Turenne*, qui montra la même capacité, le même sang-froid, la même intrépidité, et qui manqua de vaincre, uniquement parce que la fortune ouvrit un asyle à son rival.

Massacre de l'Hôtel-de-Ville.

Artagnan, t. 2, p. 114.
Retz, t. 3, page 170.
Joly, 2e. p. p. 15.
Talon, t. 8, partie 2e., p. 31.
Montpensier, t. 2, p. 93.

Le danger que le prince avoit couru de tomber entre les mains de *Mazarin*, si le peuple, plus compatissant que les chefs de l'Hôtel-de-Ville, ne les eût forcés d'ouvrir les portes, lui fit prendre la résolution de se rendre plus puissant dans Paris. Quelques personnes lui faisoient ombrage, entre autres, le maréchal de l'*Hôpital* (*Vitri*), gouverneur; *Le Fevre de la Barre*, prévôt des marchands, et sur-tout le cardinal de *Retz*. Pour celui-ci, le dessein de *Condé* étoit d'aller, bien accompagné, lui faire une visite à l'archevêché,

. il ne sortoit plus, le prendre 1652.
ment dans son carosse, le mener
, de Paris, et lui défendre d'y ren-
. La chose étant faite, le prince se
oit que *Gaston*, accoutumé à sacri-
ses serviteurs, s'en seroit aisément
solé. Quant aux autres, on n'ose
ncer s'il voulut s'en débarasser
vive force, et si le massacre qui
va à l'Hôtel-de-Ville le 14 juillet,
l'effet d'un projet formé, ou d'un
cours de circonstances imprévues.
es princes avoient demandé l'as-
blée générale de l'Hôtel-de-Ville.
rès l'avoir remerciée de la retraite
ordée à *Condé*, ils devoient y pro-
ser des choses tendantes à faire dé-
rer ouvertement la ville contre le
. Mais, prévoyant que leur projet
passeroit pas sans difficulté, ils
ent déguiser des soldats et des offi-
rs, qui eurent ordre de se mêler
ec la populace et de l'ameuter, pour
rayer les chefs de la ville, s'ils re-
soient d'entrer dans leurs vues. On
, dès le matin, beaucoup de gens
ii portoient de la paille à leurs cha-
aux, et qui en présentoient aux pas-
, hommes et femmes, comme un
gne de ralliement contre *les Maza-
ns*. Ils parurent sur-tout autour du

1652. ou du moins ne savoient pas que les choses fussent portées à cet excès. A la première nouvelle qui leur en vint, *Monsieur* exhorta le prince à se transporter à l'Hôtel-de-Ville. *Condé* s'en défendit, et proposa d'y envoyer le duc de *Beaufort*. Celui-ci accepta, et *Mademoiselle* se joignit à lui. Elle se vantoit que sa seule présence calmeroit les furieux. *Beaufort* prétendoit que s'ils mettoient les armes bas, ce seroit plus par égard pour lui que pour elle. Cette contestation si déplacée, quand on va au secours de gens qui s'égorgent pour notre querelle, les amusa pendant le chemin. Ils arrivèrent tard; la place étoit déjà vide. On n'y voyoit plus, à la lueur des feux qui brûloient encore, que quelques hommes occupés à reconnoître et à enlever les morts qui les intéressoient. *Beaufort* et la princesse trouvèrent la même solitude dans l'Hôtel de-Ville. Par-tout régnoient le silence et l'obscurité, rendus plus effrayans par les reflets de lumière tremblotante que causoient les feux du dehors. A la voix de *Mademoiselle*, plusieurs de l'assemblée, ecclésiastiques et autres, quittèrent les retraites qu'ils s'étoient choisies. Le prévôt des marchands parut devant elle *tranquille et serein.*

le lui offrit une escorte, qu'il ac- 1652.
pta. Le gouverneur ne voulut pas
oir d'obligation, et se sauva déguisé.
usieurs autres furent conduits hors
la p e, et gagnèrent leurs maisons,
 is courir de grands risques dans
r .

Cet événement plongea dans le deuil les principales familles de Paris. Il s'y passa des choses qui firent croire que *Condé* n'en fut pas le seul instigateur. On remarqua, entre les séditieux, des gens qu'on savoit être secrètement attachés à la Cour. Un homme, armé d'un poignard, se présenta brusquement au carosse de *Mademoiselle*, et s'appuyant sur la portière, demanda : *Le prince y est-il? Non*, répondit-elle. Il se retira, et se perdit dans la foule. Ces particularités ont donné lieu de penser que *Mazarin* avoit dans Paris des émissaires chargés, ou d'exciter des tumultes, ou de profiter des soulèvemens commencés par d'autres ; d'en profiter, soit pour le débarasser de ses ennemis, soit pour les rendre odieux. Si, dans cette circonstance, il eut le dernier dessein, il lui réussit au-delà de ses espérances. On fut quelques jours sans savoir sur qui rejeter la cause de ce désordre. On se regardoit, on s'examinoit, on

1652. n'osoit se communiquer ses soupçons. Enfin, les confidences des conversations, et les écrits qui parurent, fixèrent l'opinion publique sur *Condé*.

Anarchie, *Retz*, t. 3, page 191.

A l'affection dont le prince avoit joui, succédèrent la haine et la crainte. Les assemblées de l'Hôtel-de-Ville et du parlement furent abandonnées. Le plus grand nombre des membres chercha des prétextes pour ne s'y plus trouver. Les princes firent des démarches, promirent sûreté, tâchèrent de ranimer la confiance : mais quand on y revint, ce ne fut que dans l'appréhension d'être noté de *Mazarinisme*, et de courir le danger de la proscription. Aussi les rebelles n'éprouvèrent-ils plus d'opposition à leurs volontés. Ils destituèrent le prévôt des marchands, et mirent à sa place le vieux *Broussel*, patriarche de la Fronde. Ils substituèrent des échevins de leur parti, aux échevins royalistes ; et comme le maréchal de l'*Hôpital*, renfermé chez lui, ne faisoit plus de fonctions de gouverneurs, ils nommèrent à cette dignité le duc de *Beaufort*. *Gaston* et *Condé* renouvelèrent la prétention de se faire nommer par le parlement ; le premier, lieutenant-général pour le roi, qu'on disoit captif entre les mains de *Ma-*

in ; le second, généralissime de 1652.
mées : ils créèrent aussi un con-
, auquel ils admirent deux conseil-
du parlement ; et la compagnie ra-
ces dispositions par des arrêts des
26 juillet. *Les hommes*, dit le
juteur à cette occasion, *ne se*
ent pas, dans ces espèces de
res d'état qui tiennent de la fréné-
. Je connoissois des gens de bien
étoient persuadés jusqu'au mar-
, s'il eût été nécessaire, de la
tice de la cause des princes ; j'en
issois d'autres d'une vertu dé-
essée et consommée, qui fussent
rts avec joie pour la défense de
le de la Cour. Ceux-ci parloient ;
s leur voix étoit étouffée par la pré-
tion des autres, toujours plus har-
que la raison, et par le suffrage
ces hommes si communs dans les
tions, et qu'on pouvoit appeler avec
un ambassadeur d'Angleterre, *servi-*
teurs très-humbles des événemens :
de sorte que, malgré les réclamations,
les princes trouvoient toujours moyen
de se couvrir du manteau de la justice,
et d'imprimer, pour ainsi dire, à leurs
étentions, le sceau légal de la nation.

Mais cette adresse ne trompoit que
le peuple et les personnes éloignées de

Gondi se met en défense.

la capitale et peu instruites des affaires.
1652. Dans Paris, on ne tarda pas à s'aperce-
Retz, t. 3, page 170. voir qu'en recevant *Condé* avec ses troupes, on s'étoit donné un maître, et on resta comme atterré du coup. Cependant, après quelques jours d'une espèce d'étourdissement, on commença à se reconnoître. Le premier qui leva la tête fut le cardinal de *Retz.* Quand il réfléchit sur ce qui s'étoit passé à l'Hôtel-de-Ville, il s'étonna d'avoir pris si peu de précautions contre une surprise ou une insulte. Un autre auroit fui; et *Gondi* convient que c'étoit le parti le plus sage et le plus sûr, parce que sa sortie de Paris auroit pu le réconcilier avec la Cour : mais la vanité de lutter encore contre *Condé*, le retint. Il plaça des soldats dans l'archevêché et dans les maisons voisines; il fit des amas de vivres et de munitions, et garnit de grenades les tours de la cathédrale, comme il avoit fait lorsqu'il jouoit *le rôle de bon Père Hermite.* A la moindre alarme, il pouvoit se rendre dans son fort par un chemin caché; mais cette alarme ne vint pas : le prince dédaigna, craignit, on ne jugea pas à propos de mesurer ses forces avec celles du prélat.

Paris étoit alors dans une de ces si-

.ons où le plus léger mouvement, 1652.
udemment donné, peut occasion- Confusion
un bouleversement général. Le Translation
ɔdre pain y valoit huit sous la du parlement.
. Le peuple, enhardi par le besoin, *Retz*, t. 3
ɔloit épier l'occasion de tomber sur page 169.
;hes. L'exemple des soldats du *Joly*, par
ce, qui, après avoir pillé les vil- ae, page 20.
des environs, vendoient publi-
nent le butin dans leur camp,
ɔoit aux Parisiens qui alloient l'a-
er, une vive tentation d'en faire
ant dans la ville. Il n'y avoit plus
police, ni frein, ni subordination :
ıx qui auroient pu contenir la po-
lace, bons bourgeois et magistrats,
cachoient ou fuyoient, malgré les
des mis aux portes pour empêcher
sortir. Dans cette circonstance, le
roi fit signifier au parlement, le 6 août,
de cesser ses fonctions à Paris et de se
rendre à Pontoise, ce qui ne fut exé-
cuté qu'en partie. Il annulla par des
rêts du conseil la création du gouver-
neur, prévôt des marchands et éche-
vins, faite par les princes, et suspen-
dit le paiement des rentes de l'Hôtel-
de-Ville. Le parlement de Paris cassa
ces arrêts; le parlement de Pontoise
foudroya celui de Paris. Ce conflit en-
tre les magistrats rendit la justice peu

1652. redoutable au peuple ; et il s'ensuivit des désordres que *Condé* auroit voulu réprimer ; mais la nécessité de souffrir du peuple, pour le retenir dans son parti, l'obligeoit de les tolérer.

Embaras du prince.

Talon, t. 8, 2e. partie, p. 62 et 64.

Montpensier, t. 2, p. 128.

Il avoit lui-même des chagrins personnels à dévorer, parce que la révolte égalant tout le monde, il ne trouvoit pas dans ses officiers et ses soldats la subordination dont un chef a besoin. Le comte de *Rieux*, l'un de ses courtisans, lui manqua en face. Il osa, dans la chaleur de la dispute, faire un geste menaçant, que le duc d'*Orléans* punit par quelques jours de la Bastille, mais dont *Condé*, en toute autre circonstance, auroit tiré une vengeance plus éclatante. Malgré la défense des deux princes, les ducs de *Beaufort* et de *Nemours*, ces deux beaux-frères qui s'étoient déjà montré une inimitié scandaleuse, se battirent au pistolet; l'intraitable *Nemours*, qui se refusa à tout accommodement, fut tué comme il se jetoit l'épée à la main sur son adversaire qu'il avoit manqué. Tous les jours étoient marqués par des brouilleries et des raccommodemens qui fatiguoient *Gaston*, qui impatientoient *Condé*, qui donnoient au parti un air de cabale, et en dégoûtoient insensi-

les honnêtes gens que la pré- 1652.
ı y avoit jusqu'alors attachés.
rlement de Pontoise ne fut pas
d mbreux ; mais il étoit com-
s meilleures têtes, présidées par
Ces magistrats, animés d'un
zèle pour le salut du royaume, se
t à chercher les moyens de le
du danger pressant où il se
oit. On savoit que le duc de
aine revenoit en France. Il avoit
ment accompli la condition de
du royaume, imposée par *Tu-*
; mais arrivé sur ses terres, il
deux coups de canon, et reprit
ôt le chemin de Paris. Les Espa-
, en même-temps, envoyèrent
ıce douze mille hommes sous
commandement de *Fuensaldagne.*
es ces troupes devoient se joindre
prince dans la capitale, qui par-là
t venir le centre d'une guerre
e, difficile à terminer, dont les
variés pouvoient porter des coups
à l'autorité royale. Le parle-
de Pontoise représenta que, dans
des affaires, il seroit peut-être
ropos d'accorder quelque chose à la
vention du peuple contre le mi-
.re ; que la rebellion ne paroissoit
ıtoriser que du rappel du cardinal ;

Mazarin quitte une seconde fois le royaume.

Talon, t. 8, 2e. partie, p. 40.

1652. qu'il falloit lui ôter ce prétexte,
qu'il seroit glorieux à *Mazarin* de
crifier sa fortune au repos de l'é
lui remontra à lui-même que l'
du roi n'étoit pas invincible ; q
jamais elle recevoit un échec coı
rable, haï des peuples comme il l'
peu aimé des courtisans, chargé d'
contre sa liberté et sa vie, il cc
les plus grands risques. Il rép
que la Cour pouvoit se retirer a
de la Loire, où elle attendroit en
les événemens : mais *Turenne* fit
la reine d'une pareille propositi(
auroit donné au parti du roi un gr
crédit dans l'esprit des peuples, et
la France aux étrangers. Ainsi i
solu que le cardinal quitteroit
une fois la France. Il partit le ı
et se retira à Sedan, d'où il c
de gouverner le royaume, sous
du prince *Thomas de Savoie*
italien comme lui, et enti(
étranger aux affaires d'administ
annonçoit assez par ces deux tit
n'étoit qu'un remplaçant simul(

Opérations des armées. La nouvelle de son départ fut
à Paris avec grande satisfacti(
membres du parlement qui
restés, ordonnèrent que le roi e
remercié. Les princes parurent

;ment la joie publique. Ils affec- 1652.
t de renouer les négociations que
o rations militaires avoient sus-
ıes, et ils flattèrent eux-mêmes
ıple d'une paix prochaine : mais
ırement ils se proposèrent de la
dépendre du sort des armes. Il
. naturel que *Condé*, près d'être
; par deux armées, se promît un
s favorable, et ne se pressât point
terminer : mais avant la jonction,
resse de *Mazarin* lui enleva la
tié de ses espérances. Le cardinal
›it que si les Espagnols aidoient le
ce, c'étoit moins pour l'obliger que
ur perpétuer la guerre. Sur cette
noissance, il imagina une ruse dont
uensaldagne fut dupe. *Mazarin*
vit de Sedan au duc de *Lorraine* une
tre tournée en réponse, comme s'il
oit entre eux une négociation établie.
Il discutoit des propositions d'accommodement ; et, après s'être d'éfendu sur les unes, avoir accordé les autres, il finissoit par dire que, si *Charles* s'opiniâtroit à refuser les offres de la Cour, la reine seroit forcée de finir avec *Condé* qui la pressoit, et qu'elle aimeroit mieux s'abandonner à un prince du sang, que d'exposer le royaume à une invasion. Le courier, porteur de

1652. raine, il n'y avoit plus rien à espérer, et qu'il falloit s'accommoder avec la Cour, à quelque condition que ce fût. *Gaston* en convint, et remit ses intérêts entre les mains du coadjuteur. Il provoqua une assemblée des principaux du clergé et de la bourgeoisie, dans laquelle il fut résolu qu'on feroit au roi une grande députation pour le prier de revenir à Paris. *Gondi* se rendit à Compiègne à la tête de ces députés, qui lui formoient un cortége imposant. D'abord il reçut des mains du roi le chapeau de cardinal, qui étoit depuis si longtemps l'objet de ses vœux. Ensuite il se mit à négocier; mais il n'avoit point, si on peut ainsi parler, si beau jeu qu'il se l'étoit promis. Les ministres n'ignoroient pas ce qui se passoit à Paris. Ils savoient que si les rebelles venoient à composition, c'étoit moins par amour de la paix que par nécessité. La reine, à la vérité, écouta d'abord assez favorablement les premières propositions, comme une personne qui veut finir : mais les amis du cardinal, *Servien*, *Le Tellier*, *Oudedei*, se défiant de sa facilité, la retinrent. Ils se firent renvoyer la conclusion, et épuisèrent sans terminer, toutes les offres du coadjuteur jusqu'à celle que faisoit le duc

Orléans de se retirer à Blois, et de plus se mêler de rien, pourvu qu'on irât son état, celui des princes et leurs partisans, par une amnistie norable, des gouvernemens et des ;es lucratives. 1652.

Ce qu'il demandoit fut accordé. Une inistie générale proposée par la Cour, us la condition que les princes désar-·oient trois jours après sa publication, excepta de sa faveur que ceux qui ›ient trouvés coupables de délits vers les particuliers. Mais dans cette ception, les princes crurent aperce-ir une réserve insidieuse pour re-iercher leurs partisans, attendu qu'il oit impossible que des lésions parti-ilières n'eussent pas été la suite de itat d'hostilité par lequel on avoit passé, et ils demandèrent une modification de l'amnistie. De-là, de nouvelles négociations et de nouvelles demandes, que la Cour quelques mois plutôt auroit sans doute accueillies avec le plus grand empressement, mais qu'elle rejetoit alors parce qu'elle voyoit jour à rentrer dans ses droits sans grâces ni conditions. *Turenne*, tenant toujours en échec l'armée lorraine, avoit mandé à la reine qu'elle pouvoit traîner les négociations en

Condé quitte la France.

1652. longueur tant qu'elle voudroit. Les princes, disoit-il, ont beau débiter qu'ils me forceront à une bataille ou à mourir de faim : je ne crains d'eux ni violence, ni surprise ; et je serai toujours maître de me retirer quand je le jugerai à propos. En effet, la conduite des troupes lorraines et de leur chef n'étoit pas propre à les faire redouter. Il y avoit toujours presqu'autant d'officiers à Paris qu'au camp, quoique les Parisiens ne les vissent pas de bon œil. Ceux-ci se moquoient d'eux publiquement, et plaisantoient sur leurs discours, au sujet de l'armée royale, qu'ils se vantoient de battre quand ils voudroient. On les défioit d'exécuter ces menaces fanfaronnes; et bientôt *Turenne* les rendit aussi ridicules qu'elles étoient vaines. Après avoir rempli son objet, qui étoit de fatiguer les Parisiens par la présence des soldats étrangers, tous pillards et indisciplinés, d'amuser les princes par des négociations, de les discréditer, de détacher d'eux le peuple et ses chefs, *Turenne*, à l'aide des ponts qu'il avoit jetés sur la rivière d'Hyères pour faciliter ses fourrages, décampa le 4 octobre sur le soir, et gagna le lendemain Corbeil, laissant l'armée ennemie bien étonnée de sa re-

te. Elle se fit avec le plus grand ordre, 16
sans coup férir. Cette surprise, qui
oit à *Condé* le moyen de tenter une
aire décisive, le mit en fureur, et il
exhala en plaintes amères et en pa-
oles outrageantes contre *Tavannes* et
Vallon, qu'il avoit laissés au camp pen-
nt qu'il étoit malade à Paris. *Ce sont
es ânes*, disoit-il, *auxquels il faut
voyer des brides*. Les Lorrains et les
spagnols furent moqués et chansonnés
r les Parisiens, qui s'amusent de tout.
Le peuple, de l'extrême affection pour
x, passa à la haine, et le duc de *Lor-
ne* lui-même fut insulté dans les rues.
Depuis ce jour, il s'en écoula peu pen-
dant lesquels *Condé* n'eût à craindre
d'être livré à ses ennemis, ou forcé de
mettre Paris en feu pour se défendre.
Il s'ennuya de cette situation critique;
, fatigué également des formes du pa-
s, des inconséquences du parlement,
l'importance des bourgeois, de l'in-
ence de la populace, plus las encore
les négociations qu'on rendoit inter-
minables, il s'abandonna entre les
mains des Espagnols; et, le 18 octobre,
l prit, avec le duc de *Lorraine*, le
chemin de la Flandre par la Picardie.

En partant, il recommanda à *Mon-
sieur* de ne point rendre la ville sans Députation au roi.

1652. avoir obtenu des conditions avantageuses pour eux deux et pour leurs partisans les plus distingués. C'étoit présumer que *Gaston* seroit plus maître du peuple que ne l'avoit été *Condé* : mais les Parisiens, qui s'étoient passionnés contre *Mazarin* sans trop savoir pourquoi, et parce qu'on avoit eu l'art de leur inspirer de la haine, revinrent d'eux-mêmes à leur devoir, sitôt qu'ils eurent sous les yeux des exemples de soumission. La députation du clergé en provoqua d'autres. Les six corpsdes marchands envoyèrent à Pontoise, où étoit la Cour, des députés, qui furent très-bien reçus et traités aux dépens du roi. Après eux, les colonels des quartiers, un bourgeois et un officier de chaque compagnie, au nombre de cent quarante-neuf, allèrent à Saint-Germain conjurer sa majesté de revenir *dans sa bonne ville*. Ils furent accueillis avec encore plus de distinction que les autres : non-seulement traités aux dépens du roi, mais servis par ses officiers, au bruit des timbales et des trompettes, et visités, pendant le dîner, par le jeune monarque lui-même et le duc d'*Anjou* son frère. Il faut être Français pour concevoir l'effet de pareils égards marqués à propos. Le peuple, en ap-

Retz, t. 3, page 242.

1650.

ıant l'accueil fait à ses députés, de- ıt ivre de joie ; et ils se faisoient ra- ter les détails, se répétoient les uns x autres les plus petites particula- és, et finissoient toujours par cette ı tion : *Quand reviendra-t-il ?*

Embarras Gaston. Rep. t. page 245.

Le duc d'*Orléans*, effrayé de cet enthousiasme général, leur crioit de ne se pas hâter, de lui donner le temps de finir son traité ; que leur empressement rompoit toutes ses mesures. Eh ! qu'importoit à ce peuple détrompé, l'intérêt des chefs qui l'avoient séduit et entraîné dans la révolte ! Tous savoient qu'ils n'avoient rien à craindre du rétablissement de la puissance royale, qu'il ne pouvoit au contraire leur en revenir que de la sûreté et de la tranquillité. La partie du parlement restée à Paris, et l'Hôtel-de-Ville, voulurent aussi faire des députations : mais la Cour tint ferme à les regarder comme interdits ; et ne pouvant être reçus en corps, les membres se mêlèrent du moins parmi les autres députés. Ils annullèrent aussi d'eux-mêmes, ou regardèrent comme non avenues et sans force, toutes leurs dispositions séditieuses : élections irrégulières d'un gouverneur et d'échevins anti-royalistes, création d'un conseil d'union, conces-

1652. sion du titre de lieutenant-général au duc d'*Orléans*, et de généralissime à *Condé*. *Gaston* connut alors à quoi doivent s'attendre les sujets les plus élevés, les princes du sang même, quand ils se séparent du roi. C'est du trône qu'ils tirent tout leur éclat; et s'ils accoutument les peuples à mépriser l'autorité, tôt ou tard ils en sont punis par le mépris où ils tombent eux-mêmes. Le duc d'*Orléans* avoit peine à s'avouer cette vérité humiliante, dont il faisoit par-tout l'expérience; il auroit voulu se persuader à lui-même et persuader aux autres, qu'il pouvoit résister avec succès, s'ils s'y s'obstinoit, et qu'il ne cédoit que par condescendance. Le cardinal de *Retz* décrit assez plaisamment le combat entre la vanité de *Gaston* et sa crainte. *Ne ferai-je pas demain la guerre*, dit-il au prélat, *et plus facilement que jamais?* . . . . *Oui*, Monsieur . . . . . *Le peuple n'est-il pas toujours à moi?* . . . *Sans doute*, Monsieur . . . . *M. le prince ne reviendra-t-il pas à moi, si je le demande?* *Je le crois*, Monsieur . . . . *L'armée d'Espagne ne s'avancera-t-elle pas, si je le veux?* . . . *Toutes les apparences y sont*, Monsieur. *Gaston*, ajoute le coadjuteur, *sentoit le ridicule*

165

ses questions, et il ne se les permettoit u'afin qu'on le réfutât, et afin de uvoir dire ensuite qu'il auroit fait ırveille, si on ne l'avoit retenu; àu-près, disoit Madame, *moitié riant, itié pleurant, à-peu-près comme* trivelin *dit à* Scaramouche : *que je 'aurois dit de belles choses, si tu avois ı assez d'esprit pour me contredire!*

Ainsi ces grands événemens qui attirent 'attention de l'univers, considérés sous ın autre point-de-vue, ne sont souvent ue des comédies dont les acteurs, 'ils étoient vus de près, inspireroient lus de pitié que d'estime. La Fronde termina comme une pièce de théâtre. Après les incidens qui formèrent l'intrie et soutinrent l'intérêt, la venue du rincipal personnage opéra le dénouenent. Les autres disparurent de dessus a scène, la toile tomba, et il ne resta lus de ces troubles qu'un souvenir ui fut bientôt effacé par les années rillantes de *Louis XIV*.

Le 21 octobre, trois jours après e départ du prince de *Condé*, le nonarque rentra dans sa capitale, au nilieu des acclamations du peuple, lont la joie se signaloit par des transorts difficiles à dépeindre. Il n'étoit ié par aucune promesse d'amnistie, Le roi r dans Par *Retz*, p. 247. *Montpe* t. 2, p.

1652. et avoit la liberté de punir s'il le vouloit; mais le châtiment ne fut pas sévère : il se borna même aux plus coupables. *Louis* fit dire à son oncle de quitter Paris, et il obéit. *Mademoiselle*, prévenant l'ordre qu'elle auroit eu de se retirer dans une de ses terres, s'y exila d'elle-même. Plusieurs gens de qualité, et d'autres personnes turbulentes, de différens états, jugées et condamnées par leur propre conscience, se cachèrent et s'enfuirent. Les duchesses de *Montbazon* et de *Châtillon* auroient bien voulu paroître à la Cour; mais elles eurent défense de s'y montrer, et partirent pour leurs châteaux. Le duc de *Beaufort* suivit le duc d'*Orléans*, non sans regret d'abandonner le petit empire qu'il s'étoit formé dans les halles. Le fils de *Broussel* rendit la Bastille, sitôt qu'on le menaça de le faire pendre s'il se laissoit assiéger. Enfin, le lendemain de son entrée, le roi tint son lit de justice au Louvre. Il y réunit les conseillers de Paris à ceux de Pontoise : les premiers n'essuyèrent ni reproches ni réprimandes. Il fut seulement défendu à dix ou douze d'entre eux, qui n'avoient pas été appelés à cette séance, de demeurer à Paris. Dans cette défense furent compris quelques membres des

ntr compagnies, en petit nombre; 1652.
s officiers des princes de *Condé*
de *Conti*, et même les femmes atta-
au service de la duchesse de
ngueville.

Dans ce lit de justice, le roi fit lire Lit de just
enregistrer un édit qui interdisoit au
lement toute délibération sur le
uvernement de l'état et les finances,
toutes procédures contre les ministres
qu'il lui plairoit de choisir. Il contenoit
aussi des règles de discipline, faites
pour l'honneur et l'indépendance de la
compagnie : notamment celle de ne
point permettre à ses membres de
prendre des habitudes trop grandes
dans les palais des princes et des grands;
d'en recevoir présens, gratifications
ou pensions, et même d'assister aux
conseils où se traitoient leurs affaires
économiques et domestiques. Du reste,
le monarque accorda une amnistie gé-
nérale, qui rassura les esprits, et remit
par-tout l'ordre et la tranquillité. Le Le card
cardinal de *Retz* se trouva au Louvre de Retz a
quand le roi arriva. La reine dit à son té.
fils de l'embrasser, *comme celui à qui* Retz, t.
il devoit particulièrement son retour page 249.
à Paris. Cependant il n'y avoit vérita- Joly, t.
blement contribué qu'en ce qu'il ne s'y page 30.
étoit point opposé. En quittant le

5

rebellion jusqu'où elle po
Cependant *Anne d'Autri*
bien ne punir le prélat qu
gnement : encore ne s'y
t-elle que lorsqu'elle se fut
diverses tentatives, qu'il lu
possible de faire revenir *M*
d'assurer la tranquillité de
tère, tant que *Gondi* reste
Elle lui offrit l'ambassade d
on lui promettoit de ne le

1652.

Le coadjuteur dit qu'il ne refusa ces offres, que parce qu'on ne voulut rien donner à ses partisans intimes; et il veut faire entendre qu'il fut victime de l'amitié : mais il y a plus d'apparence qu'il se crut encore en état d'intimider la Cour, et de se faire acheter plus chèrement. Il continua de retenir autour de lui une espèce de garde, qui montoit quelquefois jusqu'à deux cents gentilshommes. Ce n'étoit qu'avec cette escorte qu'il quittoit son fort de l'archevêché, où il avoit toujours des munitions qui rendoient ce poste capable de résistance. Quand il alloit à la Cour, il y portoit un air de morgue et de hauteur, et il rejetoit dédaigneusement toutes les conditions qui n'étoient pas précisément celles qu'il prétendoit imposer. Son insolence alla si loin, que le conseil donna des ordres pour l'arrêter, et même pour l'attaquer à main armée, si on ne pouvoit le saisir autrement. *Ces ordres*, dit-il, *n'étoient guère différens de ceux qui furent donnés au maréchal de* Vitri, *lorsqu'il tua le maréchal d'*Ancre. Les vrais amis de *Gondi*, qui voyoient qu'il se perdoit, vinrent à la fin à bout de l'engager à relâcher quelque chose de ses prétentions. Il se détermina à traiter

1652. directement avec le cardinal *Mazarin*, auquel il écrivit. Sur la foi de ce traité entamé, il vint au Louvre, mais accompagné. Il y fut arrêté le 19 décembre, et conduit à Vincennes, sans que le peuple, dont on craignoit le ressentiment, en témoignât aucun. Il y eut seulement quelques démonstrations de chagrin de la part du clergé : le chapitre de la cathédrale ordonna des prières de quarante heures ; mais l'archevêque, oncle du coadjuteur, les fit cesser.

Progrès des Espagnols et du prince de Condé.

Turenne, cependant, après avoir ramené le roi à Paris, avoit volé aux frontières, qui, pendant tout le cours de la campagne étoient restées presqu'entièrement dégarnies. Aussi les Espagnols avoient-ils repris Gravelines, Mardick et Dunkerque ; et *Condé*, malgré la séparation du duc de *Lorraine*, avoit signalé son arrivée au milieu d'eux, par la prise de Château-Porcien, de Rethel, de Sainte-Menehoult et de Bar-le Duc. *Turenne*, s'attacha aux pas de ce dernier, et laissant derrière lui toutes les villes, au moyen desquelles le prince avoit espéré retarder sa marche, et qui n'avoient servi qu'à l'affoiblir lui-même, par les garnisons qu'il y avoit laissées, il le harcela sans relâche et le poussa jusque dans le Luxembourg où il le força

Turenne les force à hiverner en Flandre.

iverner ; puis revenant sur ses pas , 1652.
luisit facilement la plupart des
:s qu'il avoit négligées en passant ,
t leurs garnisons prisonnières. Ainsi
emi, malgré ses succès et contre
tente , se vit réduit à aller prendre
quartiers d'hiver hors de France.

L'éloignement de la Catalogne et de Reprise de Barcelone et de Casal par les Espagnols.
ılie, n'avoit pu manquer d'y rendre
campagne encore plus malheureuse
en Flandre. *Dom Juan d'Autriche*
fait rentrer Barcelone et une partie
a Roussillon sous l'obéissance des
spagnols, et Casal retenue depuis plus
vingt ans par les Français, étoit
ıbée aussi en leur pouvoir et avoit
restituée par eux au duc de *Man-
te*, dont la France s'estima heureuse
'obtenir la neutralité.

Pendant que le cardinal de *Retz* Retour de Mazarin. *Talon*, t. 8, 2e. partie, p. 129. 1653.
ressentoit, dans la contrainte et la so-
tude de la prison, tous les tourmens
ne peut souffrir un ambitieux enchaîné
ır son rival, *Mazarin* se promenoit
ır la frontière, dans les armées fran-
ıises, et jouissoit de l'honneur des
erniers succès que les généraux lui
éféroient. Il étoit redevable de ces
gards à la puissance qu'il conservoit à
Cour, où il disposoit de tout, quoi-
ı'éloigné. Il s'en rapprocha, après



siens lui firent une espèc
honorable de leurs insulte
par des hommages qui ne l
moins. Ils lui donnèrent à
Ville une fête dans laquelle
digua presque tous les honne
jusqu'alors au souverain.
bursaux, que le ministèr
au parlement sous le mot
de fournir aux dépenses de
n'éprouvèrent point de dif

1653.

tr   ors immenses, pour n'être plus posé, en cas de disgrâce, à la disette 'il avoit quelquefois éprouvée pen- it sa retraite forcée chez l'étranger.

Fin des troubles.

Lenet, t. 2, page 560.

Retz, t. 3, p. 71.

Nemours, page 140.

Comme un bonheur en entraîne or- linairement un autre, le ministre n'eut, our ainsi dire, besoin que de se prêter ix événemens, pour éteindre les der- nières étincelles de la guerre civile. Depuis que Paris s'étoit rendu, le foyer des troubles existoit à Bordeaux. Le duc de *Vendôme*, entrant avec une flotte dans la Garonne, lui coupa toute communication avec les Espagnols; et cette ville, resserrée de plus en plus, fut bientôt menacée de la famine. Le comte d'*Harcourt* qui avoit commencé à la cerner, venoit à la vérité de fausser lui-même ses sermens, et de manquer à la fidélité dont il avoit donné tant de preuve. Saisi de l'esprit de vertige dont les meilleures têtes de ce temps n'a- voient point été exemptes, et de l'idée romanesque de se faire une souverai- neté en Alsace, à la faveur de l'occupa- tion que *Condé* donnoit aux armées françaises, il avoit traversé la France avec la cavalerie de son armée et surpris en effet Brisach et Philisbourg. Le duc de *Candale* fils du duc d'*Epernon*, nommé pour le remplacer devant Bordeaux,

1653. n'avoit pas ses talens militaires; mais déjà il n'en étoit plus besoin. La faction se consumoit elle-même par la mésintelligence du prince de *Conti* et de la duchesse de *Longueville*; mésintelligence que leurs conseils et leurs domestiques fomentoient. Il y avoit entre tous ces agens une émulation intéressée à traiter avec la Cour. Ceux du frère vouloient prévenir auprès du ministre ceux de la sœur, et réciproquement, afin d'avoir l'honneur de la pacification, et d'en tirer une récompense personnelle. *Mazarin* écoutoit tout le monde, et ne se pressoit pas de conclure, parce que le retard faisoit que les négociateurs se traversoient, et que le parti se ruinoit de lui-même.

Pendant ces délais, il se passoit des scènes sanglantes à Bordeaux. Lorsque *Lenet* et *Marsin*, agens de *Condé*, restés dans la ville avec *Conti* et la duchesse de *Longueville*, voulurent se couvrir de l'autorité apparente du parlement, à l'exemple des frondeurs de la capitale, ils ameutèrent la populace, dont ils se servirent pour intimider la compagnie. Cette populace prit l'habitude de s'assembler à l'*Ormee*, promenade de Bordeaux. De-là au signal des chefs partisans des princes,

se répandoit dans la ville, insul- 1658.
, frappoit, pilloit ceux qu'on lui
juoit comme *Mazarins*. Contre
féroce cabale, dont un nommé
-*Tête*, simple artisan, étoit chef,
forma l'association du *Chapeau-*
?, ainsi appelé du nom d'une des
la ville. Celle-ci étoit composée
la meilleure bourgeoisie. Plusieurs
les deux troupes en vinrent aux
ns: les *Ormistes*, plus nombreux,
ent souvent l'avantage, et signalè-
t leurs victoires par toutes sortes de
ités contre les *Chapeaux-rouges*.
coup de ceux-ci quittèrent la
le, avec les principaux du parle-
it, que le roi transféra à Agen.
rdeaux étoit réduit à cet état
narchie, lorsqu'on parla de traiter
ec la Cour. Au-lieu de se tenir unis
de faire cause commune, les agens
prince absent, ceux de *Conti*,
ux de la duchesse de *Longueville*
brouillèrent, et brouillèrent leurs
ît es sur des prétentions qu'ils
ectoient exclusivement l'un pour
utre. Le ministre augmenta la di-
ion, en se montrant disposé à accor-
r des préférences. Chacun tâcha de
mériter par une soumission plus
ompte et plus étendue, et le résultat

1653. de cette conduite fut que la Cour imposa la loi qu'elle voulut. On accorda à la princesse de *Condé* la liberté de suivre son mari en Flandre ou en Espagne, avec son fils et tous ses partisans un peu notables. *Marsin* fut de ce nombre, et il eut la faculté d'emmener avec lui les régimens du prince et du duc d'*Enghien*, leurs gardes et leurs gendarmes, en tout deux mille cinq cents hommes qui traversèrent la France avec étape pour se rendre à Stenay. Le prince de *Conti* et la duchesse de *Longueville*, sa sœur, furent relégués en des séjours éloignés de la Cour, jusqu'à ce que leur bonne conduite les y fît rappeler. Quelques seigneurs subirent le même sort, mêlé d'indulgence et de rigueur. On donna une amnistie générale pour Bordeaux et les petites villes adjacentes plus ou moins marquées de la tache de la révolte. Il n'y eut d'exceptés que *Dure-Tête*, chef de l'*Ormée*, et cinq de ses compagnons les plus coupables, dont on fit un exemple. Ce fut le seul sang que la vengeance royale se permit de répandre. Elle ne crut pas non plus devoir laisser sans punition, à la face de l'univers, la rebellion du prince de *Condé*, qui, par le traité qu'il avoit

/ec les Epagnols, devoit rester 1653.
·e de toutes les places qu'on enle-
t à la France. Ce même parlement
is, dont beaucoup de membres
'oient se reprocher de s'être rendus
ıplices, lui fit son procès comme
t prédit le coadjuteur. Le jeune
ırque y assista, et y porta l'exté-
d'un homme touché. On déclara
ıdé criminel de lèse-majesté. Il
dépouillé de tous ses emplois, char-
et gouvernemens, auxquels le roi
nma, et condamné à mort, sans
ier le genre de supplice, par res-
t pour le sang royal. Quant aux
res chefs de parti, ils s'éclipsèrent
s qu'on parût presque les remar-
. Le duc d'*Orléans* se retira à Blois,
ı il ne venoit que rarement à la Cour,
iocrement caressé par le monarque
a mère, peu regardé des courtisans,
s très-fêté par le ministre, qui se
oit un honneur de le traîner, pour
ıi dire, à son char. Sa fille, *Made-*
:selle, mena long-temps une vie
ınte dans ses châteaux. Il se trouva
jours des obstacles aux mariages qui
venoient à sa naissance; et elle fut
fin obligée d'acheter, par le sacrifice
ıe partie de ses grands biens, le
it d'épouser un gentilhomme qui la

1653. méprisa. La duchesse de *Longueville*, ne pouvant se passer d'intrigues, après avoir renoncé à celle de l'amour et de la politique, trouva à se satisfaire dans la dévotion. La guerre entre les solitaires de Port-Royal et les Jésuites commençoit à s'animer. Elle se déclara pour les premiers, et se donna du moins le plaisir d'être du parti que la Cour n'aimoit pas. Le prince de *Conti* fit sa paix en épousant dans les premiers jours de 1654 *Anne-Marie Martinozzi*, une des nièces du ministre, précisément à l'époque où *Mazarin* pressoit la condamnation de son frère au parlement. Il vécut sans éclat, bon mari, bon père, plus heureux dans cette espèce de vie privée, qu'il ne l'avoit été dans le tracas des affaires. Le duc de *Beaufort*, qui obtint du roi la survivance de la charge d'amiral de France que possédoit son père, se distingua dans diverses expéditions maritimes; et en 1669, s'étant mis à la tête d'une troupe de volontaires, auxquels le roi permit d'aller au secours des Vénitiens, en Candie, il trouva une mort honorable sur la brèche de la Canée. Les grands seigneurs qui avoient participé aux troubles, furent peu employés sous le règne de *Louis XIV*, malgré leur

rite personnel ; et leurs enfans ont 1653.
lquefois eu peine à effacer la tache
leurs pères. Quant aux brouillons
érieurs, beaucoup de leurs noms
és des matricules de la magistrature,
ont disparu totalement, ou n'exis-
t plus que dans des conditions su-
ternes.

Le cardinal devient archevêque de Paris. Il refuse de donner sa soumission.

Le cardinal de *Retz* causa encore
que inquiétude à la Cour. De coad-
ur il devint, pendant sa prison de
ncennes, archevêque de Paris, par
mort de son oncle. On lui demanda
démission, et on mit sa liberté à
prix. Il la donna ; et en attendant
ratification de Rome, qui la refusa
haine contre *Mazarin*, et sur les
instances même du démissionnaire, il
fut transféré dans le Château de Nantes,
d'où il se sauva, et se rendit à Rome
où il fut revêtu du *Pallium*, décoration
confirmative de son titre. En s'échap-
pant, il fit une chûte, dont il demeura
estropié toute sa vie. Pendant qu'il er-
roit en Flandre, en Espagne, à Rome,
en Allemagne, un curé de la Madeleine,
nommé *Chassebras*, qu'il avoit fait son
grand-vicaire, soutenoit ses intérêts avec
une intrépidité et une intelligence sin-
gulières. Il donnoit des mandemens au
nom du cardinal, et interdisoit les

1653. grands-vicaires nommés par le chapitre, à la prière de la Cour, lançoit des monitoires contre les persécuteurs de son archevêque, et les menaçoit d'excommunication. Ces pièces passèrent pour être l'ouvrage des solitaires de Port-Royal, que la Cour commença à regarder comme possédés de l'esprit de rebellion, et acharnés à le répandre dans le peuple; soupçon dont le ministère ne s'est jamais défait. On dit qu'elles s'imprimoient dans la tour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; et malgré la multitude et la vigilance des espions, elles parvenoient toujours entre les mains des personnes dont elles devoient être connues, ou elles se trouvoient affichées à propos par-tout où il étoit besoin, sans que les recherches et les menaces du ministère aient jamais pu intimider le grand-vicaire et ses coopérateurs, qui se cachoient, mais qui agissoient toujours.

Comme ces ouvrages étoient bien écrits, ils faisoient impression. Le clergé redemandoit son archevêque, le peuple murmuroit; et si *Gondi* eût su seconder le zèle de ses partisans, par une conduite réglée et par sa persévérance, peut-être auroit-il forcé la Cour à lui laisser son archevêché; mais il se lassa

uffrir. Si on en croit *Joly*, qui 1653.
mpagna toujours, il avoit con-
dans ses voyages le goût d'une
libre, exempte de devoirs, d'as-
ssemens, et même de bienséance;
u'il desira de pouvoir continuer.
it donc le parti de transiger avec
r. On lui donna de grosses ab-
en échange de son archevêché.
sa demeure en Lorraine, et paya
dettes à la longue. Sur la fin de sa
il obtint la permission de revenir
is; et cet homme, qui ne s'étoit
contenté du premier rang après les
es, dans la capitale, s'estima heu-
x de pouvoir y finir ses jours pres-
inconnu. Mais il ne céda son ar-
vêché qu'après la mort de *Mazarin*,
uel il ne voulut pas donner la sa-
tion de le rendre témoin de son
miliation.

Invasion de Condé en Picardie.

La Fronde finit par la dispersion des chefs, et la guerre cessa dans l'intérieur du royaume; mais elle s'anima sur les frontières contre les Espagnols, aidés de la capacité et des conseils du prince de *Condé*, lesquels, heureusement pour la France, ne furent pas toujours suivis. Il étoit entré cette année en Picar-
, au mois de juin, à la tête de vingt-

1653. cinq à trente mille combattans, et avec le titre de généralissime des armées espagnoles. Déjà il avoit passé la Somme, et après avoir pris et ruiné, pour l'exemple, la mauvaise place de Roye, où la noblesse de Picardie avoit osé l'attendre, il se proposoit d'établir le foyer des hostilités aux environs de la capitale, lorsque *Turenne* qui venoit d'abandonner la Champagne, posant son camp à quelques lieues de lui, l'arrêta tout d'un coup avec une armée moitié moindre. Trop foible pour hasarder une bataille, *Turenne* ne laissa pas de proposer de passer l'Oise qui séparoit les deux armées, et de tenir perpétuellement l'ennemi en échec en le côtoyant toujours. Ainsi, observoit-il, l'armée deviendra plus que suffisante pour empêcher les progrès des Espagnols, tant parce qu'ils ne pourroient attaquer les villes sur la Somme, situées dans un terrain marécageux, sans s'affoiblir par l'éloignement nécessaire de leurs quartiers, que parce que s'ils osoient avancer au-delà, et marcher sur la capitale, ils courroient le danger d'être coupés de Cambrai, où se trouvoient leurs magasins. Cet avis fut adopté par le conseil du roi, qui s'étoit transporté au camp avec *Mazarin*.

Mais, en présence d'un général tel Condé, il ne falloit pas moins que habileté de *Turenne* pour exécuter tel plan. Ces deux grands hommes rent tout ce que leur expérience s l'art de la guerre leur avoit appris, un pour joindre son adversaire, et utre pour l'éviter. Ils tâchèrent en n de se surprendre l'un l'autre; et is la diversité des attaques dont *ondé* eut toujours le choix, comme ut le plus fort, ne put rencontrer *Turenne* au dépourvu, ni lui faire harder le moindre mouvement dont le rince pût tirer avantage. Sur la fin de la campagne cependant, aux environs de Peronne, il y eut un moment où la prévoyance du général français pensa être mise en défaut. Une fausse manœuvre du maréchal de la *Ferté*, qui commandoit l'aile gauche, fut sur le point de le commettre avec l'armée ennemie, et de l'exposer à être battu par *Condé*, ainsi que dix ans auparavant, ce même la *Ferté* avoit pensé faire battre *Condé* par *Melos* à Rocroi. *Turenne* obvia à cette faute par un changement rapide de position qui lui donna le temps de se retrancher, et sa situation étoit déjà respectable quand l'armée ennemie arriva en présence,

1653.

Belle campagne défensive de Turenne.

1653. excédée de chaleur et de soif. *Condé* néanmoins vouloit attaquer ; mais plus ménager de la fatigue et du sang des soldats, le comte de *Fuensaldagne*, qui commandoit la portion espagnole de l'armée, s'y opposa, et l'action fut remise au lendemain. *Turenne* mit à profit ce délai, et pendant la nuit il accrut ses défenses à tel point que *Condé* lui-même jugea impossible de le forcer. Il éclata en plaintes amères contre *Fuensaldagne*, et ses reproches accrurent la mésintelligence qui existoit déjà entre eux, et qui ne nuisit pas peu aux opérations de cette campagne et des suivantes. Rebuté de l'inutilité de ses essais pour forcer *Turenne* au combat, *Condé* se détermina enfin à repasser la Somme, et se dirigeant d'abord sur Arras, pour amener l'ennemi de ce côté, il tourna subitement sur la frontière de la Champagne, et investit Rocroi, théâtre de ses premiers triomphes, dont alors il travailloit lui-même à anéantir les fruits. *Turenne* qui tenoit pour maxime, qu'à moins de faire des fautes, on étoit toujours sûr de forcer une armée dans ses lignes, eut l'air de le suivre, mais la campagne jusqu'alors avoit été si heureuse par l'exacte fidélité à suivre le plan qu'on s'étoit tracé,

'il continua d'en faire la règle de sa 1653.
nduite, et il évita le prince, qui auroit
lever ses quartiers pour revenir sur
. D'accord avec les instructions de
Cour, il rabattit donc sur Mouzon,
de se dédommager, s'il y avoit
1, de la perte qui pourroit être faite
Rocroi. Les deux places se rendirent
à deux jours de distance. *Turenne* tint
encore quelque temps la campagne
pour couvrir le siége de Sainte-Menehould que faisoit le maréchal du *Plessis-Praslin*. La ville prise, la dévastation du pays, la disette du fourrage, l'humidité de la saison et le besoin naturel de repos forcèrent, comme de concert, les deux armées à prendre leurs quartiers d'hiver. Ainsi fut terminée cette savante campagne, objet de l'étude et de l'admiration des gens de l'art, et dont la France recueillit tout l'avantage, en faisant évanouir les espérances assez fondées qu'avoit pu concevoir l'ennemi.

En Italie la guerre se suivoit avec molesse, et moins pour faire des conquêtes que pour retenir le duc de *Savoie* dans l'alliance de la France. Une victoire douteuse à la Roquette sur le Tanaro, remportée par le maréchal de *Grancey* sur le marquis de *Cara-*

1653. *cène*, produisit cet effet et n'en eut point d'autre. Les succès furent aussi partagés en Catalogne. Les Espagnols échouèrent devant Roses où ils furent battus par le maréchal d'*Hocquincourt*, et les Français devant Gironne, où *Don Juan d'Autriche* leur rendit la pareille et rejeta le maréchal dans le Roussillon.

Sacre du roi.

1654. On profita du loisir des quartiers d'hiver qui suivirent cette campagne laborieuse, pour s'occuper du sacre du roi, que les troubles du royaume avoient fait différer jusqu'alors. Quatre princes du sang y manquèrent, le duc d'*Orléans* toujours relégué à Blois, le prince de *Conti* qui commandoit en Roussillon, le prince de *Condé* et le duc d'*Enghien* son fils, que la rebellion retenoit hors du royaume. *Louis XIV*, après son sacre, qui eut lieu au mois de juin, parut comme un soleil levant qui dissipa tous les nuages des factions. Ce n'est cependant pas de ce moment qu'on peut dire qu'a commencé son administration. Depuis 1643 qu'il parvint au trône, à l'âge de cinq ans, jusqu'à sa majorité en 1651, on a vu qu'il figura très-peu dans le gouvernement. L'histoire de ce temps n'est que celle de la régence de sa mère et de la

onde. Depuis sa majorité, pour les 1654.
ènemens publics, *Mazarin* absorba
te l'autorité et la conserva jusqu'à
mort. Cependant on trouve déjà dans
deux époques des faits applicables
jeune monarque, des nuances de ca-
tère, comme des traits qui ne sont
s encore la physionomie, mais qui
noncent ce qu'elle sera, traits qu'il
ne faut pas laisser perdre.

Mazarin avoit été établi surintendant de l'éducation des deux frères, *Louis* et *Philippe*. Il paroît qu'il s'appliqua, de l'aveu de la reine mère, à *viriliser* l'un et à *efféminer* l'autre. *Louis*, d'une taille avantageuse, déjà imposant, sans avoir rien de dédaigneux, sérieux sans air d'humeur, attiroit le respect dans un âge où l'on n'a coutume que de plaire. *Philippe* avoit en amabilité tout ce que son frère avoit de majestueux. On lui inspira, on lui souffrit le goût de la parure et des ajustemens, tandis qu'on accoutuma de bonne heure l'aîné à *faire le roi*; mais de peur qu'il n'*échappât à ses lisières*, le cardinal eut soin de l'investir d'amusemens propres à le retenir dans sa dépendance. Son éducation.

Le prélat vit avec satisfaction le jeune monarque se renfermer presque exclusi- Son goût pour Marie Mancini.

1654. vement dans la compagnie de ses nièces et en faire sa société habituelle. Il en avoit fait venir sept d'Italie, toutes jeunes, vives, spirituelles et enjouées. Entre elles se distinguoient les deux ainées, *Laure* et *Olympe*, qui eurent pour fils deux des plus grands capitaines de ce siècle, le duc de *Vendôme* et le prince *Eugène*, mais sur-tout *Marie Mancini*, qui fut depuis la connétable *Colonne*. Ce n'étoit pas une beauté; mais, âgée de quatorze à quinze ans, avec de l'esprit et une coquetterie prononcée, il ne lui fut pas difficile de toucher un cœur neuf, qui *cherchoit maître*, ni à l'oncle, qui avoit ses vues, de fixer le roi dans le cercle de ces jeunes et aimables personnes.

Son instruction. La galanterie n'empêchoit pas *Louis* de s'appliquer à acquérir des connoissances et des qualités, non point de celles qui font un homme instruit, (à cet égard l'abbé *Beaumont de Peréfixe*, son précepteur, qu'il fit archevêque de Paris, ne put s'enorgueillir de lui), mais de celles qui étoient nécessaires à son rang. Etonné de ses progrès, *Mazarin*, qui l'avoit approfondi, disoit au maréchal de *Grammont* qui le félicitoit sur les dispositions qu'il supposoit au roi à se laisser conduire : *Monsieur le maré-*

chal, vous ne le connoissez pas. Il y a en lui de l'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme. Le même disoit au maréchal de *Villeroi*, à l'issue d'une audience donnée par ce prince aux députés de Bourgogne : *Avez-vous pris garde, Monsieur, comme le roi écoute en maître et parle en père ? Il se mettra en chemin un peu tard, mais il ira plus loin qu'un autre.* *Mazarin* lui fit faire ses premières armes assez durement. Point d'équipage, point de table : il étoit toujours à cheval, même en route, et mangeoit chez le général. On ne le ménagea pas davantage sur les dangers. On le laissoit visiter les tranchées et courir aux escarmouches à travers les balles et les boulets, qui tomboient autour de lui, sans qu'il en parût ému. 165.

Au retour de ses campagnes, dans lesquelles il se passoit toujours quelques faits à l'honneur du prince, qu'on se plaisoit à citer, on peut juger comment le jeune monarque étoit reçu dans une Cour idolâtre, où il ramenoit les plaisirs. Dans sa jeunesse, *Louis XIV* ne se contentoit pas d'être spectateur des fêtes, il aimoit à y figurer avec ses courtisans; par-là elles devenoient plus

Plaisi[r]s [de] la Cour. *Motte* t. 4, p.

1654. animées, plus agréables à lui-même et au peuple. La reine et le cardinal tiroient une espèce de vanité des applaudissemens qu'excitoient toujours, quand il paroissoit en public, son grand air et sa bonne grâce. On donnoit des carousels, on faisoit des cavalcades, des courses de bagues, dont le costume rappeloit le souvenir de l'ancienne chevalerie. Tout ce qu'il y avoit de plus galant à la Cour, superbement habillé, et monté sur les plus beaux chevaux, passoit et repassoit sous le balcon des dames. Elles contribuoient par leur parure à la beauté du spectacle, et y jetoient de l'intérêt par les circonstances auxquelles les devises des chevaliers faisoient allusion.

On donnoit aussi fort souvent des bals, tantôt ouverts à tout le monde, tantôt bornés à quelques privilégiés. Pour enhardir le roi, un peu timide avec les personnes qui ne lui étoient pas familières, la reine y avoit laissé introduire une liberté étonnante pour ceux qui se rappeloient la sévérité de l'étiquette sous *Louis XIII* et *Richelieu* son ministre. *Mazarin*, bien différent, comme s'il eût voulu faire excuser sa puissance, appeloit la gaîté

du trône, et y joignoit quel- 165.
une magnificence inconnue en
jusqu'à lui.

diatement après son sacre, et lors- Premi campagi roi.
roi touchoit à sa seizième année,
première campagne. Le prince
dé s'étant refusé à de nouvelles
itions d'accommodement, la
pour l'en punir, arrêta le siége
ıai qui lui appartenoit, et la prise
e place fut le coup d'essai du mo-
. Le siége, long-temps couvert
renne, étoit dirigé par *Fabert*,
de fortune, et depuis maréchal
ınce, que son attachement à
rin qu'il reçut dans Sedan, mal-
clameur générale, porta à ce
qu'il méritoit. Fils d'un libraire
z, il refusa d'être chevalier de
, parce qu'on lui demandoit des
s de noblesse, qu'on auroit adop-
ıs examen sur son serment; mais
fusa à une dignité qu'il eût fallu
par un mensonge.

ique *Condé* se confiât en la force Mécor temens Lorrai contre C
ılace au point d'avoir osé dire
jeune monarque avoit fait un
s choix pour établir la réputa-
ses premières armes, il est pro-
qu'il supposoit aussi que cette
ne seroit pas abandonnée aux

1654 seules ressources qu'elle pouvoit tirer d'elle-même. Mais il ne put déterminer l'archiduc à y faire passer le moindre secours. Indépendamment de la jalousie qui subsistoit entre eux, à l'occasion de l'égalité dans le commandement, égalité à laquelle avoit prétendu *Condé*, et qu'il avoit obtenue, il avoit encore à combattre l'éloignement absolu des Lorrains pour cette expédition. Cette opposition étoit fondée sur ce que Stenai n'avoit été donné au prince qu'après avoir été enlevé à leur duc, et ils étoient encore indisposés de la clause du traité des Espagnols avec le prince, par laquelle les conquêtes à faire en France devoient devenir sa propriété, ce qui les frustroit de l'espoir d'en faire une compensation pour la Lorraine envahie. Le duc *Charles* en avoit témoigné son ressentiment d'une manière si hautaine, et avoit tellement menacé de retirer ses troupes, que la Cour d'Espagne, déja blessée de ses traités avec la France pendant les troubles de la capitale, avoit donné ordre de l'arrêter au commencement de cette année, ce qui fut exécuté dans le palais même de l'archiduc. Elle eut l'adresse néanmoins de retenir ses troupes par les largesses qu'elle leur fit, et en leur donnant

pour chef *Françeis*, frère du duc *Charles* : elle ne put parvenir d'ailleurs à détruire leurs fâcheuses préventions contre *Condé*, et tout ce qu'il put obtenir fut une forte diversion d'un autre côté. Elle fut dirigée sur Arras, qui pouvoit lui ouvrir encore cette année l'entrée du royaume, et qui, investi d'abord par la cavalerie lorraine, fut bientôt cerné par trente mille hommes. 165

Turenne abandonna dès-lors Stenai; mais fidèle à sa tactique, il laissa aux ennemis le loisir de se bien établir dans leurs quartiers, et se borna à inquiéter leurs convois. C'est à cette occasion qu'il écrit dans ses Mémoires, qu'*il n'est point de l'opinion commune qu'il faut faire agir les Français d'abord, persuadé qu'ils ont la même patience que les autres nations, lorsqu'on les conduit bien.* Malgré ses dispositions, le marquis de *Bouteville*, élève de *Condé*, et qui annonça dès-lors le maréchal de *Luxembourg*, trompa sa vigilance ou plutôt celle d'un de ses officiers, et après avoir sauvé dans Aire un convoi de munitions qu'il menoit aux assiégeans, il eut encore l'habileté de l'introduire dans leurs lignes. Ce ne fut qu'après la prise de

Tur lever .. d'Arras chiduc Condé.

1654. Stenai et la jonction des corps des maréchaux d'*Hocquincourt* et de la *Ferté*, que *Turenne* se détermina à les forcer. Il avoit fait lui-même ses reconnoissances avec l'intrépidité d'un soldat et la sagacité d'un philosophe. S'étant approché, en effet, assez témérairement du quartier de *Don Ferdinand de Solis*, il répondit à ceux qui l'en blâmoient : *Je me garderois bien d'en faire autant devant le quartier du prince de* Condé ; *mais je connois les Espagnols :* Don Ferdinand *n'entreprendra rien qu'il n'ait demandé avis à* Fuensaldagne, *celui-ci à l'archiduc, et l'archiduc même au prince de* Condé, *qu'il invitera au conseil ; et pendant ces consultations, la reconnoissance sera faite.* Ce qu'il avoit prévu arriva précisément comme il l'avoit annoncé, et sur les instructions qu'il eut tout le loisir de prendre, il établit son plan d'attaque. L'exécution en eut lieu dans la nuit du 24 août sur le quartier de *Solis*. Le succès de *Turenne* y fut complet, ainsi que sur ceux de *Fuensaldagne* et de l'archiduc. Le prince de *Condé* seul soutint ses efforts, et maltraita même d'*Hocquincourt* et *la Ferté* ; mais en résultat, il ne put que couvrir habilement la re-

e forcée des Espagnols, genre de 165
e dans lequel, toujours vainqueur
u'à ce jour, il fit alors son coup
. Contraint de rebrousser che-
ı jusqu'à Mons, il y reçut des ren-
.s, et fit reculer *Turenne* à son
r jusqu'au Quesnoi que ce dernier
ıvoit pris à la suite de la délivrance
Arras.

Tout réussit au roi dans cette cam- Autre: cès de France.
;ne. Le prince de *Conti* s'étoit em-
ıré en Roussillon de Villefranche et
Puicerda dans la Cerdagne, et le
échal de *la Ferté*, par la reddition
Brisach et de Philisbourg, amena
à résipiscence le comte d'*Harcourt*, qui rentra en grâce, et qui obtint même le gouvernement d'Anjou en place du gouvernement indépendant qu'il avoit compté se faire en Alsace. Il n'y eut qu'en Italie que les succès furent bornés à raison du peu de forces que l'on y porta. On étoit las d'y faire la rre, et il y eut même, au commencement de l'année, une petite trève fondée sur l'espérance que l'on avoit conçue de la paix. Cependant on y protégea encore une nouvelle insurrection de Napolitains, et le duc de *Guise*, récemment sorti de sa prison d'Espagne, par le crédit de *Condé*, et sous

1654. la promesse de ne se plus mêler des affaires de Naples, y fut néanmoins envoyé par la Cour. Il débarqua à Castellamare avec sept mille hommes. Mais les Napolitains réfugiés en France l'avoient abusé sur les dispositions du peuple. Personne ne vint le joindre, et la disette des vivres le força à se rembarquer. Dans le retour, une partie de sa flotte périt par la tempête.

Le roi va au parlement en bottes et défend les assemblées des chambres.

1555. Quelques satisfaisans que fussent tant de succès, ils ne pouvoient s'obtenir qu'avec de l'argent, et à défaut des mesures générales et d'un grand effet, que ces temps de troubles et d'opposition ne permettoient pas d'employer, il n'est sorte d'édits bursaux et de mesures ruineuses que l'urgence des besoins ne fît inventer à *Mazarin* pour s'en procurer : de-là un désordre qui consomma par anticipation les revenus des anués subséquentes, et dont l'effet toujours croissant s'est fait sentir jusqu'à nous. Au mois de mai de cette annee, le roi avoit fait enregistrer plusieurs de ces édits dans un lit de justice qu'il avoit été tenir au parlement. Il comptoit sur leur exécution, lorsque les magistrats, sous prétexte que la présence du monarque avoit gêné les suffrages, jugèrent à propos de se réunir pour re-

viser l'assentiment qu'ils avoient donné. 16
Instruit de cette démarche, le roi part aussitôt de Vincennes où il se trouvoit alors, et, en habit de chasse, botté, éperonné et le fouet à la main, il entre dans la grande chambre, et prenant séance : *Messieurs*, dit-il aux conseillers, aussi étonnés de sa démarche que de son costume, *Chacun sait les malheurs qu'ont produit les assemblées du parlement, je veux les prévenir désormais. J'ordonne donc qu'on cesse celles qui sont commencées sur les édits que j'ai fait enregistrer en lit de justice. M. le premier président, je vous défends de souffrir ces assemblées, et à pas un de vous de les demander.* La majesté du prince, la noblesse de ses traits, l'assurance de son ton en imposèrent dans le moment; mais dès le lendemain, cette impression s'étant affoiblie, on parloit déjà de se rassembler de nouveau. *Mazarin* voulut assoupir cette affaire par les voies de la négociation, et le sage *Turenne* y fut employé comme médiateur. Le respect qu'on portoit à son caractère applanit les obstacles, et moyennant quelques légers sacrifices qui furent faits à l'amour-propre des magistrats, il obtint d'eux l'essentiel.

1656. Ainsi dans le loisir des quartiers d'hiver, comme dans les travaux militaires des autres saisons, *Turenne* se rendoit utile à l'état, et se préparoit les moyens de continuer à l'être, lorsque le moment des opérations seroit venu.

Turenne entre en Flandre. Condé se tient sur la défensive.

Il méditoit de pénétrer cette année dans les Pays-Bas, et, à cet effet, il investit Landrecies à l'ouverture de la campagne. *Condé* en lui coupant la communication avec Guise, avoit cru lui ôter la ressource des vivres et des munitions. Mais le général français n'avoit laissé prendre cette position à son adversaire que parce qu'il en pouvoit tirer du Quesnoi. La manœuvre du prince fut perdue, et pendant ce temps Landrecies capitula.

Le reste de la campagne offrit à-peu-près le pendant de celle de 1653, avec cette différence que *Turenne* et *Condé* y changèrent de rôle. Le premier fut l'attaquant, et le second se tint sur la défensive. Retranché d'une manière formidable derrière la petite rivière d'Haine, qui donne son nom à la province, *Condé* défioit *Turenne*, quand celui-ci prenant sa route par Bouchain, Valenciennes et Condé, se disposa à le prendre en flanc, et à lui faire perdre l'avantage de ses longs

ix. Le prince, qui s'aperçut de 1655
manœuvre, changea de position et
au-devant de lui jusqu'à Valen-
nnes, où il se retrancha à la hâte.
renne donna l'ordre de l'attaque.
s déjà l'armée espagnole lui échap-
t, et *Condé* couvroit sa retraite. Elle
ssa les Pays-Bas ouverts à *Turenne*,
s'empara de Maubeuge, de Saint-
illain et de Condé, qui lui servirent
point de départ pour la campagne
ochaine. Les Espagnols ne purent s'y opposer. Ils se trouvèrent affoiblis par la défection du prince *François de Lorraine*, dont le mécontentement s'étoit accru, et qui, feignant de secourir une des places menacées, passa avec son corps d'armée au service de la France.

La mauvaise santé du prince de *Conti*, qui n'avoit des dons militaires de son frère que la bravoure, le ramena à Paris à la fin de cette campagne. Le duc de *Vendôme*, qui le seconda sur mer, battit en vain la flotte espagnole près de Barcelone; *Don Juan d'Autriche*, avec une petite armée, fit échouer presque toutes les opérations de *Conti*.

Le prince espagnol passa en Flandre l'année suivante pour y remplacer l'ar-

1656.

Condé fait lever le siége de Valenciennes à Turenne

chiduc *Léopold*, rappelé par l'empereur son frère, depuis la perte qu'avoit faite ce monarque de son fils aîné, qui avoit été élu roi des Romains, et dont la mort rendoit incertaine l'occupation du trône germanique après *Ferdinand*. Le marquis de *Caracène* remplaçoit pareillement *Fueusaldagne* dans les Pays-Bas. *Turenne* profitant des lenteurs inséparables de ces changemens, leva le premier ses quartiers, menaça Tournay, et prévenu par *Condé*, se rejeta sur Valenciennes, place forte, mais dont la garnison étoit foible. *Don Juan* s'approcha jusqu'à une demi-lieue des lignes pour dégager la place. *Turenne* avoit la supériorité du nombre, mais elle se trouvoit annullée par la disposition des quartiers, qui étoient séparés par l'Escaut. Le maréchal *de la Ferté* avoit son poste d'un côté de la rivière, et *Turenne* le sien de l'autre. Le dernier instruit par ses espions que le prince de *Condé* se proposoit d'attaquer son collègue, le fit prévenir et lui proposa même des renforts : *la Ferté* s'en offensa comme d'une injure et paya cher sa présomption, car ses quartiers furent entièrement enlevés, et lui-même fut fait prisonnier. *Turenne* voulut courir à son

:ours; mais une inondation, procurée 16!
' le gouverneur de Valenciennes,
ı avoit lâché ses écluses, couvrant les
ls de communication des quartiers,
ıpêchèrent de passer outre, et arrêtè-
:nt de même les progrès de l'ennemi.
si *Condé* prit en ce jour sa revanche
Arras. Le siége fut levé, mais *Turenne*
se retira en si bon ordre sous le Quesnoy, et y présenta un front si imposant, que l'ennemi, qui l'eut toujours en vue, n'osa l'y attaquer. On fut plus heureux en Italie. Valence, située sur le Pô, et qui domine ce fleuve, cernée par les ducs de *Modène* et de *Mercœur*, de telle sorte qu'aucun secours ne pût y pénétrer, fut contrainte à se rendre après trois mois de résistance.

Alli: la Fran Cromw 16:

Ardemment appliquées à se nuire, la France et l'Espagne avoient d'abord appelé à leur aide les moyens coupables de la rebellion, qu'elles avoient réciproquement favorisée dans les états l'une de l'autre; depuis, elles passèrent à l'oubli de toutes les bienséances, dans la recherche qu'elles firent, à l'envi, de l'alliance de *Cromwell*, l'assassin du roi d'Angleterre. Ce fut la France qui obtint le honteux avantage de la préférence. Un traité du 9 avril 1657, mit

1657. à sa disposition une flotte et six mille Anglais, pour envahir la Flandre maritime. Dans le partage des conquêtes, l'Angleterre ne se réservoit que Dunkerque; et la France en retour renonçoit à donner asyle aux fils de *Charles I*: du camp de *Turenne*, où combattoient ces princes infortunés, ils se rendirent à celui de *Condé*.

Condé sauve Cambrai investi par Turenne.

Les Français prennent Mardick qu'ils remettent aux Anglais.

Le roi alla passer en revue, à leur débarquement, les troupes de son nouvel allié, et aussitôt qu'elles eurent rejoint l'armée française, on menaça Aire et Saint-Omer. *Don Juan*, pour secourir ces places, en dégarnit plusieurs, et parmi celles-ci Cambrai, où il ne resta que trois cents hommes. *Turenne*, qui en fut instruit, l'investit avec sa cavalerie, et fit commencer une circonvallation. Pendant qu'on y travailloit et que les Espagnols délibéroient sur cet incident, *Condé*, qui se trouvoit dans le voisinage, rassemble trois mille cavaliers, et, à l'aide de la nuit et de la connoissance parfaite des lieux, il trompe la vigilance de *Turenne*, et passant sur le corps des postes qui lui barroient le passage, il pénètre dans la citadelle. *Turenne*, qui n'avoit prétendu qu'à l'effet d'une surprise, ne s'obstina point à suivre un plan qui

ngeoit de nature, et se porta dès- 1657.
dans le Luxembourg pour couvrir
siége de Montmédy. *Condé*, qui
t des projets sur quelques villes de
lre, ne l'y suivit pas. Montmédy
pris, et *Turenne* revint assez tôt
ses pas pour faire échouer les ten-
ves du prince sur Ardres et sur
ais. Il termina la campagne par la
de Mardik, qui fut livrée aux
s en nantissement de Dunkerque,
t l'attaque fut remise à l'année sui-
ite.

Echec des Français devant Ostende.

1658.

Le commencement de cette année
fut point heureux. Le maréchal
Aumont, trompé par de fausses in-
elligences qu'il croyoit avoir dans
Ostende, s'étoit approché des murs
vec confiance. Il étoit sous le canon
e la ville, et une division ennemie lui
oupoit la retraite, lorsqu'il reconnut
n erreur. Foudroyé par l'artillerie de
 place et sans issue pour s'y sous-
aire, il fut contraint de se rendre.

Bataille des Dunes, gagnée par Turenne, qui s'empare de la Flandre maritime.

Turenne n'en suivit pas moins ses
esseins sur Dunkerque, expédition
asardeuse au milieu de plusieurs places
ui appartenoient encore à l'ennemi,
iais que reclamoit *Cromwell*, dont
s sollicitations étoient pressantes, et
u'il eût été dangereux de ne pas sa-

1658. tisfaire. La circonvallation, dans un pays couvert par les eaux, et où le vent et la marée ébranloient ou minoient les ouvrages, fut difficile à établir. *Don Juan*, qui ne pouvoit croire qu'on pensât sérieusement à ce siège, laissa tout le loisir de l'entreprendre, et il y avoit près d'un mois qu'on y étoit occupé, lorsque le danger de la place y fit accourir enfin les Espagnols. Passant alors de la lenteur à la précipitation, et supposant que leur présence suffiroit pour donner confiance aux assiégés, ils n'attendirent pas leur canon pour se mettre en route, et le 13 juin ils parurent à un quart de lieue des lignes, malgré les remontrances de *Condé* et du duc d'*York*. Ils avoient aussi compté sur la circonspection habituelle de *Turenne*; mais ce général leur fit bientôt connoître qu'elle étoit subordonnée aux circonstances. Le lendemain en effet, sortant de ses lignes et n'y laissant que ce qui étoit nécessaire pour les garder contre les insultes de la place, il marche droit à l'ennemi, sans lui laisser le temps de se reconnoître, ni les moyens de refuser la bataille. *Condé* en prévit sur-le-champ l'issue. *Avez-vous jamais vu une bataille perdue*, dit-il au duc

York ? — *Non.* — *Eh! bien, vous* 1658
z en voir une. Consternés en effet
ı voir sans canon, les Espagnols
rent à peine. *Condé* maintint le
mbat à son aile, où il poussa vi-
nent le marquis de *Créqui*, et pensa
ıtrer jusqu'à la ville; mais bientôt
ouré de toutes parts, et au moment
ître fait prisonnier, il fut contraint
céder et de faire retraite. La perte
Espagnols fut considérable sur-tout
prisonniers : celle des Français fut
ısque nulle. Le maréchal d'*Hocquin-
ourt*, qu'un mécontentement contre
cardinal avoit jeté dans le parti des
Espagnols, fut tué la veille à la recon-
ıoissance des lignes. Dunkerque devint
e prix de la victoire; mais *Louis XIV*
ı'y entra que pour la remettre aux
Anglais, qui lui rendirent Mardik.
Turenne repoussa les Espagnols jusque
ıus les murs de Bruxelles, et enleva
successivement Furnes, Gravelines,
Oudenarde, Menin et Ypres, où s'étoit
jeté le prince de *Ligne*, après avoir
été battu par le général français. Ses
progrès eussent été encore plus étendus,
s'il n'eût fallu affoiblir l'armée pour com-
primer quelques semences de révolte
en diverses provinces du royaume.

Les succès en Italie répondirent à Succès Italie.

Mademoi- cardinal qui, depuis son
selle, t. 4, roissoit ne songer qu'à gag
p. 60-89. server les bonnes graces de s
n'avoit ménagé que ceux qui
lui être utiles pour ce but :
c'est-à-dire, les seigneurs q
doient entrer dans la faveu
monarque, ou s'y soutenir
damment de lui, il leur fa
qu'on ne lui portoit pas on
punément, et leur donnoit
fications qui les engageoien

Il en fit alors l'expérience. Le roi 1658
t attaqué si vivement, que dès le
emier jour on désespéra de sa vie.
ns ce moment critique *Louis* montra
fermeté digne d'admiration. Sans
m gner aucun regret pour ce qu'il
loit perdre, il ne s'occupa que de
éternité qui s'ouvroit devant lui, et
es devoirs consolateurs de la religion.
Mazarin, qui, content de plaire au
roi, n'avoit jamais eu grande considération pour *Monsieur*, qu'il traitoit en enfant, ni pour ses courtisans, auxquels il montroit peu d'égards, se voyant à la veille de dépendre de ceux qu'il avoit dédaignés, commença à les rechercher; mais en attendant leur bienveillance, dont il se flattoit peu, il mit ses effets les plus précieux en sûreté, et pour sa personne, il recourut à la protection du maréchal de *Turenne* et des autres seigneurs en petit nombre, dont le crédit, fondé sur l'estime publique, pouvoit calmer ses alarmes. Elles ne furent pas de longue durée. Par l'usage de l'émétique, remède alors peu connu, administré contre l'avis des médecins de la Cour, par *Dusaussoi*, médecin d'Abbeville, il se releva aussi promptement qu'il étoit tombé, et le ministre, délivré

1658. de ses craintes, eut bientôt dissipé la cabale qui s'étoit proposé de le chasser. Les uns furent exilés de Paris, d'autres simplement de la Cour, d'autres relégués dans leurs terres; et *Mazarin*, plus maître que jamais, disposa de tout souverainement.

H-bitudes du roi.

L'empire déjà très-absolu qu'il avoit sur son pupille, il le rendit exclusif en écartant jusqu'à l'ombre des favoris, et lui inculquant fortement la résolution de n'en jamais avoir; mais il lui avoit souffert des inclinations galantes, dont ses nièces étoient l'objet. La reine, persuadée que ce n'étoit, qu'un amusement sans conséquence, permettoit à son fils d'aller passer les soirées chez *Olympe Mancini*, qui avoit été mariée au comte de *Soissons*, fils puîné du prince *Thomas de Savoie*, et qui tenoit la petite Cour familière, où se trouvoit *Marie* sa sœur, la cause principale des assiduités du prince. *Mazarin* affecta bientôt d'en être effrayé, mais ce n'étoit que pour sonder la reine. *Je crains bien*, lui dit-il un jour, *que le roi ne veuille trop fortement épouser ma nièce. Si le roi étoit capable de cette indignité*, lui répondit-elle, *je me mettrois, avec mon second fils, à la tête de toute la nation, contre le roi et contre vous*. Le cardinal qui con-

soit sa fermeté, renonça de bonne 1658.
à ses premières intentions, et con-
iant dès-lors de tout son pouvoir
dissuader le roi d'un attachement
judiciable à sa gloire et à ses inté-
, il travailla efficacement à conclure
on mariage avec une princesse étran-
re.

La reine et le ministre, d'accord à cet égard, différoient entre eux sur le choix de la personne : ils se partageoient entre *Marie-Thérèse*, infante d'Espagne, et *Marguerite*, princesse de *Savoie*. *Anne d'Autriche* desiroit l'infante, pour le double avantage d'avoir une bru de son sang, et la paix. *Mazarin* inclinoit pour la princesse de *Savoie*, parce qu'ayant déjà marié une de ses nièces au comte de *Soissons*, cousin-germain du jeune duc de *Savoie*, et n'osant se flatter de mettre sa nièce *Marie* sur le trône de France, il souhaitoit du moins s'en approcher en y plaçant la princesse *Marguerite* son alliée. Cependant, afin de ne point paroître croiser les volontés de la reine, il faisoit semblant de n'être pas fort empressé pour ce mariage, et de ne faire que céder aux instances de la duchesse de *Savoie*, qui mettoit tout en œuvre pour y parvenir. Cette princesse

Intérêts : le mariage roi.

Mottevil. t. 5, p. 526

Mademoiselle, t. 4 p. 80 et 89.

1658. se flatta d'y réussir infailliblement, si elle pouvoit le traiter elle-même, et elle obtint une entrevue à Lyon, où se rendirent, à la fin de l'année 1658, les deux Cours de France et de Savoie.

Entrevue de Lyon. Motteville, t. 4, p. 551, et t. 5, p. 3.

Tout se passa d'abord à souhait pour la duchesse. Quoique *Louis* eût déclaré qu'il vouloit une femme belle, il ne fut pas choqué du peu d'attraits de la princesse *Marguerite*, qui compensoit ce qu'on pouvoit appeler laideur, par la jeunesse et par beaucoup d'esprit, de décence et de dignité. *Louis* lui marqua de l'estime, et eut auprès d'elle un empressement dont mademoiselle *Mancini*, qui accompagnoit son oncle dans ce voyage, et qui portoit intérieurement ses prétentions jusqu'à la main du monarque, fut assez hardie pour se montrer jalouse, sans que le roi parut s'en offenser; mais un événement imprévu, qui amena la paix, vint renverser ses espérances et celles de la duchesse de *Savoie*.

L'Espagne offre l'infante.

Dès l'année 1656, *Louis XIV* avoit fait porter des paroles de paix à Madrid, par le marquis de *Lionne*. Il faisoit demander la main de l'infante et les Pays Bas pour sa dot. Mais plusieurs circonstances s'opposoient alors à la réussite de cette négociation. Indé-

nent de la cession demandée, 1658.
le se refusoit *Philippe*, et des
nces qu'il concevoit des troubles
France, il répugnoit encore, se
sans héritiers mâles, à voir passer
its à sa succession dans la maison
nce, ennemie de la sienne, et il
oit pour gendre *Léopold*, fils
œur et de l'empereur *Ferdinand*,
étoit déjà reconnu roi de Bohême
Hongrie. Mais en 1658 les choses
t bien changé : l'empereur étoit
et *Léopold*, son fils, prétendoit
céder dans l'Empire. Comme il
pas dix-sept ans accomplis, âge re-
ur être élu, il ne l'étoit pas encore;
rspective d'une succession qui lui
rendu la puissance de *Charles-*
, pouvoit porter ombrage aux
rs, dont la bonne volonté étoit
rtement ébranlée par les minis-
Louis XIV, lesquels sollicitoient
onne impériale pour leur maître,
vailloient du moins à la faire
de la maison d'Autriche. D'ail-
cette année même, il étoit né un
Philippe, et *Marie-Anne d'Au-*
son épouse, fille du dernier empe-
erdinand, étoit encore enceinte.
ritage, qu'il crut dès-lors assuré
propre famille, les désastres qu'il

1658. avoit éprouvés en Flandre et en Italie, dans le cours de la dernière campagne, et l'entrevue de Lyon enfin, l'amenèrent à d'autres pensées. Après s'être flatté jusqu'alors de sortir à sa volonté des embaras de la guerre par le mariage de sa fille, il commença à craindre que ce moyen ne vînt à lui manquer; et sur la connoissance qu'il eut de la négociation de la France avec la Savoie, il se hâta de dépêcher à Lyon *Antonio Pimentel*, un de ses conseillers privés, pour porter, de sa part, la proposition de l'alliance. *Pimentel*, arriva à Lyon le même jour que la Cour de Savoie, et fit sur-le-champ sa proposition. La reine l'accueillit avec transport, quand elle lui fut rapportée par le cardinal, qui n'avoit peut-être pas la même joie; mais, s'il eut des vues ambitieuses, il sut les sacrifier à l'intérêt public. On sonda le jeune roi, qui, malgré la première impression que lui avoit fait éprouver la princesse *Marguerite*, et malgré sa passion pour *Marie Mancini*, se montra disposé à prendre le parti qui étoit le plus convenable à lui et à son royaume.

Mariage de la princesse de Savoie rompu. Il ne fut plus question que de se dégager honnêtement de la Cour de Savoie. *Anne d'Autriche* se chargea d'instruire la duchesse sa belle-sœur, et de

lui faire agréer les motifs de préférence
pour l'Espagne, dont la paix si néces- 1(
saire aux deux royaumes, étoit le prin-
cipal. La duchesse en convint, et n'en pleura pas moins. La princesse *Marguerite*, qui n'avoit fait ce voyage qu'à contre-cœur, et pour ne pas désobliger sa mère, souffrit ce coup avec une fermeté qui lui mérita l'estime de tout le monde Le duc de *Savoie* affecta une indifférence qu'il n'avoit pas, et delà peut-être sa conduite équivoque avec *Louis XIV* pendant tout leur règne. Les deux Cours, en se séparant, se donnèrent tous les témoignages d'une sincère amitié, et regagnèrent chacune leur capitale.

On entama aussitôt la négociation Sép
avec l'Espagne. Elle fut livrée aux du ro Marie
agens subalternes, jusqu'à ce que les cini.
premiers ministres des deux royaumes 1(
les jugeassent assez avancées pour se donner l'honneur de la conclusion, et en l'attendant, une trève fut conclue jusqu'au mois de juillet. Pendant le travail des négociateurs, travail dont le mariage avec l'infante devoit être nécessairement le fruit, *Mazarin*, sentant qu'il ne convenoit pas de laisser à *Marie*, sa nièce, des espérances dont elle et lui peut-être s'étoient bercés, l'envoya à

1659. Brouage, dans un couvent où il avoit placé ses autres nièces. La séparation des deux amans fut douloureuse et les adieux touchans; le jeune monarque ne put retenir ses larmes. *Vous pleurez*, lui dit *Marie* avec un air de tendresse, *vous pleurez, vous êtes roi, et je pars*. La conduite du cardinal en cette occasion plut beaucoup à la reine, qui appréhendoit que la passion de son fils, si elle étoit entretenue par la présence de l'objet qui l'inspiroit, ne préparât des chagrins à l'infante sa nièce.

Conférences de l'Isle des Faisans.

A la fin de juillet le cardinal quitta la Cour, qui voyageoit à petites journées dans les parties méridionales de la France. Celle d'Espagne s'avançoit avec la même mesure vers le lieu choisi pour les conférences qui devoient mettre le dernier sceau au traité de paix déjà très-avancé. Ce lieu étoit une petite île, nommée l'*Ile des Faisans*, placée au milieu de la rivière de *Bidassoa*, qui sépare les deux royaumes. On y construisit des bâtimens propres à recevoir les plénipotentiaires, *Mazarin* et *don Louis de Haro*. Ils s'y rendirent dans le mois d'août. Le rôle qu'ils avoient à y jouer étoit bien différent. Le Français représentoit un jeune monarque, vainqueur des factions qui

avoient agité sa minorité, déjà décoré de la gloire militaire, embarassé non pas de se faire restituer des provinces, mais seulement de choisir entre ses conquêtes celles qu'il voudroit retenir. L'Espagnol au contraire traitoit pour un roi qui n'étoit, pour ainsi dire assis que sur les débris du trône de ses ancêtres. 16.

Quelle différence entre l'Espagne de *Philippe IV* et l'Espagne de *Philippe II!* Celle-ci possédoit les Pays-Bas dans leur totalité; elle dominoit dans la plus grande partie de l'Italie; aux couronnes de Naples et de Sicile, elle joignoit celle de Portugal, et comptoit les Deux-Indes entre ses possessions. L'Espagne de *Philippe IV*, attaquée avec succès par les Hollandais, ses anciens sujets, privée du sceptre de Portugal, ne tenant plus que d'une main débile celui de Naples et de Sicile, entamée par les Français sur toutes ses frontières, et morcelée enfin en Asie et en Amérique, ne présentoit plus que le cadavre de son ancienne puissance, sous un prince indolent qui n'étoit pas insensible à ses pertes, mais qui s'en consoloit en les oubliant.

Com son er Fran l'Esp

On pourroit le comparer à ces prodigues qui voient sans souci les brèches

1659. faites à leur fortune, dans l'espérance qu'un riche mariage les réparera. Ainsi *Philippe IV* sollicité plusieurs fois par la France d'accepter une paix qui, dans quelques circonstances auroit pu n'être pas trop désavantageuse, s'y étoit toujours refusé, malgré ses revers. se flattant qu'un jour viendroit où l'on seroit trop heureux de lui restituer tout pour la main de l'infante sa fille; mais *Mazarin* se promettoit bien de ne pas acheter ce mariage par des sacrifices.

Intention des plénipotentiaires.

Si l'on peut juger de l'intention que portèrent les deux ministres à la conférence par leurs actions, on croira que le cardinal se flattoit d'embarasser l'Espagnol dans ses propres ruses, de le forcer dans les retranchemens de sa circonspection, et de l'amener sans contrainte aux cessions qu'il desiroit. *don Louis*, de son côté, se promettoit de fatiguer l'activité de *Mazarin* par une patience inaltérable, et de la déconcerter par sa froide *cunctation*. Tous deux en effet étoient supérieurement doués des talens qu'ils se promettoient de mettre en œuvre. *Don Louis* ne donnoit jamais de paroles positives; et *Mazarin* n'en donnoit que d'équivoques.

Les points principaux, c'est-à-dire les intérêts politiques des deux nations étoient déjà réglés dans des articles préliminaires. La France se fit confirmer la cession, de l'Alsace prononcée par le traité de Munster; et celle de Pignerol, obtenue par le second traité de Quérasque. A ce sujet, *Mazarin* usa d'une supercherie dont il se vante dans ses dépêches : l'Espagne dans les temps avoit approuvé le premier traité où il n'étoit point question de Pignerol : dans celui des Pyrénées, *Mazarin* la fit obliger pour le second, en rappelant la première approbation, et en faisant confirmer *les traités de Quérasque* au pluriel, au lieu du singulier. La France obtint de plus le Roussillon et la Cerdagne jusqu'au pied des Pyrénées, et nombre de villes dans les Pays-Bas, savoir : en Artois, Arras, Hesdin, Bapaume, Lillers, Thérouane et le Comté de St.-Paul. Dans le duché de Luxembourg, Montmedy, Thionville, Damvillers, Marville, Ivoy, Chavancy. Dans le Comté de Flandre, Bourbourg, Saint-Venant, l'Ecluse, Gravelines. Et en Hainaut enfin, le Quesnoy, Landreci, Marienbourg, Philippeville, Avesnes, etc.

Mazarin offrit de rendre la Lorraine

1659. au duc *Charles* ; mais en retenant le Barrois, et sous la condition encore, que Nanci et deux ou trois autres villes seroient démantelées ; que le roi tiendroit garnison dans quelques autres, et qu'on lui céderoit en toute souveraineté une route d'une demi-lieue de largeur pour faire passer ses troupes à volonté en Alsace et en Allemagne. l'Espagne qui n'avoit plus besoin du duc, y consentit : mais celui-ci refusa d'y accéder. Il ne fit sa paix que quelques jours avant la mort du cardinal *Mazarin*, et sous les mêmes conditions qui avoient été stipulées au traité des Pyrénées, sauf la restitution du Barrois qui lui fut faite. Il ne restoit plus que deux intérêts majeurs à débattre, la réhabilitation du prince de *Condé*, à laquelle la Cour d'Espagne attachoit un grand intérêt, et les conditions du contrat de mariage.

Conditions imposées à Condé.

Pendant la Fronde, le prince s'étoit permis, à l'égard du cardinal, des plaisanteries du genre de celles qui se pardonnent difficilement, parce qu'elles rendent ridicule celui qui en est l'objet; aussi croit-on que l'obstination persévérante de *Mazarin* à humilier le prince, tant pendant les conférences que dans le traité, fut moins provoquée

1651
notif de donner un grand exem-
i détournât les rebelles de re-
aux étrangers, et de les appeler
outenir leur révolte, que par le
e faire sentir sa puissance à celui
voit méprisé.
s la discussion qui eut lieu à cet
entre *Mazarin* et *don Louis*
, on peut comparer les deux
ateurs à deux champions qui se
nt en garde, se mesurent des
s'attaquent et parent d'une égale
: mais la supériorité resta au
r. Dès le commencement des
ences, *Mazarin* signifia à l'égard
dé la résolution sur laquelle il se-
xorable : savoir, que le prince ne
s'attendre à être rien en France,
s'abandonnant à la clémence du
ns explications ni restrictions;
ourroit seulement recevoir du roi
gne quelque somme d'argent,
deroit à remplacer les biens que
nie lui avoit fait perdre.
s, disoit *don Louis*, si mon maî- Confér. à ce suj. tre Maza. D. Lou. Haro.
rès les promesses qu'il a faites
nne le prince, il s'exposera à
jamais d'alliés. Des alliés! répli- Lettre Mazarin
Mazarin; nous n'avons garde
ler ainsi des sujets qui se révol-
ntre leur maître; et si vous avez

1659. intérêt de récompenser ces sortes d'alliés, nous au contraire, nous ferons tous nos efforts à ce qu'ils soient traités de manière qu'il ne soit pas facile à la couronne d'Espagne d'en avoir à l'avenir. Ne donner au prince que de l'argent, reprenoit *don Louis*, c'est le payer et non le récompenser. Ne seroit-il pas du moins permis à mon maître de reconnoître noblement ses services en lui offrant la principauté des Calabres, ou le royaume de Sardaigne, ou encore en lui formant un état de quelques cantons de la Flandre ». C'étoit une épreuve mise en avant par *don Louis*; et certes la proposition d'une principauté à la porte de la France, et qui eût été le refuge de tous les mécontens, devoit mal sonner aux oreilles du cardinal. Il y répondit froidement : « Des souverainetés et des royaumes tant qu'il vous plaira, mais que le prince ne songe plus à rentrer en France. D'ailleurs vous avez trop de pénétration pour ne pas sentir que M. le prince ne desire un établissement à portée de la France, que pour le remettre au roi et en faire le prix de sa réconciliation. Mais, ajouta-t-il, avec le ton de la sincérité et de la confiance, puisque vous êtes si passionné pour les avantages de M. le

prince, je veux aussi y contribuer, et 165
je supplierai le roi mon maître, d'agréer une condition que je vais faire, et pour laquelle ledit prince obtiendra encore de plus grands avantages que ceux qu'il prétend ».

« A ces mots, continue *Mazarin*, *don Louis* devint tout oreille ; oui, ajoutai-je, avec une véhémence proportionnée à son attention, oui, je supplierai le roi que le prince et son fils soient rétablis dans toutes leurs charges et gouvernemens de provinces et de places, qu'on leur en donne même en échange de celles qui ont été rasées, et si ce n'est assez, qu'on remette encore à sa majesté catholique, toutes les conquêtes qu'elle est déjà convenue de nous abandonner, pourvu qu'il lui plaise de laisser le Portugal comme il étoit autrefois, et de finir ainsi la guerre de tous côtés ».

Rien de si perfide que cette proposition, qui, donnant au roi le double avantage de se faire un mérite du sacrifice de ses intérêts à ceux de la maison de *Bragance*, et de livrer de plus en plus *don Louis* aux sollicitations importunes des agens du prince, n'étoit pourtant point acceptable, parce qu'un des principaux motifs qui déterminoient le roi d'Espagne à faire la paix avec

1659. la France, étoit précisément de pouvoir réunir toutes ses forces pour les employer à reconquérir le Portugal ». Aussi, remarque *Mazarin*, jamais je n'ai vu *don Louis* si ému qu'en ce moment. Le feu, contre son naturel, lui monta au visage ». Il rompit la conférence et se retira déconcerté.

Don Louis revint à la suivante muni d'exemples de concessions stipulées par des traités, et accordées par la France à des princes qui s'étoient révoltés. *Mazarin* n'eutpas de peine à détruire les inductions qu'on prétendoit tirer de grâces nécessitées par les circonstances. Objections et réponses, tout se fit avec calme et tranquillité. Mais ajoute le cardinal « pour reconnoître, au vrai le fonds du cœur de *don Louis*, je jugeai à propos de m'emporter par adresse et élevant la voix avec force, je lui dis : jamais le roi ne consentira que l'Espagne donne à M. le prince une récompense qui serviroit à la postérité de monument honorable de sa rebellion. Si vous persistez dans ces prétentions, dites le franchement, on se séparera et il restera à l'Espagne la tache d'avoir refusé, pour favoriser un rebelle, de donner la paix à l'Europe. Je ne saurois vous dire, écrit le car-

dinal à la reine, à quel point *don Louis* fila doux après cette déclaration, 165
et se conduisit en protestations, d'amitié et du desir sincère de la paix.

D'après ces dispositions, les grâces accordées à *Condé* par le traité ne parurent couler à lui que par le canal du prélat. Le prince y reconnoît *qu'il a fait savoir au roi, par le cardinal* Mazarin, *qu'il a une extrême douleur d'avoir tenu depuis quelques années une conduite qui a été désagréable à sa majesté; qu'il voudroit racheter de son sang tout ce qu'il a commis d'hostilités dedans et dehors le royaume..... Que pour faire voir par les effets, combien il souhaite de rentrer en l'honneur de la bienveillance de sa majesté, il ne prétend rien dans la conclusion de cette paix, pour les intérêts qu'il peut y avoir, que de la seule bonté et du mouvement dudit seigneur roi, son souverain; et desire même qu'il plaise à sa majesté de disposer, de la manière qu'elle voudra, de tous les dédommagemens que le seigneur roi catholique voudra lui accorder et lui a déjà offerts.*

Cess… faites pa… princ…

Ces dédommagemens consistoient dans les villes frontières de Rocroi, le Catelet et Linchamp, que les Espagnols

Il re… dans ses… ainsi q… adhéren…

1659. lui avoient abandonnées suivant les conventions de leur traité, et en celle d'Avesne qu'ils y ajoutèrent avec une somme d'argent, et qu'il céda au roi en lui remettant les trois autres. A ce prix il rentra dans tous ses biens, et dans le gouvernement de Bourgogne. Les adhérens du prince rentrèrent en grâce comme lui et perdirent seulement les charges que leur désertion avoit fait passer en d'autres mains. Le seul *Marsin*, dont la défection avoit causé la perte de la Catalogne, fut excepté. *Condé*, à l'amitié duquel il s'étoit sacrifié, ménagea son retour dans la suite, et l'enleva aux Espagnols. Content de ne l'avoir plus pour ennemi, le roi ne fit point usage de ses talens, mais il accorda sa confiance à son fils, homme aimable, bon officier, et mauvais général qui perdit les fameuses batailles d'Hochstet et de Turin et qui périt à la dernière.

Contrat de mariage de Louis XIV et de l'infante.

Quant au contrat de mariage, il fut convenu de prendre pour modèle celui d'*Anne d'Autriche*. *Philippe IV* en mariant sa fille aînée, *Marie-Thérèse d'Autriche*, à *Louis XIV*, exigea d'elle une renonciation à la couronne d'Espagne et à toute autre succession provenant de la maison d'Autriche, et

voulut encore que cette renonciation fut acceptée et confirmée par son époux. 1659

Ce n'est pas qu'il eût une grande confiance en son exécution, car selon son expression rapportée par *don Louis*, il n'estimoit pas cette renonciation plus qu'*una patarata* (qu'une billevesée); mais il la demandoit pour complaire à sa seconde épouse, passionnée pour la gloire de sa maison, à laquelle elle croyoit que cette renonciation pourroit profiter. *Don Louis*, aussi peu convaincu que son maître de l'efficacité de la renonciation, insistoit cependant comme lui, pour ne pas déplaire au conseil d'espagne, où le parti autrichien dominoit. Il ne se cachoit pas de cette manière de penser, et dans un moment de confiance il dit à *Mazarin* : « si le roi venoit à perdre ses deux enfans comme on doit fort appréhender, étant très-foibles, et l'aîné n'ayant pas encore vingt mois, on pourroit desirer plutôt qu'espérer que la France ne prît pas toutes les mesures et les moyens possibles pour succéder ». Cette phrase amphibologique signifioit ce que pensoit aussi *Mazarin* : qu'arrivant l'ouverture de la succession l'acte de renonciation, quelque force qu'on s'appliquât à lui donner, seroit alors peu respecté. On s'en

Opinio[n de] la renon[cia]tion de [l'in]fante.

1659. occupa sur ce principe, comme d'une chose nécessaire pour le moment, et peu importante pour la suite. Mais peut-être étoit-ce aussi une ruse de l'Espagnol pour l'obtenir plus sûrement.

L'article qui la renferme et d'où sont émanées des contestations qui ont ensuite dégénéré en hostilités est conçu en ces termes : *Moyennant le paiement effectif fait à sa majesté très-chrétienne de sa dot, consistant en cinq cent mille écus d'or sols, ou leur juste valeur, en termes ainsi stipulés, savoir : le tiers au terme de la consommation du mariage; l'autre tiers à la fin de l'année de ladite consommation, et la troisième partie six mois après, ladite sérénissime infante se tiendra pour contente et se contentera de la susdite dot, sans que ci-après, elle puisse alléguer aucuns droits ni aucune action ou demande, prétendant qu'il puisse lui appartenir autres plus grands biens, droits, raisons et actions, pour ceux des héritages, et plus grandes successions de leurs majestés catholiques, ses père et mère, pour quelque titre que ce soit, soit qu'elle le sût au temps de sa renonciation, ou qu'elle l'ignorât.*

Ce qu'il y a à remarquer dans cet

article, c'est 1.° la *renonciation* elle-même, qui ne doit avoir lieu que moyennant le paiement de la dot; 2.° l'étendue de la *renonciation*, qui atteint tous les héritages et successions, *pour quelque titre que ce soit, connu ou ignoré;* deux clauses qui auroient pu faire la matière d'un procès entre particuliers, et qui entre souverains devinrent des causes de guerre. 1659

Ce contrat et le traité qui terminoient toutes les contestations présentes, entre les deux souverains, furent signés le 7 novembre. La Cour pendant les conférences parcouroit les châteaux voisins. Le cardinal dans le dessein de former le jeune roi au gouvernement, lui rendoit compte chaque jour de ses opérations. Si on juge de ce ministre par ses lettres, qui sont le miroir de l'ame, quand on n'a pas intérêt de le ternir, *Mazarin* avoit tous les talens desirés dans un négociateur; la science de l'histoire et des droits des nations, la connoissance du caractère de son émule; l'adresse pour en profiter et ne pas se laisser pénétrer lui-même; circonspection à proposer; répartie prompte et juste; empire sur son geste, son regard et toute sa contenance: point de changement dans sa physionomie, que celui

Qualité ministérielle de Mazarin.

1659. qu'il vouloit y mettre. On peut ajouter, ce qui n'est pas inutile à un ministre, de la gaîté, le talent de la plaisanterie, l'art d'applaudir aux autres et de leur donner bonne opinion d'eux-mêmes; enfin l'air calme et serein dans l'agitation des grandes affaires.

Conduite de Mazarin à l'égard de Charles II, roi d'Angleterre.

Au reste *Mazarin* qui avoit su lire si bien dans l'avenir, au sujet du mariage de l'infante, fut moins clairvoyant à l'égard du fils de *Charles I*. *Cromwell* venoit de mourir : cet événement mettoit l'Angleterre dans une extrême confusion. *Charles* vint aux Pyrénées demander quelques efforts de la part des deux puissances pour rentrer dans son royaume. Des Mémoires du temps portent que *Mazarin* lui fit offrir secrètement des secours, s'il vouloit épouser une de ses nièces, et que le refus dédaigneux du prince lui attira plus que de la négligence de la part du cardinal. D'autres assurent au contraire que *Charles II* s'étoit offert pour épouser une des nièces du cardinal, et que ce fut celui-ci qui refusa. Quoi qu'il en soit, toutes les attentions étoient prodiguées à lord *Lockart*, embassadeur d'Angleterre, le même qui avoit commandé les troupes anglaises dans les deux dernières campagnes, et qui, interrogé un jour

s'il tenoit pour la royauté ou la république, répondit : *Je suis le très-humble serviteur des événemens*. *Mazarin* écrivoit en ce temps à *le Tellier* son confident : « Que les mauvais conseillers dont *Charles* étoit environné, et les mauvais partis qu'ils lui dictoient, loin de l'aider à recouvrer ce qu'il avoit perdu, seroient capables de lui faire perdre même ce qui étoit en sa possession ». C'étoit en septembre 1659 qu'il désespéroit ainsi du rétablissement de *Charles II*, et dès le mois de juin 1660, ce prince étoit remonté sur son trône. Tant il est difficile en fait de révolution, même avec la plus grande sagacité, de ne se pas tromper sur les événemens futurs. 1659.

La demande de l'infante fut faite par le maréchal de *Grammont*, le seigneur le plus galant de la Cour. Il entra à Madrid, superbement vêtu en courier, ainsi que toute sa suite, et en poste, pour marquer l'impatience de son maître. « L'amirante de Castille lui « donna un festin magnifique, mais « plus fait pour les yeux que pour le « palais. On y servit sept cents plats « aux armes de l'amirante. Tous les « mets en étoient safranés et dorés. Ils « furent reportés comme ils étoient Demand[e de] l'infante. 1660

1660. « venus, sans que personne en pût « tâter, dit un témoin oculaire, quoi-« que le dîner durât plus de quatre « heures, avec la plus grande gra-« vité (1) ».

La rigueur de l'hiver n'ayant pas permis au valétudenaire *Philippe* de s'approcher de ses frontières, le mariage fut remis au retour de la belle saison. Pendant l'intervalle le roi visita ses provinces du midi. A Marseille il fit élever la forteresse de Saint-Jean pour tenir en bride les habitans de

---

(1) C'étoit le contraste parfait d'un dîner de cérémonie qu'avoit donné quelques années auparavant au même maréchal, le comte *Egon de Furstemberg*. « Les Electeurs de « Mayence et de Cologne s'y trouvèrent. Le « dîner dura depuis midi jusqu'à neuf heures « du soir, au bruit des timbales et des « trompettes qu'on eut toujours dans les « oreilles. On y but bien deux à trois mille « santés. La table fut étayée ; les électeurs « et les autres conviés dansèrent dessus : « moi même, dit le maréchal, quoique « boiteux, je menai le branle, et nous « nous enivrâmes tous ».

tte ville, dont les coutumes et les habitudes encore empreintes d'une certaine indépendance, étoient peu d'accords avec la subordination monarchique. Il fit aussi démolir les fortifications d'Orange, dont la garnison mal payée infestoit les environs. Cette place appartenoit au fameux *Guillaume III de Nassau*, alors enfant, et qui étoit petit-fils, par sa mère, du malheureux *Charles*. Enfin le roi passa à Avignon, et y fit plusieurs actes de souveraineté. Pendant son séjour à Aix, le prince de *Condé*, rentré en France depuis la signature de la paix, se présenta devant lui, et s'étant jeté à ses genoux pour le prier d'oublier le passé. Le roi l'interrompit, et annonçant dès-lors l'amabilité qu'il eut toujours dans le propos: *Mon cousin*, lui dit-il, *je n'ai garde de me souvenir d'un mal qui n'a porté dommage qu'à vous*. Le duc d'*Orléans*, étranger depuis long-temps aux es, mourut sur ces entrefaites, et le roi gratifia son frère de l'apanage de son oncle. 1660

Pour ne pas démentir la triste fête de l'amirante, au mariage de l'infante, qui fut célébré par procuration à Fontarabie, le 3 juin 1660, tout se passa Réjo ces au ge du r

1660. avec la gravité la plus sérieuse. Trois jours après se fit dans l'île de la conférence l'entrevue des deux Cours. Les deux rois s'embrassèrent et jurèrent la paix sur l'évangile. L'un et l'autre étoient accompagnés d'une nombreuse suite. *Turenne* étoit confondu dans celle de *Louis*. Le roi d'Espagne demanda à le voir, et après l'avoir considéré quelque temps : *Voilà*, dit-il à sa sœur, *un homme qui m'a fait passer de bien mauvaises nuits*. Le 9 juin enfin, la cérémonie du mariage ayant été réitérée à Saint-Jean de Luz, où le roi épousa l'infante en personne, il y eut par-tout en France des réjouissances, qui en opposition avec les fêtes espagnoles furent moins remarquables par la magnificence, que par la gaîté franche du peuple. Il parut en général ivre de joie; mais sur-tout à l'entrée du roi et de la reine dans la capitale. La marche dura toute la journée du 26 août. Madame *Scaron*, dont nous aurons occasion de parler, confondue dans la foule, écrivoit le lendemain à une de ses amies, qu'elle avoit été pendant dix à douze heures tout yeux et tout oreilles; qu'elle ne croit pas qu'il se puisse rien imaginer de si beau; et

elle ajoute en femme qui portoit ses pensées au-delà du moment, *que la reine dut être assez contente du mari qu'elle avoit choisi.* Ce qu'il y eut de vraiment magnifique, fut la maison du cardinal, nombreuse, riche, effaçant par son éclat celle de *Monsieur*, enfin une pompe royale que le comte d'*Estrées* ne pouvant excuser entièrement, appeloit par accommodement, *une fastueuse simplicité.*

L'époque de la paix et du mariage doit être regardée comme celle du vrai triomphe de *Mazarin*. Ce peuple qui l'avoit injurié et chassé, le reçut avec acclamation. Ces magistrats qui l'avoient proscrit, allèrent le complimenter. Sa carrière fut brillante jusqu'à la fin. Trois nièces lui restoient à pourvoir. Il avoit vu des souverains les demander en mariage, et avoit refusé particulièrement les ducs de *Savoie* et de *Lorraine*. Ces princes désintéressés à l'égard de l'argent, demandoient chacun une place forte limitrophe de leurs états et à leur bienséance. Le ministre rejeta noblement ces conditions onéreuses à la France, et maria *Marie Mancini*, au connétable *Colonne*, avec cent mille livres

Tri… de M… Il éta… nièces… 166…

1660-61. de rente en Italie, et sa belle maison de Rome : *Hortense*, la plus belle, au duc de *la Meilleraie* grand-maître de la maison du roi, et fils du maréchal, à condition qu'il prendroit le nom de *Mazarin*, avec quinze cent mille livres de rente et un immense mobilier. Enfin, il assura à la dernière une dot suffisante pour entrer dans la maison de *Bouillon*, quand elle seroit en âge. Il procura encore de nouveaux avantages à celles qui étoient mariées en France : à la princesse de *Conti*, la surintendance de la maison de la reine mère ; et à la comtesse de *Soissons*, pareille place auprès de la reine régnante.

Sa mort. 1661. Le roi ne lui refusoit rien, ou plutôt il suivoit sa volonté avec la docilité d'un pupille, par habitude ou par reconnoissance des soins que le cardinal prenoit pour le former : car on lui rend cette justice, que si dans l'enfance, il ne montra à *Louis XIV* qu'à *faire le roi*, à mesure que ce prince avança en âge, il lui apprit à l'être en effet. Ce fut sa principale occupation pendant le peu de mois qu'il survécut à la paix et au mariage. Peu après il fut attaqué d'une maladie de langueur, se sentit dépérir sans inquiétude et mourut sans

montrer de craintes ni de regrets, et 1661.
aissant des richesses immenses. Les
crupules que lui fit concevoir *Joly*,
on confesseur, curé de Saint-Nicolas
les Champs, et les conseils que lui
lonna celui-ci, le portèrent à remettre
ous ses biens au roi, sous prétexte
que les tenant de sa libéralité, il devoit
aisser, à la générosité du monarque,
en disposer suivant qu'il l'entendroit
l'égard de ses proches. Cet expédient
ranquillisa sa conscience, et ne lui fit
ien perdre, car le roi répondant à la
onfiance que lui témoignoit son minis-
re, par cette espèce de fidéi-commis,
ui fit expédier, trois jours avant sa
mort, un brevet par lequel il lui ac-
ordoit en pur don tout ce qu'il avoit
cquis pendant son ministère.

Quelques-uns en comparant *Mazarin*
vec *Richelieu*, regardent comme équi-
oque sa réputation d'habileté. Le
ardinal de *Retz* penchoit pour cet avis,
t disoit : *Donnez-moi le roi de mon
ôté deux jours durant, et vous verrez
i je suis embarassé*. *Richelieu* fut
ans cesse occupé à lutter contre son
maître, et cependant commandoit aux
vénemens. *Mazarin*, pendant la fron-
le, eut toujours pour lui l'autorité

